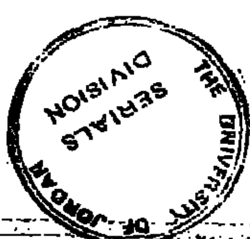


Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15520 – 7 F

MARDI 20 DÉCEMBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La différence bulgare

CINQ ans, presque jour pour pour, après l'éviction du dictateur communiste Todor Jivkov, le Parti socialiste bulgare (PSB), l'héritier du défunt Parti communiste, vient de remporter une victoire sans appel aux élections législatives du dimanche 18 décembre. Après ces années de transition, marquées par une vie politique turbulente et une profonde dégradation économique, ce retour aux commandes des socialistes était prévisible. En revanche, l'ampleur de leur succès a étonné.

Le scrutin s'est déroulé dans la sérénité et les Bulgares, contrairement à toutes les prévisions, se sont déplacés en masse, donnant ainsi aux vainqueurs de ce scrutin une incontestable légitimité. Les socialistes, avec environ 44 % des voix selon les dernières données, pourraient obtenir une majorité absolue au Parlement, ce qui mettrait un terme à l'instabilité chronique qui mine la jeune démocratie bulgare.

C'EST là le principal acquis de ce scrutin. Comme dans la plupart des autres pays de l'ancien bloc soviétique, le dégel a provoqué une explosion désordonnée de la vie politique. Le pluralisme s'en est, certes, trouvé renforcé mais l'absence de majorité solide a progressivement paralysé les gouvernements successifs à Sofia, otages de la surenchère d'une poignée de députés. Les socialistes devront, maintenant, assumer leur choix et faire preuve de responsabilité dans un pays qui demeure toujours très divisé. Même si l'Union des forces démocratiques (UFD), créée par les anciens dissidents, a subi un cuisant revers, l'opposition,tous partis confondus, recueille presque autant de voix que le PSB.

A la différence de ce qui s'est passé en Pologne et en Hongrie, la Bulgarie n'assiste pourtant pas à un retour au pouvoir des anciens communistes. A l'exception de l'intermède d'un an, entre 1991 et 1992, du gouvernement UFD de Filip Dimitrov, les socialistes, qui avaient remporté les premières élections libres, ont toujours été plus ou moins associés au pouvoir. Cependant, contrairement aux Polonais et aux Hongrois, ils sont loin d'avoir terminé leur « aggiornamento ». La « jeune élite socialiste », rassemblée autour de Jan Videnov, a, ainsi, toujours refusé de présenter ses excuses au peuple bulgare pour les crimes commis dans le passé, comme l'ont notamment fait les ex-communistes polonais.

La présence à la tête de l'Etat de Jeliou Jelev, philosophe et ancien dissident, constitue sans doute un rempart contre toute tentation de « retour en arrière ». Dans l'immédiat, le redressement économique du pays sera la priorité du nouveau gouvernement. En évitant toute polémique avec ses voisins, la Bulgarie a, certes, préservé son image diplomatique de « bon élève des Balkans ». Mais l'immobilisme de ses dirigeants a entravé les réformes au point que Sofia fait, aujourd'hui, figure de lanterne rouge de l'évolution économique à l'Est.

Lire page 3



M 0147 - 1220 - 7,00 F

Poursuite des raids aériens sur Grozny

Moscou choisit la force contre les Tchétchènes

Les chances d'une négociation avec les dirigeants tchétchènes s'amenuisent, du fait de l'intransigeance de Moscou. Alors que des avions russes poursuivent leurs raids aériens, le Kremlin semble préparer l'assaut final contre Grozny, la capitale de la Tchétchénie. Boris Eltsine, après une semaine de silence, a choisi la fermeté, repris le contrôle de son administration et instauré une censure des médias. A Moscou, les responsables démocrates tentent d'organiser un mouvement pour la paix.

MOSCOU

de notre correspondante

Ceux qui espéraient encore que le retour public de Boris Eltsine aux affaires, après sa semaine de réclusion volontaire, entraînerait une désescalade de la guerre contre les indépendantistes tchétchènes ont dû déchanter. Refusant, de fait, toute négociation, le président russe a lancé, dimanche 18 décembre, ses avions d'assaut contre ce qu'il est convenu d'appeler des *« objectifs stratégiques »* à Grozny.

« Ils sont passés à deux reprises dans la soirée, visant la tour de télévision, mais ils ont touché des maisons », expliquait un habitant à une correspondante de l'AFP. Il n'y a plus de gaz ni d'électricité dans de nombreux quartiers de la ville, où résiderait encore la moitié de ses 350 000 habitants.

Ainsi, les femmes et enfants qui n'ont pu être évacués passent des nuits d'angoisse dans des caves glaciales, gardées par des hommes, l'arme au poing, autour de braseros.

Le Conseil de sécurité russe, réuni samedi 17 décembre, sous la présidence de Boris Eltsine dans son hôpital, avait en effet durci les conditions posées auparavant au président Djokhar Doudaev pour engager des négociations, exigeant *une capitulation pure et simple*. Les dirigeants russes demandaient, notamment, au président tchétchène de se rendre en personne dans la principale base militaire russe, aux portes de la Tchétchénie, pour discuter uniquement des modalités de son désarmement.

SOPHIE SHIHAB

Lire la suite page 4

Le volet économique des propositions du premier ministre

M. Balladur veut alléger davantage les charges sur les bas salaires

Après avoir exposé dans « le Monde » des 17 et 30 novembre ses propositions de réforme des institutions et sa conception de la construction européenne, Edouard Balladur présente ci-dessous son programme pour la protection sociale et pour l'emploi. Le premier ministre fixe à 1997 « au plus tard » le retour à l'équilibre des comptes sociaux, « par la maîtrise des dépenses (...) et non plus par l'augmentation insidieuse du prélèvement ». Il propose, d'autre part, de « poursuivre l'allègement des charges sociales sur les bas salaires », par une franchise annuelle de 4 000 francs sur les cotisations maladie des rémunérations inférieures à 1,2 fois le SMIC dans un premier temps, de l'ensemble des salaires dans un second temps.

POINT DE VUE

La force et la justice

par Edouard Balladur

Retrouver la croissance, telle a été mon obsession depuis mars 1993. Elle seule peut gager l'amélioration de l'emploi, l'équilibre budgétaire, la pérennité du système social et, plus généralement, la force de notre pays, son influence sur les affaires du monde, son audience internationale.

Les secousses que nous avons vécues depuis vingt ans, les erreurs de gestion, à certains moments, ont eu pour résultat un chômage si lourd et une hausse des prélèvements obligatoires qui a absorbé l'essentiel de l'accroissement de la richesse nationale, au point que nous oublions collectivement les acquis de ces vingt ans : un accroissement de plus de 50 % de la production, une élévation presque équivalente du niveau de vie, la maîtrise de l'inflation, le rétablissement de notre compétitivité.

A mes yeux, la période mi-1993-1995 devait permettre le retour de la croissance : c'est fait. Il s'agit désormais de l'amplifier et de la gérer au mieux, avec pour horizon une amélioration enfin substantielle de l'emploi, une réforme de notre système social, afin d'en préserver les valeurs cardinales, et une efficacité accrue dans un monde chaque jour plus concurrentiel.

En 1993, pour la première fois depuis la guerre – à l'accident de 1975 près –, la France a été en récession et s'est appauvrie de 1 %, avec pour conséquences l'ascension du chômage et l'aggravation des déficits publics et sociaux.

Lire la suite pages 11 et 12

Mondrian, mystique de l'abstraction

Cinquante ans après sa mort, le peintre néerlandais a droit à une première grande rétrospective à La Haye

LA HAYE

de notre envoyée spéciale

Le Gemeentemuseum de La Haye, un formidable musée conçu dans les années 20 par l'architecte H. P. Berlage, conserve le plus grand ensemble d'œuvres de Mondrian, qui est né tout près, à Amersfoort, en 1872. Beaucoup portent sur sa période figurative, ses essais académiques, ses paysages naturalistes ou symbolistes. Le musée dispose aussi d'un fonds unique de documents permettant d'étudier sa vie, ses idées, son lent cheminement vers l'abstraction.

On pouvait s'attendre à voir déployé tout ce matériel dans l'exposition du cinquantenaire. Eh bien, non. L'optique est autre, moins provinciale, moins anecdotique, pourrait-on presque dire.

En quelque 120 peintures et 40 dessins venus de plus de 50 musées et collections privées, elle propose un parcours de l'œuvre à la lumière de Mondrian lui-même, de la lecture qu'il faisait de son travail, de sa carrière, de son évolution, de sa correspondance. C'est là une bonne façon de garder son travail à l'abri de toutes les sous-interprétations et surinterprétations dont elle a pu faire l'objet, hier comme aujourd'hui.

Dans les années 80, l'approche si difficile du peintre était conditionnée par les besoins de redonner du sens aux démarches abstraites, vidées par le formalisme à la new-yorkaise. On montrait donc le paysagiste, le peintre de fleurs, le symboliste évoluant dans les sphères théosophiques, lisant Schuré ou conversant avec quelque christosophe : soit la part de l'œuvre encore dépendante de l'esthétique du dix-neuvième siècle. On en oubliait du coup que l'évolution de Mondrian avait quelque chose à voir avec le cubisme, et que c'est en y étant confronté qu'il trouva son identité de peintre du vingtième siècle. L'exposition y revient.

Elle passe très vite sur les longues années de formation à l'écoute de l'oncle Frits, peintre de l'école de La Haye, ou à l'académie d'Amsterdam et ne montre ni natures mortes, ni portraits, ni rien de ce que Mondrian a pu réaliser en espérant être admis à concourir pour le prix de Rome. Moins de trente peintures et dessins illustrent la période antérieure au premier séjour de Mondrian à Paris, en 1911. Elles sont concentrées autour de la première grande mutation, lorsque Mondrian conjugue, entre 1907 et 1909, le néo-impressionnisme et le fauvisme en peignant le phare de Westkapelle et sa verticalité masculine, le moulin incandescent dans la lumière solaire qui disjointe le plan gris du ciel, les troncs d'arbres étrangement étirés de la forêt d'Oelen, *l'Arbre bleu* et son déploiement dramatique de branches sombres qui ploient jusqu'au sol, *l'Arbre rouge*...

GENEVIÈVE BREERETTE

Lire la suite page 19

M. Chirac demande la réquisition de plusieurs logements à Paris

Jacques Chirac, maire de Paris et candidat déclaré à la présidence de la République, a annoncé, lundi 19 décembre, au journal de TF 1, qu'il a décidé d'*« engager le processus de réquisition d'un certain nombre de logements »* à Paris. Cette décision fait suite à l'occupation, durant le week-end, d'un immeuble de la rue du Dragon, dans le sixième arrondissement, par deux associations de défense des sans-abri et des mal-logés, en présence de l'abbé Pierre. La réquisition ne peut s'appliquer qu'à la suite d'un arrêté préfectoral mais avec la participation des services municipaux.

Lire nos informations page 13



Le vice-président du Conseil d'Etat analyse la circulaire sur le foulard islamique

Alors que soixante-dix-neuf jeunes filles portant le foulard islamique ont déjà été exclues d'établissements scolaires en application de la circulaire Bayrou qui interdit le port de *« signes ostentatoires »*, Marceau Long, vice-président du Conseil d'Etat affirme, dans un entretien au *Monde*, que la validité de ce texte n'est pas acquise. Estimant qu'une circulaire *« ne peut ni créer, ni retirer des droits »*, M. Long ajoute qu'*« il est à craindre que des interdictions trop générales finissent par être aveugles »*.

page 14

Le gouvernement italien menacé

Une semaine décisive a commencé pour le gouvernement de Silvio Berlusconi. Menacé de deux motions de censure, le président du conseil est ouvertement défié par le chef de la Ligue lombarde, Umberto Bossi, dont la formation compte pourtant plusieurs ministres.

page 5

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 46 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 5 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

Un entretien avec Jean-Pierre Faye

« Il faut faire voyager la philosophie, ne plus la laisser confinée dans une conception étroite et fausse de l'Europe »

« Vous venez de consacrer un nouvel ouvrage aux relations du philosophe Martin Heidegger avec le nazisme. Pourtant, depuis les travaux de Victor Farias, et surtout de Hugo Ott, on pouvait penser que l'essentiel avait été dit. Mis à part des compléments ou des rectifications portant sur des détails, y a-t-il encore de réelles découvertes à faire ?

– Oui, j'en suis convaincu, sinon je n'aurais pas écrit ce livre ! Ce n'est pas un nouveau travail concernant la biographie de Heidegger. Je ne prétends pas apporter de nouveaux éléments sur l'histoire de son rectorat nazi, ou sur son adhésion spectaculaire au Parti national-socialiste, le 1er mai 1933, le jour même où Goebbels avait tendu un piège aux dirigeants syndicalistes allemands en les invitant à Berlin pour célébrer l'entrée dans le « Reich du Travail », et les faisant arrêter à la sortie... Ce qui m'intéresse, c'est surtout l'évolution de la pensée de Heidegger. Là, il y a des éléments nouveaux, qui permettent d'affirmer que sa relation au nazisme n'est pas un simple épisode, extérieur à son œuvre, mais bien une aventure intellectuelle qui marque sa vie entière et influe profondément sur l'élaboration de son cheminement.

» Pour le comprendre, il faut s'intéresser à l'année 1934. Cette année-là, Heidegger n'est déjà plus en grâce dans ce parti auquel il avait adhéré avec tant de ferveur. Car il en fait trop ! Il a demandé l'interdiction d'une association d'étudiants catholiques de Fribourg. Il insiste, auprès de Berlin, pour que cette interdiction soit promulguée. Il tombe mal, puisque c'est le moment où le Vatican signe le Concordat avec le régime nazi. Heidegger commence même à être attaqué : on le soupçonne de ne pas être l'authentique « philosophe du national-socialisme » qu'on a cru voir en lui. A son insu, des notes le concernant parviennent à Rosenberg. Ces documents ont été publiés par le Centre de documentation juive contemporaine.

– Il ne s'agit donc pas de documents inédits...

– Non, et Heidegger a d'ailleurs parlé plusieurs fois des attaques publiques qui suivront. Il les mentionne encore dans l'entretien posthume donné au *Spiegel*, qui constitue en quelque sorte son testament public. On peut croire, tant qu'on en reste là, que ce penseur, en butte à l'hostilité des nazis, devient à son tour victime de leur barbarie. Même si sa « disgrâce » demeure toute relative et purement verbale, il se trouve alors dans une position plutôt fragile. La lecture des textes permet cependant de découvrir tout autre chose. Si l'on se reporte aux critiques dont Heidegger est l'objet en 1934, on s'aperçoit qu'il est principalement attaqué par Ernst Krieck, alors recteur de l'université de Francfort, qui publie une étude intitulée *la Philosophie heideggerienne et le germanisme*.

Né en 1925, Jean-Pierre Faye, auteur d'une quinzaine d'ouvrages, occupe une place à part dans la vie intellectuelle et littéraire française de ces trente dernières années. Lui attribuer une étiquette n'est pas commode. Philosophe, sociologue, historien, romancier, poète, intellectuel engagé... aucune de ces dénominations ne lui convient tout à fait, et chacune reflète quelque chose de son activité. Il suffit peut-être de dire que ce romancier (Prix Renaudot 1964 pour « l'Ecluse », Le Seuil), agrégé de philosophie, docteur ès lettres, qui fut longtemps chercheur au CNRS et dirige aujourd'hui l'Université européenne de la recherche, qu'il a fondée, poursuit une réflexion où s'entrecroisent des perspectives historiques, des considérations linguistiques et des enjeux politiques.

Sa préoccupation centrale est en effet de comprendre comment des mots font l'histoire. En étudiant le langage du nazisme, il a montré que les discours ne sont pas simplement commentaires ou prolongements des événements, mais les rendent possibles. Les récits font l'histoire autant qu'ils la rapportent. Telle est la thèse centrale développée par Jean-Pierre Faye, notamment dans « Langages totalitaires », « Critique de la raison et de l'économie narrative » (Hermann, 1972) et, dans le prolongement de ce travail, « la Raison narrative » (Balland, 1990).

« Le Piège », que publient aujourd'hui les éditions Balland (200 p., 135 F.), revient sur le lien unissant la pensée du philosophe Heidegger et le nazisme. Jean-Pierre Faye pense apporter de nouveaux éléments à ce dossier qui a déjà fait l'objet de longues polémiques. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, il évoque également le rapport des Français aux lois antijuives du gouvernement de Vichy.



> « Heidegger va faire de la dénonciation du « nihilisme métaphysique » l'élément central de son œuvre ultérieure. »

L'attaque porte sur la pensée de l'être, accusée de constituer un *« nihilisme métaphysique »*. Voici un fragment de ce texte contre Heidegger, publié au printemps 1934 par la revue nazie *Volk im Werden* : *« Le sens de cette philosophie est un athéisme explicite et un nihilisme métaphysique, comme il a été surtout représenté auparavant chez nous par les littérateurs juifs, c'est-à-dire un ferment de décomposition et de dissolution pour le peuple allemand. »* Heidegger ne répondra jamais à l'accusation qui le compare directement à la *« littérature juive »*. Mais, et cela me paraît tout à fait troublant, il va faire de la dénonciation du *« nihilisme métaphysique »* l'élément central de son œuvre ultérieure. L'idée que la philosophie elle-même constitue, dès le début, un déclin, une forme de déchéance ou de chute, deviendra centrale pour lui, ce qui n'était pas du tout le cas dans la première partie de son œuvre, avant 1933-1934. En 1945, il prétendra que le mot *« nihilisme »* désignait les nazis... retournant ainsi tout ce langage antijuif.

– Vous suggérez donc qu'Ernst Krieck, en reprochant à Heidegger de ne pas être un penseur authentiquement national-socialiste, aurait influé sur le cours de sa pensée ?

– Tout à fait. On voit en effet Heidegger, petit à petit, au fil des années, se rapprocher de la formule même utilisée par son adversaire. Tout se passe comme s'il n'avait cessé, même après-guerre, de poursuivre une polémique silencieuse avec ce recteur nazi, devenu ensuite un haut dignitaire SS – avec le grade de commandant d'Auschwitz... Heidegger s'est identifié de plus en plus nettement à l'accusation portée contre lui, il en a intériorisé les termes.

– On pourrait vous reprocher d'accorder une importance excessive à un tout petit fait de 1934. Le rôle que vous faites jouer à cette attaque, les répercussions que vous lui attribuez, ne sont-ils pas disproportionnés ?

– Je pense au contraire que le fameux « tournant » de l'œuvre de Heidegger est lié à ce piège. Auparavant, Heidegger avait fait de la métaphysique le cœur de la philosophie. C'était là son originalité. Le caractère surprenant de sa démarche était lié à ce singulier retour à la métaphysique qu'il préconisait, alors que les philosophes de son temps la considérait comme dépassée – néokantiens et positivistes, hégéliens, marxistes ou nietzschéens.

» A partir de 1935, au contraire, c'est la métaphysique elle-même qui devient, pour lui, une chute, un long abaissement, qui va *« d'Anaximandre jusqu'à Nietzsche »*. Ernst Krieck, pour sa part, décrivait le déclin de la pensée *« de Parménide jusqu'à Hegel et Heidegger »*. Là encore, Heidegger finit par reprendre à son compte, mot pour mot, la formule employée par son adversaire.

– L'idée de la philosophie comme déclin, l'identité entre métaphysique et nihilisme, ne sont-elles pas simplement chez Nietzsche ?

– D'abord, il se trouve que Nietzsche n'intervient pas dans la pensée de Heidegger avant... 1935, justement ! Jusque-là, celui-ci fait référence à Kierkegaard ou à Dilthey, pas à Nietzsche. Ensuite, il n'est pas exact d'attribuer à Nietzsche l'idée que métaphysique et nihilisme seraient identiques. Les choses, chez Nietzsche, sont beaucoup plus subtiles et complexes. Il n'y a jamais chez lui cette thèse de plomb. Nietzsche essaie, tâtonne, rapproche des vocables les uns des autres, expérimente. S'il rapproche parfois nihilisme et métaphysique, il les oppose très clairement la plupart du temps. C'est Heidegger, et lui seul, à la suite du recteur nazi de Francfort, qui va opérer la fusion des deux termes et s'acharner à rendre acceptable ce qu'il nomme lui-même habilement un *« jugement aberrant »*...

» Car il s'agit bien d'une aberration. Dans la *Lettre sur l'humanisme* qu'il écrit en réponse à Jean Beaufret, et qui constitue le manifeste de sa pensée après-guerre, Heidegger affirme que la philosophie, à partir de Platon et d'Aristote, quand elle se rapproche des sciences, de la logique et de l'éthique, n'est plus qu'une ruine. Dire que la pensée athénienne, qui invente le terme même de *philosophia*, est déjà *« ruine de la pensée »*, voilà un jugement dont nous avons fini par oublier le caractère « énorme » – au sens de Flaubert : « hénaurme »...

– Pour quelle raison, selon vous ?

– Il faut songer au contexte de l'immédiat après-guerre, et à la manière dont Heidegger a opéré ce qu'il appelait lui-même la *« reconquête »* des *« expériences de l'être »*. A ce moment-là, parler de l'histoire de la pensée occidentale en termes de ruine paraissait d'une actualité brûlante. L'effondrement du Reich laissait un monceau de ruines : de nombreuses villes d'Europe étaient des amas de pierres. Heidegger paraissait donc parler du présent, en raison également de la bombe d'Hiroshima. Il semblait même prophétiser l'avenir. Mais c'est ici qu'il nous faut penser en termes de « perspectivisme » au sens nietzschéen.

» Ce que nous percevions de Heidegger à l'époque – j'étais, pour ma part, au lycée Henri-IV et à la Sorbonne, ces années-là – n'était pas ce qui devient visible à présent. C'est d'ailleurs une évidence qui vaut pour toutes les discussions autour de cette période, quelles que soient les personnalités en cause : la perspective de ces années-là n'est pas la nôtre aujourd'hui.

– Cela veut-il dire que la différence de perspective permettrait d'excuser toutes les prises de position ?

– Ce n'est pas ce que je veux dire. Mais ce qui nous paraît clair et net, avec le recul du temps, ne l'était pas également pour les contemporains. Je me souviens d'avoir mis longtemps à comprendre que les arrestations antisémites étaient effectuées par la police française. Il semblait évident que c'était la Gestapo qui agissait. Un jour, j'ai su que ceux qui arrêtaient les juifs portaient des uniformes français...

– Vous n'ignoriez pas l'existence des décrets antisémites du gouvernement de Vichy...

– J'ai longtemps été persuadé qu'il s'agissait de lois allemandes, ou du moins de mesures imposées par *« les Allemands »* à un État fantoche. Comme presque tous ceux des générations qui ont connu la guerre, je disais en effet *« les Allemands »*, sans saisir que cette manière de dire, demeurée courante, est aussi un piège. Car c'est du nazisme que nous parlons, qui a eu des formes allemandes, mais aussi des formes françaises, avec Henriot, Darnand, la milice... En tout cas, si je connaissais fort bien l'existence des lois antijuives, je n'ai jamais pensé, pendant la guerre, que des Français avaient pu, par eux-mêmes, élaborer cette législation horrible.

> « L'imbroglio constitué par l'État de Vichy et l'occupation nazie commence à être déchiffré. »

– Croyez-vous que François Mitterrand, fonctionnaire en poste à Vichy, a pu ignorer ces lois, comme il l'a déclaré ?

– Cela paraît étrange. Cette affirmation demeure pour moi une énigme. Peut-être veut-il dire qu'il les attribuait à l'occupant, même à Vichy. Il est vrai que toutes les obscurités de cette période sont loin d'être dissipées, même si nous devons beaucoup de clarté à Serge Klarsfeld.

» Je crois même que l'imbroglio constitué par l'État de Vichy et l'occupation nazie commence seulement maintenant à être déchiffré. Un bon nombre de points demeurent encore confus. Ainsi, pourquoi Karl Oberg, en France chef de la SS, qui a ordonné à l'horrible Bousquet les rafles des juifs, et les a conduites jusqu'à Auschwitz-Birkenau – et qui fut condamné à mort en 1954 par un tribunal français –, a-t-il été gracié en 1958, et libéré en 1962 ? Voilà un point qui semble attirer beaucoup moins l'attention que la jeunesse de François Mitterrand, et qui mériterait qu'on s'y intéresse. Dans cette période de jeunesse de Mitterrand, le fait qu'il ait été le responsable direct du réseau où sera arrêté et déporté Robert Antelme, l'auteur du livre le plus grand en langue française sur l'horreur concentrationnaire, *l'Espèce humaine*, cela pèse d'un poids plus vrai que les dîners en ville d'après-guerre.

» Et ce ne sont pas seulement les historiens qui doivent poursuivre leurs travaux. Un travail proprement philosophique doit se mettre à l'œuvre pour comprendre ces moments, où des mots parviennent à opérer une transformation de toutes les perspectives. Le mot « antisémite » surgit soudainement, en 1880. Il retourne complètement ce qu'Engels appelait *« la vieille bigoterie médiévale antijuive »* : il en fait autre chose, un fantasme anthropologique monstrueux face auquel la critique de Nietzsche est presque seule – dès les années 1885-1888 – à nous mettre en garde. Elle sera malgré tout détournée par le Reich nazi à son compte, ensuite.

– Considérant l'histoire de ce siècle et ses impasses, quelle doit être à présent, selon vous, la tâche principale des intellectuels ?

– Il s'agit d'ouvrir des espaces de liberté pour la pensée, et de retrouver ou de réinventer au futur le sens de ce que fut, autrefois, l'Université. Dans l'histoire intellectuelle de l'Europe, la naissance de l'Université sur le méridien Bologne-Paris-Oxford a marqué un moment exceptionnel : l'effacement réel des frontières, des particularismes régionaux et nationaux. Il faut que la pensée prenne conscience de ses voyages passés, que l'on se souvienne du fait que la philosophie arabe nous a transmis son débat crucial sur celle des Grecs. Sortie de notre mémoire, la philosophie arabe a été en réalité notre mère philosophique, elle a contribué à créer l'Europe. Il faudrait voir également comment les mots venus de l'Inde ont cheminé depuis la Grèce d'Alexandre, avec le doute pyrrhonien jusqu'à Montaigne et même jusqu'à Descartes. Il faut faire voyager la philosophie, ne plus la laisser confinée dans une conception étroite et fausse de l'Europe, penser avec Leibniz *« l'Europe et la Chine »*... C'est cela l'Université européenne de la recherche : réalité et projet. »

Propos recueillis par ROGER-POL DROIT

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur de la gestion
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu, conseillers de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), **Jacques Fauvet** (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), **André Fontaine** (1985-1991),
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

L'ancien président américain Jimmy Carter, qui *tente une médiation* dans le conflit bosniaque, à la demande du chef des Serbes de Bosnie Radovan Karadzic, est arrivé dimanche 18 décembre à Sarajevo, après une escale à *Zagreb où il s'est* entretenu avec le président croate Franjo Tudjman. Il a *été reçu par le* président bosniaque Alija Izetbegovic et devait rencontrer Radovan Karadzic lundi à Pale.

La mission de l'ancien président américain ne suscite pas que de l'enthousiasme chez les diplomates, dont certains craignent qu'il se laisse *entraîner hors du cadre que se sont fixé les cinq* puissances membres du groupe de contact (Etats-Unis, Russie, France, Grande-bretagne, Allemagne). Elle intervient alors que les relations entre les forces serbes et la FORPRONU ne se sont *pas vraiment détendues et alors que plusieurs* incidents ont eu lieu dimanche à Sarajevo.

Les combats se poursuivent dans le nord-ouest de la Bosnie entre le Ve corps de l'armée bosniaque opposé aux forces serbes et à leurs alliés *musulmans* partisans de Fikret Abdic. Ce dernier, ancien homme d'affaires qui s'est rebellé contre l'autorité du président Izetbegovic pour s'allier aux Croates, puis aux Serbes, a repris samedi la localité de Velika-Kladusa, dans la poche de Bihac. *Fikret Abdic* avait perdu le contrôle de ce fief en août dernier et avait trouvé refuge avec 30 000 partisans dans la région voisine de Krajina, *contrôlée par* les Serbes en *Croatie. D'autre part,* un appareil de reconnaissance français Etendard a été touché samedi par des tirs alors qu'il survolait la Bosnie centrale. Les chefs d'état-major des pays membres de l'OTAN et des contributeurs à la FORPRONU se réunissent lundi et mardi à La Haye pour élaborer des plans visant à renforcer la mission des « casques bleus » en Bosnie et à les rendre moins vulnérables au harcèlement des forces serbes. – *(AFP, Reuter.)*

La médiation de M. Carter laisse sceptiques les dirigeants bosniaques

SARAJEVO

de notre correspondant

Dès sa descente d'avion, dimanche 18 décembre, Jimmy Carter a précisé que le but de sa visite en Bosnie-Herzégovine *n'était* pas de négocier un nouveau plan de paix. En fait, son voyage devrait simplement, espère-t-il, permettre à Radovan Karadzic de respecter ses engagements. Le chef des Serbes de Bosnie avait promis, il y a quelques jours en direct à la télévision, de libérer les prisonniers musulmans de moins de dix-neuf ans, de rétablir la liberté de mouvement des « casques bleus » et des convois humanitaires, de consentir à rouvrir l'aéroport de la capitale bosniaque, de respecter les droits de l'homme et de négocier un cessez-le-feu dans la région de Bihac.

Jusqu'à aujourd'hui, aucune de ces promesses n'a été suivie d'effet. Le seul signe de détente des Serbes fut d'autoriser, dimanche, sept avions des Nations unies à atterrir à Sarajevo, mais sans garantie pour l'avenir.

Dans le camp bosniaque, personne ne se réjouit de la démarche de M. Carter. *« Un président américain, cela ne se refuse pas*, commente Kemal Muftic, le conseiller du président Alija Izetbegovic. *Jimmy Carter, c'est un peu l'Amérique... Impossible de l'éviter. Mais on nous oblige à participer à un jeu monté par les Serbes. »* La crainte des Bosniaques est que la venue du médiateur Carter ne soit qu'une farce supplémentaire de Radovan Karadzic, uniquement destinée à gagner du temps. Tant que les discussions continuent, l'attitude de la communauté internationale vis-à-vis du conflit bosniaque n'évolue pas, ce dont les Bosniaques se plaignent en réclamant une intervention militaire depuis deux ans et demi.

Le président Izetbegovic, qui a reçu Jimmy Carter peu après son arrivée, lui a exposé sa volonté très ferme de ne pas discuter d'un autre plan de paix que celui proposé en juillet dernier par le « groupe de contact » (Etats-Unis, Russie, Allemagne, France et Grande-Bretagne), qui prévoit l'attribution de 51 % du territoire bosniaque à la *fédération croato-musulmane* et de 49 % aux Serbes. Il lui a rappelé *que* les Bosniaques avaient accepté ce plan. Enfin, il a *tenté de* convaincre son interlocuteur américain qu'il existe une différence entre son gouvernement, légitime et défenseur d'une Bosnie pluriethnique, et le « gouvernement » séparatiste de M. Karadzic qualifié de « fasciste ». Alija Izetbegovic a en outre insisté sur le fait qu'aucune des six propositions des Serbes bosniaques n'était devenue effective.

Le point d'orgue de la visite de Jimmy Carter est sa rencontre, à Pale, dans journée de lundi, avec Radovan Karadzic et son équipe. L'ancien président américain, *« convoqué »* par le leader serbe, pouvait espérer y recueillir des *suggestions sérieuses afin de* relancer le processus de paix en Bosnie. *Cependant, il semblerait* que Radovan Karadzic continue à lier la signature d'un plan de paix à la reconnaissance de sa « République serbe » autoproclamée, tandis que la position internationale exige une acceptation préalable de la carte de partage du pays conçue par le « groupe de contact ».

M. Carter devrait s'en tenir à cette position officielle. Averti par la Maison Blanche des dangers d'une orientation différente, il a de plus accepté de travailler avec l'ambassadeur Charles Thomas, représentant de Bill Clinton au sein du « groupe de contac ». La présence, même très discrète, de M. Thomas à Sarajevo peut être interprétée de deux façons : l'administration Clinton soutient les efforts diplomatiques de *Jimmy Carter, mais elle* veille prudemment à ce qu'ils ne sortent pas du *cadre défini par la communauté* internationale.

A son retour de Pale, Jimmy Carter rencontrera à nouveau le président Izetbegovic, et il lui fera part des éventuelles promesses des Serbes de Bosnie. Il informera ensuite Bill Clinton. Les Bosniaques voient mal quels résultats spectaculaires pourraient être obtenus, après les échecs successifs des négociations menées par les Nations unies, l'Union européenne et le « groupe de contact ». A Sarajevo, plusieurs personnes ont été blessées dimanche par des tirs serbes, dont deux « casques bleus » français. Et à Bihac, les combats continuent.

RÉMY OURDAN

Un ambassadeur itinérant... et privé

WASHINGTON

de notre correspondant

Quand on demande ce qui fait courir Jimmy Carter, la réponse *est souvent la même : « Le prix Nobel de la paix. »* Affirmation *injuste, car en amont, à la source* même des motivations profondes de l'ancien président démocrate, il y a un sens aigu du devoir, d'une « mission » au sens religieux du terme : Jimmy Carter est sincèrement dévoué à la cause de la paix et des droits de l'homme. Ses partisans estiment que M. Carter n'a pas été bien récompensé pour l'indéniable succès des accords de Camp David, en 1978, dont il fut le patient architecte. Ses critiques disent que, depuis, « Jimmy » court après les occasions d'être reconnu par les « sages » de Stockholm.

Ancien président des Etats-Unis (1977-1981), il aurait pu profiter de sa retraite de la vie publique, voire faire fructifier sa notoriété en écrivant des Mémoires et en prononçant des conférences hautement rémunérées. Comme d'autres, l'ancien gouverneur de Géorgie a créé sa propre fondation, à Atlanta, mais il l'a transformée en base de départ de son inlassable activité diplomatique. S'étant proclamé ambassadeur itinérant à titre privé, il n'a cessé, depuis treize ans qu'il a quitté la Maison Blanche, de parcourir le monde : bien accueilli là où il propose ses bons offices, il irrite parfois à Washington, *en particulier au* département d'État, à qui il fait parfois de l'ombre.

Indépendant et incontrôlable

Car il est indépendant et incontrôlable, deux caractéristiques qui lui permettent de mener à bien des missions en marge de la diplomatie officielle : la Maison Blanche peut soit le soutenir, soit faire mine de l'ignorer. Jimmy Carter applique en effet aux causes qu'il choisit sa propre conception de la morale. Sa vision du monde est dictée par ses convictions : tout homme, aussi mauvais soit-il, est susceptible de rédemption, estime-t-il. Cet angélisme l'entraîne parfois à des dérapages : il reconnaît par exemple aujourd'hui qu'il n'avait pas été particulièrement bien inspiré d'écrire à plusieurs chefs d'Etat pour leur demander de ne pas voter une résolution des Nations unies autorisant l'usage de la force contre l'Irak...

Au Nicaragua, au Libéria, en Somalie, au Soudan et en Ethiopie, il a joué les médiateurs. Au Panama, au Paraguay et en Haïti, il a officié comme « observateur » du déroulement des opérations électorales. Mais c'est en Corée du Nord que ses qualités de négociateur se sont révélées particulièrement utiles. En juin dernier, il s'était rendu de son propre chef à Pyongyang, d'où il était revenu avec un accord des Nord-Coréens en faveur d'un gel de leur programme nucléaire clandestin. La Maison Blanche avait mis en doute ce succès, mais les faits donnèrent raison à l'ancien président.

En septembre, alors que la perspective d'une intervention militaire américaine en Haïti paraissait inéluctable, Jimmy Carter, fort de relations qu'il avait nouées précédemment avec le général Raoul Cédras, avait fait le voyage à Port-au-Prince pour négocier un départ de la junte militaire. Le département d'Etat n'avait pas caché ses réticences à l'égard des initiatives *intempestives de M. Carter*, mais le président Bill Clinton *lui avait conservé son soutien.* Et Jimmy Carter l'avait emporté : *les dictateurs acceptèrent* de quitter pacifiquement la scène haïtienne.

Chacun avait alors salué l'indéniable succès de la « diplomatie Carter ». Vu la complexité *du dossier bosniaque*, il s'engage aujourd'hui dans une *mission particulièrement risquée*, avec – c'est le jeu , le *même soutien en demi-teinte de* la Maison Blanche. A la clé, *l'espoir un peu insensé d'un* règlement de paix. Ou la perspective de perdre une bonne partie de son crédit.

LAURENT ZECCHINI

Le financement de la mission Mazowiecki sur les droits de l'homme sera prorogé

GENÈVE

de notre correspondante

Les contributions de source étatique et privée, en provenance *notamment des Etats-Unis*, vont permettre de sauver la mission de Tadeusz Mazowiecki, le rapporteur spécial de la commission des droits de l'homme de l'ONU pour l'ex-Yougoslavie. Cette mission a failli s'arrêter faute de moyens (*le Monde* du 3 décembre), mais une solution semble avoir été trouvée *in extremis*.

Mme Thérèse Gastaut, porte-parole du secrétaire général des Nations unies pour l'Europe, s'est rendue lundi 19 décembre en Pologne où elle devait rencontrer dans l'après-midi M. Mazowiecki. Avant son départ elle nous a affirmé : *« L'ONU a trouvé une solution pour résoudre les difficultés financières auxquelles se heurte la mission Mazowiecki, grâce à un prélèvement de 120 000 dollars par mois sur les ressources internes de l'Organisation. »* Elle a ajouté que *« la mission peut être assurée de percevoir cette somme tant qu'elle sera en fonction »*. Le sous-secrétaire général des Nations unies et *directeur du Centre des droits de* l'homme de l'ONU à Genève, *Ibrahim Fall, nous a déclaré* qu'*« il est envisagé au plus haut niveau – donc considéré comme acquis –, d'imputer les sommes voulues sur le budget de l'Organisation »*. Selon certaines sources officieuses mais parfaitement fiables, il s'agirait d'un transfert de fonds auparavant destinés au financement de la FORPRONU.

Si les ressources voulues n'avaient pas été trouvées, il ne restait plus à M. Mazowiecki qu'à licencier une équipe renommée pour sa vigilance et son objectivité et à fermer ses bureaux de Zagreb, Sarajevo et Skopje. Les organisations humanitaires qui se dévouent sur le terrain auraient considéré comme une faillite de l'ONU la disparition du seul organe onusien en mesure jusqu'à présent sinon d'empêcher l'horreur, tout au moins d'en témoigner.

ISABELLE VICHNIAC

BULGARIE

Le Parti socialiste (ex-communiste) remporte les élections législatives

Crédité de 43 % à 44 % des voix, le Parti socialiste bulgare est arrivé largement en tête des élections législatives du dimanche 18 décembre, les troisièmes depuis la chute du régime communiste en 1989. Son principal rival, l'Union des forces démocratiques obtiendrait entre 23 % et 25 % des suffrages.

SOFIA

de notre envoyée spéciale

« Nous allons servir le champagne ! » Jan Videnov, nouveau président du Parti socialiste bulgare (PSB), héritier des anciens communistes, affichait un sourire radieux, dimanche 18 décembre dans la soirée, à l'annonce de la victoire de sa formation aux élections législatives. *« Ce triomphe est au-delà de nos espérances*, dit-il, *les électeurs ont montré qu'ils ne s'étaient pas désintéressés de l'avenir politique de leur pays et qu'ils voulaient des dirigeants responsables, capables de gérer la Bulgarie en cette période de crise. »*

Cette victoire des ex-communistes était certes prévisible, mais son ampleur a surpris. Quelques heures après la fermeture des bureaux de vote, toutes les estimations concordaient : 43 % à 44 % des suffrages exprimés revenaient au PSB. Selon le système électoral (proportionnel au plus fort reste), il pouvait espérer une majorité absolue de sièges au nouveau Parlement de Sofia, le troisième depuis la chute du régime communiste de Todor Jivkov en novembre 1989.

Jan Videnov, économiste de trente-cinq ans, formé à l'école internationale de commerce de Moscou, pépinière de cadres de haut vol, a donc gagné son pari : donner une image nouvelle, réformatrice et progressiste, à un parti qui n'a pourtant pas véritablement rompu avec son passé communiste. Pour lui, la victoire des « rouges » s'inscrit dans un *« processus de retour de la gauche que l'on retrouve dans tous les pays de l'Est »*.

Le politologue Antony Todorov estime cependant que le retour des communistes ne marquera pas *« un coup d'arrêt aux réformes »*. Le PSB s'est, en effet, prononcé, durant la campagne électorale, en faveur de l'économie de marché et du pluralisme politique. *« On peut toutefois*, estime M. Todorov, *s'attendre à un durcissement des relations avec le FMI, car le nouveau gouvernement socialiste devra composer avec la pression de sa base électorale – les retraités et les couches les plus défavorisées –, qui souhaite une politique sociale soutenue et les exigences des institutions financières internationales. »* M. Todorov fait part de sa surprise face au véritable triomphe du PSB et constate que les ex-communistes ont su récupérer l'électorat qu'ils avaient perdu lors des précédentes élections législatives, en octobre 1991, lorsqu'ils avaient remporté 33 % des suffrages exprimés et 106 des 240 sièges que compte l'Assemblée bulgare.

« Je ne pense pas qu'il y ait là la moindre nostalgie du régime communiste », poursuit Antony Todorov. *« Il s'agit plutôt de la réaction d'un électorat préoccupé par la crise économique et la flambée de la criminalité qui cherche une force politique sensible aux conséquences sociales de la transition. »* Mais l'ample victoire des ex-communistes bulgares est également un *« vote-sanction contre l'Union des forces démocratiques »* (UFD), précise M. Todorov.

« Tendance naturelle »

La deuxième force politique bulgare a, en effet, essuyé une large défaite, en recueillant, selon les premières estimations, 25 % des suffrages exprimés, contre 34 % au scrutin de 1991. Les « Bleus », symboles de la démocratie en 1989, ont perdu une bonne partie de leur électorat à la suite de querelles intestines qui ont conduit au départ les forces centristes de cette coalition anticommuniste.

Filip Dimitrov, le chef de l'UFD, a refusé, dimanche soir, d'endosser toute responsabilité dans cet échec cuisant. Il a expliqué, en substance, que la victoire des communistes est une *« tendance naturelle »* qui domine dans plusieurs anciens pays de l'Est et qu'*« il y a donc des causes structurelles profondes à ce phénomène »*. La seule leçon que semble toutefois tirer M. Dimitrov de cet échec est la nécessité de consolider l'UFD en une force politique stable, c'est-à-dire transformer la coalition en un parti politique que l'on qualifie déjà à Sofia de *« bleu turquoise »*.

Outre le PSB et l'UFD, trois autres formations devraient passer la barre des 4 % et entrer au Parlement. Il s'agit tout d'abord du Mouvement des droits et des libertés (MDL) de la minorité turque de Bulgarie. Parti pivot entre l'UFD et le PSB dans le Parlement sortant, il semble enregistrer un recul et devrait obtenir entre 4 % et 6 % des voix. L'Union populaire, une coalition regroupant les agrariens d'Anastasia Moser et les démocrates de Stefan Savov, issue de l'UFD, se présente comme une formation de centre-gauche qui est créditée de 6 % des suffrages. Enfin, le Business Blok de George Gantchev, qui avait recueilli 1 % des suffrages au scrutin de 1991, paraît avoir nettement amélioré son score avec 5 % des voix.

M. Gantchev, homme d'affaires bulgare qui possède la nationalité américaine, avait demandé, à la veille des élections, la condamnation à la réclusion à perpétuité pour les criminels de droit commun. Du PSB, il avait dit : *« C'est un parti de millionnaires qui possède dans ses rangs quatre milliardaires. »*

L'« espoir bleu » a donc viré au rouge. L'UFD a peut-être fait sa plus grave erreur en déclarant après la chute de la dictature communiste : *« Le temps est à nous. »*

FLORENCE HARTMANN

EUROPE

Moscou choisit la force contre les Tchétchènes

Suite de la première page

Le général Doudaev était ainsi requis à Mozdok alors que des plans d'assassinat sont dressés, depuis des mois, dans divers bureaux moscovites contre sa personne. Et, qui plus est, il devait y rencontrer deux personnages clés du « parti de la guerre » russe : le chef du FSK, ex-KGB, Sergueï Stepachine, qui armait depuis l'été l'opposition tchétchène, et le représentant de Boris Eltsine dans la région, Nikolaï Egorov. Cet ancien préfet d'une région du nord Caucase, où un de ses titres de gloire est d'avoir formé de belliqueux bataillons de Cosaques, fut promu responsable de la *« politique des nationalités »* au sein du gouvernement russe, avant de devenir vice-premier ministre pour les besoins de la guerre anti-tchétchène.

Le président Doudaev avait, pourtant, multiplié les concessions, samedi et dimanche, ordonnant à ses troupes autour de Grozny de reculer d'un kilomètre et d'observer un cessez-le-feu, puis acceptant, dimanche soir, de rencontrer MM. Stepachine et Egorov, s'ils venaient à Grozny . Seuls, ces deux hommes auraient pu garantir que ces nouvelles négociations ne se déroulent pas comme celles de la semaine passée, sous les tirs de l'aviation et des chars russes, en route vers Grozny.

« Opération de police »

Les téléspectateurs russes n'auront rien su, ou presque, de ces derniers développements de la crise. Le blocus de l'information semble, en effet, avoir progressé plus vite que les chars russes autour de la capitale tchétchène. Celle-ci était, ainsi, désertée, dès samedi, par la plupart des journalistes non tchétchènes, sur l'injonction menaçante de M. Egorov, relayé par le secrétaire du Conseil de sécurité, Oleg Lobov. Les deux hommes, comme les représentants du ministère des affaires étrangères, ont demandé aux étrangers de quitter la ville, celle-ci devant être bombardée passé minuit, à l'issue d'un dernier ultimatum de Moscou aux Tchétchènes pour qu'ils rendent les armes. Ces « ultimatums » ne pouvaient d'ailleurs guère impressionner les Tchétchènes, bombardés épisodiquement depuis un mois, en dehors de tout ultimatum dûment signifié.

Evgueni Kissiliov, présentateur-vedette de la télévision privée NTV, jusqu'à présent préférée par ceux qui pensaient que la « machine de guerre » pouvait être stoppée, a pris, dimanche, le parti du Kremlin. Il a expliqué que, *« malgré les efforts »* de Moscou, l'intransigeance du président Doudaev a empêché toute négociation. La première heure de son émission a donné la version officielle des *« événements »*. Signe des temps : aujourd'hui à Moscou, comme jadis en France durant la guerre d'Algérie, on ne doit pas parler de guerre mais d'une *« opération de police »* où la nécessité de *« désarmer des bandes criminelles »* oblige au recours à l'armée. Pour la première fois depuis vingt jours, NTV n'a pas diffusé les images de son correspondant à Grozny. Quant à la chaîne américaine CNN, elle n'a pas jugé bon de se rendre à Grozny, choisissant de diffuser, dimanche, un entretien avec le chef de la CIA poussant Boris Eltsine à la *« fermeté »* en Tchétchénie.

Conseil superflu. Ainsi, le chef de l'administration présidentielle, Sergueï Filatov, affirmait, toujours dimanche : *« il n'est plus question de négociations mais de désarmement »*. Il ajoutait que les négociations viendraient après la *« normalisation »*, comme *« Boris Eltsine l'a d'ailleurs dit lui-même »*.



Sur NTV, un reportage, consacré au premier enterrement solennel de soldats et d'officiers russes, expliquait que ces derniers étaient morts en Tchétchénie *« parce qu'ils n'avaient pas reçu l'ordre de tirer contre ceux qui se cachent derrière des femmes et des enfants »*. La parole fut, ensuite, donnée à des *« experts »*. Un géographe a expliqué que les futurs survivants de Grozny vont être chassés vers les montagnes couvrant la moitié sud du pays *« où ils ne pourront résister longtemps à l'hiver »*. Le correspondant militaire du journal *Segodnia*, Pavel Felguengauer, a enchaîné en affirmant que les Tchétchènes *« ne possèdent pas les techniques d'une vraie guerre de partisans »* et que, malgré des retards *« dus au souci des militaires russes de réduire les pertes dans leurs rangs, Grozny sera, sans doute bientôt, prise d'assaut »*.

Ce journaliste, surnommé le *« rossignol de l'état-major »* par ses collègues, du fait de ses liens avec le général Kolesnikov, a poursuivi : *« tout retour en arrière est impossible car sinon l'armée devrait quitter tout le Caucase du Nord où les différentes ethnies se battront entre elles ou contre les Cosaques du Terek, ce qui amènerait des millions de réfugiés. »* Ce scénario traduit-il des plans dressés de longue date par l'armée ? Et quel besoin ont alors d'autres porte-parole du Kremlin à continuer d'affirmer qu'*« il n'y aura pas d'assaut contre Grozny »* ?

« Le temps passe, les bombes tombent »

Certains continuent à l'espérer, notamment en voyant Evgueni Kissiliov, une fois devoir rendu à la censure, exposer une autre version des *« événements »* durant la dernière demi-heure de son émission. Il a joint au téléphone le député Serguei Kovalev, chargé l'an dernier par Boris Eltsine de surveiller les droits de l'homme en Russie, qui, après avoir surmonté de multiples embûches des autorités militaires, a réussi à se rendre à Grozny. M. Kovalev y affirmait, samedi, après trois heures de discussions avec Djokhar Doudaev, que ce dernier veut négocier mais que sa convocation à Mozdok avait pour seul but de retarder une éventuelle rencontre *« à haut niveau »* avec la partie russe.

« J'ai écouté l'enregistrement pirate d'une conversation radio d'un officier russe haut placé, ordonnant d'agir de manière à exclure toute négociation », a ajouté l'ancien dissident Kovalev en déplorant : *« Le temps passe, les bombes tombent, des civils sont tués . »* Mais le président de la Douma, Ivan Rybkine, a demandé à tous ses députés présents dans la région de revenir à Moscou. M. Kovalev s'y refuse, espérant, par sa présence, prévenir l'escalade.

D'autres s'y emploient à Moscou, comme les démocrates Grigori Iavlinski et Egor Gaïdar. Le premier a un plan de règlement – une confédération russo-tchétchène parfaitement réaliste – mais dont l'adoption par les députés est plus que douteuse. D'autant que M. Filatov a expliqué d'avance que, la Cour constitutionnelle ne siégeant toujours pas, l'exécutif n'avait rien à craindre du Parlement, à supposer que ce dernier parvienne, par miracle, à surmonter ses divisions. *« Ce sont les bienfaits de cette constitution autoritaire qui devaient sauver la démocratie en Russie »*, triomphent, en coulisse, ceux qui n'ont pas passé par pertes et profits l'assaut de la « Maison Blanche » d'octobre 1993.

L'ex-premier ministre Gaïdar veut, de son côté, lancer un mouvement de masse pacifiste. En attendant, c'est sa voix que l'on entend encore à la télévision dire *« au peuple tchétchène »* que le Conseil de sécurité, ce n'est pas toute la Russie et que celle-ci *« ne soutient pas cette guerre »*. Ou son collègue, le chef du comité à la défense de la Douma, Sergueï Iouchenkov, qui affirme avoir connaissance des *« fausses informations transmises par le FSK à Boris Eltsine pour arracher ses décisions »*.

Mais la caravane passe... La semaine dernière, il n'y avait guère que le ministre des affaires étrangères, Andreï Kozyrev, pour exiger publiquement *« plus de résolution »* en Tchétchénie, aux côtés de fascistes patentés comme le producteur de télévision Nevzorov. Les patrons des appareils présidentiel et gouvernemental sont, maintenant, *« sortis des bosquets »* où ils se cachaient tant que leur chef était dans son hôpital. Ils prennent en mains les médias et les divers services de police qui développent la psychose de *« l'attentat tchétchène »* en Russie.

L'armée patrouille désormais dans Moscou. Dans le métro, des haut-parleurs mettent en garde, toutes les cinq minutes, contre d'éventuels paquets suspects, alors qu'aucun attentat politique n'a jamais été commis à Moscou par des Tchétchènes, qui ne cessent de jurer que c'est contraire à leurs traditions, ce qui semble parfaitement avéré.

Comme au lendemain de l'assaut contre la « Maison Blanche » en octobre 1993, tout « basané » de la capitale est désormais suspect, souvent interpellé, parfois arrêté.

Evgueni Kissiliov a laissé le mot de la fin à l'écrivain Pristavkine, auteur d'un roman sur la déportation, il y a exactement cinquante ans, de Tchétchènes, d'Ingouches et d'autres peuples du Caucase qui y perdirent la moitié de leur population. Le film qui en fut tiré a été montré en sa présence au *« redoutable »*

général Doudaev : *« Je l'ai vu alors pleurer »*, s'est souvenu Pristavkine, avant de conclure : *« On ne peut parler à un peuple entier le langage de la guerre – et aux Tchétchènes moins qu'aux autres. Ils ont déjà survécu à tout. »*

SOPHIE SHIHAB

POLOGNE : manifestation à Varsovie contre l'intervention russe. – Une centaine de jeunes polonais ont manifesté, dimanche 18 décembre, devant l'ambassade de Russie à Varsovie contre l'intervention militaire en Tchétchénie. Les manifestants ont réclamé le départ des troupes russes de la petite république indépendantiste. – *(AFP.)*

REPÈRES

ALLEMAGNE

Rolf Schlierer nouveau président des Républicains, principal parti d'extrême droite

La principale formation de l'extrême droite allemande, les Républicains, s'est dotée d'un nouveau président, Rolf Schlierer, trente-neuf ans, au cours d'un congrès qui s'est tenu dimanche 18 décembre à Sindelfingen (Bade-Wurtemberg). Ce jeune médecin et juriste remplace Franz Schönhuber, soixante et onze ans, co-fondateur du parti en 1983, évincé après avoir voulu nouer une alliance avec la Deutsche Volksunion (DVU), formation proche de la mouvance néonazie. Devant les délégués de son parti, Franz Schönhuber, ancien volontaire de la Waffen SS pendant la guerre, a prononcé un discours d'adieu émaillé de propos antisémites. Rolf Schlierer appartient à une nouvelle génération de dirigeants d'extrême droite, qui essaient de présenter un visage plus moderne. Il est chef des Républicains au Parlement régional de Bade-Wurtemberg. Le parti d'extrême droite avait obtenu 11,9 % des voix dans ce Land en 1992. Il est tombé à seulement 1,9 % des voix aux élections législatives du 16 octobre. – *(Corresp.)*

CORÉE DU NORD

Un pilote de l'hélicoptère américain qui s'est écrasé est mort

La Maison Blanche a annoncé, dimanche 18 décembre, que l'un des deux pilotes de l'hélicoptère américain qui avait pénétré la veille dans l'espace aérien nord-coréen a été tué lorsque l'appareil a touché le sol dans des circonstances non encore élucidées (*le Monde* daté 18-19 décembre). L'autre pilote est indemne, selon des informations fournies par Pyongyang par l'intermédiaire du parlementaire américain Bill Richardson, représentant démocrate du Nouveau-Mexique, qui est arrivé samedi en Corée du Nord, en provenance de Pékin, pour une visite prévue avant l'incident. M. Clinton a confirmé que l'hélicoptère avait *« pénétré dans l'espace aérien nord-coréen »*. L'hélicoptère, un OH-58, a touché le sol au nord de la zone démilitarisée, une bande de 4 kilomètres de large qui sépare le nord du sud de la péninsule. Pyongyang a réaffirmé, dimanche, avoir abattu l'appareil. A Washington, le Pentagone a annoncé l'ouverture d'une enquête. Cette instance a d'emblée déclaré ignorer si le OH-58 a été abattu ou s'il a atterri d'urgence. Le Pentagone précise que l'hélicoptère n'était pas armé et qu'il faisait un vol d'entraînement de routine lorsqu'il s'est égaré dans l'espace aérien du Nord. – *(AFP, Reuter.)*

CUBA

Un sondage indique qu'une majorité de Cubains fait un bilan plutôt positif de la Révolution

Selon un sondage réalisé par la filiale du Costa-Rica de l'Institut Gallup et publié dimanche 18 décembre par le quotidien *Miami Herald*, 58 % des Cubains estiment que la révolution de 1959, qui a porté Fidel Castro au pouvoir, a connu plus de réussites que d'échecs. Pour 31 % des 1 002 personnes interrogées, l'embargo américain est le problème le plus grave auquel est confronté Cuba, alors que 25 % d'entre eux citent le manque de nourriture et 17 % la situation économique. Seuls 3 % des Cubains interrogés ont mentionné la situation politique intérieure. Pour 77 % d'entre eux, les Etats-Unis sont le « pire ami » de leur pays, alors que 48 % citent le Mexique comme le « meilleur ami », devant l'Espagne.

Le gouvernement cubain avait autorisé ce sondage à condition qu'il ne comporte aucune question concernant des « personnalités ». Selon le *Miami Herald*, les enquêteurs ont été *« harcelés »* à diverses reprises par des agents de la sécurité cubaine. – *(Reuter.)*

PAKISTAN

Les violences entre sunnites et chiites s'amplifient à Karachi

De nouveaux affrontements ont fait treize morts à Karachi, capitale économique du Pakistan, dans la nuit du dimanche 18 au lundi 19 décembre. En particulier trois personnes ont été tuées lorsque des paramilitaires ont ouvert le feu sur des chiites qui protestaient contre les menées d'un parti extrémiste sunnite, le Sipah-e-Sahaba. Ce SSP avait appelé à une grève générale dimanche à Karachi pour protester contre l'attaque d'une mosquée qui avait huit morts quelques jours plus tôt. Les écoles et collèges, la plupart des banques et des institutions financières, les marchés et les boutiques ainsi que la Bourse sont restés fermés. Les violences entre extrémistes chiites et sunnites, à peu près inconnues à Karachi jusqu'à l'été, ont pris une part grandissante dans la violence multiforme, également ethnique et politique, qui s'est emparée de la ville. Plus de cent personnes y ont été tuées depuis le début de décembre, et plus de six cent cinquante depuis le début de 1994. – *(AFP.)*

EUROPE

ITALIE

Le chef de la Ligue du Nord, Umberto Bossi, travaille à la chute de Silvio Berlusconi

ROME
de notre correspondante

« Jeudi le petit dictateur va tomber ! Les plus beaux cadeaux se font toujours à Noël. » Umberto Bossi est content de lui. La cravate en bataille et les traits tirés, entre deux sandwiches au thon et deux marathons de discussions, il a mis au point, vendredi 16 décembre dans la nuit, la machine de guerre qui abattra enfin, pense-t-il, son allié-ennemi, le président du conseil Silvio Berlusconi : deux motions de censure qui devaient être déposées le lundi 19 décembre pour être débattues jeudi.

La voix rauque qui travaillait si bien les foules il y a deux ans encore, lorsque la Ligue pourfendait les derniers bastions de la Démocratie-Chrétienne et s'en prenait aux potentats de *« Rome la voleuse »*, a repris ses accents guerriers. Mentalement, Umberto Bossi brandit à nouveau l'épée du héros lombard Alberto Da Giussano, symbole de la Ligue lorsque celle-ci est née il y a dix ans, dans les brumes du nord laborieux et économe, entre comices populaires, folklore moyenâgeux et revendications fédéralistes des petits artisans de la Brianza. C'était l'époque où le « Sénateur » Bossi parlait de couper le pays en trois, de larguer les amarres d'un Mezzogiorno pesant et corrompu. Un message qui lui valait 30 % des suffrages au nord, 10 % à l'échelle nationale.

Mais aujourd'hui ? Prise au piège du pouvoir, la « Révolution fédéraliste » n'a pas décollé. Certains des lieutenants de la première heure, tel l'actuel ministre de l'intérieur, Roberto Maroni, font de subtils distingos entre *« réforme »* et *« révolution »*, voire contestent l'autorité du chef. Pis, la Ligue a dû trouver des partenaires pour survivre aux élections législatives, en mars, car le nouveau système électoral, majoritaire mâtiné de proportionnelle, obligeait à des alliances. Désordonnée et confuse comme tous les grands mouvements de protestation vaguement populistes, la Ligue n'a jamais réussi à devenir un vrai parti, ni à sortir de son bastion du nord. Il fallait s'allier, même contre nature, ou disparaître. Et l'ex-tribun révolutionnaire, après avoir hurlé, poing brandi, *« Jamais avec les fascistes d'Alliance nationale ! Jamais avec ce « Berluskaiser » de Berlusconi ! »*, s'était vu contraint de venir leur manger le pain électoral dans la main.

Une belle opération quand même, qui lui a rapporté *105 députés à la Chambre*, élus largement grâce au soutien de *Forza Italia*, le mouvement berlusconien. La suite a été moins glorieuse : au pouvoir sans pouvoirs, incapable de mener à terme ses promesses, grignotée peu à peu par ses deux alliés qui la tenaillent, la Ligue a fondu et ne représente plus que 7 % au maximum de l'électorat. A Brescia, un des anciens « sanctuaires » du mouvement, un maire, Mino Martinazzoli, qui fut le dernier chef de la vieille et abhorrée Démocratie-Chrétienne l'a emporté aux dernières élections. Quel symbole ! *Umberto Bossi lui même s'est* brûlé au contact du pouvoir, et, l'autre semaine, le juge Antonio Di Pietro a même requis dix mois de prison contre lui pour avoir, *« comme les autres »*, encaissé en son temps quelques pots de vin électoraux...

Un pari risqué

Dès lors, on comprend cette « opposition de l'intérieur » forcenée, et souvent impopulaire, que l'ex-sénateur, cravaté et embourgeoisé malgré lui, a mené au long *des sept mois de ce gouvernement* Berlusconi dont il désavoue presque tout... Et, pour s'en sortir, en cette fin décembre, c'est un véritable coup de poker que tente Umberto Bossi. Il opère un retournement complet, au mépris de ses engagements électoraux, une nouvelle alliance, pour le moins aussi insolite que la précédente, mais *qui, espère-t-il, lui fera retrouver* la dynamique de son parti et aussi gagner encore du temps. Car il sait que des élections anticipées lui seraient fatales. Alors avec qui fait-il affaire ? Avec les héritiers directs de l'ex-Démocratie-Chrétienne, le Parti populaire, avec lesquels il lance un pôle « libéral-démocratique », de même qu'avec les ennemis d'hier, les ex-communistes du PDS.

Rien n'est acquis pourtant. Une bonne partie des élus de la ligue, entre soixante et quatre-vingts, contestent ce coup de force et, à tout prendre, préfèrent rester avec le gouvernement actuel. D'autant que les accusations de *« trahison électorale »* lancées pesamment par Silvio Berlusconi ont fait mouche. Le ministre Roberto Maroni est en rébellion ouverte ; une dizaine de députés de la Ligue sont allés fonder, vendredi, avec des transfuges d'autres partis, un nouveau groupe à la Chambre. Certains veulent même la démission d'Umberto Bossi, qui va devoir batailler dur, y compris contre ses propres troupes.

Silvio Berlusconi, quant à lui, est décidé à se battre jusqu'au bout. Déjà, il a lancé un appel à la *mobilisation de ses électeurs*, invités à protester dans les rues contre le *« coup d'Etat en préparation »*. Lui-même devait prendre la parole lundi soir au théâtre Manzoni à Milan.

Faire tomber le gouvernement ne serait pourtant pas le plus dur pour Umberto Bossi. L'heure de vérité viendrait plus tard, lorsqu'il faudrait dégager une majorité, trouver un consensus crédible : alors mieux vaudrait pour lui avoir des atouts dans son jeu.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

Calendrier d'une crise

ROME
de notre correspondante

Le compte à rebours de la crise italienne touche à sa fin. Après l'adoption de la loi de finances, prévue en début de semaine, le président du conseil, Silvio Berlusconi, doit se rendre, mercredi 21 décembre, à la Chambre des députés pour y faire une communication. S'il décide de poser la question de confiance, pour obliger la Ligue du Nord d'Umberto Bossi – sur le point de quitter la coalition gouvernementale – à le « trahir » ouvertement, le vote devrait intervenir jeudi, après le débat.

Bien décidée, semble-t-il, à faire tomber le gouvernement, l'opposition a annoncé de son côté le dépôt de deux motions de défiance. Dans l'incertitude actuelle sur les intentions de M. Berlusconi, elle veut avoir un moyen « technique » de voter contre lui au cas où le président du conseil renoncerait à poser la question de confiance. Ces deux motions, présentées l'une par la Ligue et par le Parti populaire italien (PPI) – qui a succédé à la Démocratie chrétienne –, l'autre *par le PDS, issu de l'ancien Parti* communiste, sont « jumelles ».

Pour couper court aux critiques grandissantes au sein de leurs formations contre une alliance trop étroite les dirigeants de la Ligue du Nord et du Parti populaire ont préféré avoir leur propre texte. Ressemblant fort à une amorce de plate-forme de gouvernement, les deux motions suggèrent déjà toute une série de mesures sur le fédéralisme, la loi antitrust, la réforme électorale, l'assainissement des finances publiques. Les règlements du Parlement prévoyant qu'une motion de défiance ne peut donner lieu à un vote que trois jours après son dépôt, c'est lundi 19 décembre que la Ligue et le PPI d'une part, le PDS de l'autre, devaient déposer leurs motions afin de pouvoir les soumettre au vote de la Chambre dès jeudi.

Si le gouvernement était mis en minorité, M. Berlusconi devrait se rendre au Quirinal et remettre son mandat au président de la République, Oscar Luigi Scalfaro. C'est à ce dernier qu'il reviendrait alors de prendre acte de la crise, et, ensuite, soit de dissoudre les Chambres en vue d'élections anticipées, soit de charger quelqu'un de former un nouveau gouvernement en fonction des alliances et des *majorités qui pourraient se dessiner* au cours des futures consultations à venir.

M.-C. D.

SLOVÉNIE : la gauche renforcée dans les villes après les élections municipales. – Les candidats indépendants ont emporté de nombreuses municipalités au détriment des partis traditionnels lors les élections municipales en Slovénie dont le deuxième tour s'est déroulé dimanche 11 décembre. Les partis de gauche sortent renforcés dans les villes. L'alliance de gauche, constituée par deux des trois partis gouvernementaux, le Parti libéral démocrate (centre gauche) et Liste unie (anciens communistes réformateurs), a enlevé une quarantaine de mairies, dont celle de la capitale Ljubljana. – *(AFP.)*

AFRIQUE

RWANDA

Le gouvernement renonce à fermer des camps de réfugiés

A la demande des Nations unies, le gouvernement de Kigali a fait savoir, dimanche 18 décembre, qu'il renonçait à fermer les camps de réfugiés situés au sud-ouest du pays, dans l'ancienne zone humanitaire créée par les soldats français de l'opération « Turquoise ». Ces camps, ouverts pour accueillir les Hutus qui fuyaient l'avance des troupes du Front patriotique rwandais *(FPR)*, abritent encore 140 000 réfugiés. Le 14 décembre, deux mille hommes de la Mission des Nations unies au Rwanda (MINUAR) avaient pénétré dans ces camps pour y arrêter les extrémistes hutus soupçonnés de terroriser les réfugiés. Cette opération s'était soldée par une cinquantaine d'arrestations et la saisie de 1 300 armes, essentiellement des machettes, mais les responsables des violences avaient pu s'échapper.

Dans les camps situés au Zaïre, le quotidien britannique *The Guardian* affirme que des dirigeants hutus ont recruté des jeunes gens dans le secteur de Goma et les ont regroupés à Chimanga où ils les entraînent à la guérilla. Un officier hutu, des anciennes forces armées rwandaises (FAR), le colonel Tehoneste Bagasora, a déclaré au *Guardian* : *« Nous n'envisageons pas une guerre conventionnelle, d'abord parce que le gouvernement zaïrois nous a confisqué nos armes et nos munitions. Mais la guerre est encore possible, et il y aura encore beaucoup de morts. Il y a une autre méthode, celle des Palestiniens qui se sont battus, en désobéissant et en déstabilisant. Ça leur a pris du temps, mais ils sont rentrés chez eux. »* Le quotidien britannique rapporte que des militaires français se sont récemment rendus dans les camps de réfugiés de Goma et Bukavu.

En visite au Congo, le ministre français de la coopération, Bernard Debré a conditionné la reprise de l'aide au Rwanda à la réalisation d'*« efforts importants vers la démocratie »*, au retour des réfugiés et à l'organisation d'élections. M. Debré, devait rencontrer le président rwandais, Pasteur Bizimungu, à Brazzaville. – *(AFP.)*

CAMEROUN : échec du « débat constitutionnel ». – Le débat sur la révision de la Constitution que le président Paul Biya a tenté d'organiser a tourné court, samedi 17 décembre, après le départ d'Adamou Ndam Njoya, dirigeant de l'Union démocratique du Cameroun (UDC, opposition modérée), l'unique opposant qui avait accepté d'y participer. Le président Biya avait annoncé, mercredi, la création d'un *« comité consultatif constitutionnel »* qui devait rendre ses avis dans un délai d'une semaine, après des travaux à huis clos, sur les conditions dénoncées par les dirigeants de l'opposition. – *(AFP.)*

NIGERIA : libération d'un dirigeant de l'opposition. – Anthony Enahoro, soixante et onze ans, l'une des grandes figures de l'opposition au régime militaire, a été libéré, vendredi 16 décembre, après avoir passé quatre mois en prison à Port-Harcourt. Des informations alarmantes avaient circulé sur son état de santé, provoquant l'intervention en sa faveur de l'archevêque catholique de Lagos et d'un ancien chef de l'Etat, Yakubu Gowon. M. Enahoro avait été arrêté le 20 août, lors de la vague d'arrestation qui avait suivi la grève de l'industrie pétrolière. – *(AFP. AP.)*

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

Nelson Mandela entend prendre davantage en compte les aspirations des Noirs

Les débats du 49e congrès du Congrès national africain (ANC), qui s'est ouvert, samedi 17 décembre, à Bloemfontein, témoignent des impatiences de la base devant la lenteur des réformes entreprises et le maintien des privilèges de la minorité blanche.

BLOEMFONTEIN

de notre envoyé spécial

Le congrès ronronnait et les congressistes somnolaient, encore mal remis de la fête bien arrosée de la veille. A la tribune, dimanche, le secrétaire général de l'ANC, Cyril Ramaphosa, semblait chercher ses mots, ânonnant sans passion un rapport laborieux. Soudain sa voix s'est enflée, la diction s'est faite précise et le constat est tombé : situation financière désespérée, manque de discipline, décisions non appliquées, échecs et erreurs jamais sanctionnés, centralisation trop poussée qui brise l'initiative de la base, gestion malthusienne des cadres, isolement de la direction et des parlementaires qui – contrairement à la règle – n'ont toujours pas rendu public l'état de leur patrimoine.

Avec une organisation dans un tel état, a conclu Cyril Ramaphosa, l'ANC va au devant de la défaite lors des prochaines élections locales, prévues en octobre 1995. Sans doute la vigueur de la sortie du secrétaire général était-elle délibérément exagérée, destinée à stimuler une organisation qui n'a plus le tonus d'antan. Mais elle témoigne aussi du trouble qu'éprouvent les militants face à la nouvelle situation politique. Devenu en quelques mois parti de gouvernement, l'ANC fait le grand écart entre les aspirations des masses noires et le relatif *statu quo* issu des accords conclus avec la minorité blanche, avant les élections.

Dans son intervention de samedi, Nelson Mandela s'est essayé à dissiper le malaise, tentant de faire la synthèse entre l'exigence de la justice sociale et les contraintes d'une transition douce. Dans un discours d'une heure et dix minutes, il s'est longuement félicité du chemin parcouru et de la justesse de la ligne politique suivie par la direction de l'ANC. Mais, s'est aussitôt demandé le président de l'ANC, *« les positions que nous occupons aujourd'hui permettent-elles d'aboutir aux transformations fondamentales que nous promettons ? »* Il allait ainsi au devant des questions que se posent de nombreux congressistes déçus de la lenteur des réformes en cours et inquiets des concessions accordées à la minorité blanche dont les privilèges anciens sont garantis par la Constitution intérimaire.

Comme il était à prévoir, Nelson Mandela ne retire pas une virgule des accords conclus avec le Parti national (NP) de Frederik De Klerk dont, *dit-il*, la coopération était nécessaire pour conduire à une transition menacée par la surenchère gauchiste et les complots de l'extrême droite. C'est le même souci qui, selon lui, justifie temporairement l'existence d'un gouvernement d'union nationale.

« Soyons honnête, soyons sincères »

M. Mandela reconnaît cependant que l'affaire ne va pas sans difficultés. *« Soyons honnêtes et reconnaissons que nous aurions été satisfaits si plus de personnes avaient pu sentir l'impact du changement. Soyons sincères et admettons que la nécessaire mise en œuvre des nouveaux textes a pris plus de temps que ne l'exigeait la situation »*, s'est-il exclamé en reconnaissant la légitimité des attentes non satisfaites et la nécessité pour l'Etat de mieux prendre en compte les aspirations populaires.

Souvent applaudi, n'hésitant pas à évoquer les insuffisances du travail gouvernemental ou la désorganisation de son mouvement, dont de nombreux cadres ont été nommés dans les nouvelles institutions, M. Mandela, dans l'ensemble, a admis que la tâche était plus délicate que prévu. Mais, fidèle à sa manière de n'éviter aucune question embarassante, et convaincu qu'il faut continuer dans la voie de la réconciliation nationale, il n'a *rien cédé sur le fond, n'hésitant pas* à sermonner ses troupes, dont le comportement, estime-t-il, n'est pas toujours à la hauteur des nouvelles exigences.

Difficile d'évaluer si l'exercice présidentiel aura porté. Les discours sont publics, mais les discussions se tiennent à huis clos et les explications seront rudes. Elles se focaliseront sur certaines dispositions constitutionnelles garantissant le maintien de l'emploi aux fonctionnaires blancs.

Lors des négociations préélectorales, ce point avait fait l'objet de débats acharnés avec le parti du président De Klerk. Devant la menace d'une rupture, l'ANC avait cédé. Le problème ressurgit aujourd'hui, alourdi des récriminations des militants qui supportent mal le maintien en place des anciens fonctionnaires de l'apartheid, particulièrement dans la police et dans l'armée.

Au cours d'une conférence de presse tenue dimanche, Cyril Ramaphosa a fait prudemment remarquer que, selon la Constitution intérimaire, les fonctionnaires blancs disposent de la garantie de l'emploi, mais non de la garantie de la fonction. Plusieurs dirigeants de l'ANC laissent entendre qu'il faudra bien trancher pour éviter que l'ANC n'en paie le prix lors des élections locales de 1995.

A en juger par les violentes attaques menées du haut de la tribune, tant par Nelson Mandela que par les autres dirigeants, contre le Congrès panafricain (PAC) – qui, aux dernières élections, avait recueilli à peine plus de 2 % des suffrages –, l'ANC craint apparemment d'être débordé sur sa gauche, victime d'une ligne coûteuse à laquelle, jusqu'à présent, il n'a pas trouvé d'alternative.

GEORGES MARION

Winnie Mandela serait impliquée dans un trafic de diamants

Winnie Mandela – épouse du président Mandela mais dont il est officiellement séparé – serait impliquée dans une « affaire » de diamants angolais, a rapporté, dimanche 18 décembre, le journal dominical *Sunday Times*. Selon l'hebdomadaire, Winnie Mandela, vice-ministre des arts, de la culture, des sciences et de la technologie, a affrété un avion privé pour se rendre à Luanda, en Angola, et prendre livraison de diamants achetés au gouvernement du président Jose Eduardo dos Santos. Elle est poursuivie en justice par la compagnie propriétaire de l'appareil qui exige le paiement d'une facture de 65 000 francs.

Le vice-président Thabo Mbeki, a fait savoir que l'ANC allait ouvrir une enquête pour faire la lumière sur cette affaire. – *(AFP, Reuter.)*

SOMALIE

Un Français a été enlevé à Mogadiscio

Les ravisseurs de Rudy Marcq, le collaborateur de l'organisation humanitaire Action internationale contre la faim (AICF), enlevé, samedi 16 décembre, à Mogadiscio, réclament une réparation financière pour la mort de deux Somaliens ayant travaillé pour l'AICF. Rudy Marcq, un Français de vingt-quatre ans, a été capturé sur la route menant à l'aéroport, dans le sud de la capitale, où il est détenu. Deux Somaliens, qui assuraient sa protection, ont été blessés.

Selon les ravisseurs, deux employés somaliens de l'organisation humanitaire avaient été tués par des voleurs de voiture, et Rudy Marcq a été enlevé parce que l'AICF a ignoré les précédentes demandes de réparation.

A Paris, l'AICF précise que *« l'attaque de la Land Cruiser au cours de laquelle deux personnes ont été tuées s'est produite le 15 juin et que les deux victimes n'étaient pas sous contrat avec l'organisation »*. A Bossasso, dans le nord-est de la Somalie, deux hommes d'affaires, un Français et un Belge, ont été libérés, le 17 décembre, après avoir été retenus quatre jours par un groupe armé. – *(AFP.)*

EN BREF

BIRMANIE : chute d'une base de la guérilla étudiante. – Les forces birmanes ont pris et rasé Dag Wein, la principale base des étudiants révoltés contre le régime. Elles semblaient hésiter, samedi 17 décembre, à poursuivre leur offensive en direction de Mannerplaw, le QG des Karens, principal groupe ethnique de Birmanie en rébellion contre le pouvoir central, situé à 50 kilomètres plus au sud. Dag Wein était occupé par 1 500 étudiants qui avaient fui les massacres perpétrés en 1988 à Rangoon et s'étaient établis dans les jungles de la frontière thaïlandaise, à 300 kilomètres au nord-est de la capitale birmane. – *(AFP.)*

ÉTATS-UNIS : tirs contre la Maison Blanche. – Un inconnu a tiré, dans la nuit du vendredi 16 au samedi 17 décembre, *« quatre à six coups de feu »*, selon des témoins, contre la Maison Blanche. Les services de sécurité ont retrouvé une balle de 9 millimètres sur le plancher de la salle à manger d'apparat (située sous les appartements privés de la présidence), dont une vitre a été percée. Les mêmes services assurent que le président *« n'a jamais été en danger »*. Le 29 octobre, un homme avait vidé le chargeur d'un fusil automatique sur la façade de la Maison Blanche et, le 12 septembre, un avion de tourisme s'était écrasé au pied du bâtiment. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Alors que l'émirat accueille un sommet des monarchies du Golfe

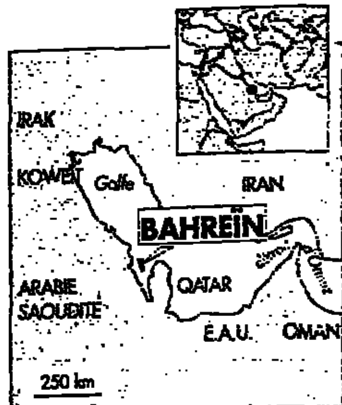
Les troubles politiques à Bahrein ont fait au moins trois morts

Le quinzième sommet des six pays membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG : Arabie saoudite, Koweït, Bahrein, Qatar, Oman et Emirats arabes unis) devait s'ouvrir lundi 19 décembre à Bahrein, au moment où cet émirat est le théâtre de troubles qui traduisent un mécontentement général de la population.

NICOSIE

de notre correspondante au Proche-Orient

C'est dans un climat très tendu que commence la réunion du Conseil de coopération du Golfe (CCG). Depuis une semaine, l'émirat est secoué par des émeutes sans précédent, qui ont fait, selon un bilan encore provisoire, trois morts : deux manifestants et un policier. Les manifestants, majoritairement chiites, réclament le retour à la Constitution et à la vie parlementaire.



Après une semaine de mutisme complet, le ministère de l'intérieur a publié dimanche 18 décembre un communiqué affirmant que ces incidents *« ont été planifiés et accompagnés d'une campagne de propagande extérieure »*. Selon le communiqué, ces troubles ont éclaté le jour de *« l'arrestation d'Ali Salmane* (un chef religieux chiite) *rentré il y a deux ans d'un long séjour à l'étranger »* – il était à Qom, en Iran pour suivre des études théologiques. Toujours selon les autorités, il était impliqué dans un incident, au cours duquel des *« individus ont attaqué et lapidé des participants à un marathon annuel »*. Il aurait *« reconnu avoir planifié cet incident »*.

Cette explication, qui rejette sur la seule communauté chiite et l'Iran la responsabilité des troubles, est contestée par l'opposition bahreinie, pour laquelle ces émeutes revêtent une toute autre ampleur. De source très bien informée, on indique que la crise a commencé il y a un mois, lorsqu'un certain nombre de personnalités, dont d'anciens membres du parlement – dissous par l'émir, cheikh Issa ben Salman Al-Khalifa, en août 1975 *« pour obstruction au travail du gouvernement »* –, avaient rédigé un appel réclamant le rétablissement de cette instance. L'appel, qui avait recueilli près de 3 000 signatures devait être remis à l'émir lors de la fête nationale, vendredi 16 décembre. C'est pour prévenir ce geste que les autorités ont procédé à une centaine d'arrestations et d'interpellations, à la suite desquelles les premiers troubles ont commencé à Manama.

Selon des témoins, la police et les forces spéciales ont utilisé des grenades lacrymogènes et des balles en caoutchouc pour disperser les manifestants, armés de barres de fer et de pierres. Ce n'est que dimanche 18 décembre à l'aube, c'est-à-dire à la veille de l'ouverture du sommet du CCG, que les forces spéciales ont fait usage de balles réelles, tuant deux manifestants. Selon le communiqué officiel, le policier tué a été lynché par la foule, vendredi, dans la localité chiite de Daraz. Des hélicoptères ont aussi survolé Manama pour, selon un témoin, *« effrayer la population et tenter de ramener le calme avant l'ouverture du sommet du CCG. »*. Les services de sécurité bahreinis sont commandés par des officiers britanniques et les chiites, qui représentent environ 65 % d'une population de 540 000 habitants – dont 340 000 Bahreinis – n'ont pas le droit de servir dans la police ou l'armée.

Pour le gouvernement, ces émeutes sont d'autant plus graves qu'elles traduisent un mécontentement général qui touche, pour la première fois depuis l'indépendance, tous les composantessociété, c'est-à-dire, à la fois les sunnites et les chiites, les religieux et les nationalistes, les anciens communistes et les baasistes.

Mauvaise conjoncture économique

Parmi les principaux organisateurs du mouvement qui n'ont pas été arrêtés, à la différence de certains de leurs proches, figurent en effet des personnalités aussi différentes que Ahmad Chamlane, un avocat et ancien communiste, Abdel Amir Jamri, qui représentait des chiites au parlement dissout et Abdel Latif Mahmoud, importante personnalité religieuse sunnite qui avait été arrêté pendant trois semaines au retour d'un voyage à Koweït, il y a un an et demi, pour avoir appelé à la démocratisation dans les pays du Golfe et qui, depuis s'est vu retirer son passeport. Des femmes, telle Mounira Fakhrou, professeur a l'université, ont aussi signé l'appel.

Pour désarmorcer la crise, l'émir a promis, à l'occasion du trente troisième anniversaire de son accession au pouvoir, un renforcement du rôle du conseil consultatif qu'il a créé par décret en décembre 1992. Composé de 30 membres nommés par l'émir, ce conseil n'est chargé que de *« donner des avis »* sur la politique de l'Etat. Il est toutefois peu vraisemblable que cette mesure satifasse l'opposition. *« Le problème n'est pas d'améliorer le rôle du conseil, mais d'élire une assemblée »*, nous a déclaré Abdel Hadi Khalaf, ancien député chiite, *« banni »* du pays depuis 1976. *« Le gouvernement sait bien que n'importe quelle élection verra triompher l'opposition »*, a ajouté M. Khalaf, pour qui les troubles ont le mérite à la fois *« de montrer aux chiites qu'ils ne peuvent rien seuls et aux autorités que le conseil consultatif ne pourra jamais satisfaire la population. »*

Ces émeutes interviennent dans une très mauvaise conjoncture économique, Bahrein connaissant un chômage important des jeunes, alors que les étrangers occupent de nombreux postes. Or, contrairement aux citoyens d'autres pays du Golfe, les Bahreinis ont de tout temps accepté pratiquement tous les emplois. Mais, explique un opposant, *« amener des étrangers rapporte plus à la famille régnante, dont certains membres bénéficient de quotas de visas de travail, qu'ils vendent à des sociétés locales »*. L'épuisement des ressources pétrolières et la concurrence d'autres places financières ont nettement assombri ces dernières années les perspectives économiques de l'archipel.

FRANÇOISE CHIPAUX

IRAK : Claude Cheysson prévoit un allègement des sanctions. – Aprés avoir rencontré le président Saddam Hussein à Bagdad, Claude Cheysson, ancien ministre français des affaires étrangères, a estimé, dimanche 18 décembre, que *« l'allégement ou la levée des sanctions imposées à l'Irak est proche »*. *« Isoler l'Irak du reste du monde représente un danger pour la paix*, a-t-il dit. *Humilier l'Irak donne une chance aux fanatiques d'autres parties du monde. »* Selon lui, Bagdad est disposé à se conformer *« pleinement »* aux résolutions de l'ONU, voire à d'éventuelles *« nouvelles exigences »*. – *(AFP, Reuter.)*

La Corée du Nord toujours orpheline de Kim Il-sung

Kim Jong-il, fils et dauphin du défunt fondateur de la République populaire, n'a toujours pas été nommé chef de l'Etat ni du parti

PYONGYANG

de notre envoyé spécial

Sous la lumière diaphane de la lune, la gigantesque statue de Kim Il-sung qui se dresse sur la colline des « Dix Mille Ans de vie » *(Mansudae)* étend un bras protecteur sur Pyongyang, indiquant la voie comme s'il dirigeait encore le pays. Il est 9 heures du soir, en une froide nuit de décembre. Une foule silencieuse monte en rangs serrés les escaliers menant à l'esplanade où se trouve la statue de bronze de 20 mètres de hauteur édifiée en 1972 à l'occasion du soixantième anniversaire du *« Grand Dirigeant »*. Six mois après son décès, chaque soir le rituel est invariable.

On compte beaucoup de femmes d'un certain âge, des enfants et des soldats. Suivant des instructions données par haut-parleurs, ils s'avancent par groupes jusqu'au pied de la statue. Retentit alors la musique funèbre, et ils déposent des bouquets de fleurs. Ils s'inclinent longuement puis repartent recueillis, la tête inclinée. La musique s'arrête et ne reprend que lorsque de nouveaux arrivants s'approchent.

Après leur hommage, certains se joignent aux groupes qui se sont formés devant les gigantesques hauts-reliefs en forme de drapeau déployés à la gloire de la révolution qui flanquent de part et d'autre l'esplanade. Ils resteront là jusqu'à 2 heures du matin, c'est-à-dire l'heure du décès de Kim Il-sung, *« pour exprimer le regret de leur impuissance lorsque notre Grand Dirigeant nous a quittés »*, explique le guide qui nous accompagnera pendant tout notre séjour : il est impossible à un étranger de circuler seul en Corée du Nord. La foule semble être venue spontanément. Il n'y a pas de soldats en faction, mais on note la présence de policiers en civils, dont certains demanderont des explications sur la présence de ces étrangers à notre accompagnateur.

Ailleurs, la ville est silencieuse, les rues sont peu éclairées. Les rares passants se pressent épaules rentrées vers les arrêts des lignes de tramway installées récemment pour pallier la pénurie d'essence ou des trolleybus illuminés et vides qui semblent filer à travers une ville-fantôme. Dans la journée, il y a peu de monde au pied de la statue : ce n'est désormais qu'après le travail que les résidents de Pyongyang rendent hommage au président défunt. Dès l'aube, en revanche, on note une grande activité dans les rues : beaucoup d'employés se rendent en effet à leur travail à pied, partant de chez eux aux premières heures.

En dépit des signes de pénurie d'énergie (sont apparus les vélos, autrefois bannis comme signe d'arriération ; quant aux passages souterrains, aux carrefours des grandes artères, ils ne sont pas éclairés), la capitale de la République populaire démocratique de Corée (RPDC) ne donne pas l'impression de traverser une crise : rien en tout cas ne laisse penser que le dernier Etat stalinien soit sur le point de s'effondrer. Selon un diplomate allemand, en mission à Pyongyang pour préparer la reconnaissance de la RPDC par Berlin, *« le régime paraît stable »*. Opinion que partage son homologue du Nigéria : *« Il nous est impossible de vérifier les rumeurs, mais la situation paraît très calme. »*

D'un « Dirigeant suprême » à l'autre

Le délai dans la prise de pouvoir officielle du fils et successeur désigné du *« Grand Dirigeant »*, Kim Jong-il (chef suprême des armées, celui-ci doit encore accéder aux fonctions de secrétaire général du Parti des travailleurs et de chef de l'Etat), ne semble pas étonner nos interlocuteurs : Kim Jong-il, nous disent-ils unanimement, est déjà considéré comme le *« Dirigeant suprême »* du pays, appellation réservée autrefois à Staline et à Kim Il-sung.

Selon certains observateurs, le délai dans le processus d'intronisation officiel serait dû au souci du régime de consolider dans la population le culte voué à Kim Jong-il avant de le projeter officiellement au faîte du pouvoir. La poursuite des hommages rendus à Kim Jong-il serait destinée à fusionner dans les esprits les figures du père et du fils. Quoique rares encore, les insignes à l'effigie de Kim Jong-il ont commencé à apparaître sur la poitrine de passants : *« Nous n'avons pas besoin de porter les deux à la fois car nos deux dirigeants sont pour nous une existence unique »*, nous dit-on. Outre la consolidation de la figure de Kim Jong-il, un autre problème doit être réglé avant que celui-ci accède éventuellement au pouvoir : le choix du lieu du mausolée où sera déposée la dépouille embaumée de Kim Il-sung. Question symbolique mais dont les implications sont hautement politiques : du prestige du père, qui, selon le slogan maintes fois entendu ou lu au cours de notre séjour, *« restera éternellement avec nous »*, dépend la légitimité du fils. La figure de Kim Il-sung reste le « talisman » du régime : père fondateur et protecteur de la nation, il est omniprésent, sous forme de statues, de monuments à sa gloire, de ponts ou de places portant son nom.

L'annonce du lieu où la population pourra rendre hommage à Kim Il-sung sera le signe que l'intronisation officielle du fils est proche. Celle-ci serait le dernier acte d'un processus de succession commencé en 1974. Il semble que le régime se soit inspiré du précédent taïwanais de la succession de Tchiang Kaï-Shek par son fils Chang Chin-kuo, minutieusement étudié lors du « flirt » entre Pyongyang et Taïpeh à la suite du rapprochement de la Chine et de la Corée du Sud en 1992.

Une autre hypothèque pesant sur l'accession formelle au pouvoir de Kim Jong-il – son état de santé – ne semble pas poser de problème immédiat : c'est du moins ce que pensent les Chinois, qui sont préoccupés, en revanche, par une éventuelle déstabilisation de la Corée du Nord dont les effets se feraient sentir sur l'ensemble de la région – surtout par les pulsions nationalistes que pourrait manifester la minorité coréenne de nationalité chinoise, soit 1 million de personnes, vivant à la frontière sino-coréenne (région où, entre 1989 et 1994, se sont réfugiés plus de deux mille Nord-Coréens).

Ces réfugiés ont-ils été poussés à franchir le fleuve Yalu en raison de l'aggravation de la situation économique ? Selon les analyses faites à Séoul, il sévit au Nord une grave pénurie alimentaire – une situation due à de mauvaises récoltes mais aggravée par le manque d'énergie qui a entraîné une désorganisation du système d'approvisionnement des villes (1). Il est difficile de juger de la gravité de la situation dans un pays où la circulation de la monnaie est restreinte et où les produits de première nécessité (alimentation, vêtements) sont obtenus en échange de tickets.

Le grand magasin N. 1 de Pyongyang propose, en tout cas, plus de marchandises que l'on en trouvait, par exemple, dans les magasins de l'Extrême-Orient soviétique à la fin du régime Gorbatchev, mais les produits sont d'une qualité très inférieure à ceux vendus en Chine. Les escaliers roulants sont immobiles.

Curieusement, il n'y avait aucun client au rayon alimentation : *« C'est parce que nous pouvons nous approvisionner dans les coopératives de nos logements collectifs »*, nous dit notre guide en guise d'explication. En revanche, il y a foule au rayon des cadenas et des serrures. *« Je me demande bien pourquoi »*, dit-il. La rumeur – qu'il dément avec véhémence comme étant *« sans fondement »* – veut qu'il y ait de plus en plus de vols, voire, selon des sources japonaises, d'agressions par de jeunes délinquants dans les couloirs. Le marché libre, qui existe depuis quelques années mais que nous n'avons pas été autorisé à visiter, reste, semble-t-il, restreint. Une Coréenne résidant au Japon venue rendre visite à sa famille nous dit que le prix du riz sur le marché libre est quarante fois supérieur au prix officiel. Selon des rumeurs, les militaires procéderaient à des réquisitions « sauvages » de riz revendu avec profit sur le marché libre, ce qui aurait suscité la colère des paysans.

Critiquer la bureaucratie, oui ; le régime, non

Il est toujours dangereux de critiquer le régime, aussi les réponses que nous obtenons sont-elles laconiques ou évasives. La loyauté au parti et le système de surveillance mutuelle des habitants par des îlotiers dans les quartiers restent intacts. Un ancien gauchiste japonais du groupe Armée rouge, Takahiro Konishi, qui en 1970 détourna un avion de la Japan Airlines sur Pyongyang et qui vit depuis en RPDC où il s'est reconverti dans le conseil pour les entreprises nippones, admet : *« Il y a des mécontentements contre la bureaucratie, mais je n'ai jamais entendu de critique du régime. »*

En ce qui concerne la crise de l'énergie, entraînée par la chute des approvisionnements russes qui suivit l'effondrement du système soviétique (les anciens mentors de Pyongyang entendent être désormais payés en devises), des hommes d'affaires japonais déclarent : *« Le nombre de voitures des cadres du parti circulant dans Pyongyang n'a pas varié, mais il est certain que les usines tournent au ralenti. »* Et notre guide reconnaît que *« la fréquence des transports en commun a diminué »*.

De la fenêtre de notre hôtel dominant la ville, on note que la fumée ne sortait que de deux cheminées d'usines sur une quinzaine dans la partie nord de Pyongyang. De même, vu d'avion, le contraste est frappant entre l'activité des usines du côté chinois de la frontière et leur quasi-inactivité du côté coréen. Sur la route construite il y a deux ans reliant Pyongyang à la ville de Kaesong (300 000 habitants), au nord du 38e parallèle séparant les deux Corées, tous les tunnels sont éteints.

La circulation est pour le moins réduite : au fil des 170 kilomètres parcourus, nous n'avons guère croisé qu'un véhicule toutes les demi-heures. Les fameux camions Victoire, fierté du pays, sont des plus rares. En revanche, nombreux sont les paysans qui marchent le long de la chaussée ou sont juchés sur le dos d'un bœuf. La motorisation des campagnes est réduite. Mais les paysans, se chauffant au charbon de bois, ne souffrent pas de la pénurie d'énergie pour passer l'hiver.

L'aggravation des effets de la stagnation économique sur les conditions de vie de la population est la principale hypothèque pesant sur le régime naissant de Kim Jong-il : héritier du père fondateur, il n'aura jamais la « légitimité révolutionnaire » de ce dernier, quels que soient les efforts de propagande. D'autant plus que l'idéologie (un marxisme-léninisme mâtiné de valeurs traditionnelles d'origine confucéenne) sera davantage en porte à faux par rapport aux aspirations au mieux-être de la population. Les badauds qui flânent dans les magasins où l'on ne peut payer qu'en devises et qui regardent avec envie les produits exposés, ce jeune qui nous demande de confirmer qu'en Chine *« il y a des motos »* que l'on commence seulement à voir ici : autant d'indices de nouvelles demandes de la population.

Appétit de devises

L'économie souterraine – alimentée par ceux qui, ayant une parenté au Japon, peuvent disposer des « billets bleus » (obtenus en échange de devises), ou par ceux qui se les procurent au marché noir – a en outre avivé les frustrations des autres. Un salarié ordinaire doit épargner pendant six mois pour acheter un veston de style occidental. La réalité quotidienne paraît loin des avalanches de réussites dont fait état la propagande et de l'avenir radieux qu'elle promet. Il est de plus en plus difficile au régime de maintenir la population dans l'ignorance des conditions de vie à l'étranger, ne serait-ce que parce que l'augmentation, importante, des touristes chinois contribue à son édification. Il se dessine, par ailleurs, une contradiction entre la richesse collective dont Pyongyang se veut l'expression, avec ses monuments à la gloire du régime, et les conditions de vie spartiates de la majorité : remédier à ce décalage se révèle être une tâche délicate pour le régime.

Dans son appétit de devises, la RPDC est revenue, timidement encore, sur certains principes : elle a accepté, par exemple, la création de terrains de golf pour les Japonais et d'un bar karaoké, à côté de l'hôtel Koryo à Pyongyang, dont la dizaine de jeunes hôtesses accueillent les clients mais ne s'asseyent plus près d'eux *« afin d'éviter des situations embarrassantes »*, nous explique-t-on. Un groupe d'entreprises connues pour être liées à la secte Moon – autrefois farouchement anticommuniste mais dont le fondateur est originaire du Nord – développent en outre le tourisme : les fidèles sont conviés à venir voir le lieu où le révérend a vu le jour.

L'ouverture du pays (apport de capitaux étrangers et d'aide au développement) semble le seul choix réaliste pour le régime. Mais, pour l'instant, elle reste modeste. *« Tout donne à penser qu'elle sera lente »*, estime notre diplomate allemand. La population sera-t-elle assez patiente, alors que la fin de la guerre froide et l'accord avec Washington tendent à vider de sens l'idéologie d'une nation *« assiégée par les impérialistes »* qui contribua au monolithisme du régime Kim Il-sung ?

RYUSUKE OTOMO

(1) Selon les estimations faites à Séoul, la RPDC aurait enregistré une croissance négative cumulée de 7 % depuis 1990, et la production agricole aurait diminué de 30 % en 1993-1994.

L'industrie sous le signe de la pénurie

PYONGYANG

de notre envoyé spécial

Le quartier de Tong-Dae-Won, à l'est de Pyongyang, a l'atmosphère morose de toutes les banlieues industrielles du monde où se mêlent logements et usines. C'est là que se trouve l'usine de Morenbon, groupe industriel proche de l'association des Coréens du Nord résidents au Japon qui a créé, en 1986, la première entreprises conjointe à participation étrangère.

Au départ, les dirigeants de Pyongyang avaient vu grand : ils voulaient produire avec leur partenaire des voitures et des semi-conducteurs. Plus réaliste, Morenbon préféra se lancer simplement dans la confection. Le côté coréen a fourni le terrain et le bâtiment de quatre étages. Un nouvel atelier est en cours de construction *« par les employés eux-mêmes »* en vertu du principe d'autosuffisance *(juche)*, nous explique-t-on. Dans le petit jardin du logement collectif voisin, comme partout en Corée – au Nord comme au Sud – on voit les pots de terre où fermente le *kimchi* (condiment à base de chou).

Un millier d'employés, pour la grande majorité des jeunes femmes, produisent costumes, blousons et corsages. La conception et une partie du matériel de base sont japonais. Ces produits sont distribués dans l'archipel par la chaîne de supermarché Ito Yokado.

« Nous n'avons aucun problème de main-d'œuvre car nous obtenons immédiatement le personnel dont nous avons besoin. En revanche, la qualification laisse à désirer, nous dit Kim Song-po, vice-président japonais de l'entreprise. *La productivité reste faible car certaines employées n'ont pas de formation. Afin de superviser la qualité des produits, nous avons dû renoncer au système des deux équipes. Nos employées travaillent quarante-huit heures par semaine et sont très disciplinées : certaines doivent faire plus d'une heure de marche pour venir travailler. »* Morenbon semble cependant avoir eu quelques déboires avec la RPDC. Devant le non-respect de contrats, son président avait rompu des lances avec Pyongyang.

Pako, une autre entreprise à participation de Coréens du Nord du Japon, qui fut créée en 1989 et fabrique des pianos, souffre aussi d'une productivité très faible : *« Ce sont les employés qui doivent aller chercher le bois pour les pianos en montagne en raison de l'insuffisance du système de transports »*, dit son vice-président. Aussi l'affaire n'est-elle toujours pas rentable. *« La fourniture, à temps, des matériaux, et le respect des délais de livraison sont les deux principales difficultés que nous rencontrons »*, nous dit pour sa part le directeur d'une affaire textile à participation de Hongkong.

Ouvrir le pays aux capitaux étrangers pose deux problèmes : éviter de déstabiliser le régime en aggravant dans la population, par une ouverture trop rapide, la perception des disparités entre les conditions de vie à l'étranger et en RPDC ; rendre les condition d'implantation suffisamment attrayantes pour les étrangers. Jusqu'à présent, il ne semble guère que les autorités aient trouvé un équilibre entre ces deux exigences. Depuis la promulgation, en 1984, de la loi autorisant les investissements étrangers, le nombre des implantations d'entreprises à participation étrangère est resté limité : une centaine, dont le capital cumulé s'élève à 200 millions de dollars dont 40 % ont pour origine la communauté nord-coréenne du Japon, nous explique-t-on. Des industriels de la diaspora coréenne en Chine et en Russie ont aussi investi en RPDC.

Stabilité sociale, ressources en matières premières, diligence d'une main-d'œuvre éduquée et salaires comparativement faibles sont les avantages que présentent, selon les autorités locales, les investissements en Corée du Nord. Les entreprises à participation étrangère bénéficient en outre de traitement de faveur en matière de fourniture d'énergie, et notamment de générateurs Diesel afin de palier les coupures fréquentes d'électricité. Désormais, enfin, il est possible de créer des entreprises dont le capital est entièrement étranger.

Les hommes d'affaires japonais, que nous accompagnions dans ce voyage, restent sceptiques : la pauvreté des infrastructures, en particulier routières, les défauts de paiements accumulés par la RPDC depuis le milieu des années 80 (500 millions de dollars dans le cas du Japon) et l'opacité des réglementations ne les incitent pas à se presser. Il est peu vraisemblable qu'ils changent d'attitude avant la normalisation des relations entre Pyongyang et Tokyo : la RPDC n'a pas encore une bonne image au Japon.

R. O.

La recherche d'une stratégie à gauche après la renonciation de M. Delors

M. Rocard appelle à une nouvelle « majorité d'idées »

Michel Rocard a prononcé, samedi 17 décembre, devant les clubs deloristes et rocardiens réunis à Paris, un réquisitoire sans indulgence contre le Parti socialiste, réduit, selon lui, à un « champ de ruines » et disqualifié pour présenter un candidat à l'élection présidentielle. L'ancien premier ministre a formulé un pronostic pessimiste pour la gauche à cette élection, mais souligné qu'une « majorité est en quelque sorte en suspension dans l'air, éparse, mais prête à exister » et qu'« il ne lui manque, pour se manifester, que la rencontre entre une occasion et la volonté des femmes et des hommes de construire un avenir social et européen ».

■ L'ATTENTE DE M. KOUCHNER. – Invité de « L'Heure de vérité », sur France 2, dimanche 18 décembre, Bernard Kouchner s'est déclaré « candidat aux idées, au débat, à cette reconstruction dont nous avons besoin ». L'ancien ministre de la santé et de l'action humanitaire est dans l'attente d'une recomposition du paysage politique *(lire page 10).*

Après le « parler vrai », le *« parler cru »*. Michel Rocard a choisi de donner un grand coup de pied dans la termitière socialiste. La candidature de Jacques Delors *représentait*, pour lui aussi, l'espoir d'un sursaut, d'un bouleversement des frontières anciennes et de la victoire, tant attendue, d'une social-démocratie ouverte et moderne. M. Delors ayant déclaré forfait, M. Rocard, dont l'obstination politique a rarement été prise en défaut, n'était pas homme à à se satisfaire d'une posture d'observateur.

Après cinq mois de diète médiatique, il a décidé de parler, de crier, d'exploiter sa nouvelle liberté sans se soucier des petites humeurs socialistes. Ce « coup de sang » peut s'expliquer. M. Rocard est intimement convaincu que François Mitterrand n'est pas innocent dans ce choix : pour lui, si le président de la République avait laissé envisager *des échéances anticipées, qui* auraient favorisé une campagne présidentielle courte – plutôt que de vouloir continuer de jouer pendant six mois encore, comme dirait M. Delors, *« les rois fainéants »* – la face de la gauche et de la France en aurait été changée.

Les leçons d'union politique et d'efficacité stratégique prodiguées par un Bernard Tapie à la mémoire courte ne pouvaient, aussi, que le révulser. M. Rocard, le 13 décembre, s'en est pris pour la première fois publiquement au *« missile Tapie »* téléguidé par l'Elysée et qui, selon lui, l'avait abattu en plein vol des élections européennes (*le Monde* du 15 décembre). L'explication est partielle, M. Rocard ayant été franchement mauvais au cours de *cette campagne, mais elle* témoigne d'une souffrance constante chez un homme qui a toujours voulu afficher une idée très haute de la politique.

Enfin, l'évocation d'une candidature possible de Jack Lang aurait, à elle seule, été suffisante pour le faire sortir de ses gonds. M. Lang était disposé à soutenir M. Delors, mais il n'avait jamais caché sa volonté de se lancer *« en kamikaze »* si M. Rocard, comme on l'a cru jusqu'à l'été, avait pu se trouver en situation. L'ancien premier ministre ne pouvait rester l'arme au pied. Les opérations conduites autour de Bernard Tapie et de Jack Lang relèvent pour lui, de la même *« mystification »* : une savante et médiatique stratégie entretenue par le tout dernier sondage d'IPSOS-*le Point*, mettant soudainement le maire de Blois au coude à coude avec Edouard Balladur. Ce même institut, dans le même journal, avait accordé, le 28 mai 1994, 12 % des intentions de vote à la liste l'Europe commence à Sarajevo. Trois semaines plus tard, les urnes ne lui donnaient que... 1,56 % des voix !

Un colloque avec Raymond Barre

L'avertissement de M. Rocard se présente donc, à la fois, comme un cri d'indignation, un sursaut d'honneur et un appel à toutes les bonnes volontés de gauche et d'ailleurs. *Il* n'est jamais trop tard, mais M. Rocard peut-il encore, dans un tel magma politique, se faire entendre et comprendre ? En avril 1993, M. Rocard aurait certainement eu plus de latitude pour appliquer les recettes de son « big bang », s'il n'avait pas forcé la mise pour sauter sur la direction d'un *PS déjà bien mal* en *point*. M. Rocard a cru que la révolution était possible de l'intérieur. Les états généraux de Lyon pouvaient le laisser croire. Le congrès du Bourget enterrera déjà cette illusion.

M. Rocard veut aujourd'hui, à nouveau, sortir de toutes les ambiguïtés. *Il se dit persuadé qu'il* existe une majorité possible autour des idées exprimées par M. Delors. M. Rocard, qui a toujours cru au bon sens de la société civile, s'adresse maintenant en priorité à elle. M. Delors n'a pas cru assez à cette mobilisation : M. Rocard ne veut pas le suivre dans son scepticisme.

Un troisième homme tient le même discours et guette dans l'ombre : Raymond Barre. Les trois avaient pu faire le constat de leurs accords, à l'écart de tous, lors d'un colloque de deux jours organisé par le journal *l'Expansion*, à Vienne, en Autriche, du 11 au 13 novembre. La recomposition pourrait venir de ce côté-là. M. Delors restant à quai, M. Rocard vient de lancer la bouteille. Il se refuse toujours à envisager sa candidature. Il entend seulement créer le débat. S'il n'était pas *« audible »*, M. Barre pourrait commençait à songer à s'engager. *« J'attends la relève »*, expliquait mardi M. Rocard. Vendredi, *M. Delors* est venu dire *« qu'il serait content pour la France »* si M. Barre se décidait. Demain est loin d'être écrit.

DANIEL CARTON



« Les Français ont droit à un espoir »

déclare l'ancien premier ministre

Voici les principaux extraits du discours prononcé par Michel Rocard, samedi 17 décembre, à Paris, lors d'un colloque organisé conjointement par les clubs Convaincre et Témoin :

« Nous avons vécu les derniers mois dans l'espoir (...) que Jacques Delors sauverait la gauche en sauvant le pays de la droite. Cet espoir s'est évanoui. *C'est douloureux*, comme est douloureux tout réveil qui nous ramène à une terrible réalité.

» Cette réalité, c'est celle d'un champ de *ruines*. (...) Nos chances de gagner la prochaine élection présidentielle sont aujourd'hui très faibles, et tout le monde le *sait. (...) Le Parti socialiste ne sait* plus à quel saint se vouer, ne sait plus quelle candidature inventer.

» (...) Depuis des années, nous n'avons *plus de vérité*. (...) Nous nous sommes menti à nous-mêmes (...). Le résultat est là, et il est désastreux. (...) La vérité, *aujourd'hui*, c'est de dire que, à part ces élus et ces militants, le parti est pratiquement vidé de toute idée, de toute force, de toute *influence*.

» J'avais espéré un « big bang ». Nous risquons d'assister plutôt à une implosion (...). Alors, je le *dis tout net* : assez de faux-semblants ! Assez de manœuvres subalternes ! Assez de compromissions ! C'est tout cela qui nous a *conduits* où nous sommes. Allons-nous continuer ? En tout cas, pas moi (...). Tout est donc à redéfinir (...). Peut-être se trou*vera-t-*il de petits esprits pour dire que je règle des comptes. Je les laisse, par avance, à leur mesquinerie. J'ai payé assez cher le droit de dire ce que je pense. (...).

» Je suis certain que la gauche reviendra. Cela prendra peut-être du temps. Si la droite a gagné la présidentielle dans l'intervalle, elle aggravera, dans les prochaines années, tous les problèmes que nous retrouverons ensuite, mais les Français auront besoin de nos valeurs et de notre action. Tôt ou tard, ils le découvriront. Et c'est à cela que je vais consacrer toutes mes forces. (...). Il n'y a pas de fatalité à la déconsidération morale de la gauche.

» Et si j'ai, à la fois, regretté et apprécié à sa juste valeur le choix de Jacques Delors, je ne suis pas d'accord avec l'appréciation politique dont il a complété sa décision personnelle. Je suis, au contraire, convaincu, moi, qu'il y a une majorité possible autour des idées qui nous réunissent. Cette majorité, elle est en quelque sorte en suspension dans l'air, éparse, mais prête à exister. Il ne lui manque, pour se manifester, que la rencontre entre une occasion et la volonté des femmes et des hommes de construire un avenir social et européen. Le croire n'est pas faire profession d'optimisme. C'est, au contraire, voir la réalité avec l'esprit ouvert et sans tabous. Les Français ont droit à un espoir. »

Les réactions

Henri Emmanuelli n'a guère apprécié les critiques de Michel Rocard, comparant le PS à un *« champ de ruines » (lire ci-dessus). « Je regrette qu'il tienne ce genre de propos »*, a déclaré le premier secrétaire du PS, samedi 17 décembre sur France-Inter. *« Je ne les comprends pas*, a-t-il ajouté, *et je ne vois pas l'utilité qu'ils peuvent avoir. Nous sommes en ruines depuis quand ? »*

Dans un communiqué diffusé dimanche, Radical (ex-MRG) estime, de son côté, que *« M. Rocard et ses conseillers se sont fait une spécialité de tirer contre leur propre camp »*. Radical s'indigne des attaques lancées par l'ancien premier secrétaire du PS contre Bernard Tapie, en soulignant que, *« depuis les élections européennes, Michel Rocard cherche un responsable de sa défaite cinglante sans jamais rechercher du côté de sa propre responsabilité »*.

Le club Témoin (deloriste) a regretté également, le même jour, *« la teneur de certains propos »* de M. Rocard au cours de sa réunion commune avec le club Convaincre (rocardien).

M. PEYREFITTE : « champ de ruines » à gauche et « champ de bataille » à droite. – Alain Peyrefitte, député (RPR) de Seine-et-Marne et président du comité éditorial du *Figaro*, écrit dans ce quotidien, lundi 19 décembre, que la non-candidature de Jacques Delors laisse *« à gauche, un champ de ruines, à droite, un champ de bataille »*. *« Dans les clartés crépusculaires*, ajoute-t-il, *de cette fin du second septennat, où les conseils de ministres durent moins d'un quart d'heure et où le président de la République feint avec un beau courage de présider aux destinées du pays, la liberté de notre démocratie est préservée, puisque l'élection est imprévisible. »*

La recherche d'une stratégie à gauche après la renonciation de M. Delors

M. Kouchner se déclare « candidat à la reconstruction »

Ancien ministre de la santé et de l'action humanitaire, Bernard Kouchner a laissé la porte ouverte, dimanche 18 décembre, à une éventuelle candidature à l'élection présidentielle. *« Vous me demandez si je suis candidat aujourd'hui. Je vous dis : « Non ». Serai-je candidat demain ? Je dis : « On va voir »*, a-t-il déclaré, au cours de « L'heure de vérité » sur France 2.

« Je suis candidat aux idées, au débat, à cette reconstruction dont nous avons besoin », a-t-il précisé, en ajoutant qu'*« on ne va pas entrer dans le XXIe siècle seulement avec MM. Balladur et Chirac »*. Déçu par la non-candidature de Jacques Delors à l'élection présidentielle, M. Kouchner estime que le président de la Commission européenne *« nous a passé le témoin »*. *« La solution se trouvera en marchant, avec et hors des appareils. Il faut que le témoin soit repris par un mouvement. C'est le retour de l'enthousiasme que nous demandait Jacques Delors, pas le retour des appareils »*, a affirmé M. Kouchner.

« La gauche, ce n'est, heureusement, pas seulement le Parti socialiste. Elle a précédé le PS, je pense qu'elle lui survivra », a-t-il expliqué. Réagissant aux propos de Michel Rocard, qui avait comparé le PS à *« un champ de ruines »*, il a déclaré que l'ancien premier ministre avait employé des *« termes excessifs »* : *« Ce n'est pas Beyrouth, la gauche ! » « Il faut être réaliste – ça va mal, faisons-en le bilan –, mais essayons d'être positifs »*, a-t-il ajouté. M. Kouchner a aussi jugé sévèrement certains comportements au sein du PS : *« Chaque fois que quelqu'un se lève, il se fait abattre. C'est un jeu de quilles (...). Dès que Jack Lang se lève, il y a une campagne contre lui, faite par des membres de son propre parti. C'est dérisoire, dégoûtant. »*

Le député européen s'est déclaré favorable à une *« fédération d'Etats-nations »*, comme l'avait proposé Jacques Delors. *« L'Europe a été forte lorsqu'elle s'est exprimée d'une seule voix à propos du GATT. Par contre, elle a été faible et lamentable sur la Yougoslavie »*, a-t-il jugé. A propos de la Bosnie, il a souligné qu'il ne faut *« pas exclure l'idée d'opposer la force à la force »* pour *« arrêter la barbarie »*. L'ancien ministre a aussi proposé *« un référendum sur la Sécurité sociale, non pour la casser, mais pour l'adapter et la garantir »*.

COMMENTAIRE

La leçon de M. Rocard

LE retour de Michel Rocard dans le débat public, à l'aube de la campagne présidentielle, est un service rendu à la démocratie. La renonciation de Jacques Delors a fait apparaître en pleine lumière la grande misère des socialistes qui, faute d'une doctrine claire, d'une stratégie nette et d'un chef incontesté, sont hors d'état de présenter aux Français des solutions crédibles. Michel Rocard le dit, avec une brutalité à laquelle il n'avait pas accoutumé ses partisans, mais aussi une franchise qui fut pendant longtemps son image de marque. Le champion du « parler vrai » propose un double constat, qui entraîne l'adhésion.

Le premier est celui de la faillite du Parti socialiste, qui n'a pas surmonté le choc de son échec électoral de 1993 et qui n'a rien trouvé de mieux que d'écarter sans ménagement, un an après, celui qui avait commencé à lui rendre un certain dynamisme. Certes, Michel Rocard n'est pas exempt de toute responsabilité dans la perte de confiance des Français à l'égard des socialistes. Il reste qu'il avait engagé la gauche sur la voie du redressement et qu'il a bel et bien été *« abattu en plein vol »*, comme il l'a lui-même noté, par les fidèles de François Mitterrand, dont tout porte à croire qu'ils avaient l'aval du chef de l'État. Le réquisitoire que vient de prononcer l'ancien « candidat naturel » du PS à la présidence de la République relève peut-être d'une volonté de régler quelques comptes, mais les dirigeants socialistes méritent la rude leçon qui leur est assenée.

Le second constat que dresse Michel Rocard est celui de l'espoir qu'a suscité dans les rangs du PS l'éventualité d'une candidature de Jacques Delors. Quelles que soient les réserves avec lesquelles il convient d'accueillir les enquêtes d'intentions de vote plus de quatre mois avant le scrutin, il est incontestable que la personnalité du président de la Commission européenne et les thèmes qu'il a commencé à développer ont trouvé dans le pays un vaste écho.

L'ancien premier ministre entend prendre le relais du président de la Commission européenne dans l'animation du débat d'idées que chacun appelle de ses voeux. On ne peut que s'en réjouir, au moment où la controverse sur les réformes nécessaires paraît se réduire à un affrontement entre Edouard Balladur et Jacques Chirac. La présence de Michel Rocard au cœur de la campagne sera de nature à rendre à celle-ci un peu de dignité.

THOMAS FERENCZI

Dix-neuf secrétaires fédéraux du PS hostiles à une candidature de M. Lang

Dix-neuf premiers secrétaires fédéraux du PS, membres du « pôle rénovateur » au sein de la majorité du parti, ont publié, samedi 17 décembre, une déclaration commune pour afficher leur hostilité à la candidature de Jack Lang à l'élection présidentielle, *« avancée par certains cercles »*, et qui, selon eux, *« ne correspond pas aux critères indispensables pour rassembler les socialistes et retrouver le chemin du renouveau »*. Ces responsables estiment que *« deux dangers guettent aujourd'hui le Parti socialiste : la fuite en avant en fonction des sondages et l'isolement dans un parti replié frileusement sur lui-même »*.

Soulignant qu'ils *« n'acceptent pas un processus qui verrait Bernard Tapie et ses amis devenir les arbitres du choix »* des socialistes, ils appellent à *« prendre du temps pour rassembler au-delà du Parti socialiste, en s'appuyant sur les résultats obtenus grâce au processus des Assises de la transformation sociale »*.

Les premiers secrétaires fédéraux signataires de cette déclaration sont : Manuel Valls (Val-d'Oise), Jean-Claude Petitdemange (Bas-Rhin), Alain Richard (Yvelines), Jean-Marie Le Guen (Paris), Roland Beix (Charente-Maritime), François Cuillandre (Finistère), Yves-Michel Dahoui (Doubs), Jean-Pierre Espian (Gers), Alain Fabre (Gard), Yves Fournier (Aube), Gilles Gaillard (Loiret), Isabelle Galesne (Maine-et-Loire), Fernand Gannaz (Haute-Savoie), Pierre Kuntz (Mayenne), Yves Léonard (Vaucluse), Antoine Leonetti (Haut-Rhin), Rachel Mazuir (Ain), Edouard Simonian (Savoie) et Jean-Claude Viollet (Charente).

Une lettre de l'ancien ministre de la culture

Dans un courrier en date du 15 décembre, répondant à un article paru dans *le Monde* du même jour sur les divisions au sein du PS, alimentées par « l'hypothèse » de sa candidature, Jack Lang affirme *« qu'à aucun moment,* [il] *ne s'est porté candidat à l'élection présidentielle »*. Il entend surtout revenir *« sur la question de fond »* qui était évoquée : *« la politique-spectacle, dont* [il] *serait, avec Bernard Tapie, le champion »*.

« Mes sens ont dû s'égarer, *écrit l'ancien ministre de la culture et de l'éducation nationale*. Je croyais pourtant que ma vie avait été principalement construite, non par des simagrées, mais par des actions, des réalisations, des écrits, des recherches universitaires. Illusion que tout cela !

» Mes livres de droit : politique-spectacle. L'agrégation de droit : politique-spectacle. La direction de la faculté de droit de Nancy : politique-spectacle. La création sans un sou à Nancy du plus important festival mondial de théâtre : politique-spectacle.

» Nul doute que soient logés à la même enseigne de la politique-spectacle les onze mois de changement à l'éducation nationale (avril 1992-mars 1993). La réforme du bac : politique-spectacle. La réforme des lycées : politique-spectacle. L'établissement de la paix scolaire : politique spectacle. La modernisation du premier cycle universitaire : politique spectacle. La création de dix mille postes d'enseignant : politique-spectacle.

» L'œuvre accomplie par le maire de Blois mérite la même qualification. (...) A l'évidence, on peut placer sous la même rubrique « politique-spectacle » la construction de mille deux cents bibliothèques publiques, la réalisation du Grand Louvre, la rénovation de cinq cents musées, l'adoption de la loi sur le livre et de la loi sur les droits d'auteur, la création d'ARTE, le projet de chaîne éducative, la réforme du dépôt légal, et toutes les autres broutilles qui font que la France est citée en exemple dans les autres pays.

» Tout cela est bien triste. »

La préparation de l'élection présidentielle

M. Léotard fait campagne pour M. Balladur et pour un parti unique de la majorité

François Léotard, ministre de la défense et président d'honneur du Parti républicain, a réitéré, dimanche 18 décembre, au « Grand Jury RTL-*le Monde* », son soutien à Edouard Balladur. *« Quand on se présente à l'élection présidentielle, on ne doit pas être prisonnier d'un parti politique. On ne doit pas en subir les pressions. On doit être au-dessus de la mêlée et l'on doit s'adresser directement au peuple français (...). Depuis dix-huit mois, c'est l'attitude constante d'Edouard Balladur »*, a assuré M. Léotard.

M. Léotard a soutenu l'initiative de quarante-huit députés du Parti républicain, qui ont signé un appel en faveur de M. Balladur. Il a vivement critiqué Jacques Chirac, en estimant que ce dernier ne sera pas *« élu président de la République, s'il fait sa campagne contre le gouvernement »*, ce qui serait, selon lui, *« une faute de stratégie forte »*. Le ministre a ajouté, à propos de Raymond Barre, que *« le meilleur apport que M. Barre pourrait donner à la France »* serait *« son soutien à Edouard Balladur »*.

Alain Madelin, ministre des entreprises et vice-président du PR, a contesté, lundi, sur RTL, l'interprétation de M. Léotard, en déclarant qu'il ne sent pas *« le gouvernement visé par les propos de Jacques Chirac »*. *« Il est évident que, s'il ne devait y avoir que la seule ligne du gouvernement aujourd'hui, ce n'est pas la peine qu'il y ait plusieurs candidats, ce n'est pas la peine de faire d'élection du tout »*, a rétorqué M. Madelin.

M. Léotard avait évoqué, aussi, la dissolution de l'Assemblée nationale au lendemain de l'élection présidentielle en affirmant qu'il est *« prêt à prendre date que, quel que soit le candidat élu, il sera amené à prendre cette décision s'il veut faire les réformes qu'il annonce »*.

« Une formation plus vaste »

M. Léotard a enfin appelé de ses vœux la formation d'un grand parti de *« centre droit »*. *« Quel que soit le prix à payer, il faut essayer d'aller vers une formation plus vaste, qui rassemble cette diversité, et qui permette d'exprimer un sentiment très majoritaire dans l'opinion publique française »*, a assuré M. Léotard, qui a pris comme modèle *« le Parti républicain américain ou le Parti conservateur britannique »*.

José Rossi, secrétaire général du PR, s'est montré moins *« catégorique »* que le président d'honneur de son parti en déclarant sur Europe 1, lundi matin, que *« les partis ont la vie dure »*.

Quatre élections cantonales partielles

Le Front national échoue à Nice

ALPES-MARITIMES : canton de Nice-8 (2e tour).

I., 15 512 ; V., 4 448 ; A., 71,32 % ; E., 4 217.

Olivier Bettati, RPR sout. UDF, c. m. de Nice, 2 520 (59,75 %), *ELU.*

Josiane Pastorel, FN, 1 697 (40,24 %).

[M. Bettati, qui bénéficiait de l'investiture officielle du RPR et de l'UDF, de l'appui de Charles Pasqua, du soutien des candidats de droite éliminés au premier tour et des forces de gauche, qui avaient appelé à se *« mobiliser pour battre le Front national »*, l'emporte finalement face à Mme Pastorel. Il arrive en tête dans quinze bureaux de vote sur seize. Toutefois, en dépit d'une abstention en légère augmentation, la candidate du Front national, que Jean-Marie Le Pen était venu soutenir le 16 décembre (*le Monde* daté 18-19 décembre), a cependant gagné près de 600 voix entre les deux tours. Pas moins de trois candidat RPR avaient rivalisé au premier tour pour tenter de recueillir l'héritage de Richard Giamarchi (RPR), récemment décédé.

11 décembre 1994 : I., 15 512 ; V., 4 531 ; A., 70,79 % ; E., 4 454 ; Josiane Pastorel, 1 100 (24,69 %) ; Olivier Bettati, 961 (21,57 %) ; Max Cavaglione, div. g. 934 (20,96 %) ; Christian Estrosi, RPR, c. r., 855 (19,19 %) ; ; Yves Jacomet, RPR, 283 (6,35 %) ; Patrice Mascarello, PC, 277 (6,21 %) ; Jeanne Passemard, div. d., 44 (0,98 %).

31 janvier 1993 : I., 15 621 ; V., 5 403., A., 65,41 % ; E., 5 025 ; Richard Giamarchi, RPR sout. UDF, 3 258 (64,83 %) ; Josiane Pastorel, FN, c. r., c. m. de Nice, 1 767 (35,16 %).]

LOIRET : canton de Châtillon-sur-Loire (2e tour).

I., 4 961 ; V., 2 843 ; A., 42,69 % ; E., 2 705.

Jacques Girault, div. g. sout. PS, m. d'Autry-le-Châtel, 1 473 (54,45 %), *ELU.*

Claude Pléau, div.d., 1 232 (45,54 %).

[M. Girault, soutenu par le PS, l'emporte logiquement, mais plus largement que prévu, sur M. Pléau. A participation équivalente, il a recueilli, au second tour, davantage de voix que les deux candidats de gauche réunis au premier. M. Pléau, qui avait distancé le candidat officiellement soutenu par l'UDF et le RPR, bénéficiait pourtant, pour le second tour, du soutien des trois autres candidats divers droite et sans étiquette présents au premier tour. M. Girault succède au socialiste Jean Roblin, récemment décédé, qui avait été réélu dès le premier tour en mars 1992.

11 décembre 1994 : I., 4 962 ; V., 2 795 ; A., 43,65 % ; E., 2 711 ; Jacques Girault, 966 (35,63 %) ; Claude Pléau, 566 (20,87 %) ; Jean-Luc Dallenne, s.e., 431 (15,89 %) ; Maurice Cauquis, PCF, 329 (12,13 %) ; François Barlier, div. d. sout. UDF et RPR, 284 (10,47 %) ; Daniel Miermont, s.e., 135 (4,97 %).

22 mars 1992 (1er tour) : I., 5 079 ; V., 3 599 ; A., 29,13 % ; E., 3 219 ; Jean Roblin, PS, c. s., m. de Châtillon-sur-Loire, 2 244 (69,71 %) ; Guy Macé, FN, 586 (18,20 %) ; René Labbé, PCF, 389 (12,08 %).]

ORNE : canton du Theil (2e tour).

I., 5 177 ; V., 2 876 ; A., 44,44 % ; E., 2 722.

Gilles de Courson, div.d., 1 543 (55,66 %), *ELU.*

Michel Chobert, div. d., maire de Bellou-le-Trichard, 1 229 (44,33 %).

[Arrivé largement en tête du premier tour, M. de Courson succède à son père, Guillaume de Courson, démissionnaire après quarante-neuf ans de mandat cantonal et décédé au soir du premier tour. Il s'est imposé devant M. Chobert, qui a manifestement bénéficié du report d'une bonne partie des voix d'André Barbet, maire du Theil, lequel avait renoncé à se maintenir au second tour, sans donner de consigne de vote.

11 décembre 1994 : I., 5 177 ; V., 2 836 ; A., 45,21 % ; E., 2 770 ; Gilles de Courson, 1 241 (44,80 %) ; Michel Chobert, 685 (24,72 %) ; André Barbet, 600 (21,66 %) ; Philippe Volcker, Verts, 244 (8,80 %).

22 mars 1992 (1er tour) : I., 5 093 ; V., 3 567 ; A., 29,96 % ; E., 3 263 ; Guillaume de Courson, RPR, c. s., 2 003 (61,38 %) ; Philippe Volcker, Verts, 725 (22,21 %) ; Hervé Rousseau, FN, 353 (10,81 %) ; Jean Guyot, PC, 182 (5,57 %).]

HAUTE-SAVOIE : canton de Chamonix-Mont-Blanc (2e tour).

I., 9 574 ; V., 4 189 ; A., 56,24 % ; E., 3 978.

Michel Charlet, c. s., div. d., m. de Chamonix, 2 628 (66,06 %), *ELU.*

Jean-Claude Charlet, s.e., 1 350 (33,93 %).

[Michel Charlet, qui avait vu son élection, en mars 1994, annulée par le tribunal administratif de Grenoble pour dépassement du plafond des dépenses de campagne, l'emporte très largement. Michel Charlet, dont la condamnation à une peine d'inéligibilité d'un an est suspendue par l'appel introduit au Conseil d'Etat, obtient, comme au premier tour, un score presque deux fois supérieur à celui de son adversaire et homonyme, Jean-Claude Charlet. Seul l'abstention l'avait empêché d'être réélu dès le premier tour. Le maire de Chamonix recueille dans sa ville, où résident les trois quarts des électeurs du canton, 50,51 % des suffrages exprimés. En donnant sa démission sans attendre la décision du Conseil d'Etat, afin de provoquer une nouvelle élection, il a pris le risque de voir le jugement du tribunal administratif de Grenoble et son inéligibilité confirmés en appel, et son élection annulée une deuxième fois sans qu'il puisse se représenter.

11 décembre 1994 : I., 9 572 ; V., 3 902 ; A., 59,23 % ; E., 3 737 ; Michel Charlet, 2 136 (57,15 %) ; Jean-Claude Charlet, 1 082 (28,95 %) ; Paul Mirmont, éco., 374 (10,00 %) ; Ivano Ghirardini, rég., 75 (2,00 %) ; Marc Rabet, s.e., 70 (1,87 %).

27 mars 1994 : I., 9 608 ; V., 5 319 ; A., 44,63 % ; E., 5 019 ; Michel Charlet, c. s., RPR diss., c. m., 2 587 (51,54 %) ; Jean-Claude Charlet, s.e., 2 432 (48,45 %).]

et les divisions à droite

M. Juppé ne croit pas que le gouvernement puisse être taxé d'« immobilisme »

Pris entre la solidarité gouvernementale, à laquelle il est tenu en tant que ministre des affaires étrangères, et sa fidélité à Jacques Chirac, Alain Juppé, invité, dimanche 18 décembre, de l'émission « 7 sur 7 » de TF 1, a donné une interprétation très personnelle des propos tenus, vendredi 16 décembre, par le maire de Paris, lors de son discours de Lyon (*le Monde* daté 18-19 décembre). Selon M. Juppé, les critiques sur l'« *immobilisme* » et le « *conservatisme* » visaient la société française : « *Je crois que les Français se rendent compte qu'on a besoin de changer et, en même temps, ils freinent des quatre fers contre le changement parce que le changement, c'est difficile*, a expliqué le président par intérim du RPR. *Il y a un conservatisme ambiant, il y a un immobilisme de certains secteurs de la société française. Je crois que c'est ce que Jacques Chirac avait en tête* ».

M. Juppé ne s'est donc « *pas du tout senti visé* ». Il considère qu'il est « *dans un gouvernement qui ne mérite certainement pas le qualificatif « d'immobilisme »*, car celui-ci a fait « *beaucoup de réformes depuis deux ans et beaucoup de bonnes réformes* ».

Le soutien du ministre des affaires étrangères à M. Chirac « *est un choix de fidélité* » mais aussi, ajoute-t-il, « *de convictions* », car il croit « *que Jacques Chirac apporte quelque chose d'irremplaçable dans cette campagne : d'abord une volonté profonde et sincère de changement (...) et puis aussi une sorte de capacité communicative d'entraînement* ». « *C'est ce qu'on appelle, je crois, le charisme en politique* », a-t-il souligné.

M. Chirac souhaite que le Parlement soit « autre chose qu'un théâtre d'ombres »

LYON

de notre bureau régional

Jacques Chirac a mis en garde, au cours de son déplacement dans l'agglomération lyonnaise, vendredi 16 et samedi 17 décembre, contre « *la rupture du pacte républicain* » qui menace les banlieues des villes et leur population. Il a souligné l'urgence d'y remédier. Le candidat à l'élection présidentielle a trouvé, sur ce terrain, matière à adopter un discours social face à Edouard Balladur.

Toutefois, les deux jours qu'il a passés dans la région ont limité la portée du propos. Venu parce que c'est ici, à Vénissieux et à Vaulx-en-Velin, comme il l'a rappelé, que la révolte avait grondé, M. Chirac n'a jamais franchi le boulevard périphérique qui marque la frontière de ces deux communes. Son déplacement a pris, plus banalement, des allures de campagne de soutien à deux députés RPR candidats aux élections municipales, Jean-Claude Bahu à Givors et Marc Fraysse à Villeurbanne.

A Givors, ville gérée par le PCF, il a surtout rencontré des petits commerçants, aux préoccupations plutôt corporatistes. Il s'est rendu deux fois à Villeurbanne, commune composant, avec Lyon, le centre de l'agglomération, et ne portant pas outre mesure les plaies et les bosses des banlieues. Samedi matin, il a visité un lycée technique, vide d'élèves, qui scolarise aussi « *l'élite sportive régionale* ». C'était l'occasion pour M. Chirac de lancer une proposition : que toutes les entreprises qui vont participer aux travaux ou à l'organisation de la Coupe du monde de football, prévue en 1998, accueillent des « *jeunes défavorisés* ». Selon le chiffre donné par l'ancien premier ministre, cinquante mille jeunes pourraient bénéficier de cette « opération d'insertion » menée par l'Etat.

Plus tard, dans *le Journal du Dimanche* du 18 décembre, M. Chirac, qui se présente comme le candidat du « *changement* » face au « *statu quo* », est revenu sur sa « *lecture des institutions* » et la « *manière de gouverner qu'il souhaite* ». Il y explique qu'il faut un retour « *à la pratique constitutionnelle des débuts de la Vᵉ République telle qu'elle a été voulue par le général* [de Gaulle], *avec un président qui assume ses fonctions éminentes, un gouvernement responsable devant le Parlement et un Parlement qui soit autre chose qu'un théâtre d'ombres* ». Il faut également, dit-il, « *une administration qui occupe la place qui doit être la sienne pour éclairer les choix du pouvoir politique, pour les exécuter et non pour se substituer à lui* ».

BRUNO CAUSSÉ

Les obsèques d'Antoine Pinay

SAINT-ÉTIENNE

de notre correspondant

Les obsèques d'Antoine Pinay ont été célébrées, samedi 17 décembre, à Saint-Chamond, dans la Loire. L'ancien président du conseil et ancien ministre des finances a été inhumé, ensuite, dans son village natal de Saint-Symphorien-sur-Coise, dans le Rhône.

Les enfants d'Antoine Pinay, qui avaient souhaité une cérémonie plus intime, avaient finalement accepté que les honneurs militaires soient rendus à l'ancien président du conseil et que le premier ministre, Edouard Balladur, l'ancien président de la République Valéry Giscard d'Estaing et le maire de Paris, Jacques Chirac, s'inclinent une dernière fois devant la figure tutélaire dont ils venaient chercher, naguère encore, la bénédiction politique.

L'évêque de Saint-Etienne, Mgr Pierre Joatton, a fait l'éloge du « *serviteur* » que fut Antoine Pinay, de « *celui qui, comme l'affirme le concile, a cherché le règne de Dieu à travers la gérance des choses temporelles* ».

V. C.

CHERBOURG : la création d'un musée autour du « Redoutable » devient possible. – Le conseil de la Communauté urbaine de Cherbourg (CUC) a finalement accepté, vendredi 16 décembre, la possibilité de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage d'un musée consacré, entre autres, au sous-marin nucléaire « *le Redoutable* » (*le Monde* du 15 décembre). Malgré l'opposition des élus communistes, dénonçant ce « *suicide financier* », et celle des Verts, 47 conseillers communautaires sur 55 ont demandé une extension de compétence de leur assemblée : il s'agit d'une condition indispensable pour que la CUC puisse s'occuper d'un « *projet de création et* [de] *gestion d'un musée naval dans la gare maritime* ». Cette décision doit encore être approuvée par les conseils municipaux des six communes concernées.

« AFFAIRES » : « La justice passe et c'est très bien », estime M. Chirac. – « *La justice passe, et c'est très bien ainsi*, a déclaré M. Chirac à propos des « affaires », dans un entretien au quotidien lyonnais *le Progrès* du vendredi 16 décembre. Le maire de Paris « *n'imagine pas un seul instant que les juges cessent de faire leur travail* » : « *Les choses sont en train d'être clarifiées. Dans quelques mois, les électeurs vont se prononcer et imposer leur choix. C'est cela qui compte. La confusion va naturellement s'apaiser.* »

FINANCEMENTS : M. Goldsmith prêt à aider M. de Villiers pour l'élection présidentielle. – James Goldsmith, élu sur la liste de Philippe de Villiers aux élections européennes de juin 1994, déclare dans un entretien à *la Tribune* du 19 décembre : « *Je ne veux pas participer à l'élection présidentielle. Maintenant, si Philippe* [de Villiers] *décide d'y aller (...) et si, dans le cours de la campagne, il a des financements comme les autres et qu'il a la parole comme les autres, il n'a pas besoin de moi. Si les règles ne permettent pas un juste débat, je repenserai, à ce moment-là, ma position, dans le cadre de la loi.* »

La force et la justice

Suite de la première page

La croissance sera revenue rapidement : 2,5 % en 1994, plus de 3 % en 1995. Comment y sommes-nous parvenus, parallèlement à l'amélioration du contexte international ? Une action résolue de baisse des déficits publics intégrée *dans une loi quinquennale*, la stabilisation de la monnaie, la baisse des taux d'intérêt, l'indépendance de la Banque de France, l'allègement de l'impôt sur le revenu, la prime automobile, le déblocage anticipé des fonds de *participation*, le triplement de l'allocation de rentrée scolaire, l'accroissement du nombre de prêts d'accession à la propriété, l'allègement de la fiscalité immobilière, le remboursement du décalage d'un mois de la déduction de la TVA, la constitution de divers fonds de garantie en faveur des PME, *la reprise des privatisations* : autant de facteurs qui nous ont permis le redressement et qui marquaient une rupture par rapport à la politique de nos prédécesseurs.

Le choix de la stabilité monétaire est *évidemment* au cœur de la politique de croissance. Le *général de Gaulle nous appelait* déjà à cette vérité : « *Nous devons avoir une monnaie forte. L'inflation est agréable pour bien des gens : les emprunteurs, les propriétaires, les salariés qui croient qu'ils gagnent davantage... Mais elle mine les bases mêmes de l'existence d'un pays. Notamment à l'intérieur du Marché commun.* »

Cette politique passe, naturellement, par un inlassable effort de réduction du déficit budgétaire pour le ramener, comme le prévoit la loi quinquennale, à 2 % du PIB en 1998. La croissance le facilite, elle ne le garantit pas. C'est *pour n'avoir pas consenti cet* effort que la France, entre 1988 et 1991, a gâché plusieurs années de croissance sans engager les réformes nécessaires. Les déficits, l'endettement et le chômage en sont le prix que nous payons encore aujourd'hui.

L'impératif est d'abord que la *Sécurité sociale revienne à l'équilibre*, au plus tard en 1997. C'est par la maîtrise des dépenses que nous devons prioritairement y parvenir, et non plus par l'augmentation insidieuse du prélèvement. Celle-ci est devenue, chacun le sait, *un obstacle majeur à* l'emploi. Pour cela, de profondes réformes s'imposent. Elles ne visent pas le seul rétablissement financier mais au moins autant à mettre notre système social en état de mieux traiter les nouvelles formes *de détresse et de pauvreté* que vingt ans de crise ont suscitées.

Priorité aux petites et moyennes entreprises

Dans cet esprit, l'Etat doit étudier, en liaison avec les partenaires *sociaux* et dans le respect de leurs compétences, la possibilité d'établir, pour le régime général de Sécurité sociale, une programmation pluriannuelle de son équilibre financier, comme cela a été le cas pour les dépenses de l'Etat.

L'exigence de contrôle des dépenses publiques ne concerne pas que l'Etat et la Sécurité sociale. Il s'applique aussi aux collectivités territoriales. Une même démarche devra donc être engagée avec *les élus locaux afin*, là aussi, de viser une meilleure maîtrise budgétaire.

Une monnaie stable, des finances publiques en voie de rétablissement : ce sont les meilleurs instruments pour nous préserver du retour *de l'inflation*, mais celle-ci dépend aussi, surtout quand revient la croissance, de l'effort de chacun : de là l'exigence, pour tous, de faire leurs les objectifs de prix que se sont fixés les pouvoirs publics.

Enfin, la fiscalité, quelle que soit sa forme (impôts d'Etat, impôts *locaux, prélèvements sociaux*), doit être réformée, avec trois objectifs clairs : simplification et diminution, justice, développement de l'emploi. Il nous faut traquer tout ce qui, dans la fiscalité, pénalise directement l'emploi et freine *l'initiative économique*. Rien n'est simple, en cette *matière, car chacun voit bien qu'il* faut réformer, mais souhaite surtout ne pas en subir les effets. Ce qui favorise l'emploi et l'activité peut défavoriser la consommation, l'épargne, le revenu. Autant de choix difficiles, et cependant la direction est claire. Ici plus qu'ailleurs, peut-être, la méthode de la réforme, fondée sur le dialogue et le contrat, sera fondamentale.

La France doit aussi renforcer ses atouts économiques. Un salarié sur quatre travaille pour l'exportation. De tous les grands pays, nous sommes le premier exportateur par tête d'habitant. Accroître la *compétitivité globale* de nos entreprises, exporter davantage, c'est créer les conditions d'une croissance plus forte et plus riche en emplois.

Le temps n'est plus où l'Etat décidait de la stratégie industrielle *des entreprises. Pour autant*, sa responsabilité n'a pas disparu ; il doit prioritairement agir sur leur environnement, afin qu'il soit le plus compétitif possible. A lui aussi de favoriser la participation des entreprises françaises au *développement des nouvelles* technologies et des nouveaux marchés. Cela vaut, au premier chef, pour la société de l'information ; mais aussi pour maints autres secteurs.

Sans relâche, il nous faut poursuivre la simplification et l'allègement des procédures administratives *et des prélèvements fiscaux* et sociaux. De même devons-nous également donner la priorité aux petites et moyennes entreprises en concentrant et en intensifiant, en leur faveur, les aides publiques à l'emploi, à l'exportation *ou à la recherche. Dans notre* dynamisme à l'exportation, l'agriculture est évidemment au premier rang.

Des grands travaux pour préparer l'avenir

L'agriculture européenne doit *avoir une volonté de puissance et* de présence sur tous les marchés du monde et la France doit en être l'acteur principal. Des défis importants se trouvent devant nous, notamment l'élargissement de l'Union européenne et l'ouverture des marchés *décidée dans les* nouvelles règles du commerce *international, mais grâce à la politique* d'allègement des charges et de modernisation qui a été engagée, et, forte de son efficacité, notre agriculture, qui bénéficie d'atouts substantiels, est en mesure de les relever. L'ouverture des marchés est pour elle une chance plus qu'un risque.

La force économique, c'est aussi une politique de la dépense *publique tournée vers la croissance*. Les dépenses somptuaires, le train de vie excessif des pouvoirs publics et les programmes mal maîtrisés freinent l'économie. A *l'inverse*, la réalisation de grandes infrastructures de développement et de *protection* de l'environnement, les dépenses de recherche et de formation jouent un rôle moteur.

C'est dans cet esprit que le gouvernement a jugé nécessaire de débloquer des projets souvent *enlisés depuis longtemps* : le TGV-Est, le TGV-Méditerranée, le canal Rhin-Rhône ; il a, par ailleurs, décidé un grand programme routier et autoroutier qui contribuera au développement national et au rééquilibrage bien *au-delà de l'an 2000. Pour la* recherche, la consultation nationale organisée en 1994 permet l'élaboration d'une politique ambitieuse associant la recherche publique et la recherche privée, des incitations fiscales permettant *un effort accru des entreprises*.

Enfin, abandonnée depuis quinze ans, la politique d'aménagement du territoire, indispensable pour des raisons à la fois nationales, économiques et sociales, a retrouvé de nouveaux *fondements juridiques et de nouveaux* instruments d'intervention, *notamment dans le domaine budgétaire* (et universitaire). Elle contribuera non seulement à un nouveau dynamisme économique grâce au renforcement des petites et moyennes entreprises, mais aussi à un développement plus *juste et plus équilibré entre villes* et banlieues, zones urbaines et zones rurales.

Maîtriser les dépenses publiques, ce qui signifie dépenser moins mais aussi dépenser mieux, améliorer la compétitivité *des entreprises, telles sont les* deux clés de la croisssance économique pour les prochaines années, mais rien ne sera possible sans la mobilisation des hommes.

Plus de force et, grâce à cela, davantage d'équité. Aussi l'emploi est-il notre tâche prioritaire. La France ne peut plus rester une exception parmi les grands pays industriels, avec un taux de chômage *tellement supérieur* à celui des autres.

La grande erreur des années 80 et du début des années 90 fut de retarder les réformes nécessaires en espérant que le retour de la croissance permettrait, à lui seul, d'inverser durablement la tendance générale à l'augmentation *du chômage. Espoir déçu : le taux* de chômage structurel a continué à s'élever, rendant chaque année plus difficile le retour du plein emploi. Aujourd'hui, la reprise de la croissance risque de nous faire perdre le sentiment d'urgence des *réformes qui avait marqué les* années de récession.

Un engagement collectif pour l'emploi

Tout au contraire il faut décider, *pour améliorer l'emploi*, des réformes aussi importantes que celles que notre société a accepté de réaliser en matière économique et financière. Pour y parvenir, il faut mettre un terme à la préférence collective implicite de la *société française* pour le chômage. Trop souvent, cette préférence *inavouée s'abrite derrière* la bonne conscience sociale que font naître les efforts financiers importants réalisés en faveur des sans-emploi. Ces efforts sont *indispensables, mais ils* ne doivent pas servir d'alibi à la passivité.

Ils passent par un véritable engagement collectif pour l'emploi, engagement des responsables politiques tout d'abord, afin de décider, de prolonger et d'amplifier les réformes déjà commencées par le gouvernement, engagement des responsables *économiques afin de ne* pas céder à la facilité des solutions malthusiennes. L'objectif que j'ai fixé pour les cinq années qui viennent : un million de chômeurs en moins, ce qui veut dire une diminution de deux cent mille *chômeurs par an, nous ramènerait* à un taux de chômage égal à 8 % de la population active.

EDOUARD BALLADUR

Lire la suite page 12

La force et la justice

Suite de la page 11

C'est parfaitement possible si l'ensemble des acteurs économiques et sociaux le font leur. Dans cette optique, les pouvoirs publics devraient convenir, avec les partenaires sociaux, d'un rendez-vous annuel, permettant de procéder conjointement à l'évaluation anticipée des mesures prises en faveur de l'emploi et à la définition de celles qu'il paraîtrait nécessaire de mettre en œuvre pour atteindre cet objectif.

La lutte pour l'emploi est, à mes yeux, le domaine où la pratique contractuelle doit s'affirmer de manière privilégiée. Tout doit être fait pour renforcer le rôle des partenaires sociaux solides et responsables, au sein des branches professionnelles, des entreprises et des établissements. Un véritable dialogue social doit se développer dans l'entreprise, et le renouveau de la participation y contribuera.

Dans l'Europe telle qu'elle se fait, il importe aussi de relancer le dialogue social à ce niveau. Si la France ne le fait pas, qui le fera ? Je proposerai que se tienne, durant la présidence française de l'Union européenne, une convention des Quinze consacrée à l'Europe sociale et à la politique contractuelle, à ses principes, à ses instruments. Cette convention viserait à définir une méthode de traitement à quinze des trois sujets suivants : l'emploi, la protection sociale et la formation professionnelle.

D'une manière plus générale, la vie sociale de notre pays ne retrouvera toute sa vigueur que si les partenaires sociaux sont mis en mesure d'occuper toute la place qui leur revient. D'ores et déjà, lorsque les règles du jeu sont clairement définies, le paritarisme consacre cette place : comme c'est le cas pour l'indemnisation du chômage et la formation.

Le gouvernement a déjà adopté des mesures importantes en vue de développer l'emploi. La loi quinquennale sur l'emploi a introduit le droit pour tout jeune de sortir du système éducatif avec un diplôme ou une qualification soit d'enseignement général, soit de formation professionnelle. Il faut mettre en œuvre ce droit. D'ores et déjà, les mesures prises par le gouvernement ont permis un développement, sans précédent depuis vingt-cinq ans, de l'apprentissage puisque avec deux cent cinquante mille jeunes, le niveau atteint est le plus élevé depuis la fin des années 60.

Cette priorité en faveur de la formation professionnelle doit être confirmée. Assouplissement de l'organisation du travail ; exonération progressive des cotisations familiales sur les bas salaires ; exonération des cotisations sociales pour l'embauche d'un premier, d'un deuxième et d'un troisième salarié dans les petites entreprises ; développement du temps partiel ; réduction d'impôt de 45 000 francs pour l'emploi d'un salarié à domicile ; amélioration des aides à la garde d'enfants à domicile ; simplification des procédures administratives liées à l'emploi d'une personne à domicile grâce au chèque service : autant de mesures qui vont dans le bon sens.

La promotion du temps choisi

Nous devons faire davantage. Il faut aller plus loin. L'action des pouvoirs publics doit s'articuler autour des cinq propositions suivantes.

1. – L'allégement des charges sociales sur les bas salaires devra être poursuivi. Actuellement, une entreprise doit encore payer 100 000 francs pour l'emploi d'un salarié rémunéré au SMIC, qui ne perçoit, pour sa part, que 59 000 francs. La « barrière à l'emploi » qui résulte de cet écart a pour contrepartie une perte de richesse collective et humaine qui n'est pas acceptable. L'allègement du poids du salaire indirect reste donc une nécessité, surtout pour les salariés les moins qualifiés.

Cela signifie poursuivre l'allégement des charges sociales sur les bas salaires par une réduction des cotisations maladie. Celle-ci pourrait prendre la forme d'une franchise annuelle de l'ordre de 4 000 francs, indexée sur l'évolution du SMIC. Réservée aux salaires inférieurs à 1,2 SMIC, cette mesure aurait un coût de 13 milliards de francs pour les finances publiques. Etendue progressivement à l'ensemble des salariés, en fonction de la situation des finances publiques, son coût atteindrait 60 milliards de francs ;

2. – Les gisements d'emplois dans les services doivent être plus systématiquement mis en valeur. La poursuite de l'allégement des charges sociales sur les bas salaires y contribuera, mais il faut aussi organiser l'offre de services aux personnes. A cet égard, l'expérimentation de la couverture du risque de dépendance des personnes âgées, qui est décidée dans une dizaine de départements, constituera une expérience riche d'enseignements ;

3. – Pour améliorer la compétitivité de notre main-d'œuvre et l'insertion sociale, l'effort de formation devra, ainsi que le prévoit le nouveau contrat pour l'école, être approfondi à l'école primaire et au collège, avec un accent sur la formation initiale ;

4. – Les dépenses réalisées en faveur des chômeurs doivent être réorientées vers l'activité et transformées de dépenses de pure et simple assistance en dépenses de formation et de rémunération d'un travail effectif. Nous avons commencé de le faire pour les allocataires, du RMI au chômage, depuis deux ans. Une fois que les résultats en auront été évalués, cette expérience pourra être étendue ;

5. – La promotion du temps choisi, qui a été décidée par la loi quinquennale et qui permet une plus grande souplesse dans l'organisation du temps de travail par chaque salarié, vaut d'être amplifiée. La part du temps partiel, qui reste inférieure à ce qu'elle est chez nos partenaires, doit être augmentée, notamment au sein de la fonction publique où l'État doit donner l'exemple. Les emplois à temps partiel constituent aujourd'hui 14 % de l'emploi total. On pourrait se fixer pour objectif de relever leur part à 20 %, niveau atteint chez nos principaux partenaires.

Plus généralement, l'objectif devrait être la définition d'un véritable droit à organiser son temps pour tous les salariés qui le souhaitent. Tel est, en effet, le temps choisi. Les aspirations familiales, les équilibres de vie différents des modèles du passé, l'engagement associatif et la formation doivent pouvoir trouver toute leur place à côté des formes plus traditionnelles du travail. Cela mérite des discussions contractuelles entre employeurs et salariés afin que le rythme du travail dans l'entreprise n'en soit pas perturbé. Je suis certain, que sur ce point comme sur le développement du temps partiel et sur le développement de l'emploi, il y a matière à de larges négociations au sein des entreprises ou des branches professionnelles.

L'ensemble de ces actions en faveur de l'emploi ne sera efficace qu'accompagné d'un véritable engagement collectif que la France doit passer avec elle-même au printemps de 1995. Les principaux acteurs de la société française, et tout particulièrement le patronat et les syndicats de salariés, ont là une responsabilité historique. Cet engagement permettrait de développer des comportements plus responsables et plus solidaires, là où trop souvent prévalent le corporatisme et l'individualisme. Dans cet esprit, le partage des fruits de la croissance attendue devrait être géré de façon à respecter l'objectif commun à tous de réduire d'un million en cinq ans le nombre de chômeurs.

Assurer la protection sociale

Outre la lutte pour l'emploi, la grande affaire des prochaines années demeure la réforme de la gestion de la protection sociale et celle de la santé. Les deux sont d'ailleurs étroitement liées.

Notre système de protection sociale et de santé date de l'après-guerre. Ses vertus s'épuisent, il coûte cher et répond difficilement aux nouvelles formes de pauvreté, de détresse et d'exclusion. Il est temps de le réformer, non pas pour restreindre si peu que ce soit les prestations, ni pour affaiblir les mécanismes de solidarité, mais au contraire pour les adapter et donc de les affermir.

La maîtrise des dépenses constitue la priorité, car il n'est plus possible de financer leur dérive par l'augmentation continue des prélèvements obligatoires. Il y va de la santé de l'économie, de la garantie du pouvoir d'achat, sans cesse entamé par la croissance des prélèvements, et plus encore du maintien de l'emploi, pénalisé par l'alourdissement des charges.

En 1993, la réforme de notre système de retraite a été décidée. Elle entre en œuvre. En 1994, la gestion des quatre risques a été nettement séparée, ce qui permet de prendre pour chacun d'entre eux les mesures nécessaires à leur équilibre financier et doit mettre fin à la confusion et à l'irresponsabilité. Pour l'avenir, le problème le plus important est celui de la santé publique et de l'assurance, maladie. Le changement doit s'articuler autour de quatre principes.

1. – Le rôle de l'Etat doit être recentré sur les missions de régulation : fixer les objectifs qualitatifs ou quantitatifs à atteindre, les moyens financiers disponibles et les règles du jeu ;

2. – Les responsabilités de gestion des politiques sociales doivent être clairement définies et réparties. Elles seront assumées par les partenaires sociaux, les collectivités locales et les professionnels de la santé, et cela dans le respect des objectifs, moyens et règles définis par l'Etat ;

3. – Il faut renforcer la gestion paritaire des caisses de Sécurité sociale auxquelles des pouvoirs accrus de négociation et de décision doivent être accordés. Quant à la gestion des hôpitaux publics, elle exige d'être profondément réformée de façon à clarifier l'exercice de l'autorité au sein des établissements. Enfin, une plus grande transparence sur les résultats de la gestion est nécessaire, notamment en matière de santé et d'hospitalisation ;

4. – Ce n'est qu'une fois la maîtrise des dépenses assurée qu'il y aura lieu d'examiner des adaptations au financement de la protection sociale, faute de quoi toute modification serait considérée comme un moyen supplémentaire de financer la croissance incontrôlée des dépenses. L'avenir est sans doute lié à la diversification des recettes du financement de la protection sociale qui, même s'il continue de reposer principalement sur le salaire, devra faire la part à d'autres ressources ; mais de tels changements ne pourront être envisagés que s'ils se substituent au financement sur le salaire et non pas s'ils s'y ajoutent.

Lutter contre l'exclusion

Au-delà de la protection sociale dans son fonctionnement classique, nous devons impérativement nous fixer des objectifs ambitieux de lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes : économique, professionnelle, sociale, culturelle. Si la clé est, à l'évidence, économique, cela ne suffit pas. Là aussi, la reprise économique ne résoudra pas tous les problèmes ; la politique de la ville, d'une part, la politique sociale, d'autre part, en sont les compléments indispensables. L'on doit poursuivre les efforts de restauration des quartiers, accroître les actions d'éducation et de formation en priorité dans les banlieues et, d'une manière générale, y renforcer la présence des services publics. Parallèlement, la protection des familles et, notamment, des familles les plus fragiles, et l'aménagement de leurs conditions de vie, au premier rang desquelles figure le logement, doivent demeurer des objectifs prioritaires.

La prévention de l'exclusion commence par la place faite à la jeunesse dans notre société. La consultation des jeunes a mis en évidence plusieurs aspirations fortes : le souhait d'être mieux écouté, mieux intégré dans le monde du travail et mieux associé à la vie de la cité. Nous avons commencé à répondre à cette attente. Vingt-neuf mesures ont été annoncées le 15 novembre dernier ; c'est un premier effort, comme il n'en a jamais été fait auparavant. Elles comportent en particulier le droit pour tout jeune qui n'a pas eu de contact avec l'entreprise à bénéficier d'un stage. Mais il faut aller plus loin et s'engager à offrir à tous les jeunes de moins de vingt ans soit un emploi, soit une formation, soit un stage. Quel effort manifestera davantage l'engagement collectif de la société française en faveur de l'emploi ?

L'avenir et la force de la France passent par une croissance plus forte, elle-même assurée par une politique sociale, budgétaire et fiscale qui n'hésite pas devant les réformes de structures indispensables. C'est en cela que cette politique ne peut qu'être profondément différente de celle menée jusqu'en 1993.

Mais une fois la croissance durablement retrouvée, nous devons réaliser un arbitrage différent de celui qui a été fait de 1988 à 1993 : l'emploi doit être privilégié, la protection sociale, pour être préservée, réformée, et des engagements précis garantir à la jeunesse une formation qui lui permette de trouver toute sa place dans la France de demain.

C'est une question de justice. Qui ne voit que c'est aussi la condition nécessaire pour la force et le rayonnement de notre pays si nous voulons qu'il devienne un exemple de progrès et d'équité ?

ÉDOUARD BALLADUR

En finir avec la « préférence collective implicite pour le chômage »

Le premier ministre, c'est bien connu, n'aime pas les polémiques inutiles. Dans son « point de vue », Edouard Balladur se garde donc bien de répondre ouvertement à tous ceux qui lui reprochent implicitement de préférer « *l'immobilisme* » et le « *statu quo* » au changement. Le message n'en est pas moins transparent : depuis l'alternance, de profondes réformes ont été engagées dans le pilotage de la politique économique et sociale du pays. Pour les années qui viennent, la voie est donc toute tracée : il faudra poursuivre l'œuvre engagée. Plus que cela, pour répondre aux défis auxquels la société française est confrontée, il faudra inévitablement accélérer la cadence. « *Nous devons faire davantage. Il faut aller plus loin* », dit M. Balladur.

Sans faire la moindre allusion à la prochaine élection présidentielle, le premier ministre esquisse donc un véritable programme d'action pluri-annuel et suggère une série de mesures nouvelles tant pour faire reculer le chomage que pour préserver l'avenir du système de protection sociale.

Dans le premier cas, celui de l'action à conduire pour favoriser l'emploi, M. Balladur a visiblement pris bonne note des recentes recommandations du rapport sur les *Défis de l'an 2000*, rédigé par Alain Minc sous l'égide du Commissariat général au plan. Il reprend en effet, presque mot pour mot, certains des constats parmi les plus importants de cette étude. Préférant faire référence à la notion d'« *équité* » plutôt qu'à celle d'égalité, il relève en effet que la grande erreur des années 80 fut une sorte de « *préférence collective implicite de la société française pour le chômage* ».

De cette observation, M. Balladur tire la conclusion qu'il faut évidemment poursuivre l'œuvre de redressement engagée avec les dispositions de la loi quinquennale sur l'emploi. Il faudra aussi muscler ce premier dispositif, en mettant en chantier un plan encore plus systématique d'allègements des charges sociales. Le premier ministre suggère une réforme nouvelle qui tendrait à réduire les cotisations maladie et à instaurer une « *franchise annuelle de l'ordre de 4 000 francs* ». Bien dans l'esprit de la loi quinquennale sur l'emploi, cette disposition présente toutefois une nouveauté. Réservée dans un premier temps aux seuls salaires inférieurs à 1,2 fois le SMIC, la mesure pourrait être « *étendue progressivement* » à l'ensemble des salariés, pour un coût budgétaire qui serait donc très élevé, de l'ordre de 60 milliards de francs.

Aucune indication sur le mode de financement

M. Balladur ne donne cependant aucune indication précise sur le mode de financement. A le lire entre les lignes, on devine juste qu'à la différence de Valéry Giscard d'Estaing, l'idée d'une hausse de la TVA ne l'enchante pas (« *ce qui favorise l'emploi peut défavoriser la consommation* »), même s'il préconise que l'on change, au moins partiellement l'assiette du financement de la protection sociale.

La deuxième grande piste de réformes suggérée concerne la protection sociale, et ne premier lieu, l'assurance maladie. Mais dans ce domaine, M. Balladur est plus elliptique. Il ne s'attarde pas sur les déficits actuels et ne répond pas à la critique, souvent entendue, selon laquelle, sitôt l'élection présidentielle passée, le futur gouvernement devra immanquablement avoir recours à de nouveaux prélèvements. Tout juste observe-t-il que sur le long terme, la première des priorités est la maîtrise des dépenses. Ce n'est qu'une fois que celle-ci sera assurée, dit-il, « *qu'il y aura lieu d'examiner des adaptations au financement de la protection sociale* ».

L. M.

Ayant investi avec des militants un immeuble inoccupé à Paris

L'abbé Pierre réclame l'application effective de la loi de réquisition des logements laissés vacants

L'abbé Pierre a, par sa présence effective, solennellement *soutenu*, dimanche 18 décembre, deux associations de défense des sans-abri et des mal-logés qui ont investi un immeuble vide appartenant à *la COGEDIM*, en plein Saint-Germain-des-Prés à Paris, dans le but de reloger une centaine de personnes. Le fondateur des communautés Emmaüs a obtenu l'assurance du premier ministre, Edouard Balladur, que les forces de l'ordre n'interviendraient pas.

■ PLAN D'URGENCE. Cette opération-commando, approuvée dans son esprit par MM. Léotard et Juppé, n'avait pas suscité, lundi en fin de matinée, de *réactions de la* COGEDIM. Elle a illustré le fait que des familles demeurent à la rue et jeté un doute sur l'efficacité du « plan d'urgence *pour l'hiver* » mis en place en novembre par Mme Veil.

■ RÉQUISITION. Dénonçant depuis plusieurs années le « *scandale* » des logements vacants, notamment dans la région parisienne, l'abbé Pierre, les associations de défense et des voix de plus en *plus nombreuses réclament* l'application de la « loi de réquisition » de 1945 et de la « loi Besson » de 1990 relative au logement des plus démunis.

« J'ai emporté, dans ma sacoche, des médicaments pour une journée de plus, car je ne quitterai pas les lieux, il faudra qu'on me traîne dehors » : d'une voix qui tremblait surtout de colère, l'abbé Pierre terminait ainsi une conférence de presse improvisée, dimanche après-midi 18 décembre, dans un immeuble de la COGEDIM, investi quelques heures plus tôt, dans le sixième arrondissement de Paris, par plusieurs centaines de militants de Droit au logement (DAL) et du Comité des sans-logis (CDSL), désireux de reloger dans ces locaux vides une vingtaine de familles sans abri.

Le soir même, pourtant, le fondateur des communautés Emmaüs regagnait sa retraite d'Esteville (Seine-Maritime), qui plus est à bord d'une voiture mise à sa disposition par l'hôtel Matignon : il venait, en effet, d'être « *rassuré* », selon son mot, par le premier ministre lui-même : Edouard Balladur « *promettait* » que la police *n'interviendrait pas pour faire* évacuer cet immeuble, sans pour autant « *couvrir une opération illégale.* »

Reçu de façon impromptue par le chef du gouvernement, pendant *une vingtaine de minutes*, au terme d'une journée mouvementée, l'abbé Pierre, notamment accompagné du professeur Albert Jacquard et de Jean-Baptiste Eyraud, respectivement président d'honneur et président de DAL, déclarait, après avoir été ostensiblement raccompagné jusqu'au perron par Edouard Balladur sous l'œil des caméras : « *Le premier ministre nous a simplement promis sa bonne volonté. Il nous a confirmé qu'il avait requis 20 hectares sur Paris pour des réalisations. Mais, en attendant, il faut trouver des solutions : on en impose une.* »

Dans la même soirée, deux membres du gouvernement prenaient publiquement position en faveur de cette opération-commando. Au « *Grand Jury RTL-le Monde* », François Léotard, ministre de la défense, affirmait : « *Je ne sais pas qui est propriétaire de cet immeuble, mais, si j'étais à sa place, j'irais tout de suite ouvrir les portes (...) Quand on peut dépanner des gens dans une situation de détresse, on le fait. Je ne suis pas pour des actions qui seraient illégales. Je suis néanmoins en faveur des actions fortes qui peuvent réveiller l'opinion publique.* » François Léotard ajoutait : « *L'abbé Pierre doit être écouté, mais ce n'est pas nécessairement à la porte de l'Etat qu'il doit frapper, mais à la porte des maires. Mais je reconnais qu'à Paris, c'est très difficile.* »

De son côté, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, président du RPR par intérim, invité de l'émission « 7/7 », indiquait que, « *sans légitimer le squattage* », il n'était pas possible d'admettre que « *les investisseurs laissent vides des logements.* »

Immobilisme et immobilier

Dans cette affaire, qui semble avoir vite pris une tournure politique, la balle était, lundi matin 19 décembre, dans plusieurs camps : celui, en premier lieu, de la COGEDIM, traitée de « *société de gredins* » par l'abbé Pierre et de « *symbole de la spéculation immobilière* » par Jean-Baptiste Eyraud. L'immeuble du sixième arrondissement, qui comporte deux entrées (50-52, rue de *Rennes et 7, rue du Dragon*), était vide depuis trois ans, selon DAL. C'est un bâtiment très conséquent, d'une surface totale de 9 600 mètres carrés, qui comprenait, selon le « permis de démolir », *délivré le 26 juillet dernier* et affiché à ses portes, « *5 et 7 étages à usage d'habitation, de commerces et d'équipement collectif privé.* » Il abritait aussi une ancienne école catholique, le « Cours Désir », et, soit dit en passant, les « visiteurs » du 18 décembre ont découvert, sur trois étages, des locaux où paraissait avoir sévi un petit cyclone : un abondant matériel scolaire jonchait le sol, cahiers et livres éparpillés, tables, chaises, bureaux renversés... Des appartements étaient, d'autre part, murés. Un projet contestable de l'architecte Jean-Jacques Fernier, avec 74 logements de standing, mais surtout une façade extravagante, était à l'étude (le *Monde* du 10 octobre 1992).

La balle est aussi dans le camp de Jacques Chirac. Le maire de Paris a été attaqué, plus ou moins *ouvertement, dimanche, par* les partisans d'Edourad Balladur sur le problème du logement dans la capitale. L'ancien président du RPR, candidat à l'élection présidentielle, qui parle beaucoup – ce week-end encore dans la région lyonnaise – de « *l'immobilisme* » du gouvernement, devra bien, un jour ou l'autre, s'expliquer sur les problèmes immobiliers à Paris. Selon l'INSEE, il existe 118 300 logements vacants dans la capitale, et encore ce chiffre date-t-il du recensement de 1990 (*lire ci-contre*).

S'il veut être crédible dans son programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, Jacques Chirac devra préciser et justifier ses choix en matière de logements sociaux, appartenant à la ville de Paris ou dépendant d'elle, et prendre position sur l'application effective, ardemment réclamée *par tous les défenseurs* des sans abri et des mal logés, de la « loi de réquisition » (ordonnance gaulliste du 11 octobre 1945) et de la loi du 31 mai 1990 (dite loi Besson).

Les commentaires entendus dimanche n'ont pas fait état du« *plan d'urgence pour l'hiver* » (15 novembre-15 mars), présenté en octobre par Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Officiellement, les crédits (142 millions de francs) ont presque triplé par rapport aux dispositions de 1993-94, pedrmettant, selon le ministre d'Etat, « *un hébergement suffisant.* » Or, un mois après l'entrée en vigueur de ce plan, il a été constaté, rue du Dragon, que, parmi les 126 personnes « relogées », plusieurs familles étaient bel et bien à la rue, dormant dans des abris de fortune, comme des couloirs et des caves d'immeubles. Sans compter celles qui erraient d'hôtel en hôtel (avec interdiction d'y faire la cuisine, handicap majeur surtout pour des familles nombreuses), qui habitaient dans des *taudis* insalubres ou qui, comme l'a relaté une mère, vivaient à trois dans douze mètres carrés.

Quelle qu'en soit l'issue, l'occupation de l'immeuble de la COGEDIM est la plus grande opération jamais menée – et apparemment réussie – par les militants de DAL (association créée en 1990) et du CSDL. C'est sans doute aussi la dernière fois, comme il l'a annoncé lui-même, que l'abbé Pierre participait physiquement à une action de ce genre. Un hommage, en quelque sorte, à « l'apôtre des sans-logis » et à son combat entrepris il y a maintenant quarante-cinq ans avec la fondation d'Emmaüs. C'est peut-être également pour cette raison – sans compter les arrières-pensées politiques – que les personnalités qui l'ont entouré dimanche étaient aussi nombreuses : le professeur Léon Schwarzenberg, Mme Pierre Mendès France, Charles Fiterman, Jack Ralite, Antoine Waechter, Harlem Désir, le chanteur Jacques Higelin...

L'abbé Pierre, venu dimanche en hélicoptère d'Esteville – à ses frais, selon son entourage – et objet, une fois de plus, d'une toujours étonnante cohue médiatique et populaire à son arrivée, salué avec émotion par la foule des militants et des sans-abri, a puisé en lui-même pour trouver les accents qu'on lui connaît, pour dire avec « *sa* » force : « *Nous n'acceptons pas qu'on considère comme coupables des gens qui occupent des logements vacants pour éviter la maladie, peut-être la mort, à leurs enfants.* »

*Mais le fondateur des commu*nautés Emmaüs, âgé de quatre-vingt-deux ans, est apparu très fatigué – il vient, il est vrai, d'effectuer trois voyages successifs à l'étranger. Il a clairement désigné son successeur pour « patronner », sur le terrain, des opérations de ce type : le professeur Albert Jacquard, qui faisait d'emblée une comparaison empreinte de gravité : « *En juin 1940*, a t-il déclaré, *un homme a respecté la loi, le maréchal Pétain. Un autre homme ne l'a pas respectée, le général de Gaulle. Faut-il être légaliste ou servir son pays ?* »

MICHEL CASTAING

Michel Mauer, la COGEDIM et la justice

C'est à travers les démêlés avec la justice de son ancien PDG, Michel Mauer, que la COGEDIM s'est trouvé placée, à deux reprises, en première ligne dans des affaires de corruption *qui ont éclaboussé le secteur de* l'immobilier ces dernières années.

M. Mauer avait d'abord été inculpé d'usage de faux et escroquerie, en 1990, dans une affaire de fausses factures qui avait donné lieu à plus de quatre-vingts inculpations dans les milieux du BTP et de l'immobilier en Ile-de-France. A l'issue *d'un procès qui avait été l'occa*sion d'un vaste déballage de pratiques frauduleuses, M. Mauer avait été condamné à deux ans de prison avec sursis assortis d'une amende d'un million de francs. Il n'a jamais cessé de clamer son innocence et s'est pourvu en cassation. Aucun homme politique n'avait comparu dans cette affaire.

En septembre dernier, M. Mauer a été mis en examen pour trafic d'influence aggravé *par le conseiller Van Ruymbeke*. Le magistrat le soupçonne d'avoir versé des commissions occultes dans deux affaires à laquelle se trouve mêlé l'ancien PDG de la SAGES, Michel Reyt. L'une concerne la vente d'un appartement à la Cogedim pour le compte du parti républicain. Négociée par Gérard Longuet, la transaction a donné lieu à un dessous de table de 6 millions de francs. L'autre porte sur l'obtention par la Cogedim de *permis de construire à Massy* (Essonne), à la suite d'une rencontre entre MM. Mauer et Germon, maire de Massy et député (PS) organisée par Michel Reyt. Incarcéré à Rennes, le 4 octobre, M. Mauer a été remis en liberté, deux semaines plus tard, après versement d'une caution d'un million de francs. Peu après, il a abandonné ses fonctions à la *tête de la Cogedim*.

R.-P. P.

Un sujet tabou

La question des logements vacants est un sujet tabou en France. Nul ne sait précisément combien il y en a ; nul ne connaît les causes exactes du *phénomène ni les remèdes* à apporter.

La taille du parc : le chiffre le plus fréquemment admis est de deux millions de logements vides. Établi sur des statistiques émanant de l'EDF à partir des résiliations de contrats, il est aléatoire. La grande enquête consacrée tous les quatre ans par l'INSEE au logement avançait pour 1992 un chiffre proche de 1 997 000 unités. Mais, l'institut ayant modifié ses méthodes statistiques, cette estimation pouvait être revue à la baisse et diminuait de 50 000 à 100 000 *unités*.

Un phénomène urbain

Deux ans plus tôt, le recense*ment avait* évalué à 1 895 000 le nombre de logements vacants. Comparé au parc total de logements, cela représente 7,2 %. Mais, par rapport au nombre de résidences principales (environ 22 *millions*), la proportion est plus importante. En Ile-de-France, la vacance était estimée à 311 500 logements (6,5 % du parc) et, à Paris, à 9,1 % (118 300 logements). Comme le *faisait remarquer*, en septembre dernier, l'association Droit au logement (DAL) dans un rapport préconisant la réquisition (*le Monde* du 27 septembre), cela signifie en clair que, à Paris, il y a « *plus d'un logement vacant par immeuble* ».

La vacance de logements est importante dans les villages – reflet de la désertification rurale – mais on *estime qu'elle* est cependant, dans deux cas sur trois, urbaine. A Bordeaux, par exemple, l'INSEE l'estimait en 1990 à 12 % du parc total, à 11 % à Nice, à 9,3 % à Marseille ou Toulouse et à 9,2 % à Montpellier, mais seulement 6,6 % à Strasbourg.

Pourquoi les logements restent-ils vides ? Pour des raisons techniques d'abord. Un volant de logements reste quelque temps sans occupants, dans l'attente de (re)vente ou de (re)location. Dans ce cas, la vacance dure moins d'un an. Dès que cette durée se prolonge, les explications changent. Début décembre, l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI), regroupant les petits propriétaires privés, après avoir enquêté auprès de ses adhérents, expliquait qu'il s'agissait essentiellement de petits logements situés principalement en centre-ville et appartenant principalement à des particuliers plutôt âgés. Ils laisseraient leur bien vacant parce qu'il est en mauvais état et que sa réfection serait trop onéreuse.

A ces facteurs s'ajoute une cause nouvelle : la crise de l'immobilier. L'effondrement du *marché depuis la mi*-90 a pris de court des professionnels de l'immobilier (marchands de biens ou promoteurs) qui sont restés propriétaires d'immeubles qu'ils souhaitaient soit *restaurer, soit démolir* et reconstruire, soit revendre... toutes opérations gelées par la crise immobilière. Dans les villes, des immeubles destinés à l'habitation sont dans ce cas, mais le phénomène *frappe* encore plus les bureaux : 6 millions de mètres carrés de bureaux (dont plus de 4 millions en Ile-de-France) sont *vides* en France.

F. V.

Un entretien avec le vice-président du Conseil d'Etat

Marceau Long s'interroge sur la validité de la circulaire Bayrou à propos du foulard islamique

Après le coup de semonce de la circulaire Bayrou et les exclusions de jeunes filles voilées de plusieurs établissements scolaires, la troisième *manche* de l'« affaire des foulards islamiques » pourrait se jouer, en 1995, devant les tribunaux. Son issue est d'autant plus incertaine que selon Marceau Long, vice-président du Conseil d'Etat, la validité de la circulaire Bayrou n'est pas acquise. Estimant qu'une circulaire « ne peut ni créer, ni retirer des droits », M. Long ajoute, dans un entretien au « Monde », qu'« il est à craindre que des interdictions trop générales finissent par être aveugles. Le Conseil d'Etat entend faire prévaloir la protection des libertés ».

Deux mois après la relance de l'affaire du foulard islamique, la balle est dans le camp des juges administratifs qui vont avoir à apprécier la légalité de la démarche du ministre de l'éducation nationale. Si la « circulaire Bayrou » qui interdit les « signes ostentatoires » venait à être contestée, voire annulée, l'effet boomerang serait considérable. Les islamistes, contre lesquels étaient dirigés le texte de François Bayrou, pourraient en sortir confortés. La relance du débat par le ministre de l'éducation nationale n'aurait alors débouché que sur de nouveaux malentendus.

Ce risque réel n'a pas échappé à Lionel Jospin, ministre de l'éducation, en 1989, à l'époque de la première affaire des foulards, lorsqu'il a déclaré, lors d'un meeting de SOS Racisme qu'*« il n'est pas certain que le Conseil d'Etat considère qu'un signe religieux puisse être ostentatoire en soi »* (*le Monde* daté 11-12 décembre).

Déjà, un parent d'élève de Chambéry a *déposé, devant le* Conseil d'Etat, un recours pour excès de pouvoir contre la circulaire Bayrou, en invoquant son caractère discriminatoire. Une autre action est en cours devant le tribunal administratif de Lille, *visant l'annulation du règlement* intérieur du lycée Faidherbe de Lille, calqué sur la circulaire ministérielle. D'autres recours sont à attendre contre les décisions d'exclusion – soixante-dix-neuf – prononcées. Une telle action a déjà été introduite, devant le tribunal admistratif de Clermont-Ferrand, contre l'éviction de l'école élémentaire d'une fillette voilée de dix ans.

Les juges administratifs répondront à une double question : où s'arrête, la liberté religieuse consacrée par la Constitution ? Où commence le principe de neutralité scolaire reconnu par la loi ?

« Faire prévaloir la protection des libertés »

Ces interrogations ne sont pas neuves en France. La jurisprudence du Conseil d'Etat, à *l'époque de la IIIᵉ République* et de son anticléricalisme de combat fourmille de décisions qui tranchent des contentieux aussi passionnés que désuets. Le Conseil d'Etat avait alors fixé une position : la liberté d'expression *religieuse ne peut être limitée* que pour des raisons d'ordre public qui s'apprécient au cas par cas.

Faut-il adapter ces principes à la situation nouvelle créée par le développement de l'islam ? François Bayrou a appelé de ses vœux une telle évolution de la jurisprudence administrative. Le ministre a stigmatisé à plusieurs reprises le foulard islamique comme un « signe ostentatoire » devant, comme tel, être prohibé dans les établissements scolaires.

Mais le conseil d'Etat, fidèle à sa jurisprudence, continue de refuser une prohibition *a priori* du foulard comme de tout autre signe religieux. Il n'accepte l'interdiction, et donc l'exclusion, que si la jeune fille voilée fait du prosélytisme, refuse certains cours, ou bafoue le règlement intérieur.

Cette position complexe a été affirmée dès l'avis rendu en 1989 par le Conseil d'Etat à la demande de Lionel Jospin. Elle a été consacrée par deux arrêts ultérieurs annulant les règlements intérieurs de deux collèges qui avaient posé le principe d'une interdiction absolue du foulard.

Pourtant, le Conseil d'Etat pourrait avoir l'occasion de mieux *faire comprendre sa jurisprudence* avec la décision qu'il doit rendre dans quelques semaines à propos de l'exclusion de deux élèves du collège Xavier Bichat de Nantua (Ain) qui refusaient d'ôter leur *foulard pendant le cours d'éducation* physique. Il pourrait s'agir là d'une perturbation de la vie scolaire justifiant, cette fois, l'exclusion.



En maintenant sa position, le Conseil d'Etat s'est voulu fidèle à la conception ouverte qui avait été la sienne lorsque les signe religieux en cause étaient ceux de la religion catholique. *« Il est à craindre que des interdictions trop générales finissent par être aveugles. Le Conseil d'Etat entend faire prévaloir la protection des libertés »*, nous a déclaré Marceau Long, vice-président de la haute institution du Palais Royal.

Ici réside le quiproquo central entre les juristes et les personnels d'enseignement confrontés « sur le terrain » aux foulards : tandis que les seconds réclament une directive générale pour faire face, les premiers jugent que seule une appréciation au cas par cas peut concilier la lutte contre le prosélytisme islamiste et le respect de la liberté d'expression religieuse.

En publiant une circulaire immédiatement suivie d'une vague d'exclusions de jeunes filles voilées, François Bayrou a *entendu* faire prévaloir une *ligne* pragmatique sur celle du Conseil d'Etat. Mais quelle est la validité de ce texte – qui interdit les « signes ostentatoires » – sans nommer explicitement le foulard ?

M. Long ne cache pas qu'un doute existe à ce sujet. *« Une circulaire ne peut ni créer ni retirer des droits*, explique-t-il. *C'est un acte par lequel un ministre explique à son administration le mode d'emploi d'une loi ou d'un décret mais en laissant une marge d'appréciation. Plus de 10 000 circulaires sont prises chaque année. Si un tel texte pose une règle ferme, nous sommes obligés de l'annuler car il est alors du domaine de la loi ou du décret, et dépasse la compétence d'un simple ministre. C'est précisément là qu'existe une ambiguïté. Si l'interdiction des* « signes ostentatoires » *est une règle de droit, ce n'est pas une circulaire qui pouvait l'édicter. Si elle laisse aux chefs d'établissements l'appréciation de ce qui est ostentatoire, c'est bien ce que peut faire une circulaire »*.

« Une circulaire n'a pas de valeur juridique »

Quelle est la bonne interprétation ? *« Le juge tranchera »*, indique M. Long qui estime que *« la circulaire a été habilement rédigée : en évoquant des « signes ostentatoires » sans définir cette notion, elle renvoie au problème de fond à savoir les circonstances dans lesquelles tel signe est porté, et qui reste à régler »*.

A propos de l'appréciation du caractère « ostentatoire », le vice-président du Conseil d'Etat s'interroge : *« Comment pourrait-on dire que le foulard est ostentatoire mais que la kippa, les croix ou les crucifix de grande dimension qui paraissent revenir à la mode, ne le sont pas ? »*. Edouard Balladur a pourtant rassuré les responsables des institutions juives en estimant que la kippa n'avait pas de caractère ostentatoire (*le Monde* du 30 novembre).

Le Conseil d'Etat a-t-il été consulté avant la publication de la circulaire Bayrou ? *« Certains auraient voulu le faire. Finalement, on ne nous l'a pas demandé. De toutes façons, je n'aurais pas été favorable à ce que nous donnions notre avis sur une circulaire qui n'a pas, par définition, de valeur juridique. Une telle démarche aurait finalement été pour nous donner un avis sur... notre propre avis de 1989 »*.

A supposer ensuite que la légalité de la circulaire ait été avalisée par le Conseil d'Etat, les décisions d'exclusion prises par certains conseils de discipline devront encore être examinées par les tribunaux administratifs. Pour M. Long, seule l'analyse du comportement individuel des jeunes filles voilées permettra de trancher.

Au-delà de ces questions purement juridiques se pose le problème de la *signification donnée* au port du foulard islamique, symbole de l'asservissement de la femme (pour ses adversaires) ou de sa liberté religieuse (selon les jeunes filles voilées). C'est probablement sur ce point central que la position du Conseil d'Etat est le moins bien comprise. *« Le conseil s'est toujours refusé à interpréter les religions. S'il est amené à définir la notion d'« ostentatoire », il le fera pour toutes, pas pour l'une d'elle »*, avertit M. Long.

David Kessler, commissaire du gouvernement (1) dans les affaires de foulard islamique précise, lui, que *« par lui-même, le foulard n'exprime rien, à la différence de signes qui sont par eux-mêmes ou par leur utilisation historique une incitation à la haine ou à la violence »*, comme la croix gammée (2). *« Le foulard n'est ressenti comme une agression contre la dignité féminine que moyennant toute une reconstruction à partir de ce que l'on sait de la religion ou de la civilisation islamiques. Or il paraît évident (...) que ni l'administration ni le juge ne peuvent s'immiscer dans de telles considérations »*. La contradiction est ici flagrante avec la vision de François Bayrou qui tient le foulard comme ostentatoire en soi.

Seule la solution extrême d'une loi interdisant le port des signes religieux quels qu'ils soient permettrait de surmonter ces obstacles. Politiquement difficile à faire passer, cette issue, réclamée tant par Ernest Chénière que par SOS Racisme, pourrait être déférée par les parlementaires au Conseil constitutionnel. Ce dernier serait juge de la compatibilité du texte avec les principes constitutionnels comme la liberté de conscience et d'expression religieuse.

Ainsi, du point de vue juridique, la relance de l'affaire du foulard pourrait s'apparenter à une bombe à retardement. Dès l'année prochaine, le recours formé contre la circulaire devrait être examiné par le Conseil d'Etat. D'ici là, les tribunaux auront du juger les recours sur la validité des règlements intérieurs et des décisions d'exclusions. Des décisions négatives pourrait relancer la polémique. M. Long refuse évidemment de préjuger de ces décisions mais reconnait que ce risque existe.

Pour s'exprimer sur un un plan plus général, M. Long coiffe sa casquette de président du Haut Conseil à l'intégration. Il exprime alors sa crainte *d'une « évolution vers l'intolérance qui soit un obstacle à l'intégration ». « L'intégration est un phénomène qui exige du temps. Toute politique qui force les gens à opérer prématurément des choix est mauvaise*, estime-t-il. *Je ne suis pas naïf quant aux dangers de l'islamisme mais mieux vaut laisser faire le temps. Les ultimatums peuvent provoquer des replis et fortifier des communautés fermées »*.

PHILIPPE BERNARD

(1) Le commissaire du gouvernement présente les conclusions sur une affaire et propose une analyse des faits et du droit qui ne reflète pas nécessairement les vues du gouvernement.

(2) Revue *Le Débat*, nº 77, novembre-décembre 1993

Un contentieux centenaire

Un maire peut-il interdire les sonneries de cloches, les processions religieuses, les drapeaux frappés du Sacré Cœur ? La position du Conseil d'Etat en matière de laïcité n'est pas née à l'occasion de l'affaire des foulards et de l'irruption de l'islam dans la société française. Elle est l'héritière d'un volumineux contentieux, aujourd'hui oublié, apparu, à la fin du siècle dernier, lors des luttes entre la République radicale et l'Eglise catholique.

Ainsi, en 1894, un arrêté du maire de Saint-Denis interdisant *l'exhibition de tout* emblème religieux sur la voie publique a t-il été annulé par le Conseil d'Etat *« parce que cette décision est de nature, par la généralité de ces termes, à porter atteinte à la liberté de conscience et à dégénérer en oppression »*. En pleine guerre de 14, les arrêtés préfectoraux interdisant le port en public de drapeaux ou d'insignes tricolores frappés d'emblèmes religieux, tels que le Sacré Cœur, ont été annulés au nom de la même jurisprudence. Le port individuel de signes religieux ne fait pas naître de *« présomption de troubles »*, écrit le commentateur de l'époque.

Après la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, en 1905, des centaines d'arrêtés municipaux interdisant les processions religieuses, les sonneries de l'Angélus sont examinés et, le plus souvent, annulées. En 1909, un arrêté du maire de Sens, interdisant aux membres du clergé en habit d'accompagner à pied les convois funèbres, est annulé.

D'autres affaires étonnantes concernent le mileu scolaire. Imagine-t-on aujourd'hui que Mᵐᵉ Suzanne Weiss, institutrice-stagiaire à Saint-Aigues-de-Couptrain (Mayenne) a été exclue de *l'enseignement* en 1937 pour avoir gardé une médaille religieuse en classe, enseigné des chants de Noël à ses élèves, invité un collègue à des conférences religieuses et être arrivée en retard à cause *de la messe ? La sanction a été* annulée par le Conseil d'Etat au motif que ces faits ne constituaient pas une violation du *« principe de neutralité scolaire »*. Dans les années 30, les proviseurs de lycée pouvaient interdire le port des insignes politiques (ruban tricolore hostile au Front populaire, « trois flèches » de la SFIO, etc.) sans encourir les foudres des tribunaux.

Ph. Be.

Les exclusions alimentent le malaise dans les établissements

Combien sont-elles, encore, celles qui n'ont pas cédé et qui, malgré les tentatives de conciliation menées dans la plupart des établissements, malgré les menaces d'exclusion, restent accrochées, obstinément, à leur foulard ? Dans l'entourage du ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, on affecte la sérénité et l'on s'efforce de croire que le problème est réglé. Pour preuve : il resterait environ 400 récalcitrantes alors que plus de 2 000 jeunes filles portaient le foulard à la rentrée de septembre et le climat, dans les établissements, serait *« très largement dépassionné»*. Le nombre des exclues atteint officiellement 79 essentiellement dans les académies de Lille, Versailles, Créteil et Strasbourg, reconnaît Xavier Darcos, directeur de cabinet du ministre de l'éducation nationale, *« mais toutes les élèves concernées sont inscrites au CNED* (Centre national d'enseignement à distance) *et sont donc scolarisées »*. Bref, la méthode Bayrou *« a finalement bien fonctionné*, puisque les voiles sont tombés, *« sans guerre et sans qu'il soit besoin d'avoir recours à la loi»*.

Ce tranquille optimisme tranche avec le malaise qui perdure sur le terrain. Le fait que la plupart des recteurs et des chefs d'établissements respectent scrupuleusement, depuis trois mois, les consignes de silence dictées par le cabinet du ministre dit assez que le problème est loin d'être réglé.

Le trouble est manifeste quand les langues de délient. Une fois les règlements intérieurs modifiés en conformité avec la circulaire Bayrou, le plus difficile reste à faire : tenter l'ultime conciliation avec les élèves, puis, en cas de refus de leur part, réunir les conseils de discipline et les exclure. *« Le sale boulot*, souligne un proviseur de l'académie de Lille, *c'est nous qui l'avons fait, pas les recteurs*,

Ces derniers, *« chauffés » par le* cabinet, n'ont visiblement pas ménagé leur peine pour faire passer le message. *« On a vu l'attitude de notre inspecteur d'académie, favorable au dialogue et à la négociation d'abord, se durcir brutalement après une réunion de recteurs »* raconte un proviseur. Argument imparable utilisé dans cette académie : *« si vous ne modifiez par votre règlement intérieur, rien n'empêchera que l'on recase chez vous une jeune fille voilée exclue d'un autre établissement...*

L'extrême prudence des syndicats

Ce type d'argument a, la plupart du temps, fait mouche. Dans les établissements, parmi les professeurs, l'hostilité de principe à l'initiative du ministre s'est progressivement diluée au profit *« d'une attitude de protection de l'établissement »*, souligne un proviseur de Créteil, et d'une position plus intransigeante que le drame algérien a alimenté au cours des semaines. *« Les morts en Algérie, et particulièrement celles des femmes, ne favorisent pas la tolérance à l'égard du foulard »*, lâche un responsable syndical.

L'extrême prudence des organisations d'enseignants, qui renvoient à la base le soin de traiter les problèmes, au cas par cas, traduit sans doute leur embarras. Le syndicat des chefs d'établissements, le SNPDEN-FEN, qui *vient d'organiser* sa première manifestation de rue sur les problèmes de sécurité, est resté très discret sur le problème du foulard ; le SNES, premier syndicat (FSU) d'enseignants dans le second degré, a réaffirmé son attachement à la laïcité tout en insistant sur l'importance du *« dialogue »* et en exprimant son refus *« des exclusions a priori»* ; enfin, si la FCPE, a nettement infléchi sa position en se livrant à une attaque en règle de la circulaire du ministre et en prenant position *« contre les exclusions prononcées par les conseils de discipline »* (*le Monde* du 30 novembre), ce changement d'attitude ne semble guère avoir d'influence sur les décisions locales puisque les nouveaux règlements, quand ils sont soumis aux conseils d'administration, sont généralement votés à une très large majorité.

Il y a aussi des établissements, le plus souvent des collèges, où l'on refuse encore, trois mois après la sortie de la circulaire, *« la logique de rapport de force »*. Il s'agit généralement d'établissements difficiles où les équilibres sont fragiles. Et malgré leur discours, les recteurs, visiblement, laissent faire. Sur la douzaine d'établissements de la ville de Créteil, deux ou trois seulement auraient, pour l'instant, modifié leur réglement. Dans l'académie de Strasbourg, où 23 élèves ont été exclues, telle principale de collège tente, depuis trois mois, de convaincre une à une les six jeunes filles qui s'obstinent à porter leur foulard. Avec une seule ligne : éviter les exclusions. Quatorze ont déjà obtempéré depuis la rentrée.

Même quand elles sont prononcées à l'unanimité, les exclusions d'élèves sont très mal *vécues par* les équipes éducatives. *« Nous insistons sur le fait que les élèves exclues peuvent à tout moment être réintégrées si elles changent d'attitude »*, disent certains recteurs. Le cas s'est effectivement produit pour deux élèves dans l'académie de Strasbourg, mais, dans la majorité des cas, les jeunes filles disparaissent avec leurs foulards et on n'entend plus parler d'elles. Le proviseur du lycée Faidherbe, à Lille, où 17 élèves ont été exclues, ne se fait aucune illusion sur leur *retour* éventuel dans l'établissement. *« Beaucoup sont inscrites au CNED »*, dit-il sans être en mesure de préciser davantage. Deux élèves seulement conservent des liens avec le lycée par l'intermédiaire de leurs frères qui leur font passer des polycopiés des cours. *« Sous le manteau »*, précise le proviseur.

CHRISTINE GARIN

JUSTICE

Après l'acquittement de Jean Chouraqui par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône

Les clairs-obscurs de la guerre des cliniques

AIX-EN-PROVENCE

de notre envoyé spécial

Au-delà de l'acquittement de Jean Chouraqui, ce directeur de clinique soupçonné *pendant* cinq ans d'avoir commandité le meurtre de son concurrent Léonce Mout, 72 ans, directeur de la Polyclinique de Marseille-Nord (PMN) (*le Monde* daté 18-19 décembre), le procès de « la guerre des cliniques » laisse un goût amer d'imperfection, d'affaire inachevée.

La cour d'assises des Bouches-du-Rhône a certes sévèrement puni Roger Memoli, l'homme de main, reconnu coupable des meurtres de Léonce Mout et du docteur Peschard, maire du septième secteur municipal de Marseille. *Elle l'a* condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, assortie d'une période de sûreté de dix-huit ans. Par son verdict, elle a laissé penser qu'il fut le mauvais génie de Marc Galeazzi, bras droit administratif de Léonce Mout qui se savait menacé dans son emploi, et d'Armand Gallo, médecin et conseiller municipal du septième secteur de Marseille en désaccord avec son maire, tous deux condamnés à quatorze ans de réclusion criminelle pour complicité. Mais on cherche toujours à comprendre ce qui a poussé la police et la justice à traquer Jean Chouraqui pendant cinq ans, au point d'avoir décidé de le maintenir vingt-huit mois en détention entre *1990 et 1992.*

Comme l'a noté Me Henri Leclerc, avocat de Jean Chouraqui, il y eut tout d'abord, en 1988, cette *« étrange et fabuleuse intuition policière »*, forgée sur la base d'un renseignement anonyme et, surtout, sur la conviction de la fille et de la *veuve de Léonce Mout* que Jean Chouraqui n'était pas étranger à la mort de leur père et époux. Puis ce fut l'identification, d'après portrait-robot, d'un tueur présumé que l'on n'arrêtera que... dix-huit mois plus tard, s'apercevant qu'il bénéficiait d'un solide alibi, *mais qui aura* cependant conduit entre-temps à placer sur écoute Jean Chouraqui.

Les mêmes écoutes qui, ayant été versées au dossier, auraient permis à la famille Mout de se tenir informée régulièrement des projets de Jean Chouraqui autour d'une autre clinique *également convoitée* par Catherine Mout... Les mêmes écoutes qui aboutiront à des gardes à vue massives, dont celle de Jean Chouraqui, le 14 novembre 1989, soit... quatre jours avant qu'une visite de conformité ne l'autorise à exploiter cette clinique.

Puis, dès lors qu'Armand Gallo, son ami, était impliqué dans l'assassinat du docteur Peschard, les enquêteurs n'eurent de cesse, encore une fois, de ramener les questions sur Jean Chouraqui. Une bonne dizaine de témoins sont venus faire état des pressions policières qu'ils auraient subies pour insérer le nom de Chouraqui dans leurs dépositions. *Deux accusés aux systèmes de* défense opposés (Armand Gallo et Marc Galeazzi) ont par ailleurs fait état d'agissements douteux concordants, et de propos antisémites qui leur ont fait croire que le jeune directeur de clinique avait avoué dans une pièce voisine de la leur. On *comprend donc* que *Me Leclerc* ait regretté, en fin d'audience, de n'avoir pas fait citer à la barre le commissaire Roger Marion, alors directeur des enquêtes au SRPJ de Marseille, que l'accusation, curieusement, n'avait pas cru bon de faire venir.

Faits troublants

A bien y regarder, beaucoup *de faits ont troublé lors de ce* procès, comme des petits fragments de puzzle indéchiffrables : la concentration des charges de la famille Mout, abandonnée les premiers jours de procès par ses avocats, sur la cible Chouraqui, alors que trois autres personnes étaient impli*quées dans l'assassinat du directeur de la Polyclinique* Nord ; l'inattendue réticence à témoigner à la barre de la mère de Christine Barras, cet ancienne compagne du docteur Peschard qui avait disparu dans des conditions non encore élucidées en 1984 ; l'incompréhension manifeste du docteur Gallo face à l'assassinat du docteur Peschard ; et jusqu'à cette erreur grossière et incompréhensible, contenue dans l'acte *de renvoi devant la cour* d'assises (seul document écrit à franchir les portes de la salle du délibéré) : erreur selon laquelle aucun témoin n'aurait reconnu le portrait-robot de l'assassin de Mout, alors que trois des quatre témoins visuels avaient identifié une même personne, qui ne *ressemblait en rien* à Roger Memoli.

Guerre des cliniques, luttes de clan politique ou simple rififi à Sainte-Marthe, dans les quartiers nord de Marseille : la vérité, perdue dans les milliers de cotes des deux affaires, est bel et bien demeurée au fond du puits.

JEAN-MICHEL DUMAY

ÉDUCATION

Avec un changement de majorité et un nouveau président

L'UNEF-ID tente de reconstruire sa base syndicale chez les étudiants

Pouria Amirshahi, vingt-deux ans, étudiant en maîtrise à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris-I) a été élu président de l'UNEF-Indépendance et démocratie (ID). Il remplace Philippe Campinchi, mis en minorité dès l'ouverture du 74e congrès du principal syndicat des étudiants, qui s'est tenu samedi 17 et dimanche 18 décembre à Paris. Alors que la nouvelle direction envisage d'organiser des états généraux de l'enseignement au printemps prochain, le président sortant a décidé de créer un nouveau mouvement, la Confédération de la jeunesse scolarisée.

L'UNEF-ID s'est offert le luxe d'une rupture sans drame. Excepté le folklore des affrontements verbaux *et des interruptions* incessantes, les quelque cinq cents délégués du 74e congrès ont tenté d'éviter tout incident susceptible d'aggraver l'état de crise dans lequel se débat une organisation paralysée par les querelles de tendances et de courants (*le Monde* du 15 décembre). Optant majoritairement pour un retour à un *« syndicalisme de contestation et de proposition »*, ils ont pourtant voté, pour la seconde fois dans l'histoire de l'UNEF, le remplacement de l'équipe dirigeante en place par une large coalition de ses opposants.

Pour éviter les psychodrames et les alliances de dernière minute du congrès précédent à Clermont-Ferrand, le scénario avait été écrit à l'avance. Dès l'ouverture des débats, il était acquis que la majorité sortante de Philippe Campinchi défendant le projet d'une Confédération de la jeunesse scolarisée ne serait pas reconduite. Après le vote des assemblées locales, elle s'est retrouvée, avec 33 % des mandats, nettement devancée par les 51 % de la tendance *« Avenir syndical »*. Crédité de 15 %, le courant des jeunes rocardiens de *« Reconstruction »* n'était plus, pour sa part, en mesure de peser sur la future direction du syndicat.

Une coalition hétéroclite

Dominée par les étudiants de la Gauche socialiste de Julien Dray, la nouvelle équipe est issue d'une coalition hétéroclite, avec des dissidents de l'ancienne majorité regroupés autour d'Emmanuelle Paradis et de David Rousset, des représentants de divers courants du PS et des militants de la Ligue communiste révolutionnaire. Aussitôt élu à la présidence, Pouria Amirshahi, vingt-deux ans, un des leaders du mouvement lycéen de 1986, adhérent à l'UNEF-ID en 1989 et membre du bureau national depuis 1992 a, d'emblée, offert des gages d'ouverture *« pour reconstruire un syndicat débarrassé*, assure-t-il, *de la tutelle politique »*, notamment de certains dirigeants socialistes *toujours influents. Bénéficiant du* « soutien conditionnel » du courant Reconstruction, il lui faudra très rapidement en manifester des signes tangibles, au risque de voir resurgir des clivages persistants.

L'arrivée de Pouria Amirshahi à la tête du syndicat est aussi le signe d'un rajeunissement de la *base militante. Aux dirigeants* « historiques » de 1986 sur le départ, devrait succéder la *« génération sociale du CIP »*, plus ouverte à de nouvelles formes d'engagement dans les campus et aux actions communes avec l'autre UNEF, dominée par le Parti communiste, ainsi qu'à certaines associations de la FAGE. La convocation d'Etats généraux de l'enseignement, au printemps prochain, devrait traduire dans les faits la capacité de mobilisation de cette UNEF-ID renouvelée qui proclame sa volonté d'unité. Après que l'essentiel des débats auront été consacrés aux questions internes, il faudra bien élaborer un projet qui tienne compte des préoccupations des étudiants et de l'évolution de l'enseignement supérieur, sujets réels de divergences entre les tendances.

C'est justement parce qu'il ne croit plus à la refondation d'un syndicat *« composé d'un cartel et uni par une solidarité d'appareil »* que Philippe Campinchi a, jusqu'au dernier moment, défendu avec acharnement son projet de Confédération de la jeunesse scolarisée, destiné à réunir, sur la base d'actions concrètes, *« l'ensemble des jeunes menacés par l'exclusion, du CAP au doctorat. »* Mis en minorité au congrès, l'ancien président de l'UNEF n'en a pas moins décidé de passer à l'acte. Dans la nouvelle structure devraient se retrouver une partie des militants de son courant, qui, toutefois, ne se sont pas résolus à prendre le risque de la scission d'un mouvement étudiant déjà très morcelé.

MICHEL DELBERGHE

EN BREF

TRAFIC : démantèlement d'un réseau de faux permis de conduire. – Quatre inspecteurs assermentés *du ministère des transports ainsi* que dix gérants et moniteurs d'auto-écoles de la région marseillaise, soupçonnés d'avoir vendu pendant des années au moins un millier de « vrais-faux » permis de conduire – notamment dans la catégorie poids lourds –, ont été écroués samedi 17 décembre à Marseille. Ils ont tous été mis en examen pour corruption active et passive et pour obtention indue de documents administratifs.

DISPARITION : un délégué syndical disparaît sur son lieu de travail à Nice. – Un vigile âgé de cinquante-deux ans, délégué syndical CFDT, a disparu depuis vendredi 16 décembre de son lieu de travail, la Caisse d'allocations familiales de Nice. Employé à la Société française de surveillance, Jean Favre n'est pas réapparu à son domicile. *Les policiers ont découvert la veste* du vigile coincée dans une porte de la Caisse d'allocations familiales sur laquelle avait été écrit, avec une bombe de peinture noire : *« CFDT – I »*. Faussement accusé par un collègue d'avoir volé un vélo, M. Favre avait obtenu gain de cause, mercredi 14 décembre, devant les tribunaux, en obtenant un franc symbolique de dommages et intérêts.

PRISONS : évasion de détenus à Nice. – Cinq détenus se sont évadés, dimanche après-midi 18 décembre, de la maison d'arrêt de Nice. Deux d'entre eux ont été interpellés peu après et les trois autres ont réussi à s'enfuir grâce, semble-t-il, à des complices qui les attendaient en voiture non loin de la prison. Plusieurs explosions, sans doute provoquées par des charges de plastic en possession des détenus, ont précédé *l'évasion, qui s'est produite* au moment de la promenade.

HARCÈLEMENT SEXUEL : la cour d'appel annule la réintégration de deux salariés licenciés. – *La cour* d'appel de Douai a annulé, vendredi 16 décembre, la décision prise en référé par le conseil des prud'hommes de Valenciennes, qui ordonnait la réintégration des deux salariés, de l'usine Bidermann de Prouvy (Nord). Ces deux hommes – un père et son fils – avaient été licenciés le 12 juillet après avoir déposé plainte contre la responsable de leur service pour « harcèlement sexuel ». La cour d'appel a jugé inadéquate la procédure du référé. L'affaire sera abordée au fond devant les prud'hommes à partir du 4 janvier. Les deux salariés envisagent de faire la grève de la faim.

STRASBOURG : le procureur s'élève contre des pressions du corps médical. – Le procureur du tribunal de Strasbourg, Edmond Stenger, s'est élevé, vendredi 16 décembre, contre les *« pressions inacceptables »* qu'exerce, selon lui, le corps médical dans deux dossiers judiciaires. Le premier concerne la gestion *des hôpitaux universitaires* de Strasbourg : cette affaire a conduit à la mise en examen pour corruption de trois dirigeants des HUS, dont le directeur général, Claude-Guy Charlotte. Le second est une affaire de non-assistance à personne en danger : à la suite du décès d'un nouveau-né, un médecin strasbourgeois, Marie-Françoise Weinreber, a été mise en examen et incarcérée pendant quatre jours.

DÉFENSE

Mis en examen pour abus d'autorité

L'officier du 13e RDP avait déjà ordonné à un appelé de se jeter contre un arbre

NANCY

de notre correspondante

Pour avoir pris à la lettre l'ordre de son lieutenant, Léo est paralysé. Agé de dix-neuf ans, il a été hospitalisé dans le service de neurochirurgie de l'hôpital Saint-Julien *de Nancy, où l'on craint qu'il ne* reste tétraplégique. Mardi 6 décembre au matin, ce volontaire pour faire son service dans les paras, avait, sans discuter, exécuté l'ordre d'un de ses supérieurs qui lui avait dit d'aller se cogner la tête contre un arbre après une mauvaise manipulation de son fusil au cours d'un exercice (*le Monde* du 14 décembre).

Il s'est précipité contre l'arbre, ainsi qu'un autre appelé l'avait déjà fait la veille à la demande de l'officier. Et comme il ne s'était pas frappé la tête assez fort, le lieutenant a répété son ordre. Il a ajouté que, s'il n'y mettait pas assez de conviction, il l'aiderait. Alors, Léo a reculé de quatre mètres et a foncé, casqué, tête baissée. Des appelés l'ont vu rebondir sous le choc, chanceler et tomber les yeux exorbités et les bras en croix. Le lieutenant a dit qu'on avait fini de rire. Il a intimé l'ordre à Léo de se lever, avant de comprendre que l'état du jeune appelé était grave. A l'infirmerie, le médecin militaire a diagnostiqué un traumatisme cervical et il l'a fait transporter à l'hôpital.

Le lundi suivant, devant le régiment réuni, à l'heure où l'on hisse les couleurs, le colonel Fleury, qui commande le 13e RDP, a expliqué, selon les appelés, que *« le dragon Léo avait commis une faute grave mettant en péril la vie de ses camarades. Justement réprimandé par son chef de section, il a, dans un geste de mauvaise humeur, donné un coup de tête contre un arbre »*. Depuis, plusieurs officiers ont rappelé à leurs hommes que l'automutilation était punissable. Certaines recrues mettent cependant en cause la brutalité des méthodes de formation au combat. *« S'il a exécuté l'ordre sans discuter, c'est parce que Léo sortait tout juste des arrêts qu'on lui avait infligés, car il avait été impliqué dans une affaire de vol de voitures »*, confie l'une d'entre elles.

Le lieutenant, qui a la réputation *d'être un très bon officier, « dur mais toujours juste »*, a été placé en détention provisoire sur réquisition du parquet. Le juge du tribunal de grande instance de Metz l'a mis en examen pour abus d'autorité, violence, voie de fait envers un subordonné. S'agissant d'une infraction militaire, il encourt cinq ans de prison.

MONIQUE RAUX

SPORTS

FOOTBALL

Un entretien avec le président du Paris-Saint-Germain

Michel Denisot : « Nous ne connaîtrons pas le destin tragique des grands clubs français »

Qualifié pour les quarts de finale de la Ligue des champions et deuxième du championnat de France, à quatre points de Nantes, Paris SG aborde la trêve de Noël en pleine confiance, après avoir effectué un changement d'entraîneur à haut risque pendant l'intersaison. Dans un entretien au « Monde », Michel Denisot estime que son club est d'ores et déjà au niveau des grands clubs européens par ses structures, et qu'il est à l'abri du « destin tragique » connu par Saint-Etienne, Bordeaux et Marseille.

– Paris SG se retrouve en quarts de finale de la Ligue des champions avec tous les grands clubs d'Europe, Barcelone, Milan, Bayern, Benfica, Ajax, etc. Quelle différence y a-t-il entre vous et eux ?

– Le palmarès. Nous n'avons pas encore gagné la Coupe d'Europe. Pour le reste, le club a grandi très vite. Le centre d'entraînement du Camp des Loges a été refait par la municipalité de Saint-Germain-en-Laye. Nous allons construire un nouveau centre de formation en face. Nous avons désormais un outil de travail digne d'un grand club européen. Sans être exceptionnelles, nos infrastructures sont de niveau.

» Pour être un grand club, il faut aussi avoir du public. Nous sommes à 31 000 spectateurs de moyenne cette année, contre 28 600 l'an dernier. Nous avons 12 000 abonnés individuels. C'est peu en regard des grands clubs étrangers, mais nous n'en n'avions que 4 000 il y a trois ans. Par ailleurs, 8 000 abonnements collectifs sont payés par les collectivités territoriales et distribués aux scolaires. Notre objectif est de tendre vers une affluence moyenne de 35 000 personnes.

– Comment ?

– Il faut de la générosité de notre part, sur le terrain et en dehors. Il faut aller vers les gens, vers les banlieues. La semaine dernière, j'ai invité les jeunes des cités de Saint-Denis à venir disputer leur finale inter-quartiers au Camp des Loges. Ensuite, ils ont rencontré les joueurs. C'est par des actions de ce type que le club peut s'ancrer dans la grande couronne parisienne.

» Nous devons aussi travailler sur le prix des places. La vente des billets représente 12 à 15 % du budget du club. Nous sommes en train d'étudier une politique de diminution des tarifs afin d'augmenter l'affluence. Nous avons fait des essais contre Rennes et Montpellier en proposant 15 000 places à 50 francs. C'est une politique que nous allons développer.

– Ce qui attire la foule, c'est le spectacle. L'an dernier, le PSG gagnait, mais était critiqué. Vous avez changé d'entraîneur. En passant de l'expérimenté Artur Jorge à Luis Fernandez, un presque néophyte, vous avez pris un gros risque.

– Il y a une continuité. Avec Artur Jorge, nous avions additionné deux rigueurs, la sienne et la nôtre. Avec lui, nous avions atteint les objectifs ambitieux que nous nous étions fixés pour trois ans : troisième, deuxième, puis premier du championnat, une Coupe de France, deux demi-finales de coupe d'Europe. Nous avions fait l'essentiel, les fondations, mais nous n'étions pas très aimés. Je me suis dit : si être champion c'est ça, cela n'en vaut pas la peine. La critique était trop dure. Même si elle était excessive et parfois incompétente, il y avait forcément quelque chose de vrai dans les reproches que l'on faisait au PSG.

– Vous avez cédé à la pression de l'opinion ?

– Non, on ne demande pas la peau d'un entraineur qui est champion de France. J'avais envie qu'on soit aimés, que le club se forge une identité plus forte, qu'il dégage du plaisir, de la vie. Pour moi, une seule personne pouvait apporter cela, c'était Luis. La part de risque était énorme mais il n'y avait que lui. J'ai pensé très tôt à lui, et à personne d'autre, au cours de la dernière saison. Quand j'ai proposé son nom au conseil d'administration du club, il y a eu un silence. C'était compréhensible, car il n'avait que dix-huit mois d'expérience à Cannes. Puis tout le monde a adhéré.

– Qu'apporte-t-il de différent d'Artur Jorge ?

– La passion. Artur Jorge avait une passion intérieure très forte. Il a beaucoup appris aux joueurs, et ceux-ci lui en sont reconnaissants. Mais Luis, sa passion, il la communique. Il est habité par le foot. A la place des globules blancs, il a des ballons de foot dans le sang. Il me téléphone quatre ou cinq fois par jour, alors qu'Artur Jorge m'appelait une fois tous les trois mois. Il a des rapports affectifs avec les gens. Certains joueurs en avaient besoin. La venue de Luis Fernandez était une « révolution culturelle », un vrai changement, qui est en passe de réussir.

– Quand il a pris les commandes de l'OM, Bernard Tapie disait qu'en football les résultats ne sont qu'une question de moyens. Partagez-vous son avis ?

– Ils sont nécessaires, mais pas suffisants, sinon le Matra Racing aurait été champion de France. C'est aussi le cas de Monaco, dont le budget est supérieur au nôtre grâce à des charges sociales et fiscales moindres. Nous avons beaucoup investi sur les trois premières années. Cette saison, notre budget est d'environ 250 millions de francs. Mais il sera plutôt en dessous à l'avenir. Dès cette année, nous avons diminué la masse salariale de 25 %. Contrairement à ce qu'on croit, nous ne sommes pas le club le plus riche. C'est Auxerre, grâce à son important patrimoine.

– Le Bayern Munich ou Barcelone sont des grands d'Europe depuis des décennies. Est-il impossible, pour un club français de se maintenir au sommet plus de quelques saisons ?

– C'est vrai, il y a un destin tragique : Saint-Etienne, Bordeaux, Marseille. Nous n'avons pas envie d'être le suivant. Et cela ne nous arrivera pas. Ces clubs étaient les clubs d'un seul homme : Rocher, Bez, Tapie. Même le Stade de Reims était le club d'Henri Germain. Le PSG n'est pas le club de Denisot. C'est celui d'une ville et d'une entreprise : Paris et Canal Plus. Les finances sont sous contrôle à Canal Plus, qui s'est engagé, pour au moins deux ans encore, à couvrir les dépassements financiers. Pour assurer sa pérennité, il y a un engrenage dans lequel il ne faut pas mettre le doigt : c'est vouloir rester premier à tout prix. Pour que le PSG soit un grand club d'Europe, l'impératif est d'être européen tous les ans et champion de France tous les trois ans en moyenne. Pas tous les ans, sinon on peut y laisser sa chemise. Un titre coûte très cher. »

Propos recueillis par JEAN-JACQUES BOZONNET

Coupe de France

Onze éliminés en deuxième division

La moitié des vingt-deux clubs de deuxième division ont été éliminés au huitième tour de la Coupe de France de football disputé samedi 17 et dimanche 18 décembre. Le seul match opposant deux d'entre eux a vu la victoire de Marseille sur Alès (0-0, 5-4 aux tirs au but). L'exploit de ce tour a été signé par l'équipe réunionnaise de la Saint-Louisienne (division d'honneur), qui a éliminé Niort (1-1 ; 4-2 aux tirs au but). Guingamp, Gueugnon et Charleville ont été respectivement éliminés par Vannes (1-0), Cherbourg (2-1, a. pr.) et Schiltigheim (1-0), qui jouent en Nationale 2. Deux équipes de Nationale 3, Montauban et Ambert, ont battu respectivement Toulouse (2-0) et Valence (1-1 ; 6-5 aux tirs au but). Amiens, Nîmes, Perpignan et Sedan ont été éliminés respectivement par les clubs de Nationale 1 de Fécamp 2-1), Pau (2-0, a. pr.), La Roche-sur-Yon (3-1) et Louhans-Cuiseaux (2-0, a. pr.).

RUGBY

Après sa victoire sur le Canada (28-9)

Le Quinze de France sur le sentier de la Coupe du monde

L'équipe de France de rugby a battu celle du Canada (28-9), samedi 17 décembre à Besançon (Doubs), lors du dernier test-match – l'unique en France – de la tournée des Canadiens en Europe. Les Français ont inscrit trois essais, par Philippe Benetton (22e), Jean-Luc Sadourny (60e) et Philippe Sella (80e), tandis que les Canadiens ont inscrit tous leurs points par la botte de leur ouvreur Gareth Rees.

BESANÇON

de notre envoyé spécial

A un mois de l'ouverture du Tournoi des Cinq Nations, ils pourraient se contenter du petit jeu des confrontations à distance. Lire les progrès qu'il leur reste à accomplir dans l'écart que les Anglais ont réussi à creuser face aux mêmes Canadiens lors de leur victoire (60-19) du 10 décembre à Twickenham. Mais les joueurs du Quinze de France n'ont plus besoin d'aller chercher leur vérité outre-Manche. Ils s'évaluent désormais en regardant dans un miroir s'ils ressemblent toujours aux héros de la tournée en Nouvelle-Zélande du début de l'été.

S'ils cherchent une référence à leur rugby, ils ne la trouvent plus que dans cet essai fabuleux qui leur a donné une deuxième victoire (23-20) lors du deuxième test-match d'Auckland, dans ces trente secondes d'aboutissement de cinq semaines de travail et de soixante-dix-huit minutes d'une partie acharnée. Pour leur première rencontre en France depuis l'exploit, ils ont donc tenté de reconstituer ce puzzle de gestes parfaits. Dans leur empressement à renouer avec ce passé proche, ils ont laissé tomber quelques pièces, ils en ont mal assemblé d'autres. Les ballons ont parfois glissé des mains, les actions se sont dissoutes dans un enthousiasme brouillon. Les intentions de jeu étaient intactes, mais encore trop bridées par les moyens du moment.

« Equipe appliquée, peut mieux faire », a annoté le capitaine Philippe Saint-André dans la marge d'un match qui aura au moins prouvé que les hommes de Pierre Berbizier n'ont pas tout oublié des leçons des antipodes. Qu'en dépit des craintes de l'entraîneur l'équipe de France ne repart pas de zéro dans la préparation du concours blanc du Tournoi, puis de l'examen décisif de la Coupe du monde, au mois de juin, face à des adversaires qui révisent leurs tactiques depuis des mois.

Les bienfaits d'un championnat minimal

Car s'il est un dernier domaine où les Français aimeraient supporter la comparaison avec leurs concurrents, c'est bien celui de la préparation. Toutes les nations majeures de l'ovale ont choisi de plier leur saison à l'impératif d'aguerrir leurs sélections en vue de la Coupe du monde. L'écrasante victoire des Anglais sur les Canadiens a démontré les bienfaits des rassemblements hebdomadaires et d'un championnat d'élite minimal, sans risque de relégation pour des clubs qui ne sont plus tentés d'utiliser leurs internationaux jusqu'à l'épuisement.

Les responsables du Quinze de France sont, eux, obligés de jongler avec le calendrier d'un championnat obèse et d'un Challenge Du-Manoir agonisant, pour tenter d'aligner quelques jours de stages. Entre la fin de la tournée, début juillet, et la petite semaine passée à Besançon, les internationaux n'avaient pu se retrouver que quatre jours à Font-Romeu. Avant la préparation finale à la Coupe du monde, en mai, ils ne disposeront que de cinq journées en janvier, puis des rassemblements autour des matches du Tournoi.

« Certains pays iront en Afrique du Sud comme par l'autoroute. Nous devrons emprunter des sentiers tout en essayant d'aller aussi vite », résume Pierre Berbizier. L'entraîneur de l'équipe de France sait pourtant que sa méthode s'accommode mal des efforts hachés du Tournoi et de l'éparpillement trop prolongé dans les clubs. Son perfectionnisme n'avait pu ressusciter le *french flair* en Nouvelle-Zélande qu'au bout de semaines d'entraînements à haute dose, de rugby pratiqué comme une profession à temps plein.

Pierre Berbizier continue donc à rêver de ce calendrier idéal qui lui permettrait d'éviter, après chaque tournée, que le niveau technique et physique de ses joueurs ne finisse par s'affaisser. *« Après un début classique de championnat, une coupe des provinces – à la place du Du-Manoir – permettrait de rassembler les meilleurs joueurs du pays en décembre. Ce serait l'échelon supplémentaire qui manque actuellement entre le championnat et la compétition internationale. Après la période consacrée au Tournoi et à l'équipe de France, le championnat finirait par les phases finales. Au lieu de saisons beaucoup trop longues de onze mois, comme actuellement pour les internationaux, cela offrirait des événements de haut niveau et davantage spectaculaires, car concentrés sur cinq mois »*.

Coupables en puissance

Face au pouvoir des clubs, qui paient les joueurs et contribuent à élire le président de la fédération, ces projets avaient peu de chance d'être entendus d'emblée. Loin d'élaguer le calendrier, la perspective de la Coupe du monde de 1995 aura conduit à ajouter un poids supplémentaire sur des joueurs tiraillés entre deux logiques.

« Les clubs regardent leurs internationaux comme des coupables en puissance, explique Laurent Bénézech, pilier du Racing et de l'équipe de France. *Ils comptent d'abord sur eux pour avoir des résultats, et les accusent de tous les maux s'ils n'en obtiennent pas. L'an dernier, j'ai été suspendu pour un match parce que j'étais soupçonné de ne pas jouer le jeu aux entraînements, alors que j'étais seulement blessé. »*

Soumis aux cadences du championnat et aux exigences de résultat, les rugbymen privilégient la compétition et négligent par la force des choses les deux autres piliers de leur physiologie d'athlète : récupération et préparation. *« Tant que cela durera en France,* constate Pierre Berbizier, *il ne faudra pas s'étonner de voir la plupart des internationaux se blesser à un moment ou un autre de la saison. »*.

Les trois jours passés ensemble à Besançon après le match contre le Canada servent donc à inculquer les habitudes d'une meilleure hygiène de vie sportive, que les joueurs continueront à pratiquer dans leurs clubs. Car, face à la pénurie de temps, l'encadrement de l'équipe de France leur demande d'assumer seuls la plus grosse partie de l'effort qui ne peut être fourni collectivement. En espérant qu'ils sauront entretenir, au cours de leurs soirées de musculation ou de leurs courses solitaires, cet esprit des tests-matches en Nouvelle-Zélande, ce rugby total à la française qui doit peu à peu sortir de sa gangue d'approximations pour briller à nouveau lors de la Coupe du monde.

JÉRÔME FENOGLIO

AUTOMOBILISME

Le deuxième Master à Bercy

La formule 1 à l'école du kart

L'Allemand Michael Schumacher a remporté, dimanche 18 décembre, la deuxième finale du Master de kart de Bercy. Le champion du monde de formule 1 a devancé les Français Emmanuel Collard et Alain Prost.

Loin du vrombissement des moteurs de formule 1, Michael Schumacher ressemble presqu'à un autre homme. Dans le paddock improvisé de Bercy, Michael est à l'aise, et la machine garée à côté de lui a l'air d'un jouet. Il précise à chaque journaliste qui ne demande qu'à l'entendre qu'il regrette sincèrement de ne pas avoir pu venir l'an dernier, et que le kart, il aime vraiment ça. D'ailleurs, il a commencé à quatre ans.

Alain Prost a, lui, choisi d'être sérieux. Le « professeur », aux quatre titres de champion du monde de formule 1, sait aussi être bon élève. Il discute longuement avec le mécanicien à la recherche des meilleurs réglages qui lui permettront d'avaler les 600 mètres de piste plus vite que tout le monde. Alain se souvient du petit Prost de Saint-Chamond qui effectuait ses premiers tours de roue sur des engins du même genre. Le jeune retraité évoque avec émotion ces années d'apprentissage. *« Le kart a été un tremplin pour moi. Il m'a permis de me rendre compte que j'étais doué. Aujourd'hui encore, il me procure des sensations de plaisir que je n'éprouve plus au volant d'une voiture normale. »*

Quelques exceptions

Dans l'univers à grande vitesse de la formule 1, rares sont ceux qui n'ont pas usé les fonds de culotte de leur adolescence à quelques millimètres du sol, dans le baquet d'un kart. Parmi les vedettes actuelles, seul Damon Hill échappe à la règle. Olivier Panis, l'une des révélations de la saison 1994, a commencé très jeune. Son père possède une piste de kart près de Grenoble. Panis a commencé la compétition à l'âge de treize ans. *« Je crois que c'est un passage obligé pour nous. Le kart apprend à se bagarrer en course et les rudiments de la mise au point qui est si importante après sur les voitures. »* C'est aussi dans ces premières courses que les apprentis pilotes découvrent l'ivresse des trajectoires tendues au cordeau, et des victoires à 100 km/h de moyenne. *« J'ai remporté deux fois le Grand Prix de Menton,* souligne Panis, *cela figure parmi mes meilleurs souvenirs de compétition. »*

Stéphane Sarrazin, vingt ans, s'affirme comme un grand espoir des courses de monoplace. Déjà champion de France de formule Renault, il a pratiqué le kart pendant six ans au plus haut niveau, récoltant au passage deux titres de champion de France. *« J'y ai découvert les sensations qui font les vrais pilotes, notamment dans les virages que l'on prend très vite. Le kart, c'est une très bonne école, à condition d'être assez fin dans ses sensations. »*

Prestigieux anciens ou espoirs en herbe, ils sont donc tous d'accord. Le kart reste sans doute l'école rêvée pour les aspirants à la formule 1. Mais il n'est rien d'autre qu'une école dont les élèves les plus brillants ne sont pas sûrs d'accéder aux plus hautes marches des podiums de Grand Prix. Ricardo Patrese, le recordman des Grands Prix disputés en formule 1, n'a jamais réussi à recréer dans cette discipline l'hégémonie qu'il avait imposée dans le kart en devenant champion du monde.

A l'inverse, Damon Hill, le dauphin de Schumacher en 1994, a fourbi ses armes de pilote sur deux roues. Philippe Alliot, qui fut un honnête pilote de formule 1, n'a jamais fait de kart. *« Cela m'aurait certainement aidé pour ma carrière,* plaide-t-il, *mais je crois que toutes les possibilités restent ouvertes pour arriver en formule 1. Moi, je crois que, d'une manière plus générale, le kart est une excellente initiation pour être moins dangereux au volant. C'est pourquoi je le conseillerais à tous les automobilistes. »*

Sur les écrans des télévision du paddock, s'affichent les temps des pilotes. L'odeur du bitume surchauffé par les passages à répétition des karts remonte jusque dans les tribunes. La piste a désigné l'homme le plus rapide. En kart comme en formule 1, il s'appelle Michael Schumacher.

PASCAL CEAUX

RÉSULTATS

BASKET

CHAMPIONNAT DE FRANCE Pro A
(Première phase)
13e journée aller

* Villeurbanne-Strasbourg	83-79
* Limoges-* Nancy	85-80 (a. p.)
* Pau-Orthez-Levallois	99-75
* Gravelines-Le Mans	95-82
* Lyon-* Cholet	76-70
* PSG-Racing-Montpellier	90-69
* Antibes-Dijon	100-83

Classement. – 1. Antibes, 25 ; 2. Limoges, Pau-Orthez, Cholet, Villeurbanne et Dijon, 22 ; 7. PSG-Racing, Levallois et Gravelines, 19 ; 10. Lyon, 17 ; 11. Montpellier, Nancy, Strasbourg et Le Mans, 16.

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Première division
Vingt et unième journée)

* Montpellier-Saint-Etienne	3-2
* Martigues-Bordeaux	1-0
* Le Havre-* Nice	2-0
Lens-* Rennes	1-0
* Lille-Sochaux	1-0
* Nantes-* Caen	2-0
* Auxerre-Monaco	2-2
* Metz-Cannes	3-2
* Lyon-Bastia	0-0
* Paris SG-Strasbourg	1-0

Classement. – 1. Nantes, 45 ; 2. Paris-SG, 41 ; 3. Lyon, 35 ; 4. Cannes, 34 ; 5. Bordeaux, 33 ; 6. Auxerre et Lens, 32 ; 8. Strasbourg, 31 ; 9. Martigues, 30 ; 10. Metz, 29 ; 11. Monaco, 27 ; 12. Saint-Etienne et Le Havre, 26 ; 14. Lille et Rennes, 24 ; 16. Nice et Bastia, 21 ; 18. Caen, Montpellier et Sochaux, 18.

PATINAGE ARTISTIQUE

CHAMPIONNATS DE FRANCE

Messieurs : 1. P. Candeloro (CSG-Colombes) ; 2. E. Millot (Reims) ; 3. T. Cerez (Franconville).
Dames : 1. S. Bonaly (ACBB) ; 2. M.-P. Leray (Champigny) ; 3. L. Hubert (Français Volants).
Couples : 1. S. Abitbol-S. Bernadis (Français Volants) ; 2. L. Haddad-S. Privé (Champigny) ; 3. E. Gras-F. Lipka (Pontoise/Valenciennes).

SKI ALPIN

COUPE DU MONDE MASCULINE

Descente de Val-d'Isère. 1. A. Assinger (Aut.), 1 min 56 s 07 ; 2. P. Ortlieb (Aut.), 1 min 56 s 46 ; 3. J. Strobl (Aut.), 1 min 56 s 49 ; (...) 7. Luc Alphand (Fra.), 1 min 57 s 08.
Géant de Val-d'Isère. – 1. Von Gruenigen (Sui.), 2 min 25 s 09 ; 2. K.-A Aamodt (Nor.), 2 min. 25 s 90 ; 3. G. Mader (Aut.), 2 min 26 s 84 ; (...) 10. I. Piccard (Fra.), 2 min 28 s 24.

COUPE DU MONDE FÉMININE

Slalom de Sestrières. – 1. V. Schneider (Aut.), 1 min 38 s 55 ; 2. P. Wiberg (Suè.), 1 min 39 s 42 ; 3. B. Filliol (Fra.), 1 min 39 s 74 ; (...) 6. P. Chauvet (Fra.), 1 min 39 s 80.

Trois mois après son lancement

La nouvelle formule de « Libération » n'a pas remporté le succès espéré

Trois mois après le lancement de « Libé 3 », la direction de « Libération » s'interroge sur l'ampleur des remaniements à apporter à la maquette du quotidien. Les ventes sont, pour l'instant, en deçà de l'objectif fixé. Les actionnaires souscrivant à la deuxième tranche de capital (125 millions de francs) nécessaire au lancement de « Libé 3 » et de son magazine devaient être révélés lundi 19 décembre.

C'était un pari, une gageure, un véritable quitte ou double : transformer le quotidien pour créer un autre journal, un autre *Libération*, pour dire adieu aux années 70 et 80. Les ventes de *Libération* stagnaient, son public se renouvelait peu. Il fallait changer. Dans un contexte de crise économique et culturelle de la presse écrite, il s'agissait de pratiquer une politique de l'offre, pour susciter une demande plus importante.

Serge July et Jean-Louis Péninou ont donc embarqué l'équipage du quotidien de la rue Béranger dans l'aventure du *« journal total »*, de *« l'encyclopédie au quotidien »* (*le Monde* du 10 septembre). La mise à flot n'a pas été de tout repos. Début septembre, à trois semaines du lancement, la direction annonçait que la recapitalisation se ferait finalement en deux étapes : 75 millions pour le lancement et 125 millions à venir d'ici la fin de l'année.

Finalement, lundi 26 septembre, le journal paraissait... mais ne parvenait pas, le matin du jour J, jusqu'aux kiosques parisiens, du fait de multiples retards et incidents techniques. Cela n'a pas empêché une progression de plus de 20 000 exemplaires à Paris, la première semaine *(voir graphique)*. Mais juste après les vacances de la Toussaint, le journal retrouvait, à Paris et en proche banlieue, ses ventes moyennes d'avant le lancement de la nouvelle formule (56 000 exemplaires). Il est vrai que la région parisienne est toujours affectée par des problèmes techniques.

Le tirage de l'édition Ile-de-France doit se faire après celui de *la Tribune-Desfossés*. Selon la direction, l'ouverture, au printemps, d'une seconde ligne de rotatives devrait permettre de résoudre ces problèmes techniques. Mais elle n'interviendra qu'en mars.

En province, la vente en kiosque a progressé de 26 % en octobre par rapport au même mois de 1993. En novembre, la progression était de 18 % et continuerait à décroître depuis. L'objectif fixé est pourtant d'atteindre une augmentation de 15 % de la diffusion nationale en 1995 et d'arriver à 300 000 exemplaires en cinq ans.

Éviter « le réflexe TF1 »

Le lancement du magazine – vendu 13 francs le samedi, avec le quotidien – a ajouté à l'inquiétude. Le premier numéro a été vendu à 85 000 exemplaires à Paris et en proche banlieue : succès et doublement des ventes par rapport à un samedi normal. Deuxième numéro : 45 000 exemplaires, une vraie douche froide. Dans les kiosques, les gens demandent s'ils ne peuvent acheter uniquement le quotidien et ne pas prendre le magazine. A *Libération*, on ne parle plus que de ça. C'est l'objet de toutes les inquiétudes et de toutes les plaisanteries. Les rumeurs sur un arrêt circulent. Marc Kravetz, responsable du magazine, termine son éditorial du numéro 3 par *« Nous nous retrouverons le 7 janvier. »*. En fait, le numéro 3 a été vendu 49 000 exemplaires et une refonte est à l'étude. On évoque la possibilité de transfert de certaines rubriques de la séquence *« Vous »* du quotidien vers le magazine, pour le rendre plus pratique.

Serge July ne s'affole pas : *« On a tout calculé sur la lenteur. Les résultats sont toujours lents quand on fait des modifications. Je ne connais pas de décollages immédiats, pour le quotidien c'est pareil. En 1981, le succès de* Libération *ne s'est pas fait en un jour. C'est comme pour l'eau sucrée, selon l'expression de Marcel Bleustein-Blanchet. Pour faire de l'eau sucrée, il faut de l'eau, du sucre et un temps de dilution. Il ne faut pas avoir le réflexe TF 1, qui consiste à arrêter une émission après deux résultats décevants.* « Libé 3 » *est un vrai succès en province, le lancement de l'édition Ile-de France est perturbée par des problèmes techniques. »*

Serge July précise qu'il y a *« une déstabilisation du cœur de lectorat »* qui provoque la déception, voire le rejet. En outre, la *« vente-forcée »* du journal du samedi (13 francs au lieu de 6 francs les autres jours) est longue à s'imposer. Il n'en reste pas moins que le matin, *Libération* n'a pas de concurrent direct. *InfoMatin* et *le Parisien* ne s'adressent que partiellemment au même public et *le Figaro* est trop marqué à droite. Dans un marché parisien en recul de 6,5 % depuis le début de l'année, la nouvelle formule de *Libération* lui a permis, en outre, de n'enregistrer qu'une baisse de 2,5 %.

« Deux des paris de la nouvelle formule, le magazine et le recentrage sur Paris sont quand même des échecs », rétorque un journaliste. L'optimisme affiché par la direction ne se retrouvent pas beaucoup au sein de la rédaction où la fatigue et l'inquiétude dominent. L'annonce, en novembre, du départ au *Monde* de trois journalistes – dont deux responsables de service –, a créé un choc dans la rédaction et suscité la colère de la direction.

La rumeur de l'existence d'une liste de toutes les personnes contactées par *le Monde* circule dans les couloirs, et tout le monde plaisante sur la *« navette »* entre la rue Béranger et la rue Falguière. De surcroît, un journaliste est parti pour *InfoMatin*. Et la nouvelle formule a été lancé avec environ 80 employés en contrat à durée déterminée qui risquent de ne pas être renouvelés en 1995, ce qui inquiète le personnel.

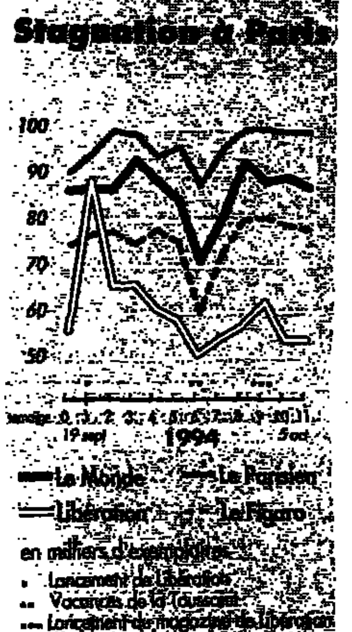
Depuis la préparation du projet de *« Libération 3 »*, une cassure est apparue entre direction et rédaction. Le projet de la direction a été avalisé par un personnel qui a toujours semblé plutôt *résigné*. *« Depuis le fossé n'est pas comblé, il s'élargit »*, remarque une journaliste. Récemment, Serge July a fait une communication au personnel sur la situation de *Libération*, puis est reparti sans attendre de questions, laissant tout le monde sans voix.

« On a l'impression d'un dialogue de sourds », explique un rédacteur. Dès le départ, plusieurs journalistes avaient fait part de leurs doutes sur la lisibilité de la maquette réalisée par Jean Bayle. Les critiques ont fusé chez les lecteurs, après le lancement de la nouvelle formule. De sorte qu'un aménagement est à l'étude. *« C'est une très bonne formule*, explique Serge July, *il y a des problèmes de maquette, c'est une question d'affinage »*. En fait, il y a débat, entre ce simple toilettage et des changements plus profonds.

Un passage de sept colonnes, qui est la *« marque »* de la maquette de Jean Bayle, à six ou cinq colonnes est à l'étude, le rubriquage devrait être allégé. Ces essais se font indépendamment de *Jean Bayle, qui se consacre à la* refonte formelle.

Enfin, d'un point de vue économique, la perspective d'une augmentation du prix du papier de 20 à 30 % en 1995 risque de poser des problèmes à un journal qui vient de quasiment doubler sa pagination, même si une augmentation du prix du papier de 10 % avait déjà été prévue par la direction, contre l'avis de nombreux experts. La nouvelle formule laisse sceptiques de nombreux publicitaires, qui ont une attitude attentiste face à un changement qui touche le cœur de lectorat. Le peu d'enthousiasme déclenché par le magazine n'arrange rien. C'est d'autant plus inquiétant que les années d'élection présidentielle sont mauvaises pour la publicité, même si elles sont bonnes pour les ventes.

ALAIN SALLES



Au bout de deux mois, les ventes de Libération ont retrouvé leur niveau parisien d'avant le lancement de la nouvelle formule. Les ventes des autres titres n'ont pas été affectées par la concurrence de « Libé 3 ». A noter la bonne tenue du Parisien et le léger déclin d'InfoMatin qui avait vu sa diffusion augmenter au mois d'octobre.

FRANCE 3 : Laurent Bignolas présentera le « 19/20 ». – Le journal télévisé de France 3, le « 19/20 », sera présenté par Laurent Bignolas, à partir du 26 décembre, une semaine sur deux, en alternance avec Elise Lucet. Ce journaliste de trente-trois ans a débuté à la radio avant de rejoindre FR3-Caen, en 1981. Rédacteur en chef adjoint de FR 3 Clermont-Ferrand, en 1992, il a intégré la rédaction nationale de France 3, en 1994, pour y présenter le journal de 12 h 45.

DANS LA PRESSE

La situation en Tchétchénie

Financial Times (John Lloyd) : « Deux voix rivalisent pour se faire entendre de M. Eltsine. La première vient de ses conseillers et ministres dans le domaine de la sécurité et des affaires militaires (...) Elle affirme que c'est l'occasion de démontrer aux Russes, à leurs voisins et au monde entier *que l'on ne peut défier l'intégrité de la Russie sans en payer* le prix fort. L'autre voix vient des démocrates et des libéraux, dont la majorité est horrifiée par la guerre, à cause des dommages que celle-ci causera, non pas tant aux Tchétchènes qu'aux institutions démocratiques. (...) Cette cacophonie est peut-être la raison pour laquelle M. Eltsine n'avait pas, la nuit dernière, autorisé l'assaut final contre la Tchétchénie. »

Le Figaro (Charles Lambroschini) : « Moscou semble s'inspirer de la tactique de Bill Clinton pour obtenir la reddition des militaires de Haïti, dont les juteux trafics rappellent ceux de Djokhar Doudaïev, le général-président des Tchétchènes. Il s'agit de montrer une force si puissante que le passage à l'acte en devienne inutile. (...) Boris Eltsine doit surtout s'inquiéter des états d'âme de ses généraux. Ils pourraient basculer si l'opération tchétchène se soldait par un ratage : soit que Doudaïev en sorte vainqueur, soit que la répression tourne au bain de sang. »

Libération (Jacques Amalric) : « Ce n'est pas par amour des Tchétchènes, bien au contraire, si les gesticulations de Boris Eltsine sont désapprouvées par une majorité de Russes et par nombre d'hommes politiques. Le syndrome de l'Afghanistan fonctionne aussi bien aujourd'hui en Russie que celui du Viêt-Nam, hier, aux Etats-Unis. La perspective de mourir pour conserver dans la Fédération russe un peuple si évidemment étranger paraît aberrante à beaucoup (...). »

InfoMatin (Géraldine Sartin) : « [Il y a trois ans], la Douma avait ordonné à Eltsine et Routskoï de faire rentrer les troupes russes au bercail. Ce qui fut fait. Mais, cette fois-ci, le président russe ne sera peut-être pas aussi docile. D'abord, parce qu'il écoute désormais autant les nationalistes que les démocrates. Et, surtout parce qu'un second échec en Tchétchénie détruirait son autorité et soulignerait la faiblesse du gouvernement central. »

LETTRES

Mort de l'essayiste Marc Soriano

Mort à Paris dimanche 18 décembre, Marc Soriano, essayiste et écrivain, souffrait, depuis quinze ans, d'une myoasthénie, maladie irréversible qui l'avait peu à peu privé de ses capacités motrices et de la parole. C'est par sa thèse sur les contes de Perrault (*les Contes de Perrault, culture savante et tradition populaire*, Gallimard, 1968, repris dans la collection « Tel » dix ans plus tard) que le travail de Marc Soriano avait commencé à être reconnu.

Profondément novatrice, cette étude s'appliquait à analyser les implications politiques et personnelles de l'œuvre de Charles Perrault, serviteur inconditionnel de l'absolutisme royal et chef de file des « Modernes ». En 1972, Marc Soriano complétait son enquête en publiant un *Dossier Charles Perrault* (Hachette-Littérature), véritable roman policier psychologique sur la personnalité de l'écrivain.

Né en 1918, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de philosophie, professeur à Bordeaux puis à l'université Paris-VII-Denis Diderot (UFR de science des textes et des documents), il s'était spécialisé dans les problèmes de la culture populaire, du folklore et de la littérature pour la jeunesse. Il est également l'auteur d'un *Guide de littérature pour la jeunesse* (Flammarion, 1975). Il s'opposait à l'idée que l'on puisse considérer la littérature de jeunesse comme un genre mineur : « *Il s'agit*, pensait-il, *de dire autant de choses que dans la littérature adulte, mais d'une manière plus directe, plus expressive, plus simple.* » Marc Soriano avait aussi publié une étude sur Jules Verne (Julliard, 1978).

ARTS

Trois faux Basquiat jettent le trouble chez les marchands de tableaux

Un célèbre galeriste parisien, un trouble négociant new-yorkais et un ami du peintre sont au cœur d'une polémique qui révèle des failles dans le marché de l'art

L'affaire des faux Basquiat, découverts à l'occasion de la dernière Foire internationale d'art contemporain (FIAC) qui s'est tenue en septembre 1994 à Paris, déchaîne les passions dans les milieux des experts et marchands de tableaux. D'autant qu'elle met en cause Daniel Templon, l'un des plus grands galeristes parisiens. Celui-ci a, semble-t-il, été abusé par un marchand new-yorkais, Vadj Baghoomian.

Ils étaient bien beaux, les tableaux de Basquiat que présentait le galeriste Daniel Templon à la dernière FIAC (Foire internationale d'art contemporain), à Paris. Le plus grand, *Asecticism*, avait même eu les honneurs d'une reproduction dans un quotidien du matin. Il était à vendre 185 000 dollars (980 000 francs). Les deux autres, plus petits, valaient 95 000 dollars (503 500 francs) pour *Smoke Bomb* et 65 000 dollars (344 500 francs) pour *Tax Free*, le bien nommé. C'est que, crise ou pas, la comète Jean-Michel Basquiat séduit toujours autant les collectionneurs. Cette vedette de la peinture américaine, fils d'une Portoricaine et d'un Haïtien, parfait représentant de la violence et de la révolte du Bronx, mais parrainé par Andy Warhol, est mort en 1988, à vingt-huit ans, d'une surdose de drogue.

Ils étaient donc bien beaux, mais une rumeur insistante circulait qui mettait en doute leur authenticité. Prévenue, Denise René, présidente du Comité d'organisation de la FIAC, demanda des explications à Daniel Templon, qui réagit en disant : « *Je veux la paix, je renvoie toutes les œuvres aux Etats-Unis pour expertise.* » Mais le mal était fait, et la FIAC s'acheva sans que les tableaux litigieux soient décrochés.

Celui par qui le scandale est arrivé est un collectionneur privé français de la race des passionnés, Richard Rodriguez. Ami du peintre, dont il possède une importante collection, il a contribué à l'organisation de la première exposition Basquiat dans une institution parisienne : le musée-galerie de la Seita. « *Lors du vernissage de la FIAC*, dit-il, *j'avais trouvé les Basquiat très beaux. Mais les dates ne correspondaient pas avec le style. Les tableaux datés de 1986 et 1987 avaient un style d'œuvres plus anciennes. Je suis revenu le samedi, et j'ai fait des photos pour ma documentation. Ils me rappelaient quelque chose. Dans la nuit, je me suis relevé, et j'ai regardé le catalogue de l'exposition du Whitney Museum et de celle organisée par le Musée Pully de Lausanne. Je me suis rendu compte que les tableaux de la FIAC étaient fabriqués avec des images provenant d'autres tableaux. Certaines étaient même reproduites inversées, comme si on s'était servi d'un projecteur.* »

Le lendemain, Rodriguez va voir Templon et lui fait part de ses découvertes. « Il m'a remercié de l'avoir prévenu, mais m'a assuré s'être entouré de toutes les garanties nécessaires. J'étais convaincu qu'il allait prendre des dispositions et décrocher les toiles. J'ai néanmoins écrit au comité chargé de l'expertise de l'œuvre de Basquiat pour le prévenir, en précisant d'ailleurs dans ma lettre que Daniel Templon était vraisemblablement de bonne foi, mais que tous les tableaux douteux provenaient de la même galerie new-yorkaise, celle de Vrej Baghoomian. Le mercredi, je lui ai remis copie des lettres pour information. » Templon est furieux. Il met en doute la capacité de Rodriguez à authentifier un tableau et lui reproche d'avoir alerté toute la profession. Rodriguez justifie son manque de discrétion par la présence de Baghoomian à la FIAC : « *Je n'ai prévenu que les marchands de tableaux concernés par Basquiat. Baghoomian aurait pu écouler auprès d'eux le même genre de marchandise.* »

Réputation sulfureuse

C'est que Vrej Baghoomian a une réputation sulfureuse : après une première faillite à New-York en 1992, ce marchand de tableaux américain avait disparu sans laisser de traces. Si l'on en croit un article paru dans le *New York Observer* le lundi 12 décembre, Baghoomian devait à ses créanciers près de 1,5 million de dollars. Et ses artistes attendent toujours le paiement des œuvres qu'ils lui avaient alors confié.

Rodriguez reçoit le soutien indirect de John Cheim, directeur de la galerie Robert Miller, devenu le marchand exclusif de Basquiat après sa mort, et membre du comité Basquiat. Annina Nosei, une des premières à l'avoir exposé outre-Atlantique, reconnaît également la pertinence des informations de Rodriguez et confirme le doute qui pèse sur les trois œuvres de Basquiat.

Vrej Baghoomian contre-attaque en faisant notifier par ses avocats à Rodriguez qu'il lui fait subir un grave préjudice. Puis, devant une réponse où Rodriguez défend son point de vue, il lui adresse d'abord un brûlot où, après l'avoir qualifié de quelques noms d'oiseau impubliables, il lui précise : « *Vous feriez mieux de la fermer et de vous jeter dans la Seine avant que vous ne vous fassiez plus de mal.* » Suivent, le 20 octobre 1994, deux assignations devant le tribunal de grande instance pour diffamation envers Daniel Templon et Vrej Baghoomian.

Las, le 22 novembre, le verdict du comité Basquiat tombe : Tax Free, Asecticism, Smoke Bomb et *Mass Slums* (vendu en juin 1994 par Daniel Templon, qui l'avait acquis auprès de Vrej Baghoomian) ne sont pas des Basquiat.

« *J'ai été abusé car les trois tableaux de la Fiac avaient apparemment trois provenances différentes* », plaide Daniel Templon. « *L'un* (Smoke bomb) *venait d'un courtier new-yorkais, Perry Rubinstein, qui l'avait acheté à Rosenfeld, qui l'avait acheté à Baaghomian. Ce dernier disait l'avoir acquis auprès d'un monsieur Cooper à Cardiff. L'autre était un dépôt d'une collectionneuse privée. Seul le troisième venait directement de chez Baghoomian. Mais il a été le dernier marchand de Basquiat. Il a même eu un temps la clé de son atelier.* » La provenance semblait donc insoupçonnable, malgré la faillite de Baghoomian. Aux Etats-Unis, ce genre de péripétie n'interdit pas une reprise d'activités, et Baghoomian dispose à nouveau d'un compte en banque, d'un bureau, et de l'équivalent local d'une inscription au registre du commerce.

Lorsqu'il reçoit les conclusions négatives du comité Basquiat, Templon porte plainte et saisit la section anti-contrefaçons de la Direction de répression du banditisme. « *Ils sont sur la piste du faussaire. Mais dans cette affaire, nous sommes nombreux à avoir été trompés : on a recensé à peu près neuf faux en Europe et une dizaine aux Etats-Unis. Et il sera délicat d'obtenir le remboursement de notre argent.* »

Cela, les confrères de Daniel Templon le savent bien, et ses collectionneurs aussi. Templon passe désormais son temps à justifier la provenance de tous les Basquiat qu'il a vendus, depuis la première exposition de l'artiste organisée par ses soins, à Paris, en 1987. Le milieu des marchands n'est pas tendre envers lui : d'aucuns lui reprochent son cynisme en affaires, d'autres ont des réactions plus violentes. Denise René trouve même les réactions de la profession totalement disproportionnées : « *Je ne connais pas l'œuvre de Basquiat, et je laisse aux connaisseurs le soin de trancher. Mais ce qui m'effraie, c'est l'acharnement que mettent certains confrères à démolir Daniel Templon à cette occasion. Je ne suis pas son amie, mais j'aurais tendance à être moins extrémiste : il est important d'avoir la certitude de ce que nous avançons. S'il y a des preuves de malversation, et seulement dans ce cas, alors la profession doit condamner la faute avec la dernière rigueur, si faute il y a.* »

HARRY BELLET

MUSIQUES

DOMINIQUE DALCAN à l'Elysée Montmartre

L'épreuve de la scène

La scène ne promettait pas d'être un exercice facile pour Dominique Dalcan. En 1991, la sortie de son premier disque, *Entre l'étoile et le carré*, n'avait donné lieu qu'à quelques performances publiques d'un artiste souvent paralysé par le trac. Venu sur le tard à la musique, Dalcan donnait alors ses premiers concerts. Cet été, accompagné de musiciens classiques, il offrait aux Francofolies de La Rochelle une retranscription assez fidèle des fastes de son nouvel album, *Cannibale*.

Entouré d'une formation adaptée aux vicissitudes de la vie sur la route, Dalcan a entamé cet automne sa première vraie tournée. Ses chansons ont, pour l'occasion, changé de parure. Par nécessité autant que par envie, le chanteur les a entièrement réarrangées. Deux guitares, une basse, une batterie donnent la trame sur laquelle le multi-instrumentiste Renaud Pion vient poser ses enluminures. Frise de flûtes, guirlande de clarinettes, et merveille de l'informatique quand un saxophone électronique déploie sa palette de sons échantillonnés (violons, piano, symphonies synthétiques).

De Bizet à Nirvana

Parfois trop visibles, les efforts de Dominique Dalcan pour se démarquer des versions enregistrées de ses chansons émoussent alors leur impact. Mais, le plus souvent, la justesse de ses choix permet les envolées *acid jazz* d'*Erreurs de jeunesse*, les percussions orientales de *la Lionne et le Tigre*. Et le dépouillement magnifique d'*Au bénéfice du doute* ou d'*Une saison unique* mettent en valeur une voix mieux affirmée.

Moins impressionné par la scène, le chanteur impose plus sûrement son élégance naturelle et sa singulière beauté chauve. Ses accents séducteurs traduisent sa fascination pour les crooners, ses interventions pince-sans-rire entre les morceaux témoignent aussi de ses incertitudes. Car Dalcan se taille une route sinueuse. Ses goûts le portent à la fois vers l'avant-garde et les grands moments de l'histoire de la variété internationale, dans ses disques on croise Bizet comme la pop baroque de Burt Bacharach, le rock industriel d'Einsturzende Neubauten et les musiques de feuilleton de Lalo Schiffrin.

Il a chanté du Joe Dassin et reprend souvent sur scène *le Bal perdu*, mais il inclut dans un de ses textes un couplet du *Come as You Are*, de Nirvana. Si son cœur semble parfois balancer entre le désir de popularité du chanteur de charme et la reconnaissance d'un milieu d'initiés, la qualité de ses compositions naît également de cet éclectisme assumé, de son intelligence des genres musicaux. Dans *Brian*, son dernier simple, on l'entend répondre à un manager qui lui conseille de céder aux paillettes et aux compromissions : « *Non, pas question/Je suis sûr d'avoir raison/Je veux être un artisan/De l'industrie des sentiments* ».

Mardi 20 décembre à l'Elysée Montmartre, ultime étape de la tournée de Dominique Dalcan, le groupe Les Objets ouvrira, comme depuis plusieurs semaines, le spectacle. L'occasion de découvrir des musisiens qu'on n'imaginait pas, eux non plus, aussi à l'aise sur scène. Auteur de deux albums *(la Normalité, Qui est qui ?), de chansons pop anglophiles, le duo formé de Jérôme Rousseaux (chant) et Olivier Libaux (guitare) s'empare cette fois de textes à l'humour discret pour inventer une gestuelle qui doit plus à Jacques Tati qu'aux canons du théâtre rock.*

Vêtu d'un chapeau et d'un costume étriqué, le chanteur dialogue avec son public et illustre ses mélodies de trouvailles rigolotes. Qu'il joue de l'accordéon ou de boules de pétanque, qu'il twiste en chassant les mouches ou qu'il lise un texte – la Campagne pollue – plus proche de Queneau que de Bob Dylan, il anime en finesse un répertoire dont on ne soupçonnait pas toutes les ressources. Une légèreté qui ne s'interdit pas l'émotion, soulignée par le jeu de Véronique, la violoncelliste.

STÉPHANE DAVET

▶ Concert mardi 20 décembre à l'Elysée Montmartre, 72, boulevard de Rochechouart, 75018 Paris, à 20 heures.

PATRIMOINE

Une décision du Conseil d'Etat

Le restaurant du théâtre des Champs-Élysées a été construit de façon illégale

Les locaux construits en 1988, sur la terrasse du théâtre des Champs-Élysées situé avenue Montaigne, dans le huitième arrondissement, n'auraient dû l'être qu'après délivrance d'un permis de construire. Telle est la décision rendue vendredi 16 décembre par le Conseil d'Etat, qui confirme ainsi un jugement du tribunal administratif de Paris datant de 1990.

Conséquence : le restaurant et le salon de thé, hauts de 8 mètres et vastes de 1000 mètres carrés, qui avaient été bâtis sans permis, en surélévation du théâtre, l'ont été de manière illégale. Pourtant, à l'époque, Jacques Chirac, maire de Paris, et Jack Lang, ministre de la culture (le théâtre dû aux architectes Perret est classé monument historique) avaient accordé leur feu vert sous forme d'une simple antorisation. L'affaire fit grand bruit parmi les défenseurs du patrimoine mais c'est à la demande des copropriétaires d'un immeuble voisin que les juridictions administratives ont été amenées à rappeler le droit. Pour l'instant, et sans préjuger des suites (par exemple la démolition du restaurant), la ville de Paris et le théâtre des Champs-Elysées sont condamnés à payer les frais engagés par les copropriétaires plaignants, soit trente mille francs.

ARTS

Mondrian, mystique de l'abstraction

Suite de la première page

Une salle réunit dunes, ciel et mer aux couleurs claires d'une *infinie douceur*. C'est par la mer, plus que par l'arbre, que l'exposition nous invite à suivre les progrès de Mondrian vers l'abstraction. Cette mer dans laquelle, en 1912, il « tranche », en soumettant son plan gris brossé nerveux à un découpage en lames serrées horizontales, et dans laquelle il projette en 1914 et 1915 un ciel étoilé pour *aboutir*, avec la série *Jetée et océan* à un semis de sections de droites croisées à angles droits dans le blanc d'un ovale.

Les deux ou trois ans que Mondrian passe à Paris avant la première guerre mondiale, et sa relation distanciée au *cubisme sont* très développés, avec une suite de peintures d'arbres qu'on finit par ne plus reconnaître du tout, et qui pourraient aussi bien être des façades d'*immeubles*. *Le peintre* met en place cet espace-grille dans les couleurs opaques, ocres et grises du cubisme hermétique de Braque et Picasso, qu'il pousse dans ses derniers retranchements. Avant de le clarifier, et d'en faire un tissu de rectangles et de carrés, aux couleurs douces retrouvées des dunes et de la mer. C'est avec ces tableaux franchement abstraits, qu'il adopte le titre neutre de *composition*, qu'il *numérote*.

Mondrian de retour en Hollande, et jetant, à Laren, les bases de son néo-plasticisme, est aussi très bien représenté. C'est l'époque où il fait la connaissance de Théo Van Doesburg, de Bart Van Der Leck, avec lesquels il échange une correspondance, dialogue et exprime sa *« recherche d'expression plus universelle, plus pure »*. Désormais il compose avec des plans de *couleurs, carrés et rectangles sur* fond blanc. Et il s'interroge ferme sur le sens de la peintre et de son engagement pictural.

Un merveilleux royaume de transcendance »

« Lorsque je regarde une peinture néo-plastique de Mondrian, mon esprit s'arrête, les multiples affairements de la vie quotidienne tombent de moi comme des écailles, ma pensée entre calmement dans un jardin nouveau où tout est noblesse, vérité, évidence. Pour tout esprit contemplateur cet art est un merveilleux royaume de transcendance », a écrit, si bien, Michel Seuphor dans son livre sur Mondrian (publié pour la première fois en 1956). L'exposition, on ne s'en plaindra pas, donne, comme jamais, le moyen d'entrer dans ce *« royaume de transcendance »*. La longue période néo-plasticienne y est en effet très largement *déployée*. *En plus de soixante* peintures, qui démentent cette idée – trop répandue – selon laquelle, dans l'entre-deux-guerres, Mondrian, épuisé, se serait contenté de refaire le *même tableau*.

Alors que, porté par sa quête imaginaire de perfection, doublée d'un évident refus de tout système qui figerait son art, il se renouvelle constamment au *long de ces* années qui ont pour cadre l'atelier parisien de Montparnasse, transformé lui-même en œuvre néoplastique. Un essai qu'il n'est pas tellement pressé de concrétiser ailleurs (peut-être parce que l'occasion ne s'est pas vraiment présentée) : n'a-t-il pas précisé, dès 1917, à Théo van Doesburg, que ce qu'il voulait faire *« c'est de la peinture, c'est à dire une représentation plastique en et par elle-même, et non pas une partie d'un bâtiment. »* Ce qui ne l'empêche pas de *penser sa peinture* en *interdépendance* harmonieuse avec l'environnement architectural, comme une sorte d'étape vers une nouvelle société dans laquelle l'art serait absorbé dans la vie.

Miracle d'équilibre

De 1920 jusqu'au départ pour Londres en 1939, puis New-York en 1940, on peut suivre pas à pas les phases de la recherche de Mondrian, splendide d'équilibre, de beauté, d'unité – en recourant à un nombre réduit d'éléments : plans de couleurs pures (bleu, rouge, jaune), plans de « non-couleurs » (noir, blanc, gris) et lignes noires horizontales et verticales croisées pour former des compositions asymétriques, planes, sans hiérarchie, dans lesquelles chaque élément participe de l'équilibre du tout ; un équilibre vivant, dynamique, qui tend, mais pas trop, vers l'absolu. *Mondrian, homme de mesure et de* nuances, s'en méfie. Modestement, il pense la place de la peinture dans une production humaine, donc imparfaite, voire périssable. Combien de *fois a-t-il* dû réparer des craquelures ? Combien de craquelures se sont inscrites depuis un demi siècle dans ses plans, surtout dans les blancs, accusant la fragilité de cette peinture, constituant par là un facteur de l'émotion que l'on ressent : unesurface qui n'est jamais neutre, n'a rien de la froideur mécanique des suiveurs de Mondrian, mais vibre, tactile parfois. Ce qu'évidemment nulle *reproduction ne saurait mettre en* évidence.


A. NEWMAN

Piet Mondrian dans son studio, en 1942.

On voit donc Mondrian se renouveler pendant vingt ans. Déplacer, compliquer, simplifier les rapports entre les lignes noires et les plans de couleurs, de blancs et de gris ; raréfier ses lignes, pour ensuite les doubler (en 1932) avant de les multiplier dramatiquement jusqu'à la guerre, comme si les tableaux reflétaient le climat de l'*époque*. On le voit retenir des plans de rouge envahissants, avant de renvoyer les couleurs à la périphérie, ou de les évacuer dans les compositions inscrites dans un losange – les plus minimales, qui se résument à deux, trois ou quatre *lignes qui se croiseraient hors* cadre. On le voit cerner du gris et ménager des silences, et, pour *contrebalancer ces silences, placer* quelque sonorité jaune.

Chaque tableau est pesé, balancé, miracle d'équilibre en suspens dans le cours d'une dialectique sans fin entre fragment et unité, entre espace limité et illimité, entre centre et périphérie, entre la toile et le mur. Mondrian y *compose en s'appuyant sur les* bords des tableaux tantôt soulignés, tantôt niés. Ce qui le conduit, en toute logique, à concevoir des cadres solidaires des compositions. Beaucoup de ces cadres originaux ont été perdus, d'autres ont été *modifiés*. Mais il en reste, faits de très simples baguettes peintes. Le catalogue de l'exposition les signale systématiquement, répondant au mieux au problème que l'on se pose dans les salles, où l'absence, la présence et le relief *plus ou moins accentué* de ces cadres modifient très sensiblement l'effet des peintures. Tantôt elles paraissent concrètes, tantôt détachées de toute matérialité.

L'exposition, très *complète* sur ces années, invite, ce n'est pas rien, à considérer différemment la période new-yorkaise, dont on a dit qu'elle était le produit d'un renou*vellement subit de l'artiste au* contact de Manhattan, et que toute la liberté et la jeunesse qui traversent ses derniers tableaux en bandes et mosaïques de couleurs *découlent de sa découverte du nou*vel espace urbain, avec son rythme de vie trépidant. La dernière salle réunit des œuvres de Londres et de New-York, parfois commencées à Paris. Elle *inscrit plus modérement* ce renouveau dans la perspective d'un travail continu.

Deux tableaux majeurs : *Broadway Boogie-Woogie*, et *Victory Boogie-Boogie resté inachevé*, ne figureront que dans l'exposition de New-York. On ne peut que regretter leur absence à La Haye, où l'on est privé du plaisir de se laisser aller à *quelques considérations sur* l'art vivant, optimiste et urbain de Mondrian, son goût pour les grands boulevards de Paris et d'ailleurs, et ses emballements pour *toutes les danses nouvelles du* ragtime au Boogie-Woogie, en passant par le fox-trot, qu'il aimait pratiquer avec le même sérieux que ses exercices de méditation, assis en bouddha, sur la plage de Domburg.

GENEVIÈVE BREERETTE

▶ Piet Mondrian 1972-1944, Gemeentemuseum, Stadhouderslaan 41, 2517 *La Haye, Pays-Bas. Du* mardi au samedi de 9 heures à 21 heures, dimanche et lundi de 9 heures à 18 heures. Entrée du mardi au dimanche : 20 florins, lundi : 10 florins. *Jusqu'au 30 avril*. Catalogue : 400 pages, 160 illustrations. Essais de Yves-Alain Bois et de Hans Janssen.

KANDINSKY/MONDRIAN à Barcelone

La confrontation impossible

BARCELONE

de notre envoyé spécial

Kandinsky, Mondrian : personne n'avait encore risqué la *confrontation, même dans les* livres retraçant l'aventure de l'art abstrait, où, sagement, les deux pionniers font l'objet d'études spécifiques, en liaison avec le *milieu dans* lequel chacun a *évolué*. C'est-à-dire fort loin l'un de l'autre. D'où l'on pourrait conclure à l'inutilité du rapprochement de leurs démarches. Un *aniversaire commun* – Kandinsky est mort comme Mondrian en 1944 –, et le besoin légitime (aujourd'hui) de chercher par delà les différences stylistiques, ce qui *peut réunir* des artistes vivants à la même époque, peut justifier cette tentative de rassemblement orchestrée à Madrid d'abord, et maintenant à Barcelone par la fondation « la Caixa ». Celle-ci a les reins solides, financièrement parlant, culturellement aussi : Thomas Messer, ancien directeur du Musée Guggenheim, en est, en *effet*, le conseiller artistique. Cela n'a pourtant pas suffi pour faire de l'exposition un grand événement.

Le parcours de Mondrian y est, on pouvait s'y attendre, lacunaire, les œuvres significatives étant allées à la rétrospective de La Haye, Washington et New-York. Alors que *le problème ne* s'est pas posé pour Kandinsky, qui ne fait pas, cette année, l'objet d'une grande exposition : cela viendra, mais en 1995. Aussi la quête de ce dernier *est-elle brillamment* illustrée, pleine de fureurs, quand celle de Mondrian est semée de ces peintures de fleurs d'une absolue délicatesse certes, mais qui ne sauraient *expliquer* où va Mondrian, quand on a tout ce qu'il faut, ou presque, pour comprendre d'où il vient.

L'exposition est satisfaisante pour *Kandinsky*, de toute façon plus facile à cerner, en dépit des apparences pour le moins chaotiques de sa peinture en cavale, qui bouscule les montagnes de Bavière et *incline* les *bulbes* des églises de Moscou. Au moment *même* où le regard de Mondrian s'attarde dans le reflet des canaux du Nord, à la montée du jour ou à la *tombée* de la *nuit*... Ce que l'exposition ne permet pas de constater *de visu*, l'accrochage se gardant bien d'établir des correspondances entre les deux artistes. Ils sont présentés séparément, chacun à un bout du centre culturel, soit en deux expositions. Comme quoi, quelque part, le projet de confrontation était impossible à réaliser en salle, en raison même de l'antinomie visuelle des œuvres.

Cela dit, on pouvait trouver quelques passerelles ou point de *rencontre*. Il *n'y en a pas*. Aux enseignants d'histoire de l'art de se débrouiller avec leurs étudiants, qui sont nombreux à venir travailler la question. Les questions. Celles des sources philosophiques et picturales de l'art abstrait, et de sa relation au symbolisme, au cubisme et au fauvisme, en passant par le néo-divisionnisme. Celles des ressources personnelles de nos deux *ténors*, de culture et de tempéramment fondamentalement contraires, et pourtant tous deux obsédés par un au-delà du monde des apparences, tous deux en quête de spiritualité.

G. B.

▶ Kandinsky/Mondrian. Deux chemins vers l'abstraction. Fundacio « la Caixa ». Centre Cultral, Passeig de Sant Joan, 108. 08037 Barcelone. Tél. : (93) 207-74-75. Jusqu'au 22 janvier.

RECTIFICATIF. – Contrairement à ce que nous avons écrit dans notre dossier consacré à *la culture* cubaine (Supplément « Arts et spectacles » du *Monde* daté 6 octobre), le fondateur et directeur de l'Ecole internationale de cinéma et télévision Fernando Birri ne s'est pas exilé de Cuba. M. Birri a tenu à faire savoir qu'il assumait toujours ses fonctions à La Havane.

PRÉCISION : Le programme des manifestations liées au centenaire du cinéma (supplément « Arts et spectacles » du *15 décembre*) comportait un numéro de téléphone erroné pour la Caravane du cinéma : Stars et Studios. Manifestation itinérante de mars à décembre 1995. Les bons numéros sont 45-49-93-89 ou 43-43-49-27.

CINÉMA

Les professionnels du cinéma français s'organisent à Hollywood

LOS ANGELES

(Correspondance)

Au moins cent trente Français de la *Côte ouest travaillent* dans l'industrie du cinéma américain. Le réalisateur Jean-Jacques Annaud *les invite* à se regrouper au sein du Hollywood French Circle. Ce club, de structure légère (coordonné au consulat français de Los Angeles par l'attaché audiovisuel Laurent Daniélou), devra aussi bien servir d'interface entre Hollywood et les *talents français que faciliter* les contacts des professionnels américains avec le cinéma de l'Hexagone. Le Cercle des Français de Hollywood a été officiellement lancé le 14 décembre avec la première américaine du film *le Colonel Chabert* dans les locaux de l'agence Creative Artists Agency, en présence de Fanny Ardant et du réalisateur Yves Angelo. Pour *promouvoir le cinéma français* auprès des décideurs hollywoodiens, de telles projections auront lieu régulièrement.

« Les Français ont érodé leur capital de sympathie à Hollywood, commente Jean-Jacques Annaud, *ce club est un travail de fond, plus lent et plus efficace, qui permettra aux deux industries de se comprendre plutôt que de rester sur des positions qui sont à l'heure actuelle hostiles. »* Le président du Hollywood French Circle réside actuellement à Los Angeles, où il prépare *Mistress of the Seas*, un film à gros budget, pour la Columbia.

C. M.

Steven Spielberg à la remise des Césars. –Le réalisateur américain de *Rencontres du troisième type*, *E.T.* ou encore *Jurassic Park* sera l'invité d'honneur de la vingtième cérémonie des Césars. La soirée, présidée par Alain Delon, aura lieu le 25 février 1995 à Paris. Elle sera retransmise en clair par Canal Plus.

Un puzzle culturel sans équivalent en Europe

Le site de La Villette attire déjà autant de visiteurs qu'Euro Disney

Jean Audouze, président de l'Etablissement public du Parc et de la Grande Halle de La Villette doit présenter, mardi 20 décembre, les orientations du projet général du Parc et de la Grande Halle, ainsi que la programmation culturelle de 1995. Dans quelques semaines, en effet, seront inaugurés dans le parc la Cité de la Musique, un vaste pavillon d'accueil et un nouveau jardin pour enfants. Après seize ans de chantier, ce sont les dernières pièces d'un puzzle culturel sans équivalent en Europe. Ce grand équipement a déjà reçu, l'an dernier, huit millions et demi de visites. Presque autant que le parc d'Euro Disney.

Ce sera le cadeau de Nouvel An des Franciliens. En janvier, la Cité de la Musique ouvrira ses portes, à l'orée du Parc de La Villette. D'abord pour recevoir les mélomanes dans une salle de concert futuriste où sont déjà programmées, au cours des six mois suivants, plus de soixante-dix soirées. Puis, en juin, une collection d'instruments, que l'on dit exceptionnelle, sera enfin visible dans les salles du nouveau Musée de la musique. Dans l'intervalle, et dès les premiers beaux jours, les enfants retrouveront le *« jardin des vents »*, remodelé en *« jardin des dunes »*, doublé en surface et doté de nouveaux divertissements sortant de l'ordinaire.

Enfin, les visiteurs découvriront à l'entrée Porte de Pantin un pavillon d'accueil qui devrait être le sésame de l'étonnante « grande surface » culturelle qu'est devenu le Parc de La Villette. Avec, en prime, des panneaux indicateurs évitant de s'égarer dans ses dédales.

Ces nouveaux équipements vont accélérer le décollage, déjà spectaculaire, du parc. Entre 1990 et 1993, le nombre des visites dans le parc lui-même, c'est-à-dire dans les espaces de promenade libres et gratuits, a plus que doublé, passant de 1,4 à 3 millions. Si on y ajoute les foules qui fréquentent la Cité des Sciences (5,6 millions de personnes), les cohortes de « fans » qui viennent s'éclater sous la bâche du Zénith (500 000 par an) et les curieux qui profitent des expositions se nichant sous la Grande Halle (encore 500 000), on atteint, en éliminant les doubles fréquentations, le chiffre de 8,5 millions de visites. Pour la même période, le parc Euro Disney a dû se contenter de 8,8 millions d'entrées. Ce qui devait être, grâce à un tintamarre médiatique, le grand succès populaire de cette fin de siècle est donc rattrapé par un ensemble réputé plutôt « intello » et dont, par comparaison, on parle peu.

D'abord un équipement de proximité

De son passé de « friche industrielle » le site a gardé de décourageantes sequelles. Il est bordé sur une face par le bruit assourdissant du périphérique et, à l'opposé, par le fossé du canal Saint-Denis. Du côté de Pantin comme de La Villette, des murailles bétonnées dissimulent le lieu aux regards des passants. Et, bien entendu, guère de panneaux indicateurs. N'importe quel spécialiste du marketing aurait prédit le désastre. D'autant que les espaces verts et les frondaisons qu'évoque le mot « parc » se sont réduits comme peau de chagrin.

Des 55 hectares initiaux – véritable providence dans l'hyper-encombrement parisien –, 30 % à peine ont échappé aux constructions et au pavement. Ce reliquat de 17 hectares, équivalant en surface au Jardin d'acclimatation, est encore tranché en deux par le canal de l'Ourcq et sillonné de cheminements énigmatiques, agrémentés par les rouges pavillons de M. Tschumi. Bref, il ne présente *a priori* ni l'image ni l'attrait d'un parc classique, ce morceau de campagne artificielle dont rêvent les citadins.

Pourtant, le succès est là, inattendu, indéniable et massif. Certes, la Cité des Sciences, qui n'a pas non plus l'allure d'un musée ordinaire, a été, avec ses annexes ludiques que sont la Géode, le sous-marin *Argonaute* et la section réservée aux enfants, une puissante locomotive. C'est elle qui attire les foules. Mais chacun des autres équipements joue sa partition dans le concert de la séduction.

Le parc *stricto sensu* a reçu en 1993 trois millions de visiteurs. Le phénomène a pris une telle dimension qu'on l'a soumis à une enquête approfondie. Les visites les plus nombreuses (40 %) sont le fait de voisins du dix-neuvième arrondissement. Mais un fort contingent (25 %) est fourni par les proches banlieusards. Le reste vient des autres arrondissements de la capitale (18 %) et, accessoirement de la province (10 %), voire, de l'étranger (7 %). Autrement dit, le parc joue d'abord le rôle d'un équipement de proximité. Les quartiers de Paris et les communes de la banlieue nord-est qui se trouvent à moins d'une demi-heure de métro (ou de bus) du site abritent 1,5 million de Franciliens.

Club de prévention

Désormais, ils savent qu'à proximité de chez eux se trouve un lieu de promenade gratuit, hélas plutôt minéral et peu confortable – les bancs publics sont dépourvus de dossier et raides comme des coups de bâton – mais où les distractions abondent et sont fréquentables « à la carte ». A 82 %, ils s'y rendent à pied ou en métro (bien qu'il y ait 2 650 places de parking), y restent en moyenne une heure cinquante et se déclarent globalement satisfaits. Détail capital aux yeux des gestionnaires du parc : ces « clients » sont d'une grande diversité sociale, et les jeunes y figurent de plus en plus nombreux.

Bien qu'il soit ouvert de 6 heures du matin à minuit, le parc a la chance de rester à l'abri de la petite délinquance. Un club de prévention, installé dans l'un des anciens pavillons, y veille, ainsi que de nombreux gardiens, heureusement discrets mais aux patrouilles incessantes. Cet élément-là concourt au succès du site.

Mais sa séduction majeure réside dans ses défauts-mêmes : l'accumulation d'activités disparates mais qui attirent chacune leur clientèle et finissent par créer une belle synergie. Jour et nuit, et à longueur d'année, il se passe toujours quelque chose sur le site de La Villette. Visites savantes, parties de foot sur les pelouses, croisières sur le canal, représentations théâtrales, soirées rock, jeux astucieux pour les tout-petits, cinéma en plein air ou multiples expositions, il y en a pour tous les goûts. Au cours du mois de décembre, par exemple, La Villette sert de cadre à soixante-dix manifestations différentes. L'ouverture de la Cité de la Musique va y ajouter des concerts de tous styles et une nouvelle catégorie de visiteurs dont on évalue le nombre à cent mille par an.

Enfin achevée, La Villette fonctionnera dès l'an prochain comme un grand parc culturel, employant mille cinq cents personnes et dont le chiffre d'affaires annuel atteindra 1,3 milliard de francs. Différence essentielle avec un parc d'attraction privé : les subventions représenteront 800 millions de francs. Un avantage qui, en temps de crise, peut se transformer en redoutable handicap.

MARC AMBROISE-RENDU

De bric et de broc

Il y a vingt ans de cela, au temps du scandale des abattoirs, la Villette défrayait la chronique. En sont restés une ardoise de 1,2 milliard de francs et une friche industrielle de 55 hectares, que finalement, l'Etat a récupéré pour y installer pêle-mêle un Musée des techniques, une Cité de la musique et un *« parc urbain »*.

Par la vertu d'un établissement public d'aménagement, alimenté par des lignes budgétaires annuelles, le programme a fini par s'accomplir en une quinzaine d'années et au prix de 7 milliards de francs d'investissements. Rappelons que la réalisation d'Eurodisney a demandé 150 hectares, dix années et une mise de fonds de 13 milliards de francs.

A l'inverse de ses « concurrents », la Villette n'a guère bénéficié d'une vision d'ensemble clairement affichée, c'est le moins qu'on puisse dire. Au milieu des terrains vagues, on a ouvert successivement le Zénith, salle de rock non prévue à l'origine, puis le cinéma de la Géode, avant d'inaugurer le mammouth de la Cité des sciences. Sont venus ensuite une kyrielle de jardins bizarres, ponctués d'édicules en métal rouge baptisés *« folies »*, des immeubles de logements complètement incongrus, le Conservatoire national, en 1990, et enfin, aujourd'hui, sans davantage de cohérence apparente, les équipements qui font son succès.

Ce salmigondis a été silhouetté par une brillante cohorte d'architectes aux talents divers comme Adrien Fainsilber pour la Cité des sciences, Philippe Reichen et Bernard Robert pour la Grande Halle, Bernard Tschumi pour le parc et Christian de Porzamparc pour les édifices dédiés à la musique. Sans compter les équipes moins illustres ayant conçu les ensembles immobiliers situés aux deux portes du site et les nombreux paysagistes ayant dessiné les jardins thématiques.

Pas d'unité non plus dans la gestion des morceaux du puzzle : un établissement public s'occupe du Musée des techniques, un autre du parc, un troisième de la Cité de la musique, le tout environné d'une dizaine de concessionnaires gérant parkings, restaurants, salle de rock, club de jazz, centre d'équitation ou théâtre municipal.

M. A.-R.

En organisant des élections dans la communauté musulmane

Les pouvoirs publics veulent évincer les intégristes de la mosquée de Mantes-la-Jolie

A l'initiative des pouvoirs publics, la communauté musulmane de Mantes-La-Jolie (Yvelines) doit élire, mercredi 21 décembre, un nouveau conseil d'administration pour la mosquée de la ville. Il s'agit d'écarter un petit noyau d'intégristes de ce lieu de culte.

Depuis plusieurs années, la mosquée de Mantes-la-Jolie est l'enjeu de querelles de clans et de rivalités personnelles, aggravées par l'absence de clarté dans le fonctionnement de l'Union islamique des Yvelines, l'association chargée de sa gestion (*le Monde* du 15 février). Au terme d'une action en profondeur auprès des principaux protagonistes, les pouvoirs publics ont fait accepter le principe d'élections au sein de la communauté musulmane, dans le souci d'éviter que la mosquée ne soit confisquée par un petit noyau d'intégristes.

Prévue mercredi 21 décembre, cette élection permettra de désigner un conseil d'administration de vingt-deux membres. Il succédera à celui qui a été élu en 1983 – le seul à être reconnu par la justice, mais dans lequel ne se reconnaît plus une communauté musulmane qui a profondément évolué. Les harkis, fortement représentés dans l'association d'origine, ne sont plus qu'une quinzaine à fréquenter la mosquée, dont la sphère d'influence couvre une région peuplée de huit mille Marocains et de deux mille cinq cents Algériens. Les musulmans originaires d'Afrique noire se font de plus en plus nombreux.

Serrures changées

« Dans leur majorité, les fidèles souhaitent pratiquer discrètement et sont très éloignés des problèmes de personnes », constate Najib El Arouni, qui assistera le *« conseil des sages »*, cinq personnalités consensuelles cooptées par les pouvoirs publics et par les différentes communautés pour établir, à partir de lundi, les listes électorales, recueillir les candidatures et surveiller un processus électoral minutieux mais fragile.

Dès le mois de juillet, le sous-préfet de Mantes-la-Jolie, Joël Fily, le procureur de la République, Yves Colleu, et le commissaire de police Jean-François Herdhuin, ont entrepris de « neutraliser », en douceur mais fermement, et avec l'accord des élus locaux (le maire socialiste, Paul Picard, et le candidat déclaré à la mairie, le député RPR Pierre Bédier), les fortes têtes qui, par leurs activités, en arrivaient à faire de la mosquée et de ses abords une zone de « non-droit ». L'école privée islamique qui, au-dessus de la salle de prières, accueillait chaque jour près d'une cinquantaine d'enfants n'a pas rouvert en septembre, son animateur, qui professait un islam dur, ayant été invité à choisir entre cette activité et son poste de fonctionnaire.

Le consulat du Maroc est intervenu pour calmer les ardeurs de Driss Ichchou, un de ses relais auprès de la communauté marocaine de la vallée de la Seine. Très actif pour soutenir les jeunes lycéennes voilées menacées d'exclusion, ce dernier est aussi mis en cause par la justice pour l'importation d'une eau minérale en provenance de La Mecque impropre à la consommation malgré son prix très élevé (*le Monde* du 18 novembre).

Une ville sous le feu des médias

Le 30 novembre, en accord avec l'imam, un modéré en place depuis quatre ans, toutes les serrures de la mosquée ont été changées, en application d'un jugement dont l'exécution avait été retardée par l'agitation née du conflit du voile en octobre. Mais si l'épisode du voile a d'abord été un frein au processus de normalisation – les pouvoirs publics, à lutter simultanément sur les deux fronts, auraient paru véritablement hostiles aux musulmans –, il a aussi révélé un rapport de force favorable à la communauté musulmane *« respectueuse des valeurs républicaines »*, au détriment des intégristes.

« Nous profitons de leur marginalisation sur l'affaire du voile pour mettre de l'ordre autour de la mosquée », admet le commissaire Herdhuin, responsable de l'ordre public dans une ville sous le feu des médias au moindre incident.

« La seule façon de répondre aux détracteurs de la communauté musulmane est de faire de la mosquée un lieu de dialogue, et non d'exclusion », souhaite M. El Arouni, universitaire français d'origine marocaine, qui, au début des années 80, avait œuvré pour l'ouverture de la mosquée et dont l'autorité, en dépit de son athéisme, est reconnue par tous les protagonistes de cette guerre intestine. *« Si la mosquée de Mantes retrouve un fonctionnement normal, cela aura des effets positifs sur les autres mosquées »*, prédit-il.

PASCALE SAUVAGE

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

AU NOM DU CHRIST. Film ivoirien de Roger Gnoan M'Bala, v.o. : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

AUX BONS SOINS DU DOCTEUR KELLOGG. Film américain d'Alan Parker, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10)

CONSENTEMENT MUTUEL. Film français de Bernard Stora : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

GETTYSBURG. Film américain de Ronald F. Maxwell, v.o. : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55).

L'ILE ÉTOILÉE. Film coréen de Kwang-Su Park, v.o. : Le Quartier Latin (ex-Utopia), 5e (43-26-84-65).

LITTLE NEMO. Film américain de Masami Hata et William Hurtz, v.f. : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).

PETIT PAPA BASTON. Film américain de Terence Hill, v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

UN INDIEN DANS LA VILLE. Film français d'Hervé Palud : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

3615 LE MONDE (minitel) ou 36-68-03-78 (téléphone)
Tous les films, toutes les salles (Paris-Province) 2,19 F TTC/mn

RELIGIONS

Distingué par « Time »

Jean-Paul II, « homme de l'année »

« Arrêtez-vous, arrêtez-vous... ». La voix étranglée par l'émotion, le pape a lancé, dimanche 18 décembre, un appel à une trêve des combats en Bosnie à l'occasion de Noël. La veille, il avait été désigné « homme de l'année 1994 » par le magazine *Time*, dans son édition datée du 26 décembre. En ces termes, l'hebdomadaire américain justifie son choix : *« Dans une année où tant de gens se sont lamentés sur le déclin des valeurs morales, le pape a puissamment mis en avant sa vision de la vie en engageant le monde à le suivre. »*

Cette distinction remonte à 1927 (Charles Lindberg) et a récemment couronné Frederick de Klerk, Yasser Arafat et Yitzhak Rabin. Cette fois, elle prend l'opinion à revers, surtout dans un pays comme les Etats-Unis où le pape est crédité pour ses efforts en faveur de la paix et pour sa contribution à la chute du communisme, mais où ses prises de position dans le domaine moral sont ignorées ou contestées.

Time admet que ses recommandations sont loin d'être *« universellement respectées »*. Mais l'hebdomadaire ne craint pas d'évoquer avec respect les prises de position du pape sur la famille et l'avortement, défendues par la délégation du Vatican lors de la conférence mondiale du Caire et qui avaient provoqué une rencontre un peu vive, début juin, entre le président Clinton et Jean-Paul II. Dans un pays divisé par l'avortement entre les *pro-life* et les *pro-choice*, la distinction accordée au pape passera pour une provocation.

Le choix de *Time* est cependant typique de cette analyse selon laquelle, après la fin du « rêve » américain, après l'écroulement du communisme, des personnalités charismatiques, comme celle de Jean-Paul II, disposent dans le monde d'une sorte de leadership moral envié par beaucoup d'hommes politiques et d'intellectuels. Dernier paradoxe : cette reconnaissance arrive à un moment où l'Eglise bruit de contestations sur l'intransigeance supposée de ce pape et où son combat pour la vie et la vérité morale passe plus mal que celui d'hier pour la liberté politique et religieuse.

H. T.

ŒCUMÉNISME : les protestants allemands demandent au pape la levée de l'excommunication de Martin Luther. – Une délégation de l'Eglise évangélique allemande (EKD), conduite par Mgr Klaus Engelhardt, a été reçue, vendredi 16 et samedi 17 décembre au Vatican, par Jean-Paul II, le cardinal Ratzinger, préfet de la congrégation pour la doctrine de la foi et le cardinal Cassidy, président du Conseil pour l'unité des chrétiens. La délégation de l'EKD a rappelé que les protestants allemands avaient levé les excommunications prononcées au 16e siècle contre les catholiques et exprimé l'espoir que, de son côté, le Vatican annule à son tour les excommunications visant Martin Luther et les autres Réformateurs.

CARNET

Mariages

Danielle BRUNET
et
Philippe PONDAVEN

sont heureux de faire part de leur mariage qui a été célébré dans l'intimité, le samedi 17 décembre 1994, en l'église de Saint-Rémy-l'Honoré (Yvelines).

Sous-préfecture de Dieppe,
45, rue d'Ecosse,
76208 Dieppe.

Martine BONNAMY
et
François VINCENS

sont heureux d'annoncer leur mariage célébré dans l'intimité, le 17 décembre 1994.

41, rue Boulard,
75014 Paris.

Décès

– Saint-Sernin-du-Bois (Saône-et-Loire).

Mme Louise Boulitrop,
son épouse,
Et ses enfants,
Les familles Boulitrop, Vary, Lauverjat,
Ainsi que tous les parents et amis,
vous font part du décès de

M. Maurice BOULITROP,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 17 décembre 1994, dans sa *soixante-dix-septième année*, au Creusot.

Un service religieux aura lieu en l'église réformée évangélique Saint-André d'Autun (Saône-et-Loire), le 20 décembre, à 10 h 30, suivi de l'inhumation au cimetière de Sancerre (Cher), à 15 h 30.

– M. et Mme Jean Gotschaux,
Etienne et Nadine Gotschaux,
Anne et Eve,
Edith et Didier Schmidt,
Vincent et Laurent,
Pierre et Jocelyne Gotschaux,
Florence et Caroline,
ont la grande tristesse de faire part de la disparition de

Lise GOTSCHAUX,

le 12 décembre 1994.

– Smaïn Khedrioui,
Ainsi que sa famille,

ont le regret de faire part du décès de

Ahmed KHEDRIOUI,

survenu le 9 décembre 1994.

Ses obsèques ont eu lieu au cimetière parisien de Montmartre, le 15 décembre.

Smaïn Khedrioui,
9, square du Thimerais,
75017 Paris.

– Madeleine Legeraud,
son épouse,
Anne et Hugues de Blignières,
ses enfants,
Inès et Hadrien de Blignières,
ses petits-enfants,
Les familles Legeraud, Gonnet, de Blignières,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Paul LEGERAUD.

La messe sera célébrée le mardi 20 décembre 1994, à 15 heures, en l'église Sainte-Odile, porte Champerret, Paris-17e.

L'inhumation aura lieu le mercredi 21 décembre, à 10 heures, au cimetière du Breuil, à Cognac.

66, rue de la Pompe,
75116 Paris.

Comme Jack London,
Du cabaret de la dernière chance,
Tu t'en es allé, Patrick.

Nous avons mal.

Patrick PIGIER

a devancé l'heure de sa mort.

Parents *et amis lui* rendront hommage et entoureront ses enfants, Vincent et Maya, mercredi 21 décembre 1994, à 15 heures, en la chapelle du cimetière parisien du Père-Lachaise.

– Annie Sekula
a l'immense douleur de faire part du décès de sa mère,

Syma SEKULA,

survenu le 16 décembre 1994, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Elle rappelle le souvenir de son père et de son oncle, assassinés à Auschwitz en 1942.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 21 décembre, à 14 h 45.

On se réunira à 14 h 30 à la porte principale du cimetière du Père-Lachaise, boulevard de Ménilmontant, Paris-20e.

Ni fleurs ni couronnes.

Anniversaires

– En souvenir de

Chantal MARTEL,

qui aurait fêté aujourd'hui ses quarante ans.

Son mari,
Sa fille.

– Il y a onze ans, le 20 décembre 1983, disparaissait

Pierre PIEUCHOT.

Une pensée de
Son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants.

Communications diverses

– Le prix Simone de Carfort (prix de la découverte poétique), doté de 20 000 F, qui a pour objet la découverte sur manuscrit d'un poète d'expression française, inconnu ou méconnu, a été attribué, pour l'année 1994, à Sylvie Gares, pour son poème *Gaia*. La lauréate, née en 1952, est professeur de lettres à Lyon.

Maison de l'hébreu. Stages express individuels. Tous objectifs.
47-97-30-22 sauf samedi.

Lucie TOLÉDANO souhaite à

sa grand-mère

une longue et joyeuse retraite.

Conférences

Les conférences de l'Etoile : « Dieu et la mort »

Six mini-conférences de midi, de 12 h 45 à 13 h 15 précises.

Avec Xavier de Chalendar, prêtre catholique, ancien responsable du Centre pastoral de Saint-Merri, et Alain Houziaux, pasteur, docteur en philosophie et en théologie.

Jeudi 12 janvier 1995 : « Dieu décide-t-il de notre mort ? »
Jeudi 19 janvier : « Tu ne tueras point ».
Jeudi 26 janvier : « Qui a tué Jésus ? »
Jeudi 2 février : « Le suicide ».
Jeudi 9 février : « Le problème du mal ».
Jeudi 16 février : « L'au-delà ».

Temple protestant de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, *Paris-17e. Métro : Argentine. Entrée* libre. Libre participation aux frais.

Soutenances de thèses

– Mercredi 21 décembre 1994, à 14 h 30, à l'Institut d'art, 3, rue Michelet, *Mme Christine Mengin soutiendra* sa thèse de doctorat (Histoire de l'art contemporain) de l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, qui a pour sujet : « Loger l'employé : maîtrise d'ouvrage syndicale et modernité architecturale sour la République de Weimar ».

CARNET DU MONDE

15, rue Falguière,
75501 Cedex 15

Renseignements :
40-65-29-94 ou 40-65-29-96

Télécopieur : 45-66-77-13

Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques	105 F
Abonnés et actionnaires	95 F
Communications diverses	110 F
Thèse étudiants	65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

LOTO

SAMEDI 17 DECEMBRE 1994

19'55 : 1 – 6 – 8 – 10 – 21 – 49 · 43

6	9	1 110 300 F
5 + compl.	34	28 550 F
5	1 236	2 760 F
4	65 137	77 F
3	770 966	10 F

20'35 : 17 – 31 – 34 – 43 – 44 – 46 · 2

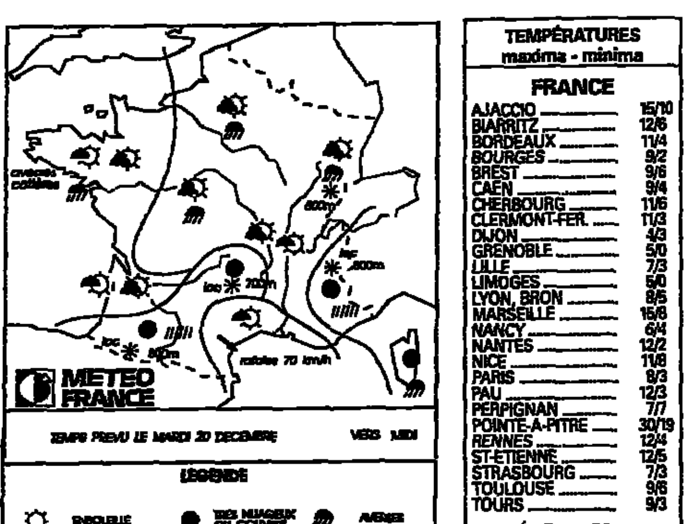
6	2	9 994 245 F
5 + compl.	5	181 025 F
5	322	9 830 F
4	16 364	224 F
3	324 913	20 F

LOTO SPORTIF

RESULTATS OFFICIELS

MATCHS DU JOUR :

MÉTÉOROLOGIE



Mardi : quelques chutes de neige sur les reliefs. – Le Languedoc-Roussillon et l'ouest de la Provence auront une journée bien ensoleillée mais ventée. Le mistral et la tramontane se renforceront et atteindront 80 kilomètres/heure en rafales l'après-midi.

Sur les Alpes, les Pyrénées et le Massif central, le ciel sera bien chargé avec quelques chutes de neige au-dessus de 800 mètres. La Corse aura un temps instable avec des averses ou même des orages.

Sur la moitié nord, le temps sera instable. Les averses les plus nombreuses seront localisées sur le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, la Normandie, l'Ile-de-France, le Centre, la région Champagne-Ardennes, la Lorraine, l'Alsace, la Bourgogne. En cours d'après-midi, les averses s'atténueront par l'ouest et les éclaircies se feront plus présentes. Les nuages élevés de la perturbation suivante voileront le ciel de la Bretagne dans la soirée.

Les températures matinales iront de 1 à 5 degrés en général, localement de 7 à 8 degrés près des côtes de la Méditerranée et de l'Atlantique.

L'après-midi, les températures seront de saison, de 5 à 11 degrés du nord au sud, et localement de 12 à 14 degrés près de la Méditerranée.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

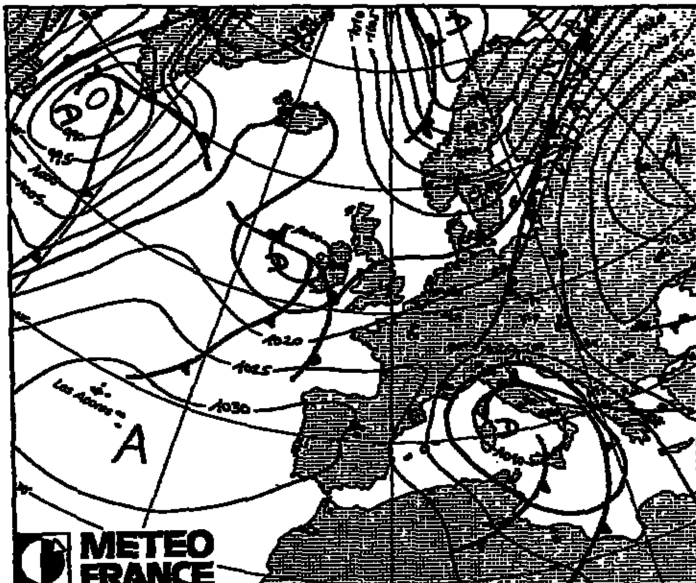
TEMPÉRATURES maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	15/10
BIARRITZ	12/6
BORDEAUX	11/4
BOURGES	9/2
BREST	9/6
CAEN	9/4
CHERBOURG	11/6
CLERMONT-FER.	11/3
DIJON	4/3
GRENOBLE	5/0
LILLE	7/3
LIMOGES	5/0
LYON, BRON	8/5
MARSEILLE	15/8
NANCY	6/4
NANTES	12/2
NICE	11/8
PARIS	8/3
PAU	12/3
PERPIGNAN	7/7
POINTE-A-PITRE	30/19
RENNES	12/4
ST-ETIENNE	12/5
STRASBOURG	7/3
TOULOUSE	9/6
TOURS	9/3
ÉTRANGER	
ALGER	17/9
AMSTERDAM	7/3
ATHÈNES	7/4
BANGKOK	34/25
BARCELONE	10/8
BELGRADE	4/-4
BERLIN	3/0
BRUXELLES	7/3
COPENHAGUE	5/2
DAKAR	32/22
DUBLIN	6/1
GENÈVE	8/4
ISTANBUL	5/2
JÉRUSALEM	8/2
LE CAIRE	16/10
LISBONNE	12/10
LONDRES	10/3
LOS ANGELES	14/9
LUXEMBOURG	4/3
MADRID	7/3
MARRAKECH	22/5
MEXICO	20/11
MILAN	5/3
MONTRÉAL	3/0
MOSCOU	-22/-27
NAIROBI	24/12
NEW-DELHI	23/8
NEW-YORK	7/5
PALMA-DE-MAJ.	15/6
PÉKIN	1/-6
RIO-DE-JANEIRO	34/27
ROME	11/6
HONGKONG	20/16
SÉVILLE	18/10
SINGAPOUR	29/24
STOCKHOLM	4/3
SYDNEY	27/22
TOKYO	11/3
TUNIS	18/10
VARSOVIE	1/0
VENISE	8/1
VIENNE	3/-1

Valeurs extrêmes relevées entre le 18-12-1994 à 6 heures TUC et le 19-12-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 21 DÉCEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6456

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II									
III		■							■
IV								■	
V				■			■		
VI				■					
VII									■
VIII		■			■			■	
IX									
X						■			
XI	■				■				

HORIZONTALEMENT

I. On y trouve des gens de bas étage. – II. S'ouvre quand ça tombe. – III. Exerçait une surveillance. – IV. Qui peut être assimilée au courant. – V. Grande voile. Saint normand. Laisse toujours des restes. – VI. Terre imperméable. La largeur de la main. – VII. Représentées comme dans certaines vues. – VIII. Bon ou mal, cela fait une moyenne. Demi-tour. – IX. Portugaises, en parlant vulgairement. – X. Ripostent brutalement. Ruminant d'autrefois. – XI. Fétide, chez le pharmacien. Fait sentir son poids.

VERTICALEMENT

1. Aller. chasser les moutons. – 2. Symbole. La grande lavande. Se donna du mal. – 3. Façons de lancer des appareils. – 4. Usé. Une pomme des régions équatoriales. – 5. Une inflorescence ramifiée. Note. – 6. Ne s'arrête pas devant la porte. – 7. Fine, pour bien suivre. Comme une balle qui ne l'est pas toujours pour tout le monde. – 8. Peut être gardé si ça ne va pas. Peut mener loin quand il est faux. Evoquent un marché de dupes. – 9. Pour la vouloir, il faut avoir les moyens. Prophète.

Solution du problème n° 6455

Horizontalement

I. Embouteillage. – II. Mordre. Moine. No. – III. Brio. Mignons. – IV. Attributions. L.C. – V. Aar. Reste. Bah ! – VI. Lenteur. Aria. – VII. Ineptie. – VIII. Grillade. Emia. – XI. Coupe. Ost. Eon. – X. Duperas. Ton. – XI. Tisi. Euphémisme. – XII. Râ. Nos. Oô. Mate. – XIII. Ibn. Et. Dl. Ath. – XIV. Elèves. Noé. Diu. – XV. Référendums. E.S.E.

Verticalement

1. Emballage. Trier. – 2. Mort. Diable. – 3. Britannicus. Nef. – 4. Odorat. Lopin. VE. – 5. Ur. Ire. Lue. Oser. – 6. Te. Après. Se. – 7. Mur-rideau. – 8. Imite. Ne. Spot. – 9. Logis. Ho ! Nu. – 10. Linotypiste. Dom. – 11. Anone. Tommies. – 12. Gens. Aïe ! Nia. – 13. Brème. Stade. – 14. Lai. Io. Métis. – 15. Nonchalance. Hue.

GUY BROUTY

Prenant le risque d'entrer en conflit avec Toshiba

Philips et Sony tentent d'imposer un standard de disque compact vidéo

Philips et Sony ont conclu une alliance pour développer un nouveau standard de disque compact vidéo offrant une capacité de stockage cinq fois supérieure à celle d'un disque compact classique.
Les deux géants de l'électronique grand public prennent le risque de déclencher un nouvelle guerre des standards. Toshiba, appuyé par Pioneer et surtout par l'américain Time Warner, travaille, en effet, de son côté sur un autre projet plus puissant.

■ PORTE OUVERTE. – Ces initiatives ont pour but de relancer le marché de l'électronique grand public, revenu ou presque à son étiage de 1988. Le compact disque vidéo ne remplacera dans un premier temps que le disque laser, au succès très mitigé. Pour éviter que le public ne soit en plus dérouté par une nouvelle guerre des standards, Philips et Sony laissent la porte ouverte à d'ultimes discussions.

AMSTERDAM
de notre correspondant

Philips et Sony ont ouvert le feu. En annonçant qu'ils adoptaient une norme commune pour disque compact vidéo, qui remplacera le laser disque actuel et, à terme, la vidéocassette, vendredi 16 décembre à Tokyo, les deux partenaires prennent un risque. Car ils optent en faveur d'une technologie différente de celle de leur concurrent Toshiba, qui poursuit des recherches depuis longtemps sur le même produit.

La logique aurait voulu que les grands fabricants d'électronique – Philips, Sony, Matsushita, Toshiba, Thomson... – tentent de s'entendre sur une norme commune. La « guerre des standards » (du vidéodisque ou du magnétoscope) a fait trop de dégâts au début des années 80 en déroutant les consommateurs. « *Nous avons effectivement discuté avec divers groupes. Mais Sony est un partenaire technologique de longue date. Nous avons travaillé plus sérieusement ensemble ces derniers six mois* », raconte Marijke Van Hooren, porte-parole de Philips. Une nouvelle guerre semble inévitable, même si Philips et Sony se défendent d'avoir cherché à la déclencher.

Tous les grands fabricants d'électronique travaillent d'arrache-pied à trouver le remplaçant de la cassette vidéo, qui, depuis une dizaine d'années, a pénétré dans la plupart des foyers des pays riches (75 millions des logements aux Etats-Unis ont un magnétoscope).

Deux blocs semblent donc partis pour s'affronter dans le domaine des disques compacts de haute densité. Toshiba, Pioneer et la compagnie cinématographique Time-Warner travaillent en commun sur une technologie : un disque, de 4,8 giga-octets (équivalant à 3 333 disquettes informatiques standard), d'une qualité d'image, dit-on, digne du grand écran. De leur côté, Philips et Sony ont opté pour un disque différent, offrant une capacité de 3,7 giga-octets, un peu moins importante (elle est toutefois supérieure à cinq fois celle d'un disque compact classique et permet de restituer 135 minutes de film), mais pouvant être produit dans les mêmes usines que les CD actuels et lu par les mêmes appareils.

Pas d'enregistrement

Numéro un mondial de la vidéo avec les marques JVC, National, Panasonic et Technics, le géant Matsushita détient sans doute l'une des clés du futur standard. Pour l'instant, le groupe n'a pas encore choisi son camp et appelle à une synthèse des positions. « *Mais Matsushita penche de notre côté* », indique la porte-parole de Philips. Une affirmation confirmée par divers analystes.

Contrairement à la cassette vidéo, aucune des deux technologies ne permet actuellement d'effectuer d'enregistrement. Seule la lecture est possible. Le premier modèle ne sera pas présenté au public avant 1996 et pour un prix élevé, prévient Philips.

Quel en sera l'intérêt pour le consommateur ? Une lecture de qualité. « *L'industrie cinématographique a dressé la liste de ses exigences*, énumère Marijke Van Hooren. *La possibilité de stocker plusieurs langues, une image tendant vers la haute définition de format 16 : 9* [correspondant à la télévision de demain], *la protection des droits d'auteur, etc. Notre standard répond à tous les points avancés.* » C'est parce que l'industrie cinématographique est intéressée au premier chef que les deux blocs travaillent avec des « majors » du film : Time-Warner pour Toshiba, Columbia et Polygram pour Sony et Philips. Ces derniers semblent également avoir le soutien de grands noms de l'informatique qui étudient les applications de la nouvelle technologie au CD-ROM : IBM, Apple, Compaq et Microsoft. « *Le fait qu'ils nous aient autorisé à publier leurs noms prouvent qu'ils nous sont favorables* », affirme la porte-parole de Philips.

Les deux groupes ont laissé la porte ouverte à un compromis en précisant que leurs propositions de norme ne seraient pas finalisées avant la mi-1995. Rien ne permet d'affirmer pour l'instant que les deux camps trouveront un terrain d'entente.

ALAIN FRANCO

Relancer un marché saturé

Est-ce le signal du réveil après des années de crise et de relatif endormissement ? Depuis des années, faute d'un produit « locomotive », le marché de l'électronique grand public stagne. Quand il ne recule pas.

Evalué à 86 milliards de dollars en 1988, culminant à 95 milliards en 1990, il retombe à 87 milliards en 1993, pour se stabiliser à 88 milliards cette année. Absence de vraie nouveauté ? Réserve du consommateur ? Aucun des produits lancés récemment n'a, pour l'instant, été capable de prendre le relais du disque compact, douze ans d'âge et arrivé à « maturité ».

Ni la DCC, cette nouvelle cassette audio au son CD mise au point par Philips, ni son concurrent, le Minidisc de Sony, ne pèsent encore d'un poids significatif. « *Deux flops* », commente même un professionnel, sévère. Quant au CDI (disque compact interactif), le géant d'Eindhoven, qui en a fait son cheval de bataille, reste désespérément seul à en défendre les couleurs. De mauvais signes, donc, même si les spécialistes – et les firmes – estiment, exemples à l'appui, de trois à dix ans le temps nécessaire pour que s'impose un nouveau produit.

Il y a donc urgence pour les géants du secteur, de Philips à Sony en passant par Matsushita et autres Toshiba, à reprendre l'initiative. Mais le terrain choisi et la méthode surprennent. Le terrain ? Le disque compact vidéo, appelé parfois vidéodisque numérique, un produit devant succéder au Laser disc, produit déjà ancien, analogique pour l'image, numérique pour le son, prêt dès le début des années 70, commercialisé en 1978 et... n'ayant jamais percé.

Mordre la poussière

Il s'en est vendu 670 000 exemplaires cette année au Japon (mais 1,1 million en 1990), le seul marché où il se soit un peu imposé, couplé au karaoké, ce jeu fétiche des habitants du pays du Soleil-Levant. Au total, 900 000 appareils seulement devraient être vendus en 1994, contre 31 millions de magnétoscopes, un appareil lancé au même moment. On est loin du succès.

Quant à la méthode, elle étonne plus encore. En annonçant la mise au point d'un nouveau standard, Philips et Sony décident certes de faire cause commune, mais ils prennent aussi le risque d'affronter Toshiba, bien décidé apparemment à se battre pour imposer son propre standard. Philips et Sony, qui avaient mordu la poussière face à Matsushita, à la fin des années 70, avec leurs magnétoscopes V 2000 et Betamax, se sentent sans doute, cette fois, en meilleure position. « *Toshiba est un conglomérat extrêmement puissant,* commente un professionnel. *Mais il est loin d'être un leader dans les matériels audiovisuels. Il ne peut espérer imposer, seul, un nouveau standard.* » Le renfort du japonais Pioneer Electronic n'apparaît pas susceptible de renverser ce rapport de forces.

Mais, plus encore que la taille et la puissance de feu dans l'industrie des matériels, la maîtrise de l'approvisionnement en « soft », en programmes, pourrait se révéler déterminante. Et, cette fois, le rapport des forces entre les deux camps est beaucoup plus équilibré. Sony, qui a payé au prix fort Columbia (*le Monde* du 19 novembre), joue désormais les « Majors » de Hollywood.

Un terrain difficile

Et Philips, plus prudent et moins argenté, pousse avec discrétion ses pions : il ne se passe pas de mois sans que le géant néerlandais ne reprenne de petites sociétés de production, inconnues souvent, comme il l'a encore fait, jeudi 15 décembre, avec l'annonce du rachat d'Island Pictures. Mais, en face, Toshiba n'est pas en reste, qui a fait du numéro un mondial de la communication, Time-Warner, un allié obligé en prenant quelques pour-cent de son capital en compagnie de la maison de négoce japonaise Itoh.

Une guerre des standards qui s'annonce, alors qu'elle s'est révélée désastreuse dans le passé et un handicap considérable à l'essor de la consommation de nouveaux produits d'électronique grand public... On comprend la réserve affichée par le troisième grand acteur, le japonais Matsushita, propriétaire des studios d'Universal-MCA, que Philips veut considérer comme un allié mais qui se tient dans une prudente expectative. Le français Thomson, qu'une dépêche en provenance de Tokyo présentait comme un allié de Toshiba, corrige le tir, affirmant qu'« *il est trop tôt pour se prononcer* ».

C'est sans doute ce qui explique que Philips et Sony aient quand même laissé une porte ouverte, en laissant entendre qu'ils ne comptaient pas finaliser leurs propositions avant la mi-1995. Donnant du temps au temps, et une chance à d'ultimes négociations et à l'adoption d'un standard commun. Pour ne pas insulter l'avenir. Et le consommateur.

PIERRE-ANGEL GAY

UNION EUROPÉENNE

Un assainissement difficile des finances publiques

Le budget grec doit tenir compte des plans de convergence imposés par l'UE

ATHÈNES
de notre correspondant

Les députés grecs ont commencé, samedi 17 décembre, l'examen du projet de budget de l'État pour 1995. Un projet marqué par l'obligation d'assainissement des finances publiques dicté par les plans de convergence au sein de l'Union européenne. Le projet devrait être adopté mercredi 21 décembre, sans amendements majeurs, par une chambre dominée par les socialistes, qui détiennent 170 sièges sur 300.

La réduction des dépenses, l'accroissement des recettes sans nouvel impôt, la limitation des besoins propres de financement et la volonté d'assurer un excédent primaire constituent les priorités du ministre des finances, Alexandre Papadopoulos, déterminé par ailleurs à réprimer « *par tous les moyens* » l'évasion fiscale dans un pays où l'économie parallèle représente 40 % du produit intérieur brut.

Augmentation des impôts

Le projet est bâti sur l'hypothèse d'un taux de croissance du PIB de 1,5 % (1 % cette année) et une inflation de 8 % (10,8 % en 1994). Les échanges extérieurs se solderaient par un déficit de 2 496 milliards de drachmes, soit 55,5 milliards de francs. Les recettes de l'Etat augmenteraient de 18,6 % par rapport à 1994, et les dépenses de 10,4 %. Dans ces conditions, le déficit budgétaire représenterait 9,8 % du PIB contre 12 % en 1994. Hors service de la dette, le budget serait excédentaire de 859 milliards de drachmes, soit 19 milliards de francs. L'amortissement de la dette – laquelle équivaut à 116,9 % du PIB – s'élève à 2 832 milliards de drachmes (63 milliards de francs), en augmentation de 19,8 %.

Côté recettes, le gouvernement a prévu une augmentation des impôts directs de 26,9 %, et des impôts indirects de 14,3 %. Ces prévisions se fondent sur les résultats de la réforme fiscale votée en mars, sur les licences accordées à des casinos et surtout sur les retombées de la lutte contre la fraude fiscale et la contrebande. M. Papadopoulos a chiffré le montant de la seule fraude sur la TVA à 22 milliards de francs par an.

Le gouvernement compte également sur la privatisation de 25 % des actions de la compagnie des télécoms grecs OTE, reportée en novembre faute d'acheteurs. Enfin, les subventions communautaires attendues en 1995 (34,1 milliards de francs) sont en hausse de 31 % et représenteront 6 % du PIB. Parmi les priorités affichées par le gouvernement dans les dépenses publiques, figurent la défense (+ 13,5 %), l'éducation (+ 14 %), l'agriculture (+ 11,8 %) et la santé (+ 10,2 %).

Face à l'optimisme affiché des dirigeants grecs, la Commission européenne a déposé des estimations sensiblement différentes : une inflation de 9,5 % en 1995, une croissance de 1,1 %, un déficit public de 13,3 % et une dette publique atteignant 125,4 % du produit intérieur brut. Le commissaire européen à l'économie, Hans Christophersen, a estimé que des mesures fiscales supplémentaires seraient nécessaires, s'attirant les foudres du gouvernement grec.

DIDIER KUNZ

Avec la reprise aux Etats-Unis et en Extrême-Orient

Forte hausse des taux de fret maritime dans le transport des céréales et des minerais

Les taux de fret maritime dans le transport des céréales et des minerais flambent. Les importateurs de minerai de fer ou de charbon, les entreprises productrices d'électricité à partir de la houille, les exportateurs et négociants de grains s'arrachent les navires disponibles. « On n'avait encore jamais vu ça ! », note Philippe Poirier d'Orsay, directeur général de Louis Dreyfus, un grand armateur français qui exploite quelque vingt-cinq navires minéraliers et vraquiers dans le monde entier. Cette reprise est en toile de fond du débat sur la réforme des aides à la construction navale qui a eu lieu à l'Assemblée nationale lundi 19 décembre (*Le Monde* du 13 décembre)

A Londres, l'indice du marché à terme des frets, connu sous le nom de BIFEX, a dépassé, pour la première fois de son histoire, le cap des 2 000 points pour s'établir à 2 027. Il a grimpé de 77 points en l'espace de sept jours. Cette hausse spectaculaire des prix du transport maritime concerne presque toutes les catégories de marchandises, sauf le pétrole brut convoyé par les supertankers et les grands navires porte-conteneurs qui assurent des lignes régulières. Mais l'envolée bénéficie essentiellement aux armateurs spécialisés dans l'acheminement des marchandises en vrac, comme les céréales, la bauxite et autres minerais, les engrais. Elle s'explique par la reprise de l'économie mondiale, particulièrement perceptible aux États-Unis et en Extrême-Orient et l'achèvement en fin d'année des contrats annuels ou pluriannuels en attendant leur renouvellement.

Mais deux autres phénomènes ont amplifié le processus : l'Australie, traditionnellement gros exportateur de céréales, fait face cette année à une pénurie, à cause d'une sécheresse exceptionnelle, et doit importer du grain pour nourrir son bétail. Du coup, les exportations américaines, à partir des ports du golfe du Mexique, connaissent une progression considérable. Quant à la Chine, elle est plus que jamais demandeuse de produits agricoles.

Un appel pressant

Les frets de transports de charbon sont eux aussi soumis à une tension très forte. Patrick Chapel, directeur général d'Unitramp (groupe Worms), indique que le voyage d'une tonne de houille entre l'Amérique centrale et Fos, qui coûtait 6,5 dollars en mars, est facturé aujourd'hui 12 à 13 dollars. Tous les armateurs n'ont pas évidemment des navires disponibles immédiatement pour répondre à l'appel pressant de tonnage des affréteurs, car la plupart de leurs bateaux sont déjà retenus, dans le cadre de contrats qui continuent à s'exécuter et qui avaient été négociés – il y a six mois, ou un, deux voire cinq ans auparavant –, dans des conditions financières moins attractives.

La question est évidemment de savoir si cette haute conjoncture, qui va permettre à certains armateurs avisés de faire des fortunes ou conduire d'autres – qui se seraient imprudemment dessaisis de bateaux au moment où ils sont obligés de fournir du tonnage pour exécuter les contrats – à des revers spectaculaires, durera encore quelque temps. Beaucoup de navires, actuellement en construction, vont être livrés à leurs armateurs en 1995 et 1996. Mais pas, selon les spécialistes, au point d'accroître exagérément l'offre de transport. Jusqu'à la mi-1995 au moins, les armateurs vraquiers ont encore une belle mer devant eux.

FRANÇOIS GROSRICHARD

DEUTSCHE AIRBUS : 3 000 suppressions de postes d'ici fin 1997. – Deutsche Aerospace Airbus GmbH veut supprimer d'ici à la fin 1997, 3 000 des 16 500 emplois que compte actuellement l'entreprise, après un accord intervenu entre la direction et le conseil d'entreprise, a annoncé le groupe, vendredi 16 décembre, à Hambourg. Deutsche Airbus explique ces mesures par la nécessité d'adapter ses coûts de production à un marché aéronautique qui continue de se détériorer. – (*AFP*.)

Droits de douane et garanties sociales

Les Quinze vont réviser leurs règles commerciales avec les pays en développement

BRUXELLES (Union européenne)
de notre correspondant

Depuis 1970, la Communauté ouvre ses frontières, en les dispensant de droits de douane, aux produits industrialisés en provenance des pays en développement. C'est ce qu'on appelle le système de préférences généralisées ou SPG. Les modalités de sa mise en œuvre, révisées une première fois en 1981, vont à nouveau être modifiées afin de tenir compte de l'évolution des données du commerce international.

L'élément le plus novateur du nouveau règlement, qui devait être approuvé lundi 19 décembre par les ministres des affaires étrangères des Douze, est l'idée d'accorder un niveau de préférence plus avantageux aux pays du tiers monde qui introduiront dans leur législation des dispositions concernant la protection sociale ou la défense de l'environnement. Il ne s'agit donc pas encore d'imposer une clause sociale ou environnementale qui consisterait à supprimer toute préférence pour les pays accusés d'abus dans ces domaines, mais, plus modestement, de les encourager à donner un minimum de garanties à leurs salariés et à prendre quelques précautions pour éviter les pollutions les plus destructrices. Un premier pas...

Souvent détourné de ses objectifs prioritaires, à savoir aider les nations les plus démunies à participer aux échanges internationaux, le SPG a beaucoup bénéficié à des pays qui, tels la Chine ou les « tigres » du Sud-Est asiatique, n'en avaient pas besoin. Le nouveau règlement, valable pour la période 1995-1998, s'efforce de remédier à de telles faiblesses, préjudiciables à la fois aux producteurs de l'Union européenne et à ceux des pays les plus pauvres, en modulant l'accès au SPG en fonction de la richesse des pays bénéficiaires (il n'y a plus de raison que des pays comme Singapour ou la Corée continuent à profiter du mécanisme), et de la « *sensibilité* » du produit importé.

Préférence variable

La réduction du droit de douane à l'entrée dans l'Union qui atteindra 100 % pour un produit « *non sensible* », ne dépassera pas 65 % pour un produit « *semi-sensible* » et sera limitée à 30 % pour un produit sensible. La préférence consentie par les Quinze pourra ainsi varier, produit par produit, en fonction du degré de spécialisation et de compétitivité du pays exportateur. Il faut comprendre aussi que les récents accords du GATT, qui incluent une nouvelle réduction des droits de douane perçus dans les échanges, amputent d'autant l'attrait du SPG.

Ph. L.

Les Douze entament de difficiles négociations sur la pêche. – Les ministres de la pêche de l'Union européenne ont entamé, lundi 19 décembre au matin à Bruxelles, des négociations délicates sur l'intégration des flottes espagnoles et portugaises à la Politique commune de la pêche (PCP) de l'Union européenne (*le Monde* daté 18-19 décembre). L'Espagne a lié cette question de la pêche à sa ratification de l'élargissement de l'UE à l'Autriche, la Finlande, la Suède. Les adhésions de ces trois pays sont prévues pour le 1er janvier 1995. – (*AFP*.)

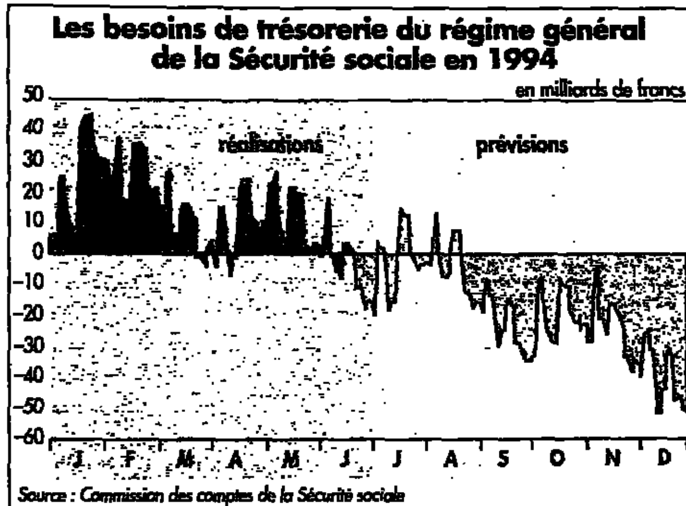
Avant que l'Etat prenne le relais en 1995

La Caisse des dépôts vole au secours du régime général de Sécurité sociale

Pour faire face à la dérive des comptes sociaux sans aggraver le déficit de l'Etat, le gouvernement a demandé à la Caisse des dépôts de « faire la soudure » à la fin de l'année. Elle permettra à la Sécurité sociale, dont le régime général connaîtra un « trou » d'environ 50 milliards à la fin de l'année, de faire face à ses échéances avant que l'Etat ne vienne à son secours pour l'exercice 1995. Une pratique peu orthodoxe que l'actuel ministre du budget avait reproché aux socialistes d'employer.

C'est l'histoire de l'arroseur arrosé. Au début de 1993, à quelques mois des élections législatives, Edouard Balladur multipliait les critiques contre le gouvernement socialiste, lui reprochant de se préparer à laisser en héritage des finances publiques en piteux état et – plutôt que de l'admettre – d'avoir multiplié les artifices comptables pour masquer la gravité de la situation. Deux ans après, celui qui accusait Pierre Bérégovoy de tricher est à son tour soupçonné d'user des mêmes artifices pour donner des finances de l'Etat, et plus encore des comptes sociaux, une image avantageuse.

Le gouvernement avait su répondre aux polémiques sur la sincérité du budget pour 1995 et il est en voie de faire adopter, sans difficulté, un collectif pour 1994, mais la Banque de France vient de relancer le débat. A l'issue de la dernière réunion du conseil de la politique monétaire, Jean-Claude Trichet, le gouverneur de la Banque, a en effet reproché à mots à peine couverts à Edouard Balladur de ne pas respecter les engagements du plan de convergence européen voulus par le traité de Maastricht, et de laisser filer les déficits publics français plus qu'il n'est souhaitable (*le Monde* du 17 décembre). Matignon a été, c'est le moins que l'on puisse dire, agacé. Plusieurs responsables de l'opposition, eux, ont été ravis de cet appui : *« Le premier ministre-candidat devrait expliquer aux Français comment il peut continuer à prétendre avoir réduit les déficits créés par la crise, alors que la Banque de France lui fait remarquer qu'il les aggrave, malgré la reprise »*, ironisait ainsi, vendredi 16 décembre, le président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, Martin Malvy.



Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale

Curieuse décision

Le plus embarrassant pour le gouvernement est que la polémique a maintenant peu de chances de se clore. Avec l'emploi et l'avenir de la protection sociale, la situation des finances publiques figurera évidemment parmi les grands thèmes des débats économiques de la campagne présidentielle. Une curieuse décision du premier ministre sur le financement de la Sécurité sociale risque, en plus, de mettre de l'huile sur le feu.

Comme prévu, le régime général de la Sécurité sociale devrait en effet afficher, à la fin de 1994, un déficit très légèrement supérieur à 50 milliards de francs. Pour une part, cette dérive n'affecte pas les comptes de l'Etat puisque, depuis le mois de juillet, la Caisse des dépôts et consignations a été autorisée à avancer jusqu'à 20 milliards de francs aux caisses de la Sécurité sociale, alors qu'auparavant le plafond de cette avance était de 11,7 milliards. Mais, au cours du mois de septembre, ce seuil des 20 milliards de francs a été dépassé. Le déficit du régime général s'aggravant, M. Balladur a été dans l'obligation de demander au Trésor d'assurer les fins de mois de la Sécurité sociale. Il devrait être contraint de lui prêter près de 20 milliards de francs d'ici à la fin décembre. Depuis plusieurs semaines, le gouvernement sait donc qu'il va devoir trouver un moyen pour financer ce crédit. Sur le papier, trois solutions étaient envisageables. La première aurait consisté à utiliser les quelque 30 milliards de francs de plus-values de recettes générées par la reprise de la croissance. Mais le gouvernement a préféré utiliser ce bonus pour financer d'autres dépenses. Une deuxième solution aurait consisté à ne pas financer cette somme accordée à la Sécurité sociale. Mais les règles de la comptabilité publique sont intraitables : si le Trésor consent une avance au-delà du 31 décembre, la somme en cause doit impérativement être imputée sur le déficit de l'Etat. Autrement dit, le déficit budgétaire, que le gouvernement veut officiellement réduire, serait brusquement passé des quelque 301 milliards de francs prévus pour 1994 à plus de 320 milliards, soit un niveau très proche de celui laissé en héritage en 1993 par les socialistes. Politiquement, c'était impensable.

Tour de passe-passe

La troisième solution est celle à laquelle a, justement, eu recours le gouvernement de Pierre Bérégovoy. La technique est proche de ce que les banquiers appellent de la « cavalerie » : le 28 ou le 29 décembre, la Caisse des dépôts fait un nouveau prêt à la Sécurité sociale, qui, le jour même, rembourse le Trésor ; vers le 2 ou 3 janvier, le jeu d'écriture est strictement inverse, le Trésor redonne de l'argent à la Sécurité sociale, qui, avec celui-ci, rembourse la Caisse des dépôts. Ce tour de passe-passe habile – mais peu conforme à l'orthodoxie budgétaire – permet de cacher l'aggravation du déficit de l'Etat. Décrivant ce mécanisme dans un point de vue publié par *le Monde* (26 août 1994), sous le titre « Arrêter l'aggravation du déficit public », le ministre du budget, Nicolas Sarkozy, n'avait pas trouvé de mots assez durs pour le condamner : *« Ce n'est pas ainsi que l'on doit gérer l'Etat. »*

Après d'aussi fortes paroles, on pouvait penser que le gouvernement n'aurait pas recours à la même procédure. C'est pourtant ce que M. Balladur vient de décider de faire. Une seule petite différence – mais qui, sur le fond, ne change rien : le jeu d'écriture réalisé avec le concours de la Caisse des dépôts ne durera pas quelques jours, à cheval sur le pont du 31 décembre, mais près d'un mois et demi. La Caisse des dépôts devrait en effet de nouveau voler au secours de la Sécurité sociale dès cette semaine et rentrer dans ses fonds seulement vers la fin du mois de janvier.

Car, pour sa défense, le gouvernement entend expliquer qu'il ne fait pas les choses à la sauvette mais dans la plus grande transparence. Le ministre du budget s'expose tout de même à une critique, celle de ne pas laisser des comptes publics en ordre. Car, au bout du compte, cette dette de la Sécurité sociale devra bien apparaître quelque part.

La critique des dirigeants de la Banque de France est d'ailleurs à double détente. Officiellement, ils se bornent à rappeler qu'en matière de déficits publics la France ne respecte pas à quelques décimales près son plan de route européen : la loi de finances pour 1995 a été construite sur un objectif de réduction à 4,6 % des déficits publics (par rapport au produit intérieur brut), alors que le gouvernement s'était engagé sur le chiffre de 4,2 %. Mais, officieusement, ils ont la dent encore beaucoup plus dure : ils suggèrent que ces déficits sont encore plus importants qu'on ne veut bien le dire. Ce tour de passe-passe sur les comptes de la Sécurité sociale le confirme.

LAURENT MAUDUIT

Marc Blondel prêt à défendre « comme don Quichotte » le système de protection sociale. – Intervenant, samedi 17 décembre à Toulouse, le secrétaire général de Force ouvrière a affirmé qu'il fallait *« réapprendre au gouvernement ce qu'est la Sécurité sociale ». « Qu'est-ce que ça peut faire, 56 milliards de déficit de la Sécurité sociale, sur un budget total de plus de 1 000 milliards de francs, alors que le déficit du budget de l'Etat dépasse lui-même les 300 milliards »*, a déclaré Marc Blondel à la presse.

La CGT se déclare « attentive » au nouveau discours du CNPF. – Louis Viannet s'est déclaré *« attentif aux propos de M. Gandois »*, nouveau président du CNPF. S'exprimant vendredi 16 décembre à Vénissieux (Rhône), le secrétaire général de la CGT a estimé que si Jean Gandois *« veut vraiment améliorer les rapports sociaux il a un champ considérable ». « S'il invite la CGT,* a poursuivi M. Viannet, *ce serait la première fois que le CNPF prendrait une telle initiative. »* La dernière rencontre officielle entre un président du CNPF et un secrétaire général de la CGT remonte à 1978. Venu participer à un colloque sur l'emploi, le dirigeant de la CGT a dénoncé la poursuite des licenciements.

SEITA : débrayages et manifestations contre la privatisation. – *Les fédérations CGT et CFDT des Tabacs et Allumettes ont annoncé, dimanche 18 décembre, qu'elles appelaient « ensemble » les personnels de la SEITA à « des débrayages et des manifestations »* lundi 19 décembre, à l'ouverture du débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi relatif à la privatisation de la Société.

Le constructeur de véhicules utilitaires vendu « par appartements »

Renault se déclare prêt à acquérir l'usine Chausson de Gennevilliers

En dépôt de bilan depuis septembre 1993, Chausson, le constructeur de véhicules utilitaires détenu à parité par Renault et par Peugeot, se dirige vers une vente par appartements. Le groupe Renault a déposé, jeudi 15 décembre, auprès du tribunal de commerce de Nanterre, qui pourrait exiger des deux actionnaires un comblement de passif de Chausson, une offre d'achat du seul site de Gennevilliers. Le prix proposé est de 100 millions de francs et la reprise interviendrait entre le 1er janvier et le 1er mars 1996. Entre-temps, le constructeur se dit prêt, « *si le tribunal lui en fait la demande, à prendre* [...] *le site de Gennevilliers* [1 200 salariés] *en location-gérance* ».

La seconde usine de Chausson, à Creil, qui emploie 1 050 salariés, ne devrait en revanche faire l'objet d'aucune nouvelle disposition : la firme au losange propose d'y maintenir en 1995 une activité comparable à celle de cette année. Même si la direction de Renault affirme que son offre s'inscrit dans le cadre de la procédure judiciaire en cours, son annonce à six mois de l'élection présidentielle peut surprendre. D'autant que, dans le groupe, beaucoup s'attendaient que Chausson serait abandonné à son sort après mai 1995. Depuis deux ans, le sous-traitant automobile n'a trouvé aucun soutien auprès de ses deux actionnaires.

Situation délicate

Aujourd'hui, Renault se montre plus conciliant. Le constructeur est à la recherche de solutions pour assurer l'emboutissage de ses véhicules utilitaires, activité qui est actuellement partiellement assurée par Volvo. « *Il est tout de même surprenant que la direction ait préféré Gennevilliers à Creil, bien plus accessible* », remarque un cadre de la direction de la production de Renault. La direction du groupe souligne qu'elle a toujours avancé un tel choix : elle entend maintenir la production des Trafic à Gennevilliers (cent quatre-vingts caisses par jour) jusqu'à ce que l'Exel en prenne le relais, au plus tard en 1998. Elle n'a, par ailleurs, jamais envisagé de reprendre l'usine de Creil, en concurrence avec Batilly.

« *En nous séparant de Gennevilliers, on nous condamne à mort. Nous sommes encore 1 050 salariés et on va tout droit à la liquidation avant la fin de 1995, alors que cette année nos comptes sont positifs* », a déclaré à l'AFP Jean-Pierre Spencer, secrétaire général (FO) du comité d'entreprise de Chausson. Mais Renault estime que son offre laisse un an de plus à l'usine picarde pour trouver un repreneur. La proposition du constructeur public place Peugeot dans une situation délicate. Jusqu'alors, celui-ci s'est refusé à jouer son rôle d'actionnaire. Au moment où les deux constructeurs sont menacés d'une procédure en comblement de passif de Chausson, évalué à 800 millions de francs, Renault espère peut-être s'attirer la bienveillance du tribunal de commerce. Le groupe de Jacques Calvet serait alors le principal perdant.

Réorganisation dans l'électricité britannique

Trafalgar House lance une OPA de 10 milliards de francs sur Northern Electric

Le conglomérat britannique Trafalgar House a lancé, lundi 19 décembre, une offre publique d'achat (OPA) de 1,2 milliard de livres (10,1 milliards de francs) sur Northern Electric, l'une des douze compagnies régionales privées de Grande-Bretagne.

L'opération est d'importance, car il s'agit de la première OPA sur une compagnie de distribution d'électricité depuis la privatisation du secteur en 1990, effectuée à l'époque par le gouvernement de Mme Thatcher qui réduisait le service public (*lire aussi « le Monde l'Économie »*). Ce mouvement pourrait être le prélude à une série de restructurations dans le secteur électrique britannique. Car dans cette compagnie régionale, comme dans les douze autres nées de la privatisation de 1990, l'État dispose d'une *golden share*, (action privilégiée) qui empêche tout actionnaire de posséder plus de 15 % du capital. Or cette protection expirera en mars 1995, ce qui explique la convoitise affichée par certains groupes. Cette offre d'achat pourrait même pousser le gouvernement britannique à renoncer par anticipation à son droit, comme le souhaite déjà certains conservateurs. Mais, jusqu'à ces derniers jours, les pouvoirs publics auraient laissé entendre qu'ils ne l'envisageaient pas.

Pour Trafalgar, l'acquisition de Northern Electric, qui distribue l'électricité dans le nord-est de l'Angleterre, offrira des « *bénéfices substantiels* » aux actionnaires et aux consommateurs. Depuis plusieurs jours, par le biais de la Swiss Bank Corp, sa banque conseil, ce conglomérat avait indiqué qu'il étudiait un rachat. La direction de ce groupe, dont les activités vont de la construction aux croisières maritimes, avait précisé qu'il financerait cette acquisition sans augmentation de capital. Cette déclaration avait laissé les analystes de la City dubitatifs. Pour eux, derrière Trafalagar se profile surtout son actionnaire principal le groupe Jardine Matheson, détenteur de 25 % du capital via Hongkong Land, qui souhaiterait ainsi se diversifier.

Apprenant, que leur société était susceptible d'être achetée, les dirigeants de Northern Electric avaient fait savoir à la mi-décembre qu'ils avaient pour « *claire stratégie* » de rester indépendante. Ils conseillaient à leurs actionnaires de ne prendre « *aucune décision* ».

D. G.

Le groupe Vickers ayant écarté Mercedes-Benz

BMW fournira des moteurs à Rolls-Royce

Rolls-Royce a fait son choix. Son motoriste attitré sera BMW, de préférence à Mercedes-Benz, longtemps donné favori. Le groupe Vickers, propriétaire du constructeur britannique de berlines de luxe, qui était à la recherche d'un fournisseur de moteurs douze cylindres pour les nouveaux modèles de Rolls et de Bentley, a annoncé lundi 19 décembre la conclusion d'un accord de partenariat avec la firme de Munich.

Cela fait plusieurs mois que Rolls-Royce négocie. Selon les médias britanniques et allemands qui se sont fait l'écho de ces discussions, le groupe Mercedes-Benz a longtemps tenu la corde, mais BMW aurait fait une tentative de dernière minute, pour ravir la place de son rival. Cette ultime proposition se serait ainsi révélée payante.

L'enjeu est important. BMW et Mercedes qui fabriquent ces moteurs V12 sont tous deux à la recherche de clients pour réaliser des économies d'échelle. Victorieux, le groupe BMW, qui a déja pris le contrôle de Rover en février, pouvait espérer encore accroitre son influence sur l'industrie automobile britannique. La firme munichoise est d'ores et déja un fournisseur indirect de Rolls-Royce via Rover pour certains systèmes électroniques.

Certaines rumeurs faisaient récemment état d'une véritable alliance stratégique, incluant non seulement un partenariat à long terme sur les moteurs, mais aussi la conception de modèles communs, voire une prise de participation dans le capital du constructeur britannique. Ce qui ne sera, semble t-il, pas le cas. Pour Sir Colin Chandler, directeur exécutif de Vickers, le groupe britannique propriétaire de Rolls-Royce, l'accord conclu avec BMW marque « *une étape extrêmement importante pour le groupe dans la mise en place de l'avenir à moyen et long terme de Rolls-Royce Motor Cars* ».

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CESSION

CEA-Industrie cède sa filiale Sopha Médical. – CEA-Industrie, holding regroupant les participations industrielles du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), a cédé la majorité du capital de sa filiale à 90 % Sopha Médical (imagerie médicale), a annoncé la société, samedi 17 décembre. Un accord est intervenu entre CEA-Industrie, la société américaine Summit World Trade et un groupe d'investisseurs français conduit par le Crédit lyonnais, pour la création d'une nouvelle société regroupant les activités de médecine nucléaire de Sopha Médical et de Summit. Ce rapprochement entre Sopha Médical et Summit, société basée à Hudson (Ohio) et qui réalise un chiffre d'affaires d'environ 150 millions de francs permettra au nouvel ensemble d'occuper 20 % de parts de marché sur le marché mondial des gammas caméras. Le nouveau tour de table se répartit entre Summit (40 %), CEA-Industrie (34 %) et le groupe d'investisseurs (26 %).

RAPPORT

BANQUE DE FRANCE : trois cabinets de consultants conseillent une privatisation partielle. – Une partie de l'activité de la Banque de France, notamment la fabrication de billets, pourrait être transférée au secteur privé, selon un rapport de trois cabinets de consultants sur l'avenir de l'institut d'émission. Cette étude de près de 150 pages, réalisée par les cabinets McKinsey, Bernard Bruhnes et Gide Loyrette Nouel, porte sur l'avenir de la Banque à un horizon de cinq à six ans, compte tenu des bouleversements technologiques, de son nouveau statut et des perspectives de l'Union monétaire européenne.

SAUVETAGE

COMPTOIR DES ENTREPRENEURS : vers une seconde opération de *defeasance*. – Le conseil d'administration du Comptoir des entrepreneurs devait être réuni, lundi 19 décembre, à la veille de l'assemblée générale des actionnaires. Malgré une première tentative de sauvetage en 1993 avec une recapitalisation de 1 milliard de francs par ses actionnaires, une ligne de crédit de 6 milliards de francs accordée par la place ainsi qu'une opération de *defeasance* (sortie du bilan des mauvaises créances) mise en place au début de l'année, d'un montant de 9 milliards de francs, une autre recapitalisation devrait être engagée avec la mise à contribution des actionnaires. Sans que le plan soit complètement arrêté, il semble, de source syndicale, que l'on s'oriente vers une nouvelle opération de *defeasance* d'un montant estimé entre 8 et 11 milliards de francs.

MANAGEMENT

ASCOM : Hans-Ulrich Schroeder nouveau président du comité de direction. – Hans-Ulrich Schroeder, actuel vice-président d'Alcatel Allemagne, a été nommé président du comité de direction du groupe suisse de télécommunications Ascom, a indiqué Ascom dimanche 18 décembre. M. Schroeder, un manager suisse de 51 ans, devra s'atteler à poursuivre la restructuration d'Ascom, un groupe qui a subi un déficit record de 336 millions de francs suisses en 1993 (1,34 milliards de francs français) et dont l'endettement, bien que rabaissé de 300 millions en un an, atteignait quand même 600 millions francs suisses (1,8 milliards de francs) en novembre 1994. Ascom occupe 15 000 personnes avec un chiffre d'affaires de 3,16 milliards francs suisses (13 milliards de francs français), soit un chiffre d'affaires presque deux fois moindre que Alcatel SEL, la filiale allemande du géant français des télécommunications, qui est lui-même près de dix fois plus puissant qu'Ascom.

RATP : réorganisation de la direction générale. – Jean-Paul Bailly, PDG de la RATP, vient de procéder à la réorganisation de sa direction générale. Quatre directeurs généraux ajoints piloteront quatre pôles. Robert Sammut (48 ans) devient directeur général adjoint en charge des finances, de la gestion et du développement. Jean Stablo remplace Pierre Barrier, qui part à la retraite, à la tête du pôle maintenance, travaux publics et politique industrielle. Henri Schwebel, directeur général adjoint, conserve ses attributions à la tête du pôle service aux voyageurs et Guy-Noël Payan, directeur général adjoint, dirige en plus du secteur social, les départements international et juridique. Jacques Rapoport quitte sa fonction de DGA en charge du contrôle de gestion et des finances et devient directeur du département métro.

PARIS, 19 décembre ▲Ferme

La Bourse de Paris était ferme lundi dans un marché assez actif à quelques séances de la liquidation mensuelle qui pour l'instant s'avère positive. En repli de 0,03 % au cours des tout premiers échanges, l'indice CAC 40 affiche vers 14 heures un gain de 0,72 % à 1 937,97 points. Le montant des échanges sur le marché à règlement mensuel avoisinait le milliard de francs. Le MATIF s'effritait légèrement tandis que le Bund allemand était bien orienté. Le franc français était faible vis-à-vis du mark, négocié à 3,4493 francs contre 3,4470 francs vendredi en fin de journée. Hausse également du dollar face au franc à 5,4365 francs contre 5,4165 francs.

Wall Street a été ferme vendredi, progressant de 1,11 %. Le taux des Bons du Trésor à 30 ans est revenu à 7,85 % contre 7,87 %. Selon les gestionnaires, le marché français est notamment tiré par l'allemand. Par ailleurs, des sociétés de Bourse s'attendent à un « rallye » en fin d'année s'appuyant sur le comportement du marché français au cours de ces dernières années, en général en hausse en janvier. Les opérateurs ne veulent donc pas rater ce mouvement.

Parmi les titres en hausse sensible, on relève Immeubles de France (+ 3,4 %), Publicis (+ 3 %) et Euro Disney (+ 2,6 %). Axa prend 2,4 % et l'UAP 2,1 %. Repli de plus de 5 % de Sodecco et de 4,6 % d'Immobilière Phénix.

INDICES SBF-BOURSE DE PARIS
FIN DE SEMAINE

Base 1 000 : 31 décembre 1990

	2-12-94	09-12-94
Indice général-SBF 120	1 343	1 324
Indice général-SBF 250	1 259	1 282
Valeurs industrielles	1 458	1 435
Energie	1 479	1 469
Produits de base	1 431	1 392
Construction	1 567	1 546
Biens d'équipement	1 100	1 082
Automobile	2 055	1 979
Autres biens consom.	1 771	1 754
Industrie agroalim.	1 332	1 318
Services	1 236	1 231
Distribution	1 890	1 852
Autres services	963	965
Sociétés financières	1 097	1 080
Immobilier	778	772
Services financiers	1 171	1 150
Sociétés invest.	1 152	1 137

Etats-Unis : la SEC assouplit ses règles sur la comptabilité

La Security and Exchange Commission (SEC), organisme de surveillance des marchés aux Etats-Unis, a approuvé à la mi-décembre des réglementations qui faciliteront la présentation des bilans comptables des sociétés étrangères. La mesure approuvée permettra aux firmes étrangères de choisir la devise dans laquelle elles souhaitent présenter leur bilan à la SEC.

Jusqu'à présent, les sociétés étrangères désirant se faire enregistrer aux Etats-Unis doivent soumettre leur bilan comptable exprimé en dollars ou dans la devise du pays « *constituant leur principal environnement économique* ». Wayne Cannell, un responsable de la SEC, a indiqué que de nombreuses sociétés étrangères souhaitaient davantage de souplesse dans le choix des devises. Le gendarme de la Bourse a indiqué qu'elle ne pensait pas que les firmes étrangères changeraient de devises tous les ans pour faire ressortir des résultats financiers plus favorables.

TOKYO, 19 décembre ▲ + 0,6 % Prudence

Les valeurs ont gagné du terrain, lundi 19 décembre à la Bourse de Tokyo, les intervenants ne s'attendant pas à une nouvelle hausse des taux d'intérêt américains lors de la réunion, mardi, du Comité de l'open market de la Réserve fédérale (FED). L'indice Nikkei a clôturé en hausse de 107,42 points, soit 0,6 %, à 19 270,85 points. Il avait déjà gagné 42,31 points vendredi. Le marché a été un peu plus actif que la semaine précédente, puisque 250 millions de titres ont changé de mains, contre 231 millions vendredi. Sur le marché des changes, le dollar a terminé la séance à 100,38 yens lundi sur le marché des changes de Tokyo, en très légère hausse de 0,07 yen par rapport à la clôture de vendredi (100,31 yens).

VALEURS	Cours du 16 déc.	Cours du 19 déc.
Bridgestone	1 570	1 570
Canon	1 780	1 730
Fuji Bank	2 120	2 140
Honda Motors	1 680	1 690
Matsushita Electric	1 570	1 580
Mitsubishi Heavy	728	728
Sony Corp.	5 380	5 500
Toyota Motors	2 080	2 080

CHANGES

Dollar : 5,4335 ▲

Lundi 19 décembre, le dollar progressait à 5,4335 francs à l'ouverture du marché des changes parisien, contre 5,4165 francs le 16 décembre en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le deutschemark s'échangeait à 3,4493 francs, contre 3,4478 francs vendredi soir (cours BdF).

FRANCFORT	16 déc.	19 déc.
Dollar (en DM)	1,5675	1,5755

TOKYO	16 déc.	19 déc.
Dollar (en yens)	100,31	100,38

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (19 déc.) .... 5 1/4 % - 5 3/8 %
New-York (16 déc.) .... 5 7/16 %

BOURSES

PARIS

	15 déc.	16 déc.
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 931,10	1 924,16
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 313,21	1 309,03
Indice SBF 250	1 270,11	1 266,23

NEW-YORK (*indice Dow Jones*)

	15 déc.	16 déc.
Industrielles	3 770,85	3 807,19

LONDRES (*indice « Financial Times »*)

	15 déc.	16 déc.
100 valeurs	2 973,40	3 013,60
30 valeurs	2 291,40	2 314,30

FRANCFORT

	15 déc.	16 déc.
Dax	2 052,70	

TOKYO

	16 déc.	19 déc.
Nikkei Dow Jones	19 163,43	19 270,85
Indice général	1 508,60	1 514,31

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,4320	5,4330	5,4268	5,4288
Yen (100)	5,4098	5,4136	5,4589	5,4650
Ecu	6,5700	6,5740	6,5632	6,5694
Deutschemark	3,4467	3,4496	3,4501	3,4542
Franc suisse	4,0690	4,0729	4,0850	4,0900
Lire italienne (1000)	3,2936	3,2963	3,2678	3,2722
Livre sterling	8,4684	8,4728	8,4682	8,4679
Peseta (100)	4,1008	4,1032	4,0762	4,0803

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	6	6 1/8	6 1/4	6 3/8	6 3/4	6 7/8
Yen (100)	2 1/4	2 3/8	2 1/4	2 3/8	2 5/16	2 7/16
Ecu	6 1/16	6 3/16	6 3/16	6 5/16	6 7/16	6 9/16
Deutschemark	5 7/16	5 9/16	5 3/8	5 1/2	5 7/16	5 9/16
Franc suisse	3 7/8	4	4 1/8	4 1/4	4 3/8	4 1/2
Lire italienne (1000)	8 5/8	8 7/8	8 15/16	9 3/16	9 1/2	9 3/4
Livre sterling	5 7/8	6	6 1/4	6 3/8	6 13/16	6 15/16
Peseta (100)	7 15/16	8 1/16	8 3/16	8 3/8	8 5/8	8 13/16
Franc français	5 1/2	5 5/8	5 7/8	6	6 3/16	6 5/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 19 DÉCEMBRE

Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 5,50

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,69 % (1937,52)

Règlement mensuel

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
+7,28	EDF-GDF 3%	6200	6200	—
-6,19	B.N.P. (T.P)	1027	1015	-1,17
-8,20	Cr.Lyonnais(T.P.)	970	951	-1,96
-21,94	Renault (T.P.)	1845	1850	+0,27
-22,95	Rhone Poulenc(T.P)	2000	1980	-1
-3,01	Saint Gobain(T.P.)	1160	1160	—
+3,23	Thomson S.A (T.P)	1095	1085	-0,91
-4,72	Accor 1	569	565	-0,70
-9,75	Air Liquide 1	712	717	+0,70
-43,88	Alcatel Alsthom 1	471	472,50	+0,32
-41,28	Alcatel Cable 1	435	439,20	+0,97
-7,68	Alspi 1	370,20	370,20	—
-38,54	AGF-Ass.Gen.France	218,60	219,10	+0,23
-21,34	Axa 1	248	251,70	+1,49
-20	Bail Invest. 1	920	920	—
-6,83	Bancaire (Cie) 1	546	545	-0,18
-20,07	Bque Colbert C2#	113,50	113,50	—
-29,11	Bazar Hot. Ville 2	540	540	—
-2,89	Berger (M) 2	1244	1265	+1,69
+2,27	BIC 1	679	675	-0,59
+37,70	BIS 1	337	336	-0,30
-8,62	B.N.P. 1	260,80	262,70	+0,73
+24,50	Bollore Techno.1	448	442	-1,34
-12,59	Bongrain 1	2756	2763	+0,25
+26,26	Bon Marche (Au) 1	864	870	+0,69
-20,66	Bouygues 1	534	539	+0,94
-21,32	Canal + 1	872	878	+0,69
+2,86	Cap Gemini Sogeti1	174	171,90	-1,21
-10	Carnaudmetalbox 1	176,90	178,10	+0,68
+3,39	Carrefour 1	2206	2225	+0,86
-18,78	Casino Guichard 1	157,10	160	+1,85
-11,75	Casino Guich.ADP 1	126	128,40	+1,98
-24,37	Castorama Dl (Li)1	668	667	-0,15
—	Caumartin Part(M)2	435	—	—
-25,74	C.C.F. 1	222,20	225	+1,26
-17,29	CCMX(ex.CCMC) Ly 2	61,50	61,20	-0,49
-15,60	Cegid (Ly) 1	430	422	-1,86
+2,66	CEP Communication1	474	462	-2,53
-25,71	Cerus Europ.Reun 1	86	88,90	+3,37
-30,53	Cetelem 1	964	976	+1,24
-5,91	CGIP 1	1188	1193	+0,42
-12	Chargeurs 1	1211	1202	-0,74
+21,80	Christian Dior 1	415,50	415	-0,12
-33,05	Ciments Fr.Priv.B1	229,80	227	-1,22
-19,45	Clarins 1	454	447	-1,54
+25,99	Club Mediterranee1	445	443,50	-0,34
—	Coflexip	234	232,30	-0,73
-28,07	Coles 1	902	895	-0,78
—	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
-16,59	Comptoir Moder. 1	1322	1342	+1,51
-26,21	CPR Paris.Reesc. 1	356	358	+0,56
-32,76	Cred.Fon.France 1	791	788	-0,38
-16,29	Credit Local Fce 1	406,10	410	+0,96
-43,13	Credit Lyonn.CIP 1	436	435	-0,23
-42,14	Credit National 1	409,60	405	-1,12
-20,95	CS(ex.CSEE)1	374	356	-4,81
+1,26	Damart 1	5680	5600	-1,41
-17,43	Danone (ex BSN) 1	770	772	+0,26
-14,41	Dassault-Aviation1	417	415,10	-0,46
-17,99	Dassault Electro 1	368	360	-2,17

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
-11,93	Guinness Plc 1	37	37,25	+0,68
-10,08	Hanson Plc 1	19,80	19,70	-0,51
+51,36	Harmony Gold 1	46,85	47,30	+0,96
+11,34	Hewlett-Packard 1	526	520	-1,14
+20,81	Hitachi 1	51,40	51,65	+0,49
+5,71	Hoechst 1	1115	1110	-0,45
+13,81	I.B.M 1	380,70	381,40	+0,18
-8,53	I.C.I 1.	62,10	63,20	+1,77
-10,35	I.T.T. 1	435,10	446,90	+2,71
+5,71	Ito Yokado 1	279,40	281,20	+0,64
+6,93	Matsushita 1	83,75	83,30	-0,54
-8,52	Mc Donald's 1	158	157,50	-0,32
+0,87	Merck and Co 1	201,60	206,80	+2,58
-11,07	Minnesota Mining 1	276	281,90	+2,14
—	Mitsubishi Corp. 1	69	—	—
-1,25	Mobil Corporat. 1	454,60	456,20	+0,35
-23,99	Morgan J.P 1	320	312,40	-2,38
—	Nestle SA Nom.1	5110	5110	—
-13	Nippon MeatPacker1	71,30	70,90	-0,56
+28,98	Norsk Hydro 1	204,80	207,30	+1,22
-1,75	Petrofina 1	1558	1564	+0,39
-3,90	Philip Morris 1	316,50	317,20	+0,22
+33,38	Philips N.V 1	156,60	159	+1,53
-27,14	Placer Dome Inc 1	108,10	106	-1,94
-1,17	Procter Gamble 1	336,80	336	-0,24
+5,41	Quilmes 1	253	253	—
-15,80	Randfontein 1	55,10	55,40	+0,54
-6,82	Rhone Poul.Rorer 1	202,10	202,20	+0,05
-7,22	Royal Dutch 1	571	578	+1,23
+0,85	R T Z 1	70	70,60	+0,86
+7,20	Saatchi & Saatchi	12,90	12,65	-1,94
-32,86	Sega Enterprises 1	295,50	300,10	+1,56
-17,71	Saint-Helena 1	48,40	48,30	-0,21
-28,34	Schlumberger 1	272,60	278,80	+2,27
—	SGS Thomson Micro	118,80	119,40	+0,51
-6,23	Shell Transport 1	57,70	58,65	+1,65
-16,86	Siemens 1	2173	2180	+0,32
+2,75	Sony Corporation 1	290	294,50	+1,55
-0,39	Sumitomo Bank 1	97,10	100	+2,99
+20,01	T.D.K 1	246,20	251,90	+2,32
-8,68	Telefonica 1	67,45	67,80	+0,52
+4,01	Toshiba 1	37,70	37,55	-0,40
-9,89	Unilever 1	611	615	+0,65
-5,87	Unit.Technologie 1	331,90	339,90	+2,41
-20,18	Vaal Reefs 1	460	462,90	+0,63
+0,06	Volkswagen A.G 1	1450	1472	+1,52
+38,40	Volvo (act.B) 1	98	103,80	+5,92
-21,89	Western Deep 1	212,60	214	+0,66
+2,61	Yamanouchi 1	108,10	110	+1,76
-6,96	Zambia Copper 1	4,13	4,14	+0,24

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	104,35	1,110
CEPME 8,5% 88 CB	101,77	3,982

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B T P (la cie) 2	19	
Cambodge	940	942
Carbone Lorraine 2	600	590
CBC 1	239,80	238,90
Centenaire Blanzy	288	291
Ceragen Holding	29	30
Champex (Ny)	21	21
CIC Un.Euro.CIP 1	335	330
C.I.T.R.A.M. (B)	4050	—
Cpt Lyon Alem.2	384	384
Concorde-Ass Risq2	855	855
Gpe Valfond ex.CMP	18,05	—
Credit Gen.Ind.	28,50	29,80

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Darblay		
Didot Bottin		
Eaux Bassin Vichy		
Ecia 1		
Ent.Mag. Paris		
Tour Eiffel	282	—
Elyo(ex.Ufiner) 2	285	286,80
Vicat 2	516	510
Vinix	121	122

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Creeks	103	103
Dauphin OTA	288	—
Devanlay 2	985	—
Labor.Delisos	175	174
Editions Belfond	90	—
Europ Propulsion 2	275	274,50
Finabail 2	133	129
Finacor 2	144	142
GLM S.A.	398	378,50
Gravograph	175	174
I.C.C. 2	189	185

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Sylea 2	453	438
Selco (Ly)	170	170
Sopra 2	287,10	288,50
TF1-1	487	487
Thermador Hold(Ly)	382,10	382,50
Unilog 2	245	245
Viel et Cie #	193	192
Vilmorin et Cie#2	375	374,60

Sicav (sélection) 16 décembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Ecur. Monétaire	11620	11620
Ecur. Trésorerie	290,85	290,85
Ecur. Trimestriel	1933,20	1914,06
Elancel D	122,32	118,76
Elicash	848887,59	848887,59
Emergence Poste D	101,98	99,01
Energie	348,77	331,05
Eparcic	4375,69	4375,69
Eparcourt-Sicav	203,26	202,75
Epargne-Unie	1448,49	1413,16
Eafi Cash capi.	9445,53	9445,53 ◆
Eurco Solidarité	1147,93	1136,56

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Obligic-Régions	1081,79	1065,80
Oblifutur	3274,44	3213,39
Oblig. tres cate.	207,10	204,04
Oblilion	1629,98	1613,84
Oblisécurité Sicav	15637,35	15637,35 ◆
Oblitys D	511,59	504,03
Orection	1507,09	1470,33
Pervalor	608,03	596,11
Plénitude D	149,39	145,04
Poste Croissance C	3245,15	3241,91
Poste Gestion C	39873,18	39873,18 ◆

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Première Oblig. C	11675,39	11675,39
Première Oblig. D	10657,33	
Univers Obligations	1944,89	
Valorg	2395,67	2393,28 ◆
Valreal	32054,42	32038,48
Winterthur St-Honoré	237,81	227,03

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 16/12	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,4205	5,4165	5,10	5,70
Ecu	6,5685	6,5725	—	—
Allemagne (100 dm)	344,8200	344,7800	331	355
Belgique (100 F)	16,7850	16,7880	16,10	17,20
Pays-Bas (100 fl)	307,9500	307,9200	295	317
Italie (1000 lires)	3,3185	3,3100	3,05	3,52
Danemark (100 krd)	87,9900	87,9400	83	93
Irlande (1 iep)	8,3260	8,3305	7,95	8,70
Gde-Bretagne (1 L)	8,4535	8,4670	8	8,85
Grèce (100 drachmes)	2,2315	2,2310	1,95	2,45
Suisse (100 f)	408,0200	407,5600	394	418
Suède (100 krs)	71,8200	71,8700	67	77
Norvège (100 k)	79,0400	79,0400	73	82
Autriche (100 sch)	48,9860	48,9870	47,20	50,30
Espagne (100 pes)	4,1000	4,1060	3,80	4,40
Portugal (100 esc)	3,3800	3,3550	2,85	3,65
Canada (1 $ can)	3,9109	3,9072	3,80	4,20
Japon (100 yens)	5,4070	5,4030	5,20	5,55

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 16/12
Or fin (kilo en barre)	66100	65800
Or fin (en lingot)	66250	65600
Napoléon (20f)	379	382
Pièce Fr (10 f)	378	—
Pièce Suisse (20 f)	381	383
Pièce Latine (20 f)	383	382
Souverain	483	482
Pièce 20 dollars	2650	2580
Pièce 10 dollars	1325	1458
Pièce 5 dollars	662,50	—
Pièce 50 pesos	2485	2470
Pièce 10 florins	400	400

Matif (Marché à terme international de France)

16 décembre 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 157 056

Cours	Mars 95	Juin 95	Déc. 94
Dernier	111,36	110,62	112,10
Précédent	111,10	110,42	111,80

CAC 40 A TERME
Volume : 17 089

Cours	Janvier 95	Février 95	Déc. 94
Dernier	1943,50	1964,50	1933,50
Précédent	1945,50	1955,50	1937

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

LUNDI 19 DÉCEMBRE

TF 1

18.25 **Série : Beverly Hills.**
19.20 **Série : Les Garçons de la plage.**
19.50 **Le Bébête Show** (et à 1.00).
20.00 **Journal, La Minute hippique et Météo.**
20.45 **Téléfilm : La Mort au bout des doigts.** De Piernico Solinas.
0.00 **Magazine : Ex libris.** Présenté par Patrick Poivre d'Arvor. Grandes plumes et jeunes lecteurs. Invités : Michel Tournier *(la Couleuvrine)* ; Jacques Laurent *(Croire à Noël)* ; Paulo Coelho *(l'Alchimiste)* ; Pierrette Fleutiaux *(Allons-nous être heureux ?)* ; Guillaume Le Touze *(Comme ton père)*.

FRANCE 2

18.10 **Que le meilleur gagne !** (et à 3.15).
18.50 **Studio Gabriel** (et à 19.25). Invités : Yves Paccalet, Serge Lama, Roland Blanche, Isabelle Naty.
19.20 **Flash d'informations.**
19.59 **Journal et Météo.**
20.55 ▶ **Téléfilm : Nom de code « Missus ».** D'Alberto Negrin.
22.45 **Magazine : Ça se discute.** Grands-parents, petits-enfants : des alliés naturels ? 1. Les petits-enfants rois.
23.55 **Expression directe.** RPR.
0.10 **Journal, Météo et Journal des courses.**
0.40 **Magazine : Le Cercle de minuit.**
0.40 **Téléfilm : Passé composé.** De Françoise Roman.

FRANCE 3

18.20 **Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.** *La Pureté dangereuse*, de Bernard-Henri Lévy.
18.55 **Le 19-20 de l'information.** A 19.09, journal de la région.
20.05 **Jeu : Fa si la chanter.**
20.35 **Tout le sport.**

20.50 **La Dernière Séance.**
20.55 **1er film : Le Fils d'Ali-Baba.** ■ Film américain de Kurt Neumann (1952).
22.20 **Météo et Journal.**
22.50 **Dessin animé : Homesteader Droopy.** De Tex Avery.
23.05 **2e film : Les Naufrageurs des mers du Sud.** ■■ Film américain de Cecil B. De Mille (1942) (v.o.).

M 6

19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Les Mamans cool.**
20.35 **Magazine : Ciné 6.** Présenté par Laurent Weil.
20.50 **Cinéma : L'Arbre de Noël.** ■ Film franco-italien de Terence Young (1969).
22.50 **Cinéma : Adios Sabata.** ■ Film italien de Frank Kramer (1970).
0.30 **Six minutes première heure.**
0.40 **Magazine : Culture pub.**

CANAL +

16.15 **Cinéma : Cavale sans issue.** □ Film américain de Robert Harmon (1992).
17.50 **Canaille peluche.** Insektors ; Les Razmoket.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 **Ça cartoon.**
18.40 **Magazine : Nulle part ailleurs.** Spécial Ballon-d'Or de France de football. Invité : le meilleur joueur européen de football de l'année.
19.20 **Magazine : Zérorama.** Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 **Magazine : Les Guignols.**
20.30 **Le Journal du cinéma.**
20.35 ▶ **Documentaire : L'art contemporain est-il bidon ?** De Philippe Lallemant et Michel Quinejure.
22.25 **Flash d'informations.**
22.30 **Le Journal du cinéma.**
22.35 **Cinéma : Le Pigeon.** ■■ Film italien de Mario Monicelli (1958).
0.20 **Cinéma : Toys.** □ Film américain de Barry Levinson (1992) (v.o.).

LA CINQUIÈME

15.45 **Les Ecrans du savoir.** Au fil des jours ; Les Inventeurs de la vie ; Allô la Terre ; Cogito ; Cinq sur cinq ; Langue : espagnol ; Langue : anglais ; Le Journal du temps.
17.30 **Magazine : Les Enfants de John.**
18.00 **La Forêt fragile.**
18.30 **Les Cerfs rouges du Cachemire.**

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Documentaire : La Loi de la route.** D'Oliver Herbrich (rediff.).
18.25 **Opéra : Brundibar.** Opéra pour enfants de Hans Krasa (rediff.).
19.00 **Magazine : Confetti.** Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach. L'Europe dans toutes ses couleurs.
19.30 **Documentaire : Le Monde merveilleux des astres.** 2. La planète bleue, de Franz Buob et Jochen Lamp.
20.00 **Série : Germaine et Benjamin.** 2. L'Indésirable, de Jacques Doillon, avec Anne Brochet, Benoît Régent.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Cinéma : Colonel Redl.** ■■■ Film germano-austro-hongrois d'Istvan Szabo et Peter Dobai (1985) (v.o.).
23.00 **Magazine : Macadam.** Solo pour Eno, de Henning Lohner.
0.00 **Documentaire : L'important c'est demain.** Martin Gray, de Klaus Scheidsteger.
0.45 **Court métrage : Comme d'habitude.** De Bruno Herbulot.

FRANCE-CULTURE

20.00 **Le Rythme et la Raison.** Thomas Dorsey. Du blues au gospel (1).
20.30 **Le Grand débat.** Les juges dans la République.
21.30 **Fiction.** Les z'acoustiques, spectacle de la Compagnie du cercle.
22.40 **Accès direct.** Bernard Plossu, photographe. Serge Tisseron, écrivain.
0.05 **Du jour au lendemain.** Philippe Costamagna (Pontormo).
0.50 **Coda.** Peter Ustinov. Pastiches musicaux (1).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 **Concert** (donné le 15 décembre à Paris) : Livre d'orgue, de du Mage; Passacaille et fugue en ut mineur BWV 582, de Bach; Variations sur Weinen, Klagen, Sorgen, Zagen, de Liszt; Introduction, ricercare et toccata, de Rogg, par Lionel Rogg, orgue.
22.35 **Soliste** Par Denise Bahous. José van Dam, baryton. La Damnation de Faust (extraits), de Berlioz; Le Vaisseau fantôme, extrait, de Wagner.
23.00 **Ainsi la nuit.** Par Denise Bahous. Quatuor à cordes en mi bémol majeur K 428, de Mozart; Sonate pour violon et piano en fa mineur op. 80, de Prokofiev; Les Tierces alternées (extrait), de Debussy.
0.05 **Les Fantaisies du voyageur.** Par Caroline Bourgine.

Les interventions à la radio

Radio Shalom, 18 h 30 : Interview de Mme Arafat.

France-Inter, 19 h 20 : « La peur en avion... » (« Le téléphone sonne »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Tempête sur la misère

L'OFFENSIVE d'hiver contre la misère avait commencé dès le « 20 heures » de vendredi. Arrivé en TGV à Lyon, Jacques Chirac, candidat des quartiers pauvres, sautait à l'avant d'un véhicule de campagne qui l'amenait jusqu'au premier objectif : un autobus d'assistance aux toxicomanes, dont il ressortait avec le large sourire du devoir accompli. Au « 20 heures » de samedi, l'offensive se déployait avec succès sur un terrain de sport d'un quartier manifestement « difficile » de la banlieue lyonnaise : le candidat arpentait les lieux en compagnie d'un groupe d'enfants. *« On est riche, quand on est le maire de Paris ? »*, interrogeait un enfant. *« Oh non ! »*, soupirait, solidaire, le candidat.

Autant dire que, dimanche matin, la misère n'en menait pas large. Elle n'avait pourtant rien vu. D'autres assaillants la guettaient dans l'ombre. Dès l'aube, à la « une » du *Journal du dimanche*, l'on apprenait que l'abbé Pierre préparait pour le jour même une action d'éclat. Et au « 20 heures », fidèle à sa promesse, l'abbé débarquait en hélicoptère pour s'en aller occuper, avec quelques dizaines de sans-logis, un immeuble vide du Quartier latin, appartenant opportunément à la Cogedim – dont le PDG a récemment démissionné après sa mise en examen pour « trafic d'influence aggravé ». Presque aussitôt, le squatter se translatait à l'hôtel Matignon, où le premier ministre, providentiellement présent et toujours disponible pour les grandes causes, l'assurait que les nouveaux occupants seraient traités avec toute la douceur nécessaire.

« L'abbé Pierre, très fatigué, a regagné la Normandie dans la voiture officielle du premier ministre », précisa délicieusement en direct Denis Brunetti, envoyé spécial de TF 1 dans l'immeuble occupé, tandis que retentissaient derrière lui des slogans criés par un occupant particulièrement pugnace. Claire Chazal remercia le reporter d'être intervenu, en dépit *« d'un bruit de fond un peu fort »*. Au détour d'un reportage, on crut encore comprendre que « Matignon » avait prononcé quelques phrases vinaigrées à propos de la politique du logement de la mairie de Paris. Mais peu importait. Quelques instants plus tôt, à « 7 sur 7 », Alain Juppé n'avait-il pas esquissé un contre-feu, en expliquant que, certes, il n'excusait pas le « squattage », mais n'en était pas si loin...

La misère, grièvement atteinte, n'étant pas pour autant terrassée, nous pouvons ici révéler en avant-première la carte prévisible des combats du week-end prochain : vendredi, Jacques Chirac et tous les parlementaires du RPR dînent au Restaurant du cœur, tandis qu'Edouard Balladur vend *Le Réverbère* à la criée à la sortie de la gare du Nord. Samedi, Jacques Chirac dort dans un foyer de l'Armée du salut, tandis qu'Edouard Balladur et l'abbé Pierre vont prendre une douche à l'hospice de Nanterre. Claire Chazal va devoir s'habituer aux bruits de fond.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MARDI 20 DÉCEMBRE

TF 1

6.00 **Série : Mésaventures.**
6.30 **Club mini Zig-Zag.**
6.58 **Météo** (et à 7.10, 8.28).
7.00 **Journal.**
7.15 **Club Dorothée avant l'école.** Les Bisounours ; Le Retour du roi Léo ; Biker Mice ; Clip.
8.30 **Télé-shopping.**
9.00 **Série : Riviera.**
9.55 **Série : Tribunal** (et à 10.55).
10.25 **Série : Le Destin du docteur Calvet.**
11.25 **Jeu : La Roue de la fortune.**
11.55 **Jeu : Une famille en or.**
12.20 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.50 **Magazine : A vrai dire.**
13.00 **Journal, Météo, Trafic infos et Tout compte fait.**
13.35 **Feuilleton : Les Feux de l'amour.**
14.30 **Série : Côte Ouest.**
16.15 **Série : Le Miel et les Abeilles.**
16.45 **Club Dorothée.** Huit ça suffit ; Les Infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.55 **Série : Premiers baisers.**
18.25 **Série : Beverly Hills.**
19.20 **Série : Les Garçons de la plage.**
19.50 **Le Bébête Show** (et à 1.25).
20.00 **Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo et Trafic infos.**
20.50 **Cinéma : Chouans !** □ Film français de Philippe de Broca (1988).
23.20 **Les Films dans les salles.**
23.25 **Série : Agence tous risques.** Vacances dans les collines, d'Arnold Laven.
0.20 **Magazine : Je suis venu vous dire.** Présenté par Florence Belkacem.
1.30 **Journal et Météo.**
1.40 **Magazine : Reportages.** Dans le secret de Notre-Dame, de Jane Lagier et Jean-Michel Chappes (rediff.).
2.00 **TF 1 nuit** (et à 3.10).
2.10 **Programmes de nuit.** La Mafia II (1er et 2e épisodes) ; 4.30, Passions ; 4.50, Musique ; 5.05, Histoire des inventions.

FRANCE 2

6.00 **Dessin animé.**
6.05 **Feuilleton : Les Craquantes.**
6.30 **Télématin.**
8.35 **Feuilleton : Secrets.**
9.00 **Amour, gloire et beauté.**
9.25 **Magazine : Matin bonheur.**
11.10 **Flash d'informations.**
11.15 **Jeu : Motus.**
11.45 **Jeu : Pyramide** (et à 4.35).
12.20 **Tout tout rire.**
12.55 **Météo** (et à 13.40).
12.59 **Journal et Bourse.**
13.45 **INC.**
13.50 **Cinéma : La Mort de Belle.** ■■ Film français d'Edouard Molinaro (1961).
15.35 **Tiercé, en direct de Vincennes.**
15.50 **Variétés : La Chance aux chansons** (et à 5.10). Les années mélos.
16.40 **Des chiffres et des lettres.**
17.15 **Série : Le Prince de Bel-Air.**
17.45 **Série : La Fête à la maison.**
18.10 **Que le meilleur gagne** (et à 3.35).
18.50 **Studio Gabriel** (et à 19.25). Invités : Nana Mouskouri, Maria Pacôme, Catherine Destivelle, Gribouille.
19.20 **Flash d'informations.**
19.59 **Journal et Météo.**
20.55 ▶ **Téléfilm : Nom de code « Missus ».** D'Alberto Negrin, avec Iain Glen, Catherine Wilkening (2e partie).
22.35 **Magazine : Ça se discute.** Grands-parents, petits-enfants : des alliés naturels. 2. Mes grands-parents, ces héros.
0.00 **Journal, Météo et Journal des courses.**
0.30 **Le Cercle de minuit.**
0.35 ▶ **Documentaire : Les Heures chaudes de Montparnasse.**
1.25 **Programmes de nuit.** Studio Gabriel (2e partie, rediff.) ; 1.55, Un privé sous les tropiques ; 2.45, Les Quatre Eléments ; 4.10, Dessin animé (et à 5.05) ; 4.15, 24 heures d'info.

FRANCE 3

6.00 **Euronews.**
7.00 **Premier service.**
7.15 **Bonjour Babar.** Madeline ; Oui-Oui ; Mon âne ; Mine de rien ; Les Histoires du père Castor ; Les Aventures de Tintin : Objectif Lune (7e épisode).
8.25 **Continentales.** Zak et Kenzeichen ; 9.45, J'aime la télé ; 9.10, Eurojob ; 9.15, Eurokiosque spécial : 1 500e et dernière émission de Continentales.
9.35 **Magazine : Génération 3.** Le cinéma d'animation.
11.10 **Magazine : Emplois du temps.**
11.45 **La Cuisine des mousquetaires.**
12.00 **Flash d'informations.**
12.05 **Télévision régionale.**
12.45 **Journal.**
13.05 **Magazine : Vincent à l'heure.** Invité : Hugues Aufray.
14.40 **Série : La croisière s'amuse.**
15.35 **Série : Magnum.**
16.30 **Les Minikeums.** Les Aventures de Tintin : l'Oreille cassée (3e épisode) ; Peter Pan ; Fantôme 2040.
17.40 **Magazine : Une pêche d'enfer.** Invitée : Valérie-Anne Giscard d'Estaing.
18.20 **Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.**

18.55 **Le 19-20 de l'information.** A 19.09, journal de la région.
20.05 **Jeu : Fa si la chanter.**
20.35 **Tout le sport.**
20.50 **Questions pour un champion.** Spécial master des masters.
22.25 **Météo et Journal.**
22.50 ▶ **Documentaire : Les Cinq Continents.** Uria, l'enfant de la rivière, de Frédéric Labourasse.
23.45 **Magazine : Les Cavales de la nuit.** Thème : chansons. L'Allemagne, la France et l'air du temps, de Claude Fléouter. 1. Les années d'illusion (1920-1945) ; 2. Les années parallèles (1945-1990) ; 1.30, D'une voix à l'autre, d'Irédé Bada.
2.25 **Musique : Cadran lunaire.** *Symphonie n° 5*, de Dvorak, par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. : Riccardo Muti (45 min).

M 6

6.55 **Matin express** (et à 7.10, 8.05).
7.00 **Informations : M 6 express** (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.50, 11.40).
7.05 **Contact 6 Manager.**
9.05 **M 6 boutique.** Télé-achat.
9.30 **Musique : Boulevard des clips** (et à 10.05, 11.00, 15.00, 1.15, 5.35).
11.50 **Série : Papa Schultz.**
12.20 **Série : La Petite Maison dans la prairie.**
13.20 **Téléfilm : Un amour de chien.** De Peter H. Hunt, avec Dee Wallace.
16.30 **Magazine : Allô Cauet.**
17.00 **Variétés : Hit Machine.**
17.30 **Série : Rintintin Junior.**
17.55 **Série : Booker.**
19.00 **Série : Code Quantum.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Les Mamans cool.** Une fiancée pour Cathy.
20.35 **Magazine : Grandeur nature.** Les phoques de la mer du Nord.
20.45 **Téléfilm : La Caverne de la Rose-d'Or 2.** De Lamberto Bava et Andrea Piazzegi, avec Alessandra Martines, Kim Rossi Stuart.
0.10 **Six minutes première heure.**
0.20 **Série : Hongkong Connection.** Je connaissais un homme.
2.30 **Rediffusions.** Nature et civilisation (6) ; 3.25, Jazz 6 ; 4.20, Culture pub ; 4.45, Fax'O ; 5.10, E = M 6

CANAL +

En clair jusqu'à 7.30

6.59 **Pin-up** (et à 12.29, 0.19).
7.00 **CBS Evening News.** Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.23 **Le Journal de l'emploi.**
7.25 **Ça cartoon.**
7.30 **Canaille peluche.** Les cow-boys de Moo Mesa.
7.55 **Magazine : Télés dimanche** (rediff.).
8.50 **Le Journal du cinéma.**
8.55 **Téléfilm : Climat meurtrier.** De J. S. Cardone, avec John Beck, Steven Bauer.
10.30 **Flash d'informations.**
10.35 **Surprises** (et à 17.34).
10.55 **Cinéma : Soapdish.** ■ Film américain de Michael Hoffman (1991).

En clair jusqu'à 13.35

12.30 **Magazine : La Grande Famille.** Présenté par Michel Field. J'ai inventé un instrument de musique.
13.30 **Le Journal de l'emploi.**
13.35 **Le Journal du cinéma.**
13.40 **Cinéma : Le Pigeon.** ■■ Film italien de Mario Monicelli (1958).
15.20 **Magazine : 24 heures** (rediff.).
16.10 **Le Journal du cinéma.**
16.15 **Cinéma : Tout le monde n'a pas eu la chance d'avoir des parents communistes.** ■ Film français de Jean-Jacques Zilbermann (1993).
17.50 **Canaille peluche.** Insektors ; Les Razmoket.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 **Ça cartoon.**
18.40 **Magazine : Nulle part ailleurs.** Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invitée : Jeanne Moreau.
19.20 **Magazine : Zérorama.** Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 **Magazine : Les Guignols.**
20.30 **Le Journal du cinéma.**
20.35 **Cinéma : Tout ça... pour ça !** ■ Film français de Claude Lelouch (1992). Avec Marie-Sophie L., Francis Huster, Fabrice Luchini.
22.30 **Flash d'informations.**
22.40 **Cinéma : Peter's Friends.** ■ Film britannique de Kenneth Branagh (1992) (v.o.).
0.20 **Cinéma : La Scandaleuse ingénue.** ■ Film américain de Henry Levin (1950) (v.o.).
1.40 **Documentaire : Betty Page, l'allumeuse du Tennessee.** De Jean-Baptiste Erreca.
2.10 **Documentaire : La Pin-up, un siècle de fantasmes.** De Jérôme Camuzat (54 min).

LA CINQUIÈME

6.15 **La parole est aux téléspectateurs.**
6.30 **Eurojournal** (et à 8.30).
7.00 **Jeunesse.** Téléchat ; Animaux superstars ; Crobs livres : Maximilien avait un poisson rouge ; Les Aventuriers de la connaissance.
7.30 **Jeu : Ça déméninge** (et à 13.00).
8.00 **Magazine : Emploi** (et à 15.00). Présenté par Bernard Brunhes, Michel Godet, Bertrand Lobry, Michelle Fitoussi.
9.00 **Les Ecrans du savoir.** Au fil des jours ; Les Inventeurs de la vie ; Allô la Terre : la naissance de l'écriture, 5e partie ; Eco et compagnie ; Cinq sur cinq ; La Preuve par cinq : étoiles et système solaire avec Jean-Pierre Luminet ; Chacun son tour : Badaboks ; Langue : allemand, 2e leçon ; Au fil des jours.
11.15 **Magazine : Jet d'encre** (rediff.).
11.45 **Magazine : Qui vive** (et à 15.30). Présenté par Michel Cymès. Du consommateur occasionnel au toxicomane.
12.00 **Jeunesse.** Téléchat ; Animaux superstars ; La Vie devant moi ; Le Journal du temps.
12.30 **Magazine : Station-services.** Présenté par Eric Cachard et Sophy Forel. Les garanties, la redevance TV.
13.30 **Magazine : Défis.** Des artistes en herbe.
14.00 **Rendez-vous avec l'Histoire.** C'était de Gaulle (rediff.).
15.45 **Les Ecrans du savoir.** Au fil des jours (rediff.) ; Les Inventeurs de la vie (rediff.) ; Allô la Terre (rediff.) ; Eco et compagnie (rediff.) ; Cinq sur cinq (rediff.) ; Langue : espagnol, anglais ; Le Journal du temps.
17.30 **Magazine : Les Enfants de John.**
18.00 **L'Energie du vent.**
18.30 **Halcyon, oiseau de légendes.**

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Téléfilm : Bonheur.** De Cédric Kahn, avec Estelle Perron (rediff.).
18.00 **Magazine : Snark.** Le P'tit Bal ; Nightclub ; L'Invincible (extrait) ; La Grande Revue Philips 1938 ; Site Recite-A Prologue ; Aria (rediff.).

19.00 **Magazine : Confetti.**
19.30 **Documentaire : Le Monde merveilleux des astres.** 3. L'appel des étoiles, de Franz Buob et Jochen Lamp. *Retourner sur la lune ?*
20.00 **Série : Germaine et Benjamin.** 3. La Conquête, de Jacques Doillon.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Magazine : Transit.** Présenté par Pierre Thivolet. La presse sous pression. Invités : Jean-Marie Colombani, directeur du *Monde* ; Helmut Markwort, directeur de l'hebdomadaire allemand *Focus*. Reportages : Prisma Presse ou la réussite d'une entreprise de presse ; La *Kronenzeitung* en Autriche ; *l'Yonne Républicaine*.
21.45 **Théâtre : Un chapeau de paille d'Italie.** Pièce d'Eugène Labiche, mise en scène de Georges Lavaudant, avec Patrick Pineau, Marc Betton. *La célèbre comédie de Labiche, à Gennevilliers en avril 1994.*
23.45 **Théâtre : La Faute.** Pièce de Vaclav Havel, mise en scène de Karel Prokop, avec Bernard-Pierre Donnadieu, Daniel Prévost.
0.00 **Documentaire : Du théâtre au pouvoir.** De Karel Prokop (75 min.).

FRANCE-CULTURE

20.00 **Le Rythme et la Raison.** Thomas Dorsey. Du blues au gospel (2).
20.30 **Archipel science.** l'IRM (imagerie par résonance magnétique).
21.32 **Vivre infirme.** L'enfance handicapée par Catherine Ninin (prix Ondas 1994).
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Dimanches (1).
0.05 **Du jour au lendemain.** Jean-Marie Lhôte.
0.50 **Coda.** Peter Ustinov. Pastiches musicaux (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 **Concert** (donné le 10 décembre à Radio-France) : Mana pour piano, Suite en concert pour cinq solistes, Douze inventions pour douze instruments, Poèmes pour l'enfant pour voix et onze musiciens, de Jolivet, par l'Ensemble InterContemporain, dir. Olivier Cuendet ; sol. : Julie Moffat, soprano, Emmanuelle Ophele, flûte, Dimitri Vassilakis, piano.
22.35 **Soliste.** José Van Dam.
23.00 **Ainsi la nuit.** Klavierstücke D. 946, de Schubert; Quatuor à cordes n° 3 en si bémol majeur op. 67, de Brahms; Romance op. 94 (extrait), de Schumann.
0.05 **La Guitare dans tous ses états.** Par Robert J. Vidal. Pays-Bas, Allemagne, Andalousie, Argentine.

TRAVERSES

PIERRE GEORGES

Nouvelles extravagantes

ET, au fond du bocal, les yeux d'Albert. A vendre, aux enchères. Dans l'extravagante avalanche des nouvelles, celle-ci n'est pas la moindre des douces folies du temps.

Pourtant l'information est sérieuse : les yeux d'Albert Einstein *sont à vendre à la criée*. Le quotidien anglais *The Guardian* l'a annoncé samedi en Une, avec photographies et détails. L'heureux propriétaire, le docteur Henry Abrams, ophtalmologue du grand savant, s'est offert après la mort d'Einstein en 1955 un petit souvenir : il a prélevé sur le cadavre les deux globes oculaires. Il a investi dans un bocal et du formol. Et il a placé le tout au coffre, dans une banque du New Jersey, placement d'avenir sur le génie.

Entre vol et grand guignol, entre relativité des scrupules et fascination morbide, le bon docteur a décidé, après des décennies de tête à tête en son musée égoïste, de passer à l'acte marchand. Le *Guardian* publie une photographie du médecin tenant en ses mains le bocal et rapporte ses propos : *« Lorsque vous regardez dans ces yeux, vous voyez la beauté et le mystère du monde. Ils sont clairs comme le cristal et donnent une sensation de profondeur »*.

C'est manière poétique de dire les choses. On pourrait en utiliser une autre. Lorsqu'on regarde Einstein au fond des yeux, on peut y voir une belle équation en dollars. Le quotidien britannique indique en effet que Michael Jackson réputé pour avoir de son vivant livré son corps à la science des docteurs Faust, serait intéressé. Le chanteur qui collectionne les *« objets humains bizarres »*, dont lui-même, serait acquéreur pour la somme de cinq millions de dollars.

A ce prix-là, c'est donné. Encore qu'avoir les yeux, ce n'est pas avoir le regard, ce fameux regard malicieux qui a fait la fortune des marchands de posters et la décoration économe des chambres de cités U. Ce n'est pas davantage s'assurer, à bon compte, du génie, le cerveau d'Albert Einstein ayant été débité en tranches par des chercheurs d'or. Alors ne reste l'espoir que d'acheter un morceau d'éternité. A ce compte-là, mieux vaut s'assurer de son vivant la gestion des bas-morceaux d'homme. C'est ce qu'a compris John Bobbitt. Cet homme violent dont la femme avait choisi de couper au plus court a fait de son sexe greffé, source de ses tourments, une mine d'or. Il a tourné dans un film X délicieusement intitulée *« John Wayne Bobbitt, uncut »*. Et la cassette s'arrache, 50 000 exemplaires en trois *mois*.

La fortune sourit ainsi aux audacieux. Encore que.. Dernière nouvelle du jour : la poste suisse a du, d'urgence retirer de la vente un calendrier un peu bizarre. On y voyait, en couverture, un père Noël hilare, la culotte sur les chaussons, et ouvrant sa houppelande devant une fillette *« dubitative »*, précise la dépêche. Le père Noël faisant la sortie des écoles, il fallait l'oser !

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Un entretien avec Jean-Pierre Faye

Ce romancier philosophe, qui dirige l'Université européenne de la recherche, poursuit une *réflexion sur les rapports étroits* entre linguistique et politique. Pour lui, *« il faut faire voyager la philosophie, ne plus la laisser confinée dans une conception étroite et fausse de l'Europe »* *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Agitation politique dans l'émirat de Bahreïn

Le *quinzième sommet* des six pays membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) devait s'ouvrir lundi 19 décembre à Bahreïn, au moment où cet émirat est le théâtre de troubles qui traduisent un mécontentement général de la population qui réclame le retour à la Constitution et à la vie parlementaire *(page 6)*.

POLITIQUE

M. Rocard appelle à une nouvelle « majorité d'idées »

Michel Rocard a prononcé, samedi 17 décembre, devant les clubs deloristes et rocardiens réunis à Paris, un réquisitoire sans indulgence contre le Parti socialiste, réduit, selon lui, à un « champ de ruines ». L'avertissement de M. Rocard est un cri d'indignation et un appel à toutes les bonnes volontés de gauche et d'ailleurs *(page 9)*.

COMMUNICATION

Bilan mitigé pour la nouvelle formule de « Libération »

Trois mois après le lancement de « Libé 3 », la direction s'interroge sur l'ampleur des remaniements à apporter à la maquette. Les ventes sont, pour l'instant, en deçà de l'objectif fixé *(page 17)*.

CULTURE

Trois faux Basquiat jettent le trouble sur le marché de l'art

L'affaire des faux Basquiat, découverts à l'occasion de la dernière Foire internationale *d'art contemporain (FIAC) qui s'est tenue en septembre 1994 à* Paris, *déchaîne les passions* dans les milieux des experts et marchands de tableaux. Elle met en cause Daniel Templon, l'un des plus grands galeristes parisiens, semble-t-il abusé par un marchand new-yorkais *(page 18)*.

ÉCONOMIE

Philips et Sony tentent d'imposer un standard de vidéodisque

Depuis des années, faute d'un produit « locomotive », le marché de l'électronique grand public stagne. En annonçant qu'ils adoptaient une norme commune pour disque compact vidéo, qui remplacera le disque laser actuel et, à terme, la vidéocassette, *Philips et Sony optent* en faveur d'une technologie différente de celle de leur concurrent Toshiba, qui poursuit des recherches depuis longtemps sur le même produit *(page 24)*.

SERVICES

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

DEMAIN

Initiatives

Au-delà des conditions de travail, le salarié dans l'entreprise intègre un ensemble de règles écrites ou non qui déterminent son comportement professionnel. Il respecte les habitudes du milieu ou cultive sa différence à la marge. Autant de codes d'apparences qui sont liés à l'image que l'entreprise véhicule d'elle-même.

Ce numéro comporte un cahier « le Monde-l'Economie » folioté de I *à* VIII

Le numéro du « Monde » daté lundi 19 décembre 1994 a été tiré à 771 124 exemplaires

L'enquête sur le financement du PR

Les agendas du banquier Cellier révèlent d'étranges coïncidences

Freinée par des silences obstinés et par un partage *de facto* du dossier, mais relancée par des écritures bancaires et des agendas « bavards », l'enquête sur les comptes qui ont permis à Alain Cellier, *un banquier ami de Gérard* Longuet, de jongler avec les millions avance tant bien que mal. Ouvert et nourri pendant plus d'un an par le conseiller rennais Renaud Van Ruymbeke, le dossier relatif au financement du PR est désormais instruit à Paris par Mireille Filippini, également chargée de deux informations judiciaires concernant le patrimoine et les sociétés de Gérard Longuet. Le conseiller n'en poursuit pas moins son enquête par le biais d'un dossier dont il a la charge et qui recoupe celui du PR.

Renaud Van Ruymbeke, qui semble convaincu de l'existence de relations financières occultes entre Alain Cellier et les dirigeants de certaines entreprises françaises, a entendu le banquier pour la troisième fois, le 1er décembre. Si M. Cellier s'en est tenu à un laconique : *« Je refuse de répondre »*, l'énumération qui avait précédé cette réplique et qui concerne les rendez-vous d'affaires d'Alain Cellier tels qu'il les a notés, au jour le jour, de 1987 à 1994, dans des agendas saisis à son domicile, ne manquait pas d'intérêt. La liste est longue et s'apparente par certains côtés à une lecture du *Who's Who*, version patronale. Les noms qui la composent pèsent lourd en fonctions, en titres, en influence politique et en milliards de francs.

Le conseiller rennais divise *grosso modo* les nombreux chefs d'entreprise fréquentés par Alain Cellier pendant ces sept années en deux catégories : ceux qu'il rencontrait *« fréquemment »* et ceux qu'il voyait *« occasionnellement »*. Dans le groupe Alcatel, par exemple, MM. Pierre Bilger, président de GEC-Alsthom et Louis Companyo, vice-président d'Alcatel-Standard AG, appartiennent à la première catégorie, tandis que Pierre Suard, en revanche, PDG du groupe, n'apparaît qu'une fois, le 13 avril 1988. Il en va de même avec la Compagnie générale des eaux (CGE). Certains, comme l'ancien directeur général adjoint du groupe, Jean Blondeau, ou comme Alain Bravo, PDG de la Société française de radiotéléphone (SFR) apparaissent fréquemment dans les agendas du banquier alors que le grand patron, Guy Dejouany, n'est mentionné qu'occasionnellement.

Les liens *paraissent encore plus* étroits, et les rencontres plus nombreuses, avec le PDG de Rhône-Poulenc, Jean-René Fourtou, et son directeur financier, Jean-Pierre Tirouflet. Même chose pour le directeur de Matra-Hachette, Philippe Camus. D'autres apparaissent sporadiquement, comme le financier Pierre Rochon, beau-frère de Gérard Longuet ; Alain Lefèbvre, fondateur de *Magazine Hebdo* ; Philippe Jaffré, PDG d'ELF-Aquitaine, ou encore Michel Novelli, député PR, ancien chef de cabinet d'Alain Madelin. Michel Mauer, alors patron de la Cogedim, y figure aussi. Et bien d'autres encore.

Une nébuleuse de comptes-écrans

On peut évidemment voir dans tout cela le traitement consciencieux des affaires courantes par un homme dont le métier implique une forte dose de relations publiques. Certains précisent qu'Alain Cellier, à la banque Neuflize-Schlumberger-Mallet puis chez Nomura, a géré, depuis des années, *« les intérêts des plus grandes sociétés françaises »*. Voilà qui expliquerait la présence dans ses carnets d'une partie de l'élite industrielle française. Mais de là à se voir associé au réseau luxembourgo-panaméen, pas *question. Ainsi, d'autres* expliquent-ils que les contacts de leurs dirigeants avec Alain Cellier, *« s'ils ont bien eu lieu »*, ont pris place dans le cadre des relations normales entre leurs sociétés et les banques dont M. Cellier était le représentant. C'est le cas d'Alcatel-Alsthom, qui précise, par ailleurs, que son PDG, *« Pierre Suard, n'a jamais rencontré Alain Cellier »*.

Pourquoi, dans ces conditions, imaginer l'existence d'un lien occulte entre ces entreprises et ces personnes, ou du moins certaines d'entre elles, et le « réseau Cellier », cette nébuleuse de comptes-écrans ouverts à la Bayerische Landesbank du Luxembourg au nom d'une société panaméenne, la Suchy Corporation, elle-même gérée par une fiduciaire genevoise, Experta, pour le compte d'Alain Cellier (*le Monde* du 15 novembre) ?

Parce que depuis un an, au fil d'une enquête serrée sur le financement du PR et sur le patrimoine de Gérard Longuet, on a déjà vu passer et repasser les noms de sociétés et de dirigeants que le juge Van Ruymbeke retrouve aujourd'hui dans les carnets d'Alain Cellier. En mars 1994, dans une note au procureur général de Rennes, le magistrat exposait *les relations entre la pompe à* finances du PR, le GRR, et la CGE de M. Dejouany. Il soulignait que l'une de ses filiales, la SFR, avait obtenu un important marché de téléphonie lorsque M. Longuet était ministre des PTT. Et qu'elle avait par la suite acheté pour plus de 18 millions de francs de publicité au PR. Ailleurs, il était question d'un prêt avantageux de 10 millions avancés par une autre filiale de la CGE au PR. Le 6 mai, on apprenait que la Cogedim avait payé plus de 1 million de francs à M. Longuet pour ses « conseils ». On retrouvait la CGE dans un autre montage financier mis sur pied par l'ancien ministre et encore la Cogedim dans l'achat des locaux parisiens du PR. On trouve aussi dans les agendas Alcatel-Standard AG, qui a versé 3,2 millions de francs sur un compte « Panama » de M. Cellier, en août 1988. Et aussi GEC-Alsthom *(lire l'encadré ci-dessous)*.

Rien à dire officiellement

Est-ce une coïncidence – une de plus – si tous ceux-là et d'autres encore fréquentaient Alain Cellier, certes banquier, mais aussi ami proche de Gérard Longuet ? Est-ce un hasard si avant et après ses rendez-vous, Alain Cellier rencontrait son ami Longuet à *Paris et son associé suisse*, Uwe Brockmann, à Genève ? Si lors de la négociation de la Cogedim avec Michel Reyt il voit Michel Mauer, et si à la veille d'un achat massif de titres Rhône-Poulenc il rencontre le directeur financier de *cette société ?* Oui, *répond* en substance la grande firme chimique, pour qui les liens établis dans nos colonnes *« entre de banales opérations boursières, le financement des partis politiques et Rhône-Poulenc sont totalement dénués de fondement »*. Quant aux nombreuses rencontres qui auraient eu lieu entre ses dirigeants et Alain Cellier, on n'a *« officiellement rien à dire sur ce point »*.

Serait-on, au bout du compte, en présence d'une série de coïncidences affectant des personnes et des entreprises qui n'auraient eu, somme toute, que des rapports normaux avec Gérard Longuet, homme politique, ministre, entrepreneur privé, et avec son ami Alain Cellier, banquier, gestionnaire et financier ? Mais alors pourquoi ces comptes secrets, ces lèvres scellées, ces blocages judiciaires et ces millions de francs *partis en toute hâte vers d'autres* paradis fiscaux, le Liechtenstein et Gibraltar ? Tout porte à croire que c'est bien d'un « trésor de guerre », constitué en prévision de gros besoins électoraux et alimenté par des entreprises, qu'il s'agit.

Reste que ceux qui sont les mieux placés pour trancher continuent à se taire. Que le conseiller Van Ruymbeke n'a pas l'habitude de faire des commentaires, même si la multiplication des coïncidences peut difficilement lui avoir échappé. Reste, enfin, pour prendre le relais – mais quand ? – le juge Mireille Filippini.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

Chères locomotives

Il y a quelques mois, un virement de 6 millions de francs au profit de Michel Reyt, ancien PDG de la SAGES, avait conduit le conseiller Van Ruymbeke des locaux parisiens du Parti républicain jusqu'aux comptes « panaméens » animés par Alain Cellier. Mercredi 13 décembre, pressé de questions par le magistrat rennais, M. Reyt a levé le voile sur un autre mouvement de fonds, de 2,8 millions de francs celui-là : il s'agirait d'une commission versée par GEC-Alsthom pour son assistance dans la vente de locomotives aux Pays-Bas.

Le 24 juillet 1988, les chemins de fer néerlandais avaient, en effet, donné leur accord à l'achat de 38 locomotives (BB-1 600) fabriquées par le français Alsthom, et 116 wagons par l'allemand Talbot. Un marché d'un milliard et demi de francs. Peut-être s'agit-il d'un coup isolé, d'une affaire fructueuse mais somme toute banale, pour un homme dont le métier consistait, selon son expression, à *« mettre les gens en relation pour qu'ils fassent des affaires »* ?

Il peut être tentant de relier cette affaire à celle des comptes du PR, GEC-Alsthom étant une filiale du groupe Alcatel-Alsthom dont une filiale suisse, Alcatel Standard AG, a alimenté un compte d'Alain Cellier par un virement de 3,2 millions de francs, le 4 août 1988. Cela suffit-il ? Certainement pas, répond-on chez Alcatel-Alsthom où l'on affirmait, vendredi 16 décembre, que *« GEC-Alsthom n'a jamais donné de commission à M. Reyt dans le cadre de ce marché »*.

R.-P. P.

Pour avoir dénoncé la répression militaire en Algérie

La famille d'un sympathisant islamiste est menacée de représailles

Le docteur Salah-Eddine Sidhoum n'est pas un inconnu. C'est là, peut-être, son plus grand tort. Proche de la mouvance islamiste, ce chirurgien de quarante-six ans n'avait jamais craint, jusqu'à l'automne dernier, de recevoir chez lui, dans son modeste pavillon algérois, les journalistes de passage ou les correspondants de la presse étrangère.

Cet intellectuel aux allures courtoises n'avait pas craint, non plus, d'être filmé par les équipes de télévision, dénonçant, à visage découvert, les excès de la répression militaire, l'usage de la torture et les exécutions sommaires commises par les forces de sécurité. Pris à partie par la presse locale – qui l'avait nommément désigné comme membre actif d'un *« réseau terroriste »* –, il avait été contraint, dès lors, de passer à la clandestinité.

Interviewé par la télévision française, il l'avait été aussi, plus récemment, par l'équipe de la BBC, dont le reportage, « Algérie, l'autre guerre », a été diffusé, samedi 17 décembre, sur Canal Plus, chaîne que l'on peut capter facilement en Algérie. Dimanche, vers 9 heures du matin, trois hommes armés, habillés en civil, se sont présentés au domicile du chirurgien, exigeant qu'on leur dise où était ce dernier. Seule sur les lieux, à ce moment, une tante du médecin, âgée de quatre-vingts ans, se serait vue menacée de représailles à l'encontre de *« toute la famille »*, si le chirurgien ne regagnait pas, au plus tôt, son domicile.

Ces méthodes, fréquemment employées par les services de sécurité, ne sont pas une nouveauté en Algérie. Les activités des « escadrons de la mort », *spécialisés dans* la « lutte anti-terroriste », ont été notamment dénoncées, le 25 octobre, par Amnesty international.

C. S.

BURUNDI : une dizaine de morts à Bujumbura. – Une dizaine de personnes ont été tuées, dimanche 18 décembre, par une bande armée dans un quartier, au sud de Bujumbura, dont la population est majoritairement tutsie. *Des maisons et des* véhicules ont été mitraillés et saccagés. – *(AFP.)*

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : Vaclav Klaus réélu à la tête du Parti démocratique civique. – Le *Premier ministre* tchèque Vaclav Klaus a été réélu président du Parti démocratique civique (ODS), principale force politique du pays, dimanche 18 décembre à Karlovy-Vary (ouest de la Bohême). M. Klaus, qui dirige l'ODS depuis sa fondation en avril 1991, a obtenu les suffrages de 266 délégués sur 275. – *(AFP.)*

Avec mission de redresser les ventes et la publicité

Stefan Aust a été nommé rédacteur en chef du « Spiegel »

BONN

de notre correspondant

Stefan Aust (quarante-huit ans) a *été nommé*, vendredi 16 décembre, rédacteur en chef du Spiegel, poste où il remplace Hans Werner Kilz, dont Rudolf Augstein, fondateur et directeur de l'hebdomadaire, avait demandé le départ après la publication d'un éditorial qui ne lui avait pas été soumis (*le Monde* du 15 décembre). La désignation de M. Aust a été prise à la suite d'un accord entre les trois porteurs de parts du prestigieux magazine d'information allemand : les rédacteurs et collaborateurs du titre (qui possèdent 50 %), Rudolf Augstein (25 %), et Gruner und Jahr, filiale presse du groupe Bertelsmann (25 %).

Imposé par Rudolf Augstein, le *remplacement de Hans Werner* Kilz par Stefan Aust constitue un tournant dans l'histoire du *Spiegel*, en perte de vitesse face à la concurrence sauvage qui règne en Allemagne sur le marché des hebdomadaires, notamment depuis le lancement de *Focus* par le groupe Burda, il y a un an.

Jusqu'ici responsable de « Spiegel TV », filiale télévisée spécialisée dans le reportage à sensation, Stefan Aust se définit comme un *« dur »* et exige de ses journalistes qu'ils aient une *« mentalité de représentants en aspirateurs »*. Il aura pour mission de redresser les ventes et le budget publicitaire de l'hebdomadaire. Le *Spiegel est tombé plusieurs fois en* dessous du million d'exemplaires, ces dernières semaines, et ses recettes publicitaires ont chuté de 20 % en 1993. Le recul devrait être identique en 1994).

LUCAS DELATTRE

ALLEMAGNE : News International et Canal Plus deviennent officiellement actionnaires de la chaine privée Vox. – News International Plc, groupe contrôlé par Rupert Murdoch, et Canal Plus sont entrés, samedi 17 décembre, dans le tour de table de la télévision privée allemande Vox. Celle-ci est en difficulté depuis son lancement en janvier 1993 et a annoncé plus de 1 milliard de francs de pertes il y a quelques mois (*le Monde* du 29 septembre). News International Plc détient 49,9 % du capital, Canal Plus 24,9 %, à parité avec UFA Film und Fernseh GmbH, filiale du géant allemand de la communication Bertelsmann. Un producteur allemand, DCTP, contrôle les 0,3 % restant. Les partenaires du nouveau tour de table ont voté un budget de 200 millions de deutschemarks (environ 688 millions de francs) pour 1995 et nommé Markus Tellenbach directeur général.

BDDP

Avec Itineris, vous profitez de la meilleure couverture nationale.

itineris

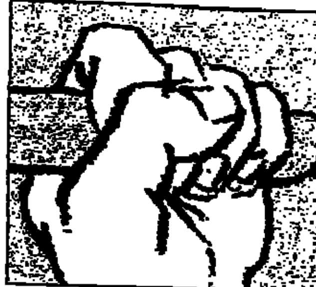
Lorsque vous vous abonnez à Itineris, le service de téléphone mobile GSM de France Télécom, vous bénéficiez d'ores et déjà de la couverture nationale la plus large. Très bientôt, avec 2 000 émetteurs répartis sur l'ensemble du territoire, vous pourrez communiquer encore plus librement avec votre téléphone mobile, dans les grandes villes et sur les grands axes routiers. Dès la fin de l'année, en couvrant 90 % de la population, Itineris vous accompagnera dans tous vos déplacements quotidiens. Pour plus de renseignements sur Itineris, appelez gratuitement le : N° Vert 05 10 07 07

Itineris, communiquez aussi librement que vous vous déplacez.

France Telecom Mobiles

Le Monde

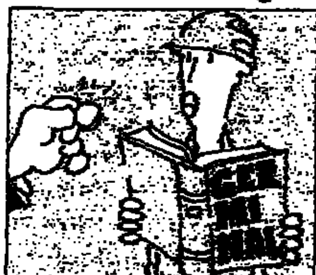
Les aristocrates du travail manuel



Les « Compagnons du devoir du tour de France », ou, plus simplement, les compagnons, fonctionnent comme une grande école des métiers manuels. Très demandés, ils ne connaissent pas le chômage.

page V

Chronologie : novembre 1994



A droite, à gauche, en France et à l'étranger, les « affaires » ont poursuivi leur cours en novembre. Un mois marqué aussi par la privatisation partielle de Renault, cinquante ans après sa nationalisation.

page VI

Lettre de Bangkok



Hanoï devrait être l'hôte, en 1997, du septième sommet de la francophonie. Les entreprises françaises qui investissent nombreuses au Vietnam y redonnent vie – encore modestement – à l'usage du français.

page VII

L'ECONOMIE

BULLETIN

Vive l'économie !

Il y a vingt-six ans, le 5 mars 1968, *le Monde* innovait en lançant un supplément économique de quatre pages le lundi. L'économie, longtemps affaire de spécialistes, voire de techniciens, commençait à gagner le grand public. La discipline était enseignée dans les lycées depuis deux ans, *l'Expansion* se lançait, Jean-Jacques Servan Schreiber avait fait un « tabac » avec *le Défi américain*. C'était l'époque de la macro-économie triomphante, un temps d'abondance, où les comptes nationaux faisaient loi, où les grands débats portaient *sur le « partage des fruits de la croissance »*, où les problèmes avaient noms inflation et conflits sociaux. Les entreprises se méfiaient de l'opinion, qui le leur rendait bien, la micro-économie balbutiait. Un quart de siècle plus tard, *le Monde* innove à nouveau en supprimant son « sup'éco ». Non que l'économie ait disparu des préoccupations de l'opinion. Bien au contraire. Mais parce qu'à force d'infiltrer et de nourrir tous les débats politiques, de se *« mondialiser »*, de s'« interdisciplinariser », l'économie est aujourd'hui partout. Au cœur des négociations internationales, des enjeux de pouvoir et des luttes électorales, au cœur des grands problèmes de société, et de la vie quotidienne de chacun. *Le Monde* s'adapte : l'économie ne sera plus désormais un domaine réservé, limité, cantonné dans quelques pages. Chaque jour elle sera *au contraire présente dans* pratiquement tous les secteurs du journal : international, politique, société, etc. Et la « micro » (entreprises et marchés), longtemps méconnue, gagnera ses lettres de noblesse en devenant une séquence à part entière. Pour autant les rendez-vous ne seront pas complètement supprimés. Le lundi, c'est prévu, vous retrouverez dans plusieurs pages du quotidien *des articles que vous aviez* l'habitude de lire dans le supplément : points de vue, opinions et critiques de livres dans les pages « Horizon », conjoncture et enquêtes de fond dans les pages « Entreprises et marchés ». Et le reste un peu partout dans le journal... Le supplément économique est mort, vive l'économie !

Sophie Gherardi, Guy Herzlich et Véronique Maurus

CONSUMÉRISME, CONCURRENCE, DÉRÉGLEMENTATION...

La grande mue des services publics



SELÇUK

Les services publics, si importants pour la société et la vie de chacun, sont en plein bouleversement. Critiqués par les usagers, mis en cause par les libéraux, bousculés par l'évolution des technologies et sapés par la concurrence inhérente au marché unique européen, ils doivent remettre à plat leur organisation, leurs coûts, leurs objectifs, mais sortiront rajeunis de cette mutation : toutes les recettes sont possibles pour les rendre plus efficaces. Mais ces grandes entreprises ne sont plus en accusation, comme il y a quelques années. A condition de jouer le jeu, ils ont toute leur place dans l'Europe d'aujourd'hui.

Lire les articles de Sophie Gherardi, Guy Herzlich, Valérie Devillechabrolle, Dominique Gallois et Martine Laronche, ainsi que l'entretien avec Karel Van Miert, le commissaire européen à la concurrence pages III et IV

POINT DE VUE

A propos de l'« équité »

***Dans le rapport sur** la France en l'an 2000, le mot « équité » remplace l'« égalité ». La nuance n'est pas mince. Reste à définir ce que pourrait être une société « équitable » : y a-t-il des inégalités acceptables au nom de l'efficacité ; qui les définira et comment les faire accepter ?*

par PHILIPPE SIMONNOT

« *Equité, tel est le nouveau maître mot, comme* égalité *l'a été pour le modèle d'après-guerre* » (1). Dans un pays où l'on attache plus d'importance aux mots qu'aux choses, cette phrase placée dans l'introduction du rapport de la « commission Minc » ne pouvait que faire mouche. L'Etat-providence est dans une telle crise qu'on *ne peut que se* féliciter de voir des gens de bonne volonté essayer de reposer le problème à nouveaux frais, ne serait-ce que par des formules. Encore que le débat que l'on prétend ouvrir eût mieux commencé si l'on avait bien voulu d'emblée reconnaître que le modèle en question est bien antérieur à l'après-guerre. Il date de la Révolution de 1789. Mais la masse des préjugés que l'on peut comprendre un certain souci tactique de la part de ceux qui cherchent rien moins qu'à *« refonder » (sic)* le contrat social.

Va donc pour l'équité ! Mais qu'est-ce à dire exactement ? C'était un mot fort en vogue aux Etats-Unis lorsque John Rawls, l'un des plus grands philosophes politiques de ce siècle, l'a lancé en même temps que sa *Théorie de la justice*, c'est-à-dire en 1972, *déclenchant là-bas une* controverse immense et des fleuves d'encre. L'incorrigible provincialisme français fait découvrir vingt ans après, en les simplifiant outrageusement, des concepts nés outre-Atlantique. Même *si* Rawls *est cité*, on ne trouvera pas pour autant dans le rapport de la commission Minc de définition explicite du terme, pourtant qualifié, répétons-le, de *« nouveau maître mot »*. Force est donc au lecteur d'en reconstituer le sens à travers le texte.

Il semble que le terme s'oppose à la conception égalitaire de l'égalité. *« La France*, nous dit-on, *est à la recherche d'un « compromis de combat » qui rende compréhensible et acceptable pour tous la course à l'efficacité et ses sacrifices... La commission souhaite que* [ce compromis] *soit fondé sur le principe d'équité, par opposition à l'aspiration égalitaire qui a bercé toute l'histoire d'après-guerre »*. Si l'égalitaire n'est plus de saison, c'est donc qu'il existe des inégalités souhaitables, des sacrifices compréhensibles, voire *acceptables. Lesquels ?*

Le rapport ne manque pas en effet de distinguer les inégalités *« injustes et inefficaces »* des inégalités qui sont *« nécessaires pour assurer le dynamisme de l'économie »*.

Lire la suite page VII

(1) Les mots en exergue sont dans le texte (*La France de l'an 2000*, Rapport au premier ministre de la commission présidée par Alain Minc, commissariat général au Plan, Editions Odile Jacob).

MODE D'EMPLOI

LOGEMENT

« Les HLM n'ont pas été conçues pour loger des gens sans ressources »

nous déclare Paul-Louis Marty, président des HLM d'Ile-de-France

« Les organismes d'HLM font-ils assez pour les plus démunis ?

– Contrairement à ce qui se dit souvent, les HLM logent des ménages de plus en plus pauvres. Les chiffres de la Caisse nationale d'allocations familiales le prouvent. En région parisienne, la moitié des logements nouveaux sont attribués à des personnes dont les revenus sont inférieurs à 60 % des plafonds de ressources.

– Qui doit-on loger dans les HLM ?

– Le logement social n'a pas été conçu pour loger des gens sans ressources au détriment de ses équilibres d'exploitation. *In fine*, ce seraient les locataires qui assumeraient une solidarité dont on peut penser qu'elle doit reposer sur l'ensemble de la collectivité. Il serait préoccupant que les plus pauvres paient pour les plus démunis.

» Il existe un certain nombre de dispositifs qui permettent de faire face à ces situations : le fonds de solidarité logement (FSL), les associations...

– Les associations se plaignent de ne pas trouver de HLM pour les gens qu'elles hébergent...

– La sortie des centres d'hébergement est une autre question, plus difficile encore. Actuellement, on demande aux quartiers d'habitat social – là où les difficultés existent déjà – de faire plus et on ne demande rien aux endroits où il n'y a pas de problème ! La question est celle de la gestion de l'espace urbain.

– Il ne faut pas loger en HLM les familles à problèmes ?

– Nous logeons tous les jours des familles qui posent problème mais leur insertion dans un quartier se prépare et se suit. Les mêmes qui disent aujourd'hui « Qu'est-ce que vous faites ? » nous demanderont demain « Pourquoi avez-vous entassé des familles ? »

» Derrière des vocables comme « les plus démunis » ou « familles en difficulté », on a des situations très différentes. Il y a d'abord les SDF (sans domicile fixe). Le logement est pour eux un problème parmi d'autres : ce sont des individus à la dérive dont une partie seulement arrivera à entrer dans un processus d'insertion qui les fera passer de la fonction d'hospice du système sanitaire à l'hébergement de type CHRS et ensuite à un logement.

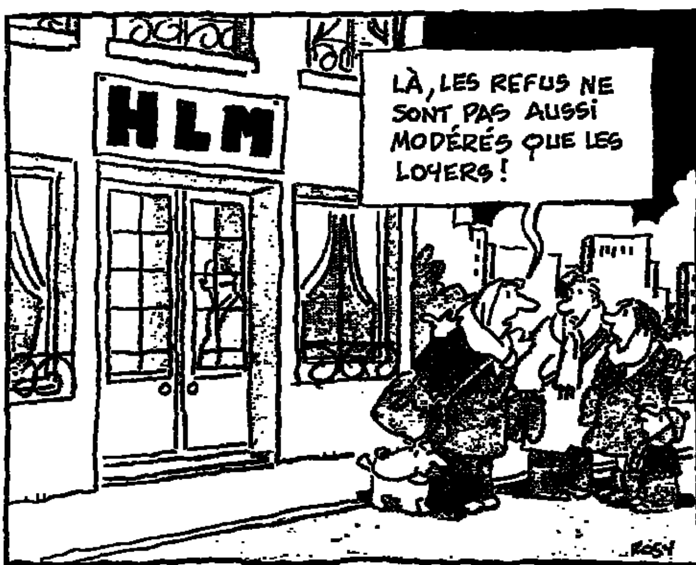
» Et puis il y a des familles qui ne sont pas complètement démunies mais accumulent les handicaps financiers et sociaux et les problèmes d'acceptabilité pour l'environnement. L'intervention des travailleurs et des acteurs sociaux pose des problèmes de coordination complexes et difficiles. Nous attendons que ces familles soient non seulement aidées, mais suivies socialement. Qu'on ne considère pas que lorsqu'on les a mises dans un tiroir – HLM ou autre – le problème est résolu. La question est d'améliorer le fonctionnement et la compréhension entre partenaires plutôt que de mettre plus d'argent.

» Enfin, il y a ceux qui ont un problème de solvabilité permanent ou temporaire, sans problème d'insertion. Nous commençons dans ce domaine à avoir des mécanismes qui sont mieux rodés.

» Les outils de régulation existent mais ils sont peut-être insuffisamment gérés et coordonnés. La volonté de coordination de l'ensemble des partenaires est inégalle.

– Qui ne l'a pas ?

– Par exemple, ceux – bailleurs ou collectivités locales – qui ne souhaitent pas avoir un certain type de famille. Il y a des gens qu'on ne veut pas près de chez soi parce qu'ils ne sont pas dans la norme socialement admise, avec tout ce que ça comporte de réalité et de fantasmes.



– N'est-ce pas la grandeur des HLM de les loger ? Est-ce cela un service public ?

– La grandeur est une chose, mais je me méfie beaucoup de l'utilisation abusive des notions de service public ou de droit au logement. Dans l'abstrait, on peut tout dire. Concrètement, si je loge une famille à problèmes, je suis comptable vis-à-vis des gens qui habitent déjà là. Si elle ne paie jamais son loyer et m'oblige à provisionner mes comptes, les autres locataires seront en droit de me demander pourquoi je leur impose cette charge. D'une manière générale, les donneurs de leçons ne sont pas les payeurs : d'une part, ils n'habitent pas souvent dans les quartiers d'habitat social, et, d'autre part, ils contribuent assez peu à la solidarité.

– Les HLM ne peuvent donc faire plus ?

– Si on veut faire rentrer dans le parc HLM tous les plus démunis, on n'y arrivera pas car sa capacité d'absorption est limitée. On ne peut s'en sortir que par une politique active de construction. Il faut redonner une fluidité au marché du logement. S'il est engorgé, ce sont évidemment les plus fragiles qui paient. Ils accusent alors le bailleur. Le salaud idéal, c'est lui.

Propos recueillis par Françoise Vaysse

HUMEUR ● Par Josée Doyère

Joyeux Noël !

VOUS en êtes aux ultimes préparatifs du réveillon (en n'oubliant pas qu'Hector ne supporte pas le foie gras, que Julie ne mange plus d'huîtres, que Papy déteste le champagne, que Mamy l'aime trop !), aux derniers achats indispensables (« Qu'est-ce que je vais bien pouvoir lui trouver ? Il faudrait que ce soit chic, original, beau et... pas cher !... »). Joyeux Noël !

L'heure est à l'oubli des soucis, petits et grands. Foin des appareils récalcitrants, des relations difficiles avec la banque, l'URSSAF, EDF-GDF, France-Télécom, La Poste (ce n'est pas pareil, vous savez !), les artisans, les commerces grands ou petits, des mille et un dysfonctionnements de notre société devenue un peu folle, un peu illogique à force de rationalité... Au diable les tracas, la fatigue, l'agacement, les exaspérations quotidiennes... Joyeux Noël !

Remettons le soin de penser à la présidentielle après avoir tiré les Rois, et, maintenant que Delors a renoncé, fichons-nous comme de notre première couche-culotte des bagarres entre Edouard, Jacques, Charles, les deux Philippe, Raymond, comme de celles entre Pierre, Lionel, Jack, Michel, Laurent, Henri ! Ils nous embêtent à la fin, tous ces gens avides de pouvoir..., d'un pouvoir si limité en fin de compte. Joyeux Noël !

Revendiquons notre droit à l'égoïsme ! Refusons de penser aux miséreux à notre porte, qui ont faim, qui ont soif, qui ont froid. Profitons à plein de la chance d'avoir du boulot, un revenu régulier, et contentons-nous d'acheter, quand l'occasion se présente, *Le Lampadaire, La Rue* ou toute autre production imprimée de SDF soucieux de réinsertion... D'ailleurs, cette année, il ne fait pas encore vraiment froid. Nous qui sommes bien au chaud dans nos pantoufles, oublions ceux qui cherchent en vain du travail, parce qu'ils n'ont pas la formation qu'il faut, parce qu'ils n'ont pas de diplômes, parce qu'ils ont trop de diplômes, parce qu'ils sont trop vieux, parce qu'ils n'ont pas d'expérience professionnelle... parce que tout et n'importe quoi ! Joyeux Noël !

Refusons de penser à ces lieux dont nous ignorerions jusqu'aux noms, s'ils n'étaient le théâtre d'affrontements meurtriers, en Europe centrale, en Afrique, en Asie, au Proche-Orient, ailleurs... Refusons de penser à tous ces êtres humains qui souffrent des exactions, de la violence, de la barbarie d'autres êtres humains... Joyeux Noël !

Si mon humeur est si morose, ce jourd'hui, ce n'est pas parce que les plaies de notre pauvre univers sont plus profondes qu'hier ou que demain. C'est sans doute pour une raison beaucoup plus simplette et beaucoup moins noble : c'est la dernière fois que je dialogue avec vous. J'en avais pris l'habitude, de ce rendez-vous hebdomadaire. Depuis bientôt trois ans, j'appréciais votre courrier, louangeur ou agressif, toujours abondant. Le pire était qu'aucun d'entre vous ne réagisse, pour ou contre, me laissant craindre votre indifférence, et donc ma médiocrité... Vous allez me manquer. Joyeux Noël ! ■

LA COTE DES MOTS

« Pêche à cinq sous »

La langue familière, populaire, voire argotique, fait appel à de nombreuses expressions où figurent des sommes, le plus souvent de faible valeur. Connue de tout le monde, la formule *trois francs six sous* (« peu d'argent, presque rien ») a plusieurs équivalents. On dit aussi *deux sous, trois sous, quatre sous* ou *cent sous, deux francs six sous, cinq francs six sous*, et aussi, étant donné l'érosion monétaire, *cent balles* ! D'où des formules comme : « une robe de quatre sous », « se faire voler ses trois sous », etc.

Presque aussi courante est l'expression *il lui manque toujours dix-neuf sous pour faire un franc* (« il – ou elle – est toujours à court d'argent »). On peut également dire de personnes qui ont du mal à joindre les deux bouts, *« qu'il leur manque tout le temps cent sous pour faire cinq francs »* (comme le franc valait vingt sous, on voit que le capital de ces personnes se réduit à... zéro). A l'opposé des désargentés se trouvent ceux qui gagnent *des mille et des cents* (1), et qui, peut-être, dans leur métier, arborent un sourire à *quatre quatre-vingt-dix* (ou *à quatre quatre-vingt-quinze*), par référence aux prix affichés dans le commerce : « un tabouret à 49,95 F », « des piles à 8,95 F »... Un sourire-rictus commercial, donc ; bref, un sourire de façade.

Notre titre évoque, lui, une expression prêtée à Alexandre Dumas fils – *« une pêche à cinq sous »* –, par laquelle l'auteur de *la Dame aux camélias* aurait désigné une... prostituée de premier choix, sans doute d'après les tarifs pratiqués à l'époque. Par extension, l'expression s'applique à quelqu'un qui appartient à la « crème » de sa profession.

(1) Attention à l'orthographe : seul *cents* doit prendre la marque du pluriel !

LIVRE

Aux frontières de la corruption

Entre le droit et l'économie, la corruption est parfois légitime. Et l'incitation est meilleure que la répression

LA GRANDE TRICHE
Ethique, corruption et affaires internationales
de Jean-Claude Usunier et Gérard Verna, La Découverte, 220 pages, 140 F.

LE propos n'est pas moral. Les auteurs tentent plutôt de montrer *« comment fraudeurs et autorités, corrupteurs et corrompus, entrepreneurs négligents ou indélicats et leurs victimes, sont liés dans des situations où il y a eu, à un moment au moins, convergence d'intérêts »*. La corruption peut-elle exister sans consensus ? Ne recouvre-t-elle pas, toujours, un divorce entre légalité et légitimité ? Un vieil exemple de biais structurel induit par une absurde législation est l'alcool dans les années 30. La prohibition offrit un extraordinaire terrain de développement pour les activités de la pègre. Regardons la cigarette aujourd'hui : jusqu'où peut-on taxer le tabac sans que la contrebande ne devienne non seulement profitable, mais disons « normale », sinon « légitime ».

Toute la difficulté de la lutte contre la corruption naît de la part de légitimité que celle-ci comporte. Pour saisir cette ambiguïté, les auteurs nous entraînent d'abord dans un voyage au cœur de la « triche ». A tout seigneur : les marchés publics. En la matière, il est *« objectivement très compliqué d'être honnête »*... Ici le mot clé est « information », celle-là même qui ailleurs fait les délits d'initiés. Où commence, où finit le délit d'initié ? Où commence, où finit l'entente illicite faussant la concurrence ? La double comptabilité ?

Le premier mérite d'Usunier et Verna est de faire apparaître la malléabilité des frontières à l'aide de nombreux exemples. Les délits deviennent parfois des « nécessités » de la vie économique, nécessités frictionnelles, un peu comme le chômage du même nom permet le bon fonctionnement du marché du travail. Il est souvent vital de tricher. *« L'entreprise est parfois en situation de légitime défense. »* Mais le système est fragile. Un mauvais tricheur, un traître chez les fraudeurs, et le château des fausses factures s'écroule.

Fragile en démocratie, la corruption est terrible, inéluctable et de grande échelle dans un pays totalitaire. Les auteurs ont beau jeu de souligner qu'il existe un circuit officiel de la corruption vers l'Afrique, *via* le ministère des finances et la COFACE, et que l'argent noir fait encore aujourd'hui l'objet de déductions fiscales. Ici, l'huile qui fait tourner les rouages – les *« lubrication payments »* si justement nommés par les Américains, autorisés par le *Foreign Corrupt Practice Act* de 1977 – se transforme en ciment de dictatures.

PESSIMISME ● L'argent noir des pays riches, quantitativement modéré, contribue à leur enrichissement ; celui des pays pauvres les enfonce dans la misère et l'incompétence. Outre son âme, un ingénieur troquera aussi son savoir contre une chaise au grand banquet de la corruption. Et l'absence d'information du public conduira à des malheurs comme Bhopal et Tchernobyl, longuement décrits.

Ayant constaté que la corruption exprime un défaut ou un dérèglement du droit, les deux auteurs achèvent leur revue – trop ancienne parfois – des fraudes par une évocation du vieux débat légalité-légitimité. Pourquoi le marchand ambulant de Lima exerçant une activité illégale n'est-il pas blâmable ? Parce que son désir de survie est légitime. Son activité est légitime et illégale, à ; côté, celle de l'homme normal est légale et légitime, celle du criminel illégale et illégitime et celle du dictateur légale et illégitime. On comprend que si les deux derniers personnages sont à bannir, la triche des PDG œuvrant dans les marchés publics et remplissant les caisses des partis relève plutôt de l'informalité.

Finalement, comment lutter contre la « gangrène » criminelle ou informelle qui, pour nos auteurs, est indiscutablement en augmentation ? Au terme d'une aussi patiente analyse, les solutions peuvent paraître banales : informer ; favoriser l'autonomie de la justice ; favoriser la coordination internationale ; moraliser la vie publique ; prévenir. La prévention ne peut venir que des associations de citoyens demandant des comptes sur l'utilisation des deniers publics, à côté des organismes officiels, lesquels font indiscutablement aujourd'hui de gros efforts (voir, par exemple, en matière de blanchiment, les activités de renseignement du service Tracfin du ministère des finances).

L'ouvrage s'achève sur une tonalité très pessimiste et contestable : la grande corruption n'est peut-être que la face visible de l'iceberg, et la « microcorruption » se développe : *« tel fonctionnaire vend les papiers ; tel enseignant subordonne les notes ou le diplôme à divers avantages ; tel policier vous arrête sans raison pour une infraction non commise... »* Regrettons ce genre de généralités, car Usunier et Verna nous convainquent par ailleurs des effets pervers de la répression et de la multiplicité des réglementations, comme de la nécessité d'envisager d'abord des actions d'harmonisation légale et d'incitations. Et si *« la gangrène sociale a un versant moral qui est relié à la notion d'indifférence cynique »*, il est juste de vouloir adopter avec eux *« des règles d'éthique collective (...) structurant les systèmes sociaux de telle sorte que la morale devienne une notion opérationnelle »*. Mélangeant parfois le reportage et le travail académique, l'expérience personnelle et les faits, le ponctuel et le général, le livre reste une forte analyse du phénomène de la corruption, l'une des meilleures à ce jour.

Bernard Maris

NOTES DE LECTURE

PAUVRETÉS ET INÉGALITÉS DANS LE TIERS-MONDE
de Pierre Salama et Jacques Valier, La Découverte, 230 pages, 155 F.

« Les inégalités de revenus et avec elles l'importance de la pauvreté ont des origines profondes qu'on peut situer dans le fonds culturel, l'histoire et dans les différents modes d'insertion de ces économies dans l'économie mondiale. » Ce livre analyse d'abord avec précision ces origines structurelles, qui expliquent les différences régionales. Mais la conjoncture peut aggraver la pauvreté : l'hyperinflation est toujours défavorable aux revenus du travail, l'indexation ne permettant jamais un rattrapage complet.

Les politiques d'ajustement pratiquées au cours de la décennie 80 n'y ont pas remédié. Le retour à la croissance reste fragile : une *« course de vitesse »* s'engage entre le déficit de la balance des paiements provoqué par l'ouverture commerciale et la transformation de l'appareil productif. Le changement de politique macroéconomique ne réduit pas les inégalités. L'industrie absorbe une proportion décroissante de la main-d'œuvre, laissant le secteur *« informel »* se gonfler. Si la protection sociale affichée auparavant était en fait réservée à une minorité, les politiques « ciblées » préconisées par la Banque mondiale laissent à l'écart une fraction importante, sinon majoritaire, des pauvres.

Les auteurs plaident pour une nouvelle politique de sortie de crise *« avec équité »*, qui ne négligerait pas les aspects financiers mais qui, incluant le social, chercherait à accroître la productivité du travail au lieu de compter sur le bas niveau des salaires et développerait le marché intérieur. L'exposé est moins précis que la critique. Il est vrai que les exemples sont rares...

G. H.

L'ÉCONOMIE DE L'IRAN ISLAMIQUE
Entre l'Etat et le marché
sous la direction de Thierry Coville, Institut français de recherche en Iran, 280 pages.

La révolution islamique a fait basculer l'Iran dans un système politique fascinant sur lequel beaucoup a déjà été écrit. Le changement économique n'est pas moins radical. Depuis 1989, les dirigeants iraniens mènent une politique économique marquée par le désengagement de l'Etat et une plus grande autonomie accordée au secteur privé. Par rapport aux premières années de la révolution islamique, par rapport à l'histoire de l'Iran moderne, la volte-face est complète. On aurait tort d'y voir une simple adaptation tactique pour résoudre la crise écomique dans laquelle se débat le pays. L'enjeu est autrement important pour un pays habitué depuis toujours à voir l'autorité de l'Etat s'affirmer dans tous les domaines.

Fruit d'un séminaire international qui a associé à Paris des universitaires iraniens et étrangers, l'ouvrage éclaire le visage de cette économie iranienne en gestation. L'enjeu est celui du rôle futur de l'Iran, un pays à la charnière des mondes arabe, russe, turc et indo-pakistanais.

J.-P. T.

AGENDA

MARDI 20 DÉCEMBRE. Bruxelles. Ratification formelle des accords du GATT au conseil des ministres des affaires étrangères.

MERCREDI 21 DÉCEMBRE. Bruxelles. La Commission européenne supprime les aides directes aux chantiers navals et se prononce sur le nouveau régime de TVA.

Précision. – *Génération Sida* nous a adressé les précisions suivantes après la publication de l'article « Le marché des journaux de rue » dans « Le Monde-l'Économie » daté du mardi 13 décembre.

« En octobre 1994, notre tirage était effectivement de 5 000 exemplaires. En décembre 1994, le tirage était passé à 35 000 exemplaires.

Toute référence à la maladie relève d'une initiative personnelle de la part des vendeurs.

Nous informons que le titre Génération Sida *a été racheté voici trois mois. Ceci a impliqué un changement de direction et le choix d'une nouvelle ligne éditoriale. »*

LA GRANDE MUE DES SERVICES PUBLICS

Efficacité d'abord

Qui doit fournir l'eau, l'électricité, faire rouler les trains ou acheminer le courrier ? Les grands monopoles publics, critiqués par l'usager, attaqués par Bruxelles, commencent à s'adapter. Réalisme à tous les étages.



« DÉFENDONS *le service public !* » Le mot d'ordre est devenu un classique des « manifs », entonné alternativement par des postiers, des infirmières, des enseignants ou des cheminots. Pour eux, comme pour l'opinion compatissante ou agacée, le service public se confond avec des administrations ou des entreprises menacées par les restrictions budgétaires, et surtout par l'Europe.

Mais au-delà des angoisses corporatistes, le service public est-il vraiment menacé ? Et d'abord, de quoi s'agit-il ? C'est un ensemble de missions que la puissance publique assure ou contrôle, qui vont de fonctions régaliennes, comme la justice ou la police, aux besoins sociaux de base, comme l'éducation et la santé, en passant par les transports, la poste, les communications, la distribution d'eau ou d'énergie... la liste est loin d'être close.

Nous consommons tous du service public sans le savoir, qu'il nous soit fourni par l'Etat – par exemple la route où nous roulons –, par une entreprise publique – l'électricité d'EDF – ou par une société privée – l'eau au robinet. Dans tous les pays, des pans entiers de l'économie relèvent de ces services d'« intérêt général ». En France, s'y ajoute une définition juridique « du » service public, qui suppose des obligations de la part de l'opérateur et, en contrepartie, une responsabilité de l'Etat, le tout étant soigneusement régulé par le droit administratif.

Les services publics ont été très critiqués. Mais, après une décennie où il n'était question que de privatiser, de démanteler les *monopoles, de déréglementer, une* nouvelle approche, moins idéologique, est en train de prendre le dessus. Les usagers y trouveront-ils leur compte ? Au-delà des querelles théoriques, les enjeux sont très concrets et concernent tout un chacun : qui doit fournir le service – un seul *établissement ou* plusieurs ? Public ou privé ? Qu'est-ce qui doit relever du service public – outre les domaines classiques (eau, télécommunications, électricité, etc.), de nouveaux champs s'ouvrent, par exemple dans l'environnement ou la culture.

Enfin, que peut exiger l'usager ? Après les fermetures de dessertes locales par la SNCF, risque-t-on de couper l'électricité dans les villages isolés ou d'y doubler le prix de la communication téléphonique ?

SUSPECTE • Les services publics viennent de vivre une décennie terrible. Il y a eu d'abord la mise en accusation, par la vague libérale, de l'Etat, jugé lourd et gaspilleur. L'action publique, légitime dans l'après-guerre, devenait suspecte. La construction européenne a aggravé la menace. L'élaboration du « grand marché », avec ses trois cents directives visant à supprimer les entraves à la concurrence, a sapé les monopoles sur lesquels s'étaient bâtis les services publics, en France et à l'étranger. Et l'évolution technologique rend certains monopoles dérisoires : à l'heure du câble, des satellites et du téléphone mobile, quel sens garde encore celui des télécommunications ?

S'y ajoute un problème de légitimité face à l'opinion : au moment où « service » est devenu le maître mot de la sphère commerciale, les usagers ont souvent le sentiment que le service public ne les sert pas bien. La grogne s'est abondamment nourrie des grèves des transports en commun ou de modernisations manquées comme Socrate, le système de réservations de la SNCF.

Travaillés depuis quinze ans par la concurrence et l'obligation d'équilibrer leurs comptes, les *grands réseaux du service public ne* sont pas restés inertes. La priorité étant l'efficacité, tous ont réfléchi et innové dans trois grandes directions. *D'abord la forme de la propriété.* Jusqu'aux années 80, on pensait qu'un service public était mieux assuré par une personne *publique, même si les délégations* au privé étaient nombreuses. Les privatisations en Grande-Bretagne ont servi de laboratoire à toute l'Europe : elles ont révélé des avantages et des inconvénients inattendus.

TARIFS • Deuxième axe de réflexion : les tarifs. Il faut que chacun ait le téléphone, c'est entendu, mais tous n'ont pas besoin du *même service au même prix.* En Californie, par exemple, la clientèle peut choisir, selon ses besoins, entre payer moins cher l'abonnement, *mais plus cher chaque communication* ; ou moins cher le tout, mais seulement à l'intérieur d'une certaine zone. On permet ainsi au client de « s'autosélectionner » pour un type de service et de « s'autoexclure » pour un autre. En Angleterre, British Telecom pratique une remise sur les communications adressées à des interlocuteurs réguliers. Chez France Télécom, ce tarif existe aussi, paraît-il, mais personne ne le sait...

Même raisonnement pour les trains. En France, la SNCF a imposé dans les TGV une tarification différente selon le taux de remplissage, c'est-à-dire selon les horaires. Mais les usagers se montrent rétifs. D'autant plus, fait observer Guy Braibant, spécialiste du droit administratif, que le train sert pour les trajets domicile-travail : « *Imaginez qu'on fasse payer plus cher le ticket de métro aux heures de pointe...* »

> **Là où quelques dizaines de personnes suffisent au ministère de l'industrie en France pour contrôler EDF, il en faut près de 6 000 en Grande-Bretagne pour les intervenants privés. Ces coûts-là se retrouvent bien quelque part...**

Troisième grand axe de réflexion : la mission des services publics. La recherche de l'efficacité – assimilée trop souvent à la rentabilité – *a fait parfois perdre de vue* les besoins auxquels il faut répondre. Les comptes de La Poste pâtissent du maintien de bureaux de poste sous-utilisés dans certains villages. Mais ces bureaux rendent un service inappréciable. Comme le dit Nicolas Curien, professeur au CNAM, « *les services financiers de La Poste jouent un rôle essentiel dans l'intégration des catégories fragiles de la population dans l'économie moderne. Le CCP, c'est le service public financier de dernier ressort* ».

De façon générale, on évalue *mal l'ensemble des coûts et des* avantages des services publics. On connaît l'exemple classique du rail et de la route : si cette dernière devait, comme le train, intégrer dans ses coûts la création et l'entretien des infrastructures, le transport routier coûterait plus cher. La SNCF y gagnerait, la société aussi : moins d'accidents mortels, moins de pollution. Et que dire des « gains cachés » ? Plus nombreux sont les abonnés d'un central téléphonique, par exemple, moins chère devrait être la communication pour chacun ; c'est ce qu'on appelle « l'effet de club ». La collectivité a donc intérêt, dans certains cas, à maintenir des gros opérateurs plutôt qu'à les diviser.

L'une des révélations de la décennie 80 a été « le coût de la réglementation » non pas avant, mais après la privatisation. « *Dans un secteur administré, il suffit d'une poignée de gens pour contrôler le bon fonctionnement d'un service,* souligne le professeur Braibant. *Mais la privatisation démultiplie les besoins de contrôle et de réglementation.* »

Ainsi, là où quelques dizaines de personnes suffisent au ministère de l'industrie en France pour contrôler EDF, il en faut près de six mille en Grande-Bretagne pour les intervenants privés. Ces coûts-là se retrouvent bien quelque part... En somme, on s'aperçoit, avec le recul, qu'il ne faut pas jeter le service public avec l'eau du bain. Après la décennie des privatisations et de la chasse aux pratiques anticoncurrentielles par la Commission européenne, soutenue par la jurisprudence de la Cour de justice, la situation est en train de changer.

OBJECTIFS • La Grande-Bretagne, championne du démantèlement des grands services publics, a *renoncé à privatiser et à découper* les services postaux (déjà dépouillés de leurs tâches financières). A Bruxelles aussi, le climat change. Le traité de Maastricht a ajouté à la libre circulation (des marchandises, des capitaux et des hommes), prévue par le traité de Rome, de nouveaux objectifs pour l'Union : développement de réseaux de communication trans-européens, protection du consommateur, défense de l'environnement, cohésion sociale.

Jacques Delors a même lancé l'idée d'une « charte européenne du service public » accordant aux entreprises chargées de missions d'intérêt général certains droits d'exclusivité moyennant des engagements de leur part.

La jurisprudence même évolue. La Cour de justice européenne, en mai 1993 (arrêt Paul Corbeau) et en avril 1994 (arrêt Commune d'Almelo), a admis la possibilité de déroger aux règles usuelles de concurrence, pour assurer continuité du service et égalité de traitement des utilisateurs, et... éviter des distorsions de concurrence (par exemple l'« écrémage » des clients rentables). Cette ouverture a relancé les réflexions à Paris, où le Plan a créé un groupe de travail « Réseaux 2010 ». Son président, Christian Stoffaes, directeur à EDF, est aussi chargé par le ministère de l'économie d'une étude sur la place des services publics dans la construction européenne.

Peu à peu, quelques principes s'esquissent. La concurrence est le meilleur moyen d'améliorer l'efficacité et de réduire le coût des services (transport de courrier, de marchandises ou de voyageurs, communications téléphoniques, fourniture de courant).

Mais on doit – et on peut de plus en plus facilement aujourd'hui – distinguer le service lui-même des infrastructures qui permettent de l'assurer : voies ferrées, autoroutes ou lignes électriques. Les infrastructures demeurent pour les économistes un « *monopole naturel* », parce qu'elles ont des « rendements croissants » (par exemple, sur une ligne à haute tension, plus il passe de courant, moins cela coûte). Elles exigent des investissements très lourds, à durée de vie très longue, *mais très difficiles à rentabiliser.* Et l'Etat ne peut s'en désintéresser en raison de leurs effets sur l'environnement – qu'on pense aux combats des écologistes contre le tracé du TGV dans la vallée du Rhône.

A partir de là, tout reste ouvert. Dans les télécommunications, le gouvernement britannique s'est contenté de favoriser le développement d'un concurrent (Mercury) de British Telecom, l'ancien monopole public privatisé. Pour les chemins de fer, il a été plus loin : dans l'infrastructure il a séparé rail et gares – *afin d'éviter de reconstituer* « par la bande » l'ancien monopole (comme cela s'était produit pour les transports routiers de voyageurs) – *et il a divisé l'exploitation en multiples* réseaux. Pour distinguer les différentes parties du service, on peut les confier à des sociétés différentes ; filialiser les activités, ou simplement présenter des comptes séparés pour chacune. Chaque pays peut choisir sa solution – c'est la fameuse « *subsidiarité* ». Pour les chemins de fer, à la « vente par appartements » des Britanniques, les Allemands ont opposé une division en trois sociétés anonymes : grandes lignes, banlieue, rails.

OBLIGATIONS • Dans le cas de la France, on peut donc, pour les dix années qui viennent, prévoir des évolutions très différentes pour chacun des services publics, selon l'équilibre des coûts et des avantages de la concurrence et de la déréglementation.

Changement radical dans les télécommunications : le monopole, déjà largement entamé, va disparaître d'ici au 1er janvier 1998, et les opérateurs pourront construire leurs propres réseaux. Le monopole de la fourniture de gaz sera aussi battu en brèche. A l'inverse, La Poste conserverait l'exclusivité du courrier, la messagerie seule étant mise en concurrence.

De même, EDF garderait son monopole de transport et de distribution, moyennant des concessions sur les prix pour les gros usagers – sur le modèle de l'accord passé avec Pechiney – tandis que la production serait libéralisée. Pas de quoi inquiéter l'établissement public, qui a les coûts les plus bas d'Europe... Quant au train, l'infrastructure – rail, gares, etc. – restera dans le domaine public, pas forcément l'exploitation.

Resteront à déterminer, dans chaque cas, les obligations du service d'intérêt général et leur compensation financière : par subvention de l'Etat ou par prix garantis comme en Grande-Bretagne. De quoi occuper des escouades d'économistes pendant des années. Au total, le compromis économique et social de l'après-guerre va devoir être réexaminé, notamment le lien entre service public et « statut » des salariés. « *Aujourd'hui, les obligations se contractualisent, les sujétions se négocient, mais,* interroge Michel Matheu, chef du service de l'énergie et des activités tertiaires au Plan, *un bon contrat ne vaut-il pas mieux qu'un pari sur la vertu ?* »

Sophie Gherardi et Guy Herzlich

UN ENTRETIEN AVEC LE COMMISSAIRE EUROPÉEN A LA CONCURRENCE

Karel Van Miert : « C'est la qualité qui fait la légitimité »

La Commission de Bruxelles ne veut pas sacrifier les services publics, souligne Karel Van Miert, le commissaire européen chargé de la concurrence, qui s'affirme « anti-thatchérien ». La Commission a une approche pragmatique : elle tient compte des changements techniques et économiques ; elle admet le monopole là où le fonctionnement du service le justifie.

« En France, on a l'impression que le libéralisme triomphe à Bruxelles et que les services publics sont dans le collimateur de la Commission. Ont-ils un avenir dans l'Union européenne ?

– Pour ce qui concerne la propriété de l'entreprise, la Commission n'a pas qualité pour se prononcer sur son régime de propriété – privé ou public –, comme le stipule l'article 222 du traité de Rome. Nous n'avons pas à nous en mêler de prime abord, mais on constate une évolution. Certes, la Commission n'a pas qualité pour imposer une privatisation, mais elle commence à pouvoir agir dans ce sens.

» Tant qu'il n'y avait pas de marché intérieur européen, nous pouvions fermer les yeux sur les monopoles. Depuis qu'il existe un grand marché et que les progrès technologiques effacent les frontières dans les télécommunications comme dans d'autres domaines, le monopole est dépassé.

» Cela n'a rien à voir avec Margaret Thatcher. Les citoyens et les consommateurs constatent qu'il n'y a plus concordance obligatoire entre service public et monopole. Ils se sont rendu compte que ce n'est pas parce qu'il est géré par une entreprise publique qu'un service est correctement assuré. C'est là où il y a concurrence qu'il existe le plus grand nombre d'abonnés au téléphone. Je me souviens du temps où il fallait de solides appuis et payer cher pour obtenir le téléphone en Belgique...

– Alors, vive le tout-libéral ?

– Non, il ne faut pas tomber dans le travers opposé. Libéraliser ne veut pas dire déréglementer. Dans mon esprit, cela signifie que l'on respecte des règles du jeu. L'autorité publique doit édicter des règles en la matière et les faire respecter. Il lui faut aussi prévoir des éléments de politique sociale. Cela étonnera, mais je crois que la liberté d'entreprendre doit coexister avec une autorité centrale forte.

– Acceptez-vous le principe de la péréquation tarifaire, qui évite par exemple en France de faire payer plus de 8 francs une lettre ordinaire adressée à un village des Alpes ?

– Nous réfléchissons au moyen de garantir un prix moyen en matière postale tout en préservant la concurrence. Il s'agit d'un exercice difficile, car nous devons nous assurer que l'entreprise demeure viable tout en assurant ses obligations de service public. Nous constatons que les services postaux gagnent de l'argent aux Pays-Bas malgré la concurrence, mais que le premier ministre britannique a renoncé à privatiser les Postes de Sa Majesté. Nous prenons en compte l'évolution technologique et les nécessités du grand marché. Il est également nécessaire de développer la concurrence dans le transport ferroviaire de fret, mais cela ne signifie pas nécessairement une privatisation.

» Nous avons une approche très pragmatique afin de ne prendre aucun risque. Si nous libéralisons un domaine, nous le faisons d'abord sous forme de test. Ainsi en sera-t-il pour les envois postaux en nombre. Nous autorisons l'arrivée sur le marché d'une deuxième entreprise et tant mieux *si la France autorise un troisième* opérateur, par exemple dans le téléphone mobile ! Dans tous les cas, il nous faut harmoniser les conditions de la concurrence et procéder par étapes pour vérifier que nous n'allions pas trop loin.

– Des arrêts de la Cour de justice des Communautés européennes ne vous semblent-ils pas donner un coup d'arrêt à cette libéralisation ?

– Cette jurisprudence nous impose de vérifier si le monopole est toujours d'actualité. La Cour ne le remet pas en cause, mais demande de démontrer *qu'il est nécessaire* à la viabilité de l'entreprise et qu'il respecte le service universel.

– Votre tâche ne devient-elle pas beaucoup plus complexe que par le passé ?

– Oui, et c'est d'autant plus intéressant. J'essaie de prendre du recul par rapport aux dogmes du passé et de respecter la complexité de la vie économique. Je suis aidé par le foisonnement d'expériences, heureusement contradictoires, dans nos douze Etats membres, ce qui nous permet de comparer les solutions retenues, leur efficacité et leurs *défauts. Je n'ai jamais caché que* j'étais anti-thatchérien, mais quand on constate que tel système très libéral a réussi en Grande-Bretagne, il *faut avoir l'honnêteté de le* reconnaître. De même, il faut reconnaître que la France a su moderniser beaucoup de ses entreprises *publiques.*

> **“Dans le domaine de l'énergie, des postes et des télécommunications, la France étonne. Elle possède une tradition forte qui veut que les services publics soient assurés d'abord par des entreprises publiques.”**

– La France vous donne-t-elle satisfaction dans le domaine de l'ouverture ?

– Dans le domaine de l'énergie, des postes et des télécommunications, la France étonne. Elle possède *une tradition forte qui veut que* les services publics soient assurés d'abord par des entreprises publiques. On y voit beaucoup d'ingénieurs se destiner *exclusivement* à cette carrière. Il ne s'agit pas en France d'entreprises vieillottes, comme le prouvent France Télécom et EDF. Pourtant il ne s'agit plus aujourd'hui de protéger son marché national, mais d'en conquérir de nouveaux. Il est donc nécessaire de *s'allier avec des partenaires et* d'accepter la concurrence sur son propre territoire.

» Il n'est plus possible de laisser *survivre certaines pratiques : en* Belgique, ce secteur était très politisé et les décisions ou les nominations dépendaient de dosages partisans ou linguistiques. L'Italie souffrait des mêmes maux et en plus de la corruption. Ces perversions ne permettaient plus de satisfaire les besoins des individus. Car le but de notre démarche est de fournir un service public de qualité et à un prix abordable par le biais du « service universel », qui doit conserver une composante sociale.

» Dans le transport aérien, la déréglementation à l'américaine a eu des conséquences dommageables. Aussi avons-nous décidé de préserver l'exploitation de lignes non rentables en prévoyant expressément l'existence d'un service public et la possibilité de subventions. Ce qui ne veut pas dire le vieux système cadenassé !

– Qu'est-ce que ce fameux service universel ?

– Il comporte deux éléments. La couverture géographique, d'abord : le concurrent est obligé de couvrir le même territoire que l'entreprise en place ; des prix abordables, c'est-à-dire qu'une péréquation imposée évite l'arrivée de prédateurs. Il n'est pas question *que le* secteur privé se réserve les activités juteuses et laisse au secteur public tout ce qui est nécessairement déficitaire. La composante sociale, ensuite. Elle consiste à autoriser les pouvoirs publics à verser des compensations pour la mise en place de tarifs *sociaux, par exemple dans les chemins* de fer. Mais cela doit se faire dans la transparence, car il n'est pas question de tout autoriser sous couvert de politique sociale !

– Vous faisiez partie de la Commission Delors. Allez-vous défendre les mêmes positions dans la Commission Santer ?

– Je ne changerai pas de ligne de conduite. La priorité est de libéraliser les télécommunications au plus vite. Nous procéderons prudemment avec la poste. En matière d'énergie, il faudra en finir, un jour, avec les monopoles d'achat et de vente. Nous jugerons chaque dossier sur pièces et sans parti pris idéologique.

» De même, nous sommes prêts à aider les compagnies aériennes à s'adapter. Ce qui ne veut pas dire les autoriser à tuer la concurrence et à mal gérer leurs affaires. Il ne suffira pas que le personnel se mette en grève pour que la compagnie passe à la caisse de l'Etat. C'est dur à dire pour le social-démocrate que je suis, mais c'est ainsi ! Il faut que le personnel comprenne que la meilleure défense de l'entreprise publique est dans sa bonne réputation. N'a-t-on pas vu les consommateurs britanniques – y compris dans les rangs conservateurs – se rebeller contre la privatisation des Postes au point de faire reculer John Major ? On l'a trop souvent perdu de vue : la légitimité du service public se trouve dans la conviction du public que ce service est fait pour lui. »

Propos recueillis par Alain Faujas



LA GRANDE MUE DES SERVICES PUBLICS

Le dur devoir des transports

La SNCF et Air Inter doivent participer à l'aménagement du territoire. Mais leurs obligations ne sont pas précisées, et les deux sociétés tâtonnent pour calculer leurs coûts et établir leurs tarifs

COMMENT distinguer ce qui relève de missions de service public, pour le transport aérien intérieur comme pour le chemin de fer, et plus précisément comment concilier les besoins de l'aménagement du territoire et la nécessité de l'équilibre financier ? Depuis quelques années, par suite de la remise en cause des monopoles par Bruxelles et par la poussée de la concurrence, Air Inter et la SNCF ont été amenées à réfléchir à leurs tâches, à leurs coûts et à la façon de les rémunérer. Une réflexion encore inachevée.

Dans le transport ferroviaire, le monopole de la SNCF n'est guère menacé pour l'instant. Les ministres des Douze, en juin 1991, ont accepté une déréglementation limitée, n'ouvrant à la concurrence que le transport combiné de marchandises et le transport international de voyageurs. En revanche, le changement est radical pour le transport aérien puisque, à partir du 1er avril 1997, les compagnies aériennes des Douze pourront voler où bon leur semble dans l'Union européenne, et que des concurrents d'Air Inter vont relier Orly à Marseille et à Toulouse dès le 1er janvier 1995, comme ils le font déjà pour la ligne Orly-Nice.

Mais, pour les deux sociétés, cette pression est accentuée par la bataille que se livrent la route, le rail et l'avion sur le territoire national, particulièrement pour les trajets inférieurs à trois heures. Du coup, la péréquation entre lignes bénéficiaires et déficitaires devient difficile, au moment même où l'on attend des entreprises une gestion de plus en plus serrée.

C'est d'abord dans l'aérien que les pouvoirs publics ont commencé à réfléchir aux missions de service public et aux moyens de les compenser. Rendu public en juin, le rapport de Claude Abraham, ingénieur général de l'aviation civile, demandé par le ministre des transports, Bernard Bosson, définit les lignes de « service public » comme celles qui transportent de 10 000 à 150 000 passagers par an. Elles peuvent prétendre à des aides publiques – à condition qu'il n'existe pas de voie de chemin de fer assurant la même liaison en moins de deux heures et demie, ou un autre aéroport à moins de quarante-cinq minutes de voiture.

Le projet de loi sur l'aménagement du territoire ne s'est inspiré que partiellement de cette réflexion : il diffère du rapport Abraham sur les modalités de financement du fonds de péréquation chargé de verser les subventions, et sur les critères d'attribution de ces subventions, qui seront sans doute assouplis. Une dizaine de dessertes bénéficient actuellement de subventions, et Air Inter, pour sa part, évalue ses besoins à environ 120 millions de francs.

TARIFICATION • Pour la SNCF, les obligations et leurs contreparties ne sont pas plus claires. La société nationale (déficitaire de 7,7 milliards de francs en 1993) décide seule de la fermeture de gares ou du nombre de dessertes, sans consigne précise. *« Le cahier des charges de l'entreprise, les contrats de plan ou la convention organisant les transports en Ile-de-France* (...) *passent sous silence deux missions dont il ne fait aucun doute qu'elles constituent un service public : la gestion de l'infrastructure ferroviaire et la mise en œuvre de services nationaux voyageurs d'aménagement du territoire »*, estime Jean Bergougnoux, le président de la SNCF, se plaçant dans la lignée de son prédécesseur, Jacques Fournier.

Les pouvoirs publics, ajoute-t-il, *« devraient faire connaître le réseau d'infrastructures dont ils souhaitent disposer et les services de transport qu'ils souhaitent voir assurés »*. L'Etat est déjà mis à contribution à hauteur de 40 milliards de francs en 1994, mais l'entreprise publique évalue à au moins 4 milliards de francs supplémentaires les charges non couvertes liées à l'aménagement du territoire. Ce qui promet un vif débat pour la négociation du prochain contrat de plan 1995-1999. Le fonds de 2 milliards de francs pour les transports terrestres prévu par le projet de loi sur l'aménagement du territoire devrait en effet alimenter aussi la voie d'eau et les routes...

Pour les transports régionaux, cependant, on devrait bientôt y voir plus clair dans les responsabilités : l'exploitation pourrait être progressivement transférée aux régions après des expérience pilotes lancées en 1995.

Les régions décideraient du maintien ou de la suppression des dessertes ou des gares.

Sur la tarification, deuxième souci, la concurrence n'a pas pesé moins fortement. Pour la SNCF comme pour Air Inter, le système de « tarifs administrés », qui a longtemps accompagné le monopole, a été largement modifié.

La SNCF, qui a fonctionné pendant des décennies sur la base d'un tarif kilométrique qui a limité sa marge de manœuvre, a tenté de se rapprocher des coûts. D'abord, depuis longtemps, par des « suppléments », notamment pour les trains les plus confortables comme le Mistral, le Capitole. Puis, à partir de 1979, avec le calendrier « tricolore » (bleu, blanc, rouge) permettant des tarifs « commerciaux » sur certains jours de la semaine, avant d'introduire, quelques années plus tard, un tarif dégressif en fonction de la distance, plus conforme à la courbe des coûts. A partir de 1987, tandis que fleurissaient des prix cassés, des tarifs « Joker » aux heures creuses, on a multiplié les suppléments aux heures de pointe.

SOUPLE • En 1992, le système de réservation SOCRATE, combiné à une forte augmentation des prix, s'est carrément aligné sur les pratiques des compagnies aériennes, en essayant de « maximiser » la recette en fonction de la demande. Le public a rejeté cette politique et la SNCF a fait volte-face. Mais, en mai 1993, sur le nouveau TGV Nord-Europe, l'entreprise a fait voler en éclats le principe du tarif kilométrique et lancé des prix forfaitaires, ce qui se traduisait par une augmentation globale des tarifs sur cette ligne, avec des modulations plus fortes.

La SNCF, qui souhaitait développer une tarification plus souple, a demandé l'avis du Conseil d'Etat. Celui-ci a considéré que la rapidité ou le confort d'un train ou une forte concurrence pouvaient justifier des tarifs différents, dans certaines limites préalablement fixées. Les pouvoirs publics doivent encadrer les prix, afin d'éviter les excès – à la hausse ou à la baisse –, et un minimum de trains sans supplément lié à la fréquentation doivent être mis en service.

Air Inter, pour sa part, se trouve dans une phase transitoire : elle conserve des prix contrôlés sur les lignes en monopole – avec une marge de jeu, cependant (le calendrier « tricolore » – mais peut fixer librement ses prix sur les lignes en concurrence, conformément à la réglementation européenne. Pour l'heure, les usagers n'ont pas profité de la déréglementation du transport aérien en France, mais l'arrivée de deux concurrents sur Orly-Marseille et Orly-Toulouse pourrait entraîner une baisse des prix. Jusqu'ici, pour Air Inter comme pour la SNCF, c'est surtout la concurrence que se livrent les deux entreprises qui a bénéficié aux clients...

Martine Laronche

EDF et le client roi

Il a fallu six ans à Electricité et à Gaz de France pour développer une « stratégie client ». Aujourd'hui les deux établissements publics lancent une « garantie des services »

QUARANTE-HUIT ans après leur création, EDF et GDF s'intéresseraient-ils enfin à leurs clients ? Teintée d'ironie, cette interrogation a surgi en mai, après l'annonce par la direction commerciale commune de ces deux entreprises de la création d'*« une garantie des services »*. Comme Darty et son contrat de confiance, les deux firmes nationales s'engagent sur les services les plus courants en fixant un délai d'intervention qui comprend en outre le respect et la précision des rendez-vous.

Ont ainsi été codifiées neuf prestations qui vont du dépannage d'électricité à la mise en service d'un compteur en un temps donné, en passant par un *« engagement de courtoisie »*, c'est-à-dire la réponse obligée au courrier dans les huit jours qui suivent sa réception. Ne pouvant offrir le champagne ou rembourser la différence si leur client « trouve moins cher ailleurs », EDF et GDF promettent de verser 150 francs aux consommateurs si l'un de leurs engagements n'est pas respecté.

En cette fin d'année, bien qu'il soit trop tôt pour en tirer des enseignements et des résultats chiffrés, la satisfaction est de règle. *« Ce contrat est bien reçu par les clients, bien mémorisé, et il donne une image modernisée du service public »*, affirme Yann Laroche, chef de service chez EDF-GDF services. Ce souci de proximité a été guidé avant tout par la volonté de dépoussiérer l'image de ces deux monopoles à l'heure où les attaques se multiplient. Les critiques viennent non seulement de Bruxelles mais aussi de l'Hexagone où de nombreuses entreprises se sont élevées contre la diversification hardie d'Electricité de France. Tout récemment, ce sont les distributeurs de fioul qui s'en sont pris à Gaz de France pour distorsions de concurrence.

CHARMES • Il s'agit de prouver que le service public peut avoir une gestion moderne, et qu'il n'est pas un monstre froid éloigné des préoccupations de sa clientèle. Dans ce climat, tout doit être fait pour au moins se rapprocher des consommateurs, s'en assurer la fidélité, et ne pas les rendre sensibles aux charmes éventuels de la privatisation.

Pour se prémunir contre une telle éventualité, les commerciaux d'EDF et de GDF ont étudié de près l'expérience anglaise de déréglementation du secteur électrique afin d'en tirer quelques leçons en matière de prestation de service. D'autant que cette *« première dans le marché de l'électricité »* pourrait *« avoir des conséquences sur les réformes futures dans le monde »*, explique Christian Stoffaes, directeur à EDF, dans son ouvrage *Entre monopole et concurrence* (1).

> “Il fallait éviter de promettre au client ce qu'il attend normalement de l'entreprise.”
>
> Yann Laroche, chef de service chez EDF-GDF services

La principale idée retenue est la notion de respect des délais, sur le principe anglo-saxon de *« time is money »*, le temps a son prix. Cette contrainte de gestion a en effet été imposée aux nouveaux groupes électriques privés par l'organe de régulation chargé de veiller sur ce marché concurrentiel. De plus, cet impératif entre dans les habitudes des clients, du fait de sa systématisation à tous les niveaux d'achats, que ce soit dans la vente par correspondance ou dans la livraison de pizzas à domicile.

ÉVIDENCE • Pour être crédible, *« il fallait éviter de s'engager sur des évidences, en promettant au client de qu'il attend normalement de l'entreprise »*, raconte Yann Laroche. D'où la nécessité d'introduire une contrepartie financière en cas de non-respect. Les neuf engagements ont alors été élaborés avec les organisations de consommateurs. L'essai mené en 1993 auprès de 14 centres ayant été concluant, elle a été depuis cette année étendu aux 98 centres métropolitains. Parallèlement, les commerciaux réfléchissent sur une extension des garanties, notamment vers le conseil, car ce système pour être vivant doit être évolutif.

Une démarche analogue est envisagée pour les clients industriels et tertiaires, mais leurs besoins sont autres et portent sur la qualité des interventions, du service, et de la fourniture d'électricité. Des expériences sont en cours et devraient déboucher en 1995. Le principe repose plus sur un partenariat, EDF s'engageant à limiter les défaillances en terme de coupures, tandis que l'entreprise de son côté protège ses installations.

Mais Jean Bergougnoux, l'instigateur de cette révolution, initialement lancée dans l'entreprise en 1989, n'en recueillera pas les fruits. A peine cette charte était-elle publiée que le directeur général d'EDF partait prendre la tête de la SNCF. Un autre service public où déjà il veut transposer sa méthode. Dès ses premiers discours, il a glissé son idée de *« qualité de service »* indispensable, selon lui, pour améliorer l'image et donc l'activité de l'entreprise. Du principe à la concrétisation, le temps est souvent long. EDF a mis six ans. Le voyageur devra encore attendre.

Dominique Gallois

(1) *Entre monopole et concurrence, la régulation de l'énergie en perspective historique* sous la direction de Christian Stoffaes (520 pages), éditions PAU.

La froideur des guichets

L'administration a voulu faire de 1994 « l'année de l'accueil ». Pas facile, face aux multiples drames sociaux qu'elle ne peut résoudre. Mais des efforts existent.

« DANS notre panade, on aimerait bien que vous ayez au moins le sourire quand on vient vous voir ! » Silence gêné des fonctionnaires réunis, cet après-midi-là, à Montpellier. L'amélioration de l'accueil dans les administrations est au menu de ce forum organisé par le ministre de la fonction publique, André Rossinot. Brigitte, diplômée d'études supérieures, chômeuse depuis de longs mois et réduite à *« faire des ménages au noir »*, témoigne non seulement de la longueur des files d'attente, mais de l'absence de compréhension et surtout du *« manque de dignité »* éprouvé en face de ceux qu'elle appelle *« les nantis du système »*.

Un peu plus tard, Pierre, chômeur de longue durée, racontera à son tour comment il a été ballotté de service en service pour obtenir l'annulation de la saisie illicite de ses allocations familiales sur son compte-chèque postal...

Le désarroi de Brigitte et de Pierre illustre l'incapacité de l'administration à gérer les situations de crise, alors que l'exclusion gagne du terrain. Inaptitude congénitale : l'organisation, conçue pour la société française de la Libération, ne le prédispose plus, cinquante ans plus tard, à affronter les déchirures du tissu social : chômage de longue durée, explosion du nombre de personnes sans ressources, marginalisation des zones rurales et des banlieues...

Au niveau national, les rapports successifs exhortent les pouvoirs publics à tenir compte de cette évolution, notamment en répartissant mieux – en termes de moyens et de géographie – les services publics. En attendant, sur le terrain, les fonctionnaires, devenus l'ultime recours de millions de laissés-pour-compte, sont écartelés : appliquer – non sans mauvaise conscience – des procédures inadaptées à la crise sociale ou prendre le temps d'entendre les appels au secours. Quitte à endosser des responsabilités qui les dépassent et pour lesquelles ils ne sont, bien souvent, ni préparés ni soutenus.

Beaucoup dépensent des trésors d'énergie pour répondre aux situations les plus dramatiques : permettre l'accès aux soins de personnes démunies ; faciliter la réinsertion de demandeurs d'emploi perdus dans le labyrinthe des dispositifs de traitement social du chômage ; proposer des solutions d'étalement de créances pour des contribuables étranglés ; prévenir la délinquance juvénile ; éviter la marginalisation des personnes privées de logement...

INITIATIVES • Tel est le sens des initiatives présentées au ministre de la fonction publique par les agents de la région Languedoc-Roussillon. A l'hôpital de Béziers (Hérault), par exemple, une assistante sociale vient d'être attachée aux urgences. Les services fiscaux du Gard multiplient les tournées dans les centres commerciaux et les mairies des petites communes pour aider les usagers à remplir leur déclaration de revenus. Les agents de l'URSSAF de Montpellier prennent la peine de contacter les cotisants retardataires avant de lancer la procédure contentieuse.

Les services commencent aussi à se concerter afin de simplifier la vie des usagers. Pour la première fois, les 15 000 étudiants débarqués, sans logement, à Montpellier, ont bénéficié, au moment de la rentrée, d'un espace unique en centre-ville, où ils pouvaient tout à la fois consulter les annonces, déposer leur demande d'allocation-logement, conclure un abonnement avec France Télécom et EDF-GDF, remplir les formalités d'adhésion à une mutuelle...

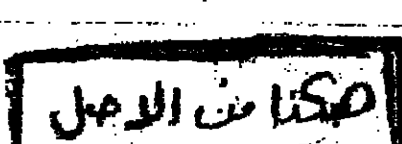
Pour André Rossinot, qui a consacré 1994 *« année de l'accueil »*, il faut que l'administration soit tournée *non plus sur elle-même mais sur l'amélioration du service rendu. Ce qui revient pour les fonctionnaires à redécouvrir l'intérêt général »*. Les agents, ces *« hussards de l'intégration »* au rôle essentiel *« d'écoute, d'assistance et d'entraide »*, n'en sont pas moins *« bien isolés »* de retour à leur bureau. Les postes en contact avec le public sont souvent détenus par les personnels à statut précaire et les agents *« qui aiment ça »*. Un manque de reconnaissance interne difficilement compatible avec l'instauration, prônée par le ministre, d'une *« véritable démarche de l'accueil »*.

VASE CLOS • Du coup, l'administration ne « voit » pas les insuffisances jugées insupportables par les citoyens. Les commissions départementales d'amélioration de l'organisation des services publics créées en 1990 par le gouvernement Rocard s'apparentent au mieux à *« des chambres d'explication* a posteriori » des décisions prises. Pis, elles fonctionnent en vase clos, comme celle de l'Hérault, qui a rassemblé, sous la présidence d'André Rossinot pas moins de vingt-cinq membres de services publics, seize élus, cinq syndicalistes et... trois représentants d'associations d'usagers (qui n'avaient de surcroît pas jugé bon de se déplacer) ! On est loin du *« consumérisme de service public »* qu'appelle de ses vœux Jean-Claude Delarue, président de l'Association de défense des usagers de l'administration.

« Les gens qui nous sollicitent se sentent frustrés car nul n'a pris la peine de leur expliquer pourquoi leur demande n'a pas abouti », explique, quant à lui, Jacques Pelletier, médiateur de la République, chargé de régler les différends opposant administrations et usagers. En collaboration avec les associations humanitaires, il essaie d'*« accoucher de propositions concrètes »*, pour aider les exclus. Son dernier succès : la possibilité pour les sans domicile fixe n'ayant pas de papiers d'obtenir une carte d'identité, grâce à leur domiciliation au centre communal d'action sociale. *« Pour obtenir cela, nous avons dû secouer le cocotier pendant deux ans. »*

Le rapport Picq relatif à la réorganisation de l'Etat, rendu public cet été, propose la création d'un ministère de la communication avec le public, rattaché au premier ministre.

Valérie Devillechabrolle



LE COMPAGNONNAGE REMÈDE ANTI-CHÔMAGE

Les aristocrates du travail manuel

Discrets, mal connus, les compagnons perpétuent depuis des siècles la tradition de la belle ouvrage. Aujourd'hui, leur formation est un passeport contre le chômage

« *LE chômage ? Les compagnons, y compris ceux qui sont arrivés sur le marché du travail depuis deux ans, ne connaissent pas. Mieux, en maçonnerie, chaudronnerie, serrurerie, couverture, les patrons réclament des apprentis qu'ils ne trouvent pas* », assure Emmanuel Bellanger, responsable national du recrutement de l'Association ouvrière des compagnons du devoir du tour de France. Secrétaire général de l'association, Alain Gaudré partage le constat : « *Si dévalorisés soient-ils, les métiers manuels souffrent d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée.* » A tel point que l'association a décidé en 1993 de s'ouvrir aux externes (plus de 500 cette année sur 2 300 apprentis), « *pour répondre aux demandes des jeunes et aux besoins des entreprises* ».

Alors que les diplômés de l'université connaissent de réelles difficultés à s'insérer sur le marché du travail, le compagnonnage, « grande école » des métiers manuels, apparaît de plus en plus aux yeux des familles et des jeunes comme la garantie d'une formation de qualité, un véritable passeport pour l'avenir. *Surgis de la nuit des* temps (la légende situe l'origine du mouvement à l'époque de la construction du temple du roi Salomon à Jérusalem), les compagnons ont perpétué au fil des siècles un idéal hérité des fraternités médiévales : « *Devenir puis, à leur tour, former des ouvriers d'élite, des « hommes de métier », dont la dignité est garantie par la qualité du savoir et l'amour du travail bien fait* » (1).

Bâtisseurs des cathédrales du Moyen Âge, lorsque leur savoir-faire, *faisait d'eux des hommes* libres (par opposition aux serfs) se déplaçant de chantier en chantier, les compagnons ont traversé les siècles, contribuant à la restauration des tours de Notre-Dame, de l'Arc de Triomphe... et jusqu'à celle de la statue de la Liberté, travaillant aussi sur des chantiers de haute technologie : construction du TGV-Atlantique ou du tunnel sous la Manche.

ASSOCIATIONS • Tombés de 200 000 en 1830 à moins de 5 000 dans l'entre-deux-guerres, les effectifs des compagnons seraient aujourd'hui remontés à 20 000, répartis en trois associations, l'Association ouvrière, la Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment et l'Union compagnonnique des devoirs unis. Très affaibli dans les années 30, le mouvement renaît de ses cendres sous l'Occupation. Le régime de Vichy subventionne l'Association ouvrière (née en 1941), « péché originel » que ne manquent pas de lui reprocher les deux autres associations qui « *l'accusent d'avoir trahi le principe de la neutralité en acceptant officiellement l'aide d'un gouvernement (en l'occurrence, circonstance aggravante, celle du maréchal Pétain)* », note l'universitaire Annie Guédez (1).

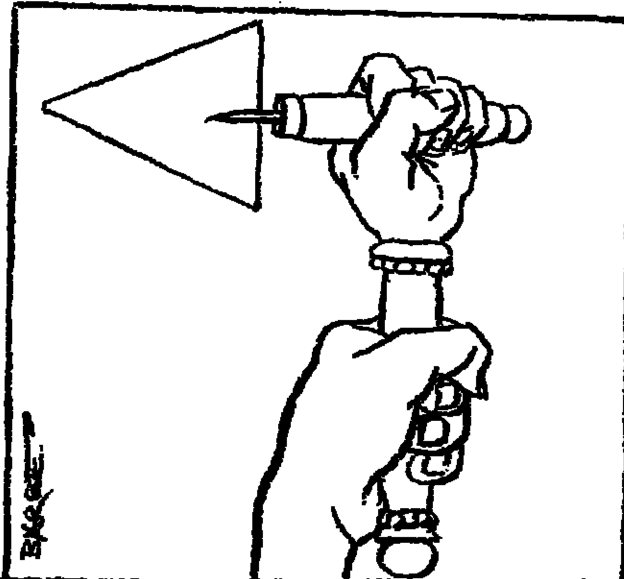
De par ses effectifs, l'Association ouvrière du devoir est aujourd'hui le premier mouvement compagnonnique de France : outre ses 2 300 apprentis (entrés sur concours en formation initiale pour préparer en deux ans CAP et BEP) et ses 2 400 aspirants ou jeunes itinérants accomplissant le tour de France, elle revendique « *les deux-tiers des compagnons sédentaires de France* ». Riche d'un réseau de trente-cinq maisons de compagnons (dont deux en Allemagne et une au Canada) – les « cayennes » – auxquelles il faut ajouter une bonne soixantaine de « points de passage », l'association forme les jeunes à l'un des dix-neuf métiers proposés (bâtiment, métallurgie, transport, ameublement, cuir et même boulangerie-pâtisserie).

PARCOURS • Conformément au principe selon lequel « *les métiers manuels s'apprennent dans l'entreprise* », les apprentis, sous contrat d'apprentissage ou de qualification, touchant au moins la moitié du SMIC, suivent quinze jours de formation générale pour un mois et demi de stage en entreprise. Traditionnellement, les cours du soir donnés à la cayenne par des compagnons bénévoles en pleine activité sont complétés par huit heures d'atelier le samedi.

> **A l'issue de son tour de France, qui dure en général quatre ou cinq ans, l'aspirant réalise un « travail de réception » – appelé aussi « chef-d'œuvre » – pour être « reçu » compagnon.**

Tout en préparant aux diplômes (jusqu'au bac professionnel), le parcours initiatique accompli chez les compagnons vise surtout à inculquer aux jeunes des valeurs communes (esprit d'équité, de solidarité...) et tourne pour l'essentiel autour d'un idéal qu'Alain Gaudré présente en une formule : « *Permettre à l'homme de s'accomplir dans et par son métier.* » A l'issue de son tour de France qui dure en général quatre ou cinq ans, l'aspirant réalise un « travail de réception » – appelé aussi « chef-d'œuvre » – pour être « reçu » compagnon. Devenu compagnon, le jeune homme consacre encore deux ou trois années à parcourir la France pour transmettre son savoir aux plus jeunes.

Créée en 1953, la fédération compagnonnique des métiers du bâtiment (menuiserie, maçonnerie, plomberie...) compte quatre cents itinérants sur le tour de France, qu'elle loge dans dix-sept maisons. Soucieuse d'accueillir des jeunes sans formation initiale, la fédération a ouvert en septembre 1993 à Mouchard (Jura), l'institut national de formation des compagnons du tour de France, LEP privé sous contrat d'association avec l'Etat : des enseignants compagnons y forment en alternance (50 % du temps en classe, 50 % en entreprise) une



quarantaine de jeunes qui doivent obtenir CAP et BEP en deux ans.

A la différence des deux autres associations qui limitent en principe leurs activités au créneau traditionnel des compagnons, à savoir les métiers qui transforment les quatre matériaux de base (le bois, la pierre, le fer et le cuir), l'union compagnonnique, qui recense environ 750 compagnons et 400 jeunes en formation, offre une palette de professions plus diversifiée : « *une centaine au total* », d'après le président de l'union, Pierre Gauducheau, du chocolatier au photographe en passant par le prothésiste dentaire ! Fondée en 1889, la plus ancienne association compagnonnique de France (qui regroupe vingt-trois maisons) exige de ses jeunes recrues qu'elles soient au moins nanties d'un CAP.

FRANC-MAÇONNERIE • Des trois associations, c'est aussi celle dont les relations avec la franc-maçonnerie sont les plus manifestes : « *Historiquement, il y a des liens. Et nous avons des compagnons francs-maçons* », reconnaît sans ambage Pierre Gauducheau. « *Pour l'Union compagnonnique, les échanges compagnons-francs-maçons ont en certaines circonstances aujourd'hui encore un label officiel. Il arrive en effet qu'une loge prête aux compagnons de l'Union son siège pour une cérémonie d'initiation* », écrit Annie Guédez (1). «*Compagnonnage et franc-maçonnerie empruntent au même canevas symbolique* », constate-t-elle, en soulignant combien le sujet est « tabou ». Symptomatique est à cet égard la réponse toute en nuances d'Alain Gaudré, secrétaire général de l'Association ouvrière : « *Il n'y a aucun lien entre les deux mouvements, même si beaucoup font la confusion. Mais il n'est pas exclu que des compagnons adhèrent à la franc-maçonnerie* ». En quoi ils ne font que suivre l'exemple de leurs prédécesseurs du XIXe siècle, Agricol Perdiguier ou Pierre Leroux...

La discrétion apparaît comme une seconde nature chez les compagnons. Le silence est d'or et la règle vaut aussi dans les affaires : jamais le titre « compagnon » n'apparaît sur leur carte de visite. « *Ça ne se fait pas*, estime pudiquement Alain Gaudré. *Et si vous apercevez une telle mention, méfiance : il s'agit certainement d'un charlatan !* »

Philippe Baverel

(1) *Compagnonnage et apprentissage*, d'Annie Guédez, PUF, 1994.

Paroles de « lapins »

« *Quand on m'a dit que je passais en première, j'ai pris mes jambes à mon cou : je ne voyais pas où me mènerait l'idéal qu'on me proposait. Moi, j'avais besoin de faire parler mes mains, de laisser des traces.* » Admis en 1988 chez les compagnons à Toulouse comme apprenti – « lapin » (du nom de l'outil du charpentier) dans le jargon de l'association ouvrière des compagnons du devoir du tour de France –, Georges-Henri, vingt-trois ans, est aujourd'hui aspirant à Paris en quatrième année de « serrurerie-métallerie ».

Sur l'intérêt du tour de France, le jeune homme est intarissable : « *Ça nous permet d'approfondir toutes les facettes du métier : à Nîmes, j'ai travaillé la forge. A Paris, la rampe...* » Un itinéraire au long cours qu'il ne regrette pas, par rapport au cursus de ses petits camarades qui ont suivi la voie classique du lycée d'enseignement professionnel (LEP) : « *Les classes de CAP-BEP sont considérées comme des voies de garage. Résultat : sur une trentaine d'élèves, seuls un ou deux s'intéressent à ce qu'ils font.* »

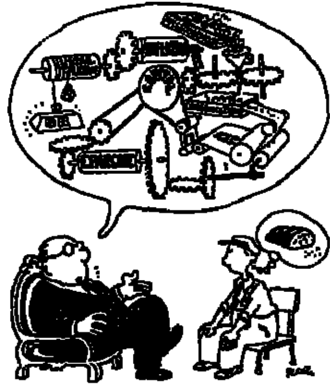
« *Et puis c'est trop théorique*, renchérit Frédéric, dix-neuf ans, dont deux passés à préparer un CAP peinture dans un LEP des Vosges : *en deux ans, je n'ai effectué qu'un mois de stage en entreprise.*

Et, à l'école, j'avais l'impression que les profs n'en connaissaient guère plus que nous. » Depuis, Frédéric a rejoint les compagnons... comme apprenti plâtrier : «*Ici au moins, on en apprend tous les jours !* »

Ph. B.

CHRONOLOGIE

Novembre 1994



25 octobre au 6 novembre. – PECHINEY : la grève qui dure depuis le 25 octobre prend fin à la suite d'un accord conclu entre la direction et les syndicats portant sur une hausse de salaire de 450 francs par mois *(1, 4, 7 et 8)*.

1er et suivants. – GEC-ALSTHOM : le conflit déclenché depuis dix jours à l'usine EGT de Bourogne (Territoire-de-Belfort) s'étend à l'usine de GEC-Alsthom de Belfort (7 600 salariés) ; le **2**, l'usine est occupée par les grévistes, qui réclament une augmentation de salaire de 1 500 francs par mois. Une manifestation dans les rues de Belfort le **8** rassemble plus de 2 000 personnes. Le même jour, la direction accepte la médiation de Paul Jullien, directeur régional du travail *(7, 8, 9 et 10)*. Les premières négociations sont engagées filiale par filiale, le **11** à Belfort *(14)*. Après une nouvelle manifestation dans les rues de Belfort et de nombreux débrayages sur plusieurs sites du groupe le **15** *(16 et 17)*, le personnel se prononce le **16** pour la reprise du travail. Cependant, le vote ne tient pas compte des abstentionnistes et des bulletins nuls *(18)*. Les syndicats CGT, CFDT et FO organisent une manifestation régionale à Belfort le **19** *(19 et 21)*. Le **22**, les salariés se prononcent à 54,56 % en faveur de la reprise du travail *(24)*. Bien que la reprise du travail soit prévue le **28**, des mouvements de grève se poursuivent : des grévistes de La Courneuve occupent le siège de GEC-Alsthom *(25, 26, 28 et 30, 2 – 12)*.

2 et suivants. – MARCHÉS FINANCIERS : la Réserve fédérale américaine soutient le dollar qui atteint son plus bas niveau historique face au yen le **2** (à 96,25 yens) *(3 et 4)*. Victime du climat politique, le franc s'affaiblit le **9** et remonte légèrement le lendemain, tandis que le dollar se redresse *(11 et 12)*. Le **15**, la Réserve fédérale relève de 0,75 point le taux interbancaire au jour le jour et le taux d'escompte portés respectivement à 5,50 et 4,75 % *(17)*. Le même jour, au cours du premier conseil de l'Institut monétaire européen, Alexandre Lamfalussy, son président, affirme que le passage à la monnaie unique serait plus probable en 1999 qu'en 1997 *(16 et 17)*. Le **22**, la Bourse de New-York chute fortement, entraînant plusieurs bourses européennes *(24)*. Les **23 et 24**, la baisse des principales places boursières coïncide avec une remontée brutale des marchés obligataires *(25)*.

3. – EURO DISNEY : les pertes atteignent 1,8 milliard de francs pour l'exercice 1993-1994. La fréquentation du parc de loisirs a diminué de 10 % *(4)*.

3. – PLAN : le rapport sur « les défis économiques et sociaux de l'an 2000 » remis par Alain Minc au premier ministre propose « un nouveau contrat social » *(5)*.

3. – PRIVATISATION DE RENAULT : mise en vente à partir du 3 des titres Renault au prix de 165 francs l'action *(4 et 5)*. L'ouverture partielle du capital attire plus d'un million d'actionnaires *(11 et 17)*. Selon les chiffres publiés le **29**, plus des deux tiers salariés ont souscrit à l'offre publique de vente *(1er - 12)*.

4. – MÉRIDIEN : le groupe britannique Forte reçoit le feu vert de la commission de privatisation française pour le rachat de la participation majoritaire d'Air France (57 %) dans le capital de la chaîne hotelière Méridien *(8)*.

6. – UNION MONÉTAIRE : Jacques Chirac propose d'organiser un nouveau référendum avant le passage à la monnaie unique, prévu dans la « troisième phase » du traité de Maastricht *(8)*.

7. – INFORMATIQUE : IBM, Apple et Motorola annoncent le lancement d'un standard de micro-ordinateur commun *(9)*. Privatisation de Bull : le groupe nippon NEC décide d'augmenter sa participation dans le capital du groupe français à l'occasion de sa privatisation *(9 et 10)*. ATT aspire aussi à prendre une participation dans Bull *(18)*. Publication au *Journal officiel* du **19** du décret fixant les modalités d'appel d'offres *(20/21)*. La compagnie présente un projet d'actionnariat des salariés à hauteur de 5 % *(22)*.

8. – RATP : présentant son projet de budget pour 1995, le **15**, la régie prévoit une augmentation des tarifs de 4,8 % au 1er mai prochain *(17)*.

8. – SIDÉRURGIE : les Douze prennent acte de la décision de la Commission européenne d'interrompre la mise en œuvre du plan acier *(10)*.

8. – RUSSIE : Evgueni Iassine est nommé à la tête du ministère de l'économie, pour lutter contre l'inflation *(10)*.

10. – PÊCHE : le Canada et la France concluent un accord sur la pêche au large de Saint-Pierre-et-Miquelon *(12)*.

11 et 12. – APEC (Asia Pacific Economic Cooperation) : le deuxième « sommet » du Forum économique à Djakarta (Indonésie) enregistre des progrès substantiels vers un libre-échange trans-Pacifique. La presse japonaise est sceptique sur la concrétisation rapide d'une zone de libre-échange Asie-Pacifique *(13/14, 15, 16 et 18)*.

13, 27 et 29. – ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE : la Suède vote pour l'adhésion *(15)*, tandis que la Norvège la rejette par voie de référendum *(26 et 30)*.

14. – CNPF : le conseil exécutif du CNPF désigne Jean Gandois, ancien président de Pechiney et président de Cockerill-Sambre pour succéder à François Périgot à la présidence du patronat *(13/14 et 15)*.

14. – TUNNEL SOUS LA MANCHE : démarrage de l'exploitation commerciale de la liaison ferroviaire entre la Grande-Bretagne et le continent *(13/14)*.

15. – TRANSPORT AÉRIEN : Orly sera ouvert aux compagnies européennes à compter du 2 janvier 1995 *(17)*. A Iberia, après une grève à la suite de la suppression de 5 200 emplois, un accord intervient entre la direction et les syndicats prévoyant une baisse des salaires de 8 % et une réduction des effectifs de 3 500 personnes le **29** *(25 et 30)*.

15. – CONJONCTURE : augmentation de la production industrielle de la France de 3 % au deuxième trimestre *(16)*, et recul de 0,4 % en septembre. En raison de la faiblesse de la consommation, la croissance fléchit au second semestre *(24)*.

17. – TÉLÉCOMMUNICATION : la Commission européenne fixe au 1er janvier 1998 la déréglementation des télécoms *(19)*.

18. – BANQUE COMMERCIALE PRIVEE : nomination le **18** d'un administrateur provisoire ; le tribunal de commerce de Paris doit se prononcer le 8 décembre sur le sort de l'établissement, fermé depuis le **21 novembre** *(26-11 et 1er-12)*.

21. – OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) : la réunion à Bali (Indonésie) débouche sur la reconduction des quotas de production et nomme le Nigérian Riwalnu Lukman secrétaire général *(20/21, 22, 23 et 28)*.

21. – CFDT : décès d'André Jeanson, ancien président de 1967 à 1970 *(24)*.

23, 29 et 30. – COMMERCE INTERNATIONAL : le **23**, un comité préparatoire se réunit à Genève pour la mise en place de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) *(23)*. Aux Etats-Unis, ratification par la Chambre des représentants le **29** et le Sénat le **1er décembre** du Cycle de l'Uruguay *(8, 19, 23, 25 et 29 et 1er-12)*.

23. – BUDGET : le collectif budgétaire de 1994 de la France prévoit 30 milliards de francs de dépenses nouvelles *(23)*.

23. – COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX : Jean-Marie Messier est nommé directeur général, mandataire social et président du comité exécutif en vue de succéder à Guy Dejouany à la tête de l'entreprise *(24 et 25)*.

24. – TRANSPORT FERROVIAIRE : le gouvernement britannique annonce son intention de privatiser les chemins de fer avant la fin de 1996 *(26)*.

24. – VOLSKSWAGEN : la direction et le comité central d'entreprise signent un « contrat entre les générations », afin de sauver 10 000 postes supplémentaires *(26)*.

25. – SONY : Akio Morita, âgé de soixante-treize ans, quitte la présidence du « géant » japonais de l'électronique *(26)*.

25. – La SEITA annonce sa privatisation au début de 1995. Le projet de loi est présenté en conseil des ministres le **29** *(27 28 et 30)*.

27. – TURQUIE : nouveau programme de privatisations présenté par le gouvernement *(30)*.

29. – OCDE : Jean-Clande Paye est reconduit au poste de secrétaire général de l'organisation *(1er-12)*.

30. – CHOMAGE : baisse de 0,5 % des demandeurs d'emploi en octobre en France *(1er-12)*.

Chronologie et éphéméride réalisées par Chantal Dunoyer

Les « affaires »

BERNARD TAPIE : le tribunal de commerce de Paris est chargé de constater la cessation de paiement des sociétés Financière Immobilière Bernard Tapie et de A. T. C. (Alain Colas Tahiti) qui gère le *Phocéa (5)*. Bernard Tapie engage une nouvelle procédure contre le Crédit lyonnais pour « gestion de fait » et considère que la banque est responsable d'une partie du passif de son groupe *(10)*. La banque décide, à compter du **21**, de ne plus honorer les chèques des sociétés du député des Bouches-du-Rhône *(23)*. Le **23**, le tribunal de grande instance de Paris donne raison au Crédit lyonnais et déclare « caduc » le protocole d'accord qui étalait sur cinq ans le remboursement de sa dette à l'égard de l'établissement *(25 et 30)*. Le lendemain, le tribunal de police de Paris le condamne à verser 66 millions de francs aux douanes pour avoir fait passer le *Phocéa* pour un navire commercial *(26)*. Le tribunal de commerce de Paris ordonne à l'encontre de quatre de ses sociétés, l'ouverture des procédures de redressement judiciaire le **30** *(1-12)*.

MICHEL ROUSSIN : après la mise en cause de plusieurs membres du RPR dans le dossier des fausses factures de la région parisienne, le ministre de la coopération, menacé à son tour d'être mis en examen, démissionne du gouvernement le **12** *(9, 13 et 14)*.

HENRI EMMANUELLI : après l'arrêt de la Cour de cassation du **8**, le premier secrétaire du Parti socialiste sera jugé sur le volet sarthois de l'affaire Urba, par le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc *(10)*. La chambre d'accusation de Lyon examinera en janvier le dossier Urba-Gracco ; des réquisitions de non-lieu ont été prises à l'égard d'Henri Emmanuelli et d'André Laignel *(2-12)*.

ALAIN CARIGNON : perquisition au conseil général de l'Isère le **13** *(15)*. Au cours d'une audition le **18**, Jean-Louis Dutaret, proche conseiller du maire de Grenoble, confirme l'existence d'un « pacte de privatisation » entre Alain Carignon et Jérôme Monod *(20/21)*. Le même jour, le conseil municipal de Grenoble refuse de se porter partie civile contre son maire *(20/21)*.

JACQUES MÉDECIN : l'ancien maire de Nice arrive le **17** à Paris, en provenance d'Uruguay d'où il a été extradé. Il est incarcéré et mis en examen le **18** pour plusieurs délits *(18)*.

MICHEL GILLIBERT : l'ancien secrétaire d'Etat chargé des handicapés est mis en examen pour abus de confiance par la commission d'instruction de la Cour de justice de la République, qui souhaite enquêter sur son patrimoine *(26)*.

LYONNAISE DES EAUX : le **7**, la Commission des opérations de Bourse inflige une amende à l'un des administrateurs du groupe, Jacques Fournier, pour l'exploitation d'information privilégiée *(9)*. Dans *La Tribune Desfossés* du **10**, Jérome Monod, PDG du groupe, annonce qu'il suspendra tout financement aux partis politiques *(11)*. Jean-Louis Bonini, dirigeant de la société Elyo, filiale du groupe, est mis en examen dans l'affaire des HLM de Paris *(11)*. Dans le cadre de l'affaire Maillard et Duclos, autre filiale du groupe, Michel Hannoun, député (RPR) de l'Isère, est soupçonné d'avoir perçu des honoraires d'une « société-taxi » *(20/21)*.

ALCATEL-ALSTHOM : dans le cadre de l'affaire des surfacturations d'Alcatel-Cit, France Télécom se constitue partie civile *(11 et 13/14)*. *Le Monde* révèle que la filiale suisse du groupe aurait effectué un virement de 3,2 millions de francs en 1988, sur un compte luxembourgeois qui abritait la société panaméenne Suchy, créée par le banquier Alain Cellier, proche de Gérard Longuet, ancien ministre de l'industrie *(15)*. Après la publication de cette information, le groupe garde le silence *(16)*.

COGEDIM : Michel Mauer, son président, démissionne le **18** après ses démêlés judiciaires *(19)*. Michel Desmoulin et Yves Jacquet assurent l'intérim *(20/21)*.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION : selon le rapport de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, publié au *Journal officiel* du **19**, les dons des entreprises fournissent 13 % des recettes des partis *(20/21)*. Le **24**, les conclusions du rapport sur les financements politiques par le groupe de travail de l'Assemblée nationale proposent plusieurs réformes dont la transparence du patrimoine des élus et une restriction des mandats parlementaires *(17 et 25)*.

Ephéméride

• IL Y A 50 ANS. 16 novembre 1944 : confiscation des usines Renault.

20 août 1944, Paris est libéré, les Français acclament le général de Gaulle. C'est la fin de quatre années d'occupation et de privations, la fin de la peur, le souvenir des parents qui ne reviendront pas. La guerre n'est pas encore terminée, les Allemands occupent encore une partie du territoire. Ce même jour, Louis Renault se rend à l'usine qu'il a créée et où il a toujours régné en maître absolu. L'occupation allemande lui a permis d'améliorer ses capacités de production et d'accroître son chiffre d'affaires. Il ne sait pas ce qui l'attend...

Car *l'Humanité* n'a rien oublié. Dans un article vengeur contre *« les traîtres et les profiteurs de la trahison »*, le quotidien communiste évoque le cas des usines Renault, dont *« les dirigeants devront payer pour les soldats des Nations unies tués à cause de leur empressement volontaire à équiper l'ennemi ; ils devront payer pour les centaines d'innocents tués dans les bombardements que leur trahison avait rendus nécessaires ; ils devront payer pour les ouvriers livrés aux bourreaux. »* *L'Humanité*, énumérant les griefs à l'encontre de Louis Renault – sabotage des lois sociales votées par le Front populaire et répression contre les ouvriers –, reproche au constructeur de voitures mais aussi de chars et de moteurs d'avion de ne pas avoir fourni à la France le matériel militaire dont elle avait besoin avant la défaite de 1940 et d'avoir offert ses services à l'occupant depuis le début de la guerre.

Louis Renault ne se sent pas inquiet pour autant. Mais une lettre de dénonciation, adressée par un certain Renault de la Templerie au ministre de la justice, le 26 août 1944, va faire basculer sa vie. Le 1er septembre, le courrier est transmis au procureur général près la cour d'appel de Paris. Le juge Martin est désigné pour instruire l'affaire. Trois jours plus tard, il adresse à Louis Renault une convocation. Celui-ci, refusant de se rendre devant le juge, fait savoir qu'il a été contraint de travailler pour les Allemands et qu'il s'est efforcé de freiner la production. Pourtant, selon un compte rendu du commissaire du gouvernement, le chiffre d'affaires des usines Renault, depuis le deuxième semestre 1940 jusqu'au mois d'août 1944, s'est élevé à 6,799 milliards de francs, dont 5 milliards proviennent d'affaires allemandes. Les bénéfices pour la période incriminée ont atteint 529 millions de francs, dont 385 pour l'exercice de 1943.



Louis Renault.

D.R.

Le bruit court dans les salles de rédaction que Louis Renault s'est enfui en Espagne. La nouvelle est fausse : le 23 septembre, accompagné de ses avocats Mes Ribet et Degand, il est entendu par le juge Martin, qui l'inculpe de *« commerce avec l'ennemi »*. Le soir même, il est écroué à la prison de Fresnes. Le conseil des ministres des 26 et 27 septembre prononce la *« réquisition en usage »* des usines Renault. Cette mesure conservatoire s'impose pour assurer la reprise de l'activité de l'entreprise. Louis Renault, alors âgé de soixante-sept ans, souffre d'aphasie et ne peut s'exprimer convenablement, d'autant que son incarcération aggrave son état de santé. Il a de violents maux de tête et doit être hospitalisé. Transporté avenue Foch, il s'éteint le 24 octobre. Son épouse et ses proches pensent qu'il a reçu des coups à la prison de Fresnes, mais Christiane Renault ne portera plainte sur les circonstances de la mort de son mari qu'en janvier 1956. L'affaire se traduira par un non-lieu.

Le conseil des ministres réuni le 15 novembre sous la présidence du général de Gaulle décide de confisquer les biens de la société anonyme Renault. *Combat* daté du 16 novembre écrit : *« La décision du gouvernement provisoire signifie que l'argent a des devoirs, et d'autant plus grands que ses droits ont été exorbitants... Nous savons que ceux qui ont choisi de vivre pour l'argent ne trouveront d'excuses que s'ils démontrent qu'ils occupent les responsabilités de leurs privilèges. »* *L'Humanité* du même jour, sous la plume de Georges Cogniot, approuve aussi la décision du gouvernement provisoire, mais, redoutant que l'usine soit reprise par des trusts ou rachetée à bas prix comme ce fut le cas pour les usines de Lorraine, saisies en 1918 et reprises *« pour une bouchée de pain »* par la famille Wendel, propose la nationalisation de l'entreprise.

Au cours d'un déplacement à Lille, le 1er octobre 1944, le général de Gaulle s'était déclaré favorable aux nationalisations. Dans le cas de Renault, il s'agit d'une *« nationalisation sanction »*. L'ordonnance du 16 janvier 1945 (*Journal officiel* du 17 janvier) portant nationalisation de la Société anonyme Louis-Renault est précédée d'un exposé des motifs qui ressemble aux attendus d'un jugement. Il révèle la place prépondérante des usines Renault dans l'économie de la France d'avant-guerre. En 1939, celles-ci faisaient vivre 36 000 ouvriers, elles avaient livré la même année 20 000 camions et 45 000 véhicules de tourisme, ainsi que du matériel d'armement. Le texte reprend le réquisitoire de *l'Humanité* : insuffisance des livraisons à l'armée française avant 1940 et nombreuses prestations à l'occupant pendant les quatre dernières années.

Considérant que Renault a constitué un instrument entre les mains de l'ennemi, l'ordonnance du 16 janvier 1945 porte à la fois sur la confiscation des biens et des participations de Louis Renault et sur la nationalisation de l'entreprise. La nationalisation est obtenue par la dissolution de la société et l'attribution à l'Etat de son actif et de son passif. L'intégralité des participations, les brevets et licences dont Louis Renault avait la jouissance sont confisqués. L'Etat devient le principal actionnaire.

L'ordonnance institue, sous le nom de Régie nationale des usines Renault, un établissement de caractère industriel et commercial. Cinquante ans plus tard, l'entreprise a été partiellement privatisée.

▶ Pour de plus amples informations, lire l'ouvrage de Gilbert Hatry *Louis Renault, patron absolu*, éd. Lafourcade.

Société française

A propos de l'« équité »

Suite de la page I

Contrairement à ce qu'on aurait pu croire, ce n'est pas la justice qui intéresse les auteurs, mais bien l'efficacité. D'ailleurs ils le soulignent : *« L'équité est une condition de l'efficacité. »* Par conséquent, l'inégalité doit être combattue quand elle est inefficace, étant entendu qu'il y a des inégalités *efficaces. Ce n'est* évidemment pas dit aussi crûment. L'inégalité efficace est nommée *« différenciation sociale »*, celle que *« la société de marché produit nécessairement »* et qui est *« une incitation à l'effort et au dynamisme »*.

Maintenant, qui va identifier les mauvaises inégalités et les bonnes inégalités ? Réponse : *« Cela suppose une réflexion sur l'optimum que la société souhaite. »* Formule admirable. La société est censée être capable de souhaiter un optimum qui est censé exister, il suffit d'y réfléchir, et pourquoi pas en commission ! Si cet optimum existait, d'ailleurs, on ne voit pas comment la société pourrait faire autrement que de le choisir. Mais en fait, si on a bien compris, il en existe plusieurs. « *Vise-t-elle* [la société] *l'enrichissement collectif global, quitte à tolérer l'exclusion de fait d'une partie de la population, ce qui est le choix implicite qui semble avoir été fait depuis vingt ans. Ou bien a-t-elle pour but l'amélioration de la situation des personnes les plus défavorisées ? Ou encore une situation intermédiaire ? »*, au magasin des optima, la société n'a que l'embarras du choix.

Une fois l'optimum choisi, une commission devrait être chargée de distinguer la bonne de la mauvaise inégalité. *Question : et si l'on demandait aux intéressés ce qu'ils en pensent ?* Question encore : existe-t-il une seule personne en ce bas monde qui reconnaisse que sa situation dans la société est acceptable au regard des *nécessités du bien-être* collectif ? Le malheureux qui, par on ne sait quelle abnégation aurait, la faiblesse d'admettre que l'inégalité dont il souffre n'est ni injuste ni inefficace ne serait-il pas et obligé de se contenter indéfiniment de son *sort ? On peut en tout cas douter* qu'il fasse beaucoup d'émules. Et si on se place au niveau des corporations, laquelle serait assez stupide pour se satisfaire *publiquement de son état ?*

Les auteurs du rapport nous font entrevoir, d'autre part, que si l'inégalité favorise la croissance, la croissance en retour *rend plus tolérables les inégalités*, parce qu'elle offre *« des espoirs de progrès individuels »*. Le cercle est bouclé. Tolérée, la « bonne » inégalité deviendrait à *terme tolérable. Mais encore* une fois, qui est en droit de juger de l'acceptabilité sinon les intéressés et eux seuls.

Le plus curieux toutefois, *c'est que le rapport, lorsqu'il* essaie d'appliquer le nouveau maître mot à des sujets concrets, retombe dans l'égalitarisme que par ailleurs il fustige. L'exemple *de l'éducation est le plus flagrant*. Il est étonnant que les auteurs, parmi lesquels figurent des philosophes et des sociologues de renom, aient si peu *tenu compte des travaux sur la* question. Certes il est reconnu que l'*« efficacité de l'école »* (décidément il s'agit toujours d'être efficace !) dépend avant *tout de la qualité de l'environnement* proposé aux élèves : condition de vie des enfants – le logement, la santé –, relation aux autres élèves, vie familiale, *enseignants, personnels non* enseignants.

Assurément, il est admis que la *« stricte application de l'égalité des chances »* n'a pas donné les résultats attendus. Mais au lieu de s'interroger sur le principe même, il s'agit de *« reconstituer l'égalité des chances »*, et cela passe, nous dit-on, par de la *« discrimination positive »*. Qu'est-ce à dire ? *« Un soutien particulier doit par exemple être donné à ceux qui ont des difficultés à suivre l'enseignement, à se placer en bonne position sur le marché du travail ou qui sont victimes de handicaps particulièrement lourds. Il n'est pas sûr qu'il faille aider aujourd'hui toutes les familles de la même façon. »*

S'il avait fallu démontrer que l'égalisation des chances est une course sans fin, on ne s'y serait *pas pris autrement. Après avoir* tenté d'abraser les effets inégalitaires du milieu familial, de l'héritage, de l'éducation, pourquoi ne pas compenser les handicaps *scolaires dus aux* enseignants eux-mêmes ? Aux non-enseignants ? A l'éloignement géographique ? Au logement ? Au nombre d'enfants dans la famille ? Pourquoi même ne pas recourir à la chirurgie esthétique pour que tout le *monde ait* vraiment les mêmes chances sur le marché du travail, etc. Et surtout, qui va décider quelles sont les familles qui ne méritent pas ou qui ne méritent *plus d'être aidées ?*

Critiques de l'égalitarisme

On sait bien que le dossier de l'éducation est extrêmement sensible dans notre pays, mais justement, de critiques de l'égalitarisme, on aurait pu attendre *qu'ils reconnaissent que ce dernier* avait abouti dans les faits aux plus criantes, aux plus injustes et aux plus inefficaces inégalités de la société *française*.

Il est cependant une égalité dont il n'est jamais question dans ce rapport au premier ministre, publié sous les *auspices du Commissariat général* du Plan, une égalité toute simple, l'égalité devant la loi. Pourtant, seule l'*isonomie* comme disaient les Anciens, *prévue normalement dans tout* Etat de droit, est susceptible de justifier ces inégalités que la « commission Minc » cherche désespérément à légitimer. Et *non pas on ne sait quel « nouveau contrat social »*, quel *« compromis de combat »*, quelle *« efficacité »*, au nom desquels des sacrifices seraient imposés encore et toujours, et toujours aux mêmes, et toujours par les mêmes.

Le corollaire de l'égalité devant la loi, faut-il le rappeler, *c'est la liberté*. Ne cherchez pas ce mot dans le texte du rapport, pourtant fort prolixe en droits fondamentaux dits de première, deuxième et troisième *générations : droit au travail, droit à* l'activité, à l'insertion, au temps choisi, à l'environnement. Ne le cherchez pas, il ne s'y trouve pas.

Philippe Simonnot

ERRATA. – Une faute de frappe nous a fait écrire dans l'article intitulé « Noël sans paillettes », « le Monde-l'Economie » du 13 décembre, que les soldes commençaient le 16 décembre en région parisienne. C'est le 26 décembre qu'il fallait lire.

L'eau potable. – L'auteur de l'article « Eau potable, de l'opacité à la transparence », publié le mardi 22 novembre, était M. Patrick Martin-Genier (et non Grenier comme nous l'avons écrit par erreur).

LETTRE DE BANGKOK



Francophonie et affaires

par Jean-Claude Pomonti

REBAPTISÉ Palais de la réunification, l'ancien Palais de l'indépendance n'avait jamais tant entendu parler français depuis l'époque des gouverneurs de Cochinchine, quand *on l'appelait Palais Norodom. Dans le vaste hall* d'entrée, de larges panneaux affichaient les mérites et les réalisations d'entreprises françaises. Dans une des trois grandes salles du rez-de-chaussée, quelques centaines de titres, parfois *étalés à même le sol, rappelaient que la langue de* Descartes est lue un peu partout dans le monde et pratiquée par *« un ensemble de 150 millions d'individus, avec plus de pauvres que de riches »*, selon l'estimation de Michel Gervais, le Canadien qui préside l'Aupelf-Uref (1).

Fin novembre, un colloque intitulé « Affaires, entreprises et francophonie » y était organisé dans le cadre du sixième sommet francophone, prévu à Cotonou (Bénin) en 1995, et, surtout, du septième dont Hanoï devrait être l'hôte en 1997. A débat vaste, vaste programme.

Des représentants de quelque quatre cents entreprises françaises et de la longue chaîne d'organisations francophones ont donc animé des échanges sur les services que peut rendre le français aux milieux d'affaires et sur le rôle que pourrait un jour jouer cette langue dans l'Asie du *« miracle économique », celle de l'Est, aux côtés* des langues locales et de l'anglo-américain, véhicule dominant des échanges.

En pointillé, du bout des lèvres ou ouvertement, tout a été dit sur le sujet. Que *« le poids de la francophonie est proportionnel à celui des intérêts français »* (Mᵉ Gérard Ngo, avocat au barreau de Paris, d'origine vietnamienne). Qu'on parle surtout français dans les couloirs européens de Bruxelles (François Froment-Meurice, conseiller *d'Etat). Ou que les hommes d'affaires français,* revenus au Vietnam depuis six ou sept ans, en parlent trop rarement la langue (Bertrand de Hartingh, correspondant à Hanoï de l'Ecole française d'Extrême-Orient).

Droite et gauche confondues, les Français comptent sur leurs anciennes possessions d'Indochine pour être plus présents dans cette Asie de l'Est au devenir économique, dit-on, si radieux. Alain Juppé, pour ce qui le concerne, a *parlé du Vietnam comme d'« une tête de pont pour les francophones en Asie du Sud-Est »*. L'assistance actuelle de Paris au Vietnam, au Cambodge et au Laos, correspond à une enveloppe annuelle proche du milliard de francs et, si les investissements français au Laos et au Cambodge demeurent très limités, ils atteignent aujourd'hui le demi-milliard de dollars chez leur grand voisin vietnamien, dont le développement économique s'amorce. Si la langue suit parfois les affaires, elle est également volonté de l'Etat. *Ainsi, un réseau de classes ou d'écoles bilingues*, d'Alliances et de centres culturels français, de journaux et d'émissions radio-télévisées, se met-il en place au fil des années avec l'espoir, bien entendu, que le sommet francophone de 1997 *ancrera durablement cette nouvelle donne.*

LES francophones emboîtant le pas aux Français et comme il fallait bien passer de la théorie à la pratique, les entreprises françaises du Vietnam se sont donc engagées à *«recruter de préférence des personnels vietnamiens, à favoriser et à promouvoir l'usage du français comme langue de travail »*. Dans le même esprit, un « Projet de charte de l'entreprise francophone » a été élaboré. Un intervenant s'étant notamment inquiété que l'*« on parle anglais à l'hôtel Métropole (de Hanoï) et au Crédit lyonnais », entrepreneurs et banquiers français* ont fait preuve d'une bonne volonté qui ne les engage, à vrai dire, qu'à moitié.

Mais si la France estime que le Vietnam peut lui servir de tremplin dans la région, qu'en *pensent les intéressés eux-mêmes ? « Cette adhésion au multilatérisme francophone offre au Vietnam une ouverture de plus sur le monde extérieur, un atout de plus »*, a résumé, pour sa part, Ton Nu Thi Ninh, haut fonctionnaire du ministère des affaires étrangères. *Ecrasé sous le poids de la* Chine, le Vietnam est reconnaissant à la France de l'avoir aidé à sortir de son isolement et considère volontiers Paris comme sa porte sur l'Europe. Quant au ministre de la culture du Cambodge et *au fonctionnaire qui représentait le Laos*, ils se sont contentés, pour leur part, de souhaiter une assistance supplémentaire, apparemment d'où qu'elle vienne, à l'effort entrepris par leurs gouvernements respectifs pour sortir du sous-développement.

(1) Association des universités partiellement ou entièrement de langue française-Université des réseaux d'expression française.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Reproduction interdite de tout article sauf accord avec l'administration

PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437

ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33

C O N J O N C T U R E

INDICATEUR • L'emploi

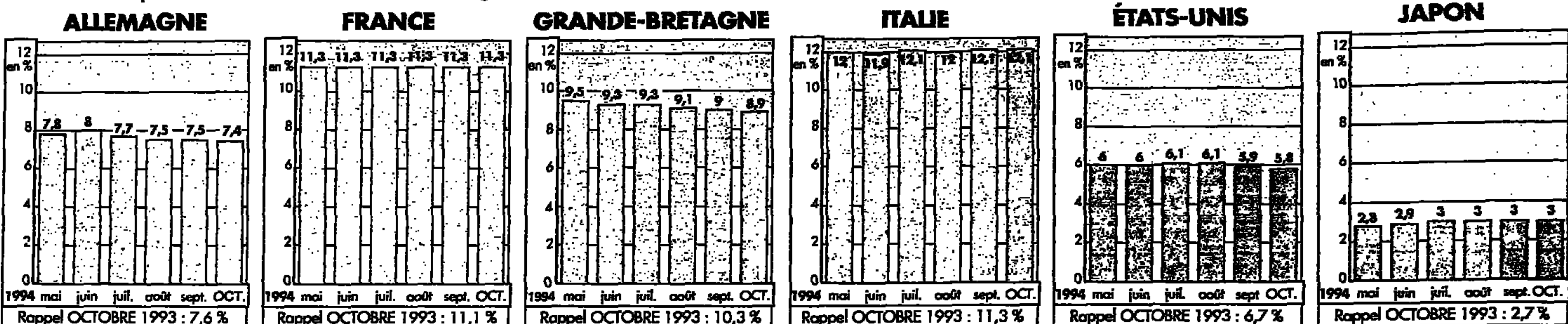
La décrue du chômage

LE taux de chômage continue de décroître légèrement dans l'Union européenne. Il s'établissait en octobre à 10,7 % de la population active, soit 0,1 point de moins qu'en septembre et 0,3 point de moins que son plus haut niveau du printemps (11 %). Au Royaume-Uni, en Espagne, en Irlande et au Danemark, où la décrue a été la plus importante au cours des douze derniers mois connus, la baisse du taux de chômage des jeunes de moins de vingt-cinq ans est notable : elle atteint 2,6 points en Espagne, 2,3 points au Royaume-Uni (13,6 %), 1,6 point en Irlande (26,5 %) et 1,3 point au Danemark (10,1 %).

Ailleurs en Europe, selon les estimations de l'office statistique des Communautés européennes – Eurostat –, les évolutions sont moins significatives. Le taux de chômage allemand s'est réduit de 0,1 point entre septembre et octobre, pour revenir à 7,4 % et s'est seulement stabilisé à 11,3 % des actifs en France où le pourcentage de moins de vingt-cinq ans à la recherche d'un emploi a enregistré une légère décrue de 0,2 point pour s'établir à 23 % de la population active.

Aux Etats-Unis, le taux de chômage se rapproche depuis plusieurs mois de ses plus bas niveaux historiques : 5,6 % en novembre. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée devrait bientôt commencer à se faire sentir. Le taux de chômage des jeunes demeure néanmoins élevé. Il touchait encore plus de 12 % des 16-24 ans (contre 19,5 % en moyenne en Europe), soit une proportion plus de deux fois supérieure à celle des 25-54 ans (5 %).

Les différences raciales restent fortes. Dans la population noire, le taux de chômage est encore de 11 % ; il s'élève même à 38 % pour les Noirs américains de 16 à 19 ans, contre 14 % pour les jeunes Blancs. Dans la population hispanique, le chômage touche 10 % des actifs.



Taux de chômage de la population active. Sources : Office statistique des Communautés européennes (sauf Japon et Etats-Unis : sources nationales).

RÉGION • Asie du Sud-Est et Pacifique

Disparités financières

LES besoins en capital sont gigantesques dans cette région aussi peuplée que l'Europe, mais croissant trois fois plus vite et largement sous-équipée. Certains pays, les plus avancés, trouvent aisément à l'intérieur ou à l'extérieur les fonds nécessaires. D'autres (Birmanie, Cambodge, Laos, Vietnam) voient leur développement entravé – en particulier celui de leur secteur privé. Ils ne disposent pas de marché boursier, et leur système bancaire, généralement étatisé et consacré au secteur public, est balbutiant : 6 % des Vietnamiens y ont recours et 15 % de leurs PME.

La réforme progresse depuis cinq ans environ : les banques d'Etat sont scindées en établissements spécialisés plus attractifs pour les déposants (taux d'intérêt servis enfin positifs) et plus ouverts au public. Mais les mutuelles spontanées et l'usure (dont les taux atteignent 1 % par jour) conservent un rôle déterminant. Les banques étrangères s'installent : huit au Vietnam (dont quatre françaises et deux thaïlandaises), autant en Birmanie (une française, trois thaïlandaises, quatre singapouriennes). Tous les effets de la libéralisation ne sont pas positifs : quatre des quinze banques privées birmanes appartiennent aux familles de membres de la junte militaire ; l'effondrement en 1990 de coopératives de crédit vietnamiennes frauduleuses a entraîné celui de 2 000 PME.

Les Philippines, l'Indonésie, la Malaisie disposent de systèmes financiers complets (dont une Bourse) dans lesquels le capital privé local a une place décisive. La Bourse de Kuala-Lumpur (464 sociétés cotées) est, en termes de capitalisation (185 milliards de dollars, contre 146 à Singapour, 138 à Bangkok, 34 à Manille, 20 à Djakarta), la plus importante d'Asie du Sud-Est. Le système n'est cependant pas encore à la hauteur des besoins. Les marchés financiers sont hautement spéculatifs, d'autant plus que leur taille est réduite : la Bourse de Manille a grimpé de 154 % en 1993 ; celle de Djakarta a baissé de 67 % en 1990-1991. L'internationalisation, en revanche, ne date que du début de la décennie. Si la dérégulation bancaire (en particulier en Indonésie, à partir de 1988) a permis la naissance de nombreux établissements privés, elle a aussi donné plus d'autonomie aux grandes banques, souvent publiques, qui en ont profité pour renforcer encore leurs liens avec les clans au pouvoir et les grands groupes de l'économie, ou simplement pour spéculer de manière aventureuse – y compris la Banque d'Etat malaisienne, qui y a perdu 6 milliards de dollars. Les prêts non performants représenteraient au moins 20 % des avoirs en Malaisie (où les choses s'améliorent plutôt), entre 15 % et 32 % en Indonésie. Djakarta entend imposer à ses banques l'accroissement du ratio capital/engagement et un audit par des experts américains.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande ne connaissent ni les mêmes problèmes ni la même activité. On a là des systèmes financiers établis depuis longtemps, sur le modèle britannique, avec banque centrale régulatrice et, jusqu'à récemment, une forte intervention publique.

Mais, depuis 1984, une déréglementation radicale a été lancée par les gouvernements travaillistes. La Nouvelle-Zélande a été particulièrement hardie : le dernier établissement public (Bank of New Zealand) a été vendu en 1992, après les sociétés publiques d'investissement en 1989 ; il n'y a plus de banques importantes sans participation étrangère majoritaire : l'activité bancaire ne connaît plus d'autre limitation que l'obligation de transparence de la gestion.

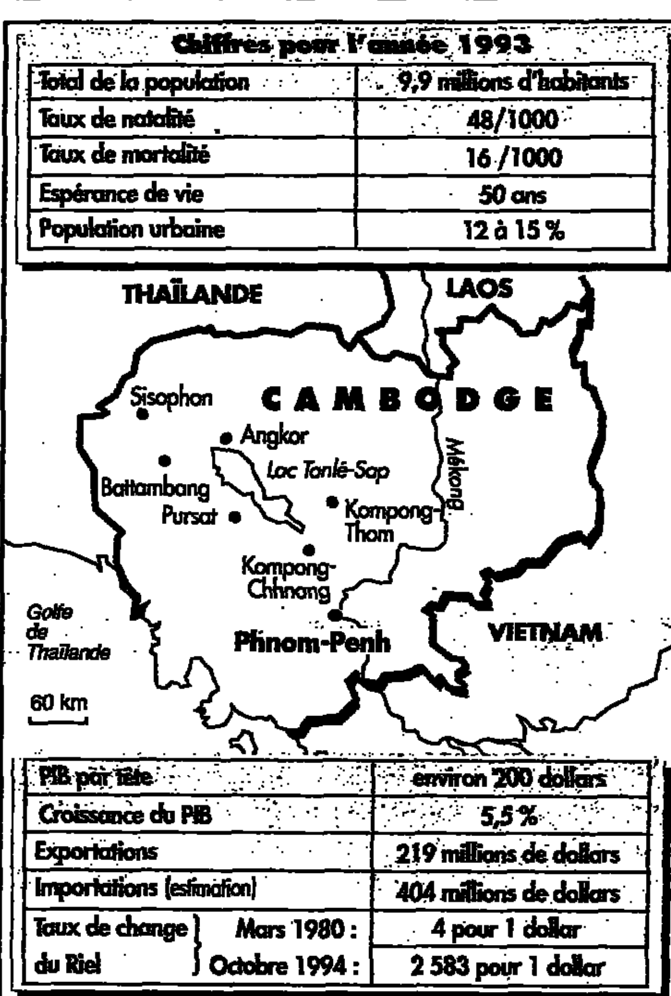
Les marchés, de taille moyenne (195 milliards de dollars de capitalisation boursière en Australie), ont souffert ces derniers mois. Les grandes places financières de la région sont incontestablement Bangkok et Singapour. Six des sept principales banques d'Asie du Sud-Est y sont basées, dont la géante Bangkok Bank (25 milliards de dollars d'actif, un quart des dépôts du pays) et la Development Bank of Singapore, publique à 49 %.

Singapour, « Suisse de l'Asie » dont le quart du PIB provient des activités financières, est le troisième centre d'affaires d'Extrême-Orient, derrière Tokyo et Hongkong, mais gagne sans cesse des points sur cette dernière. L'internationalisation y est extrême : croissance rapide (29 % en 1993) du Singapore International Monetary Exchange (SIMEX), qui opère sur les *futures* en euroyens ou eurodollars, créé en 1984 en liaison avec la Bourse de Chicago ; maintien à un haut niveau (386 milliards de dollars en 1993) du marché de l'Asiadollar ; syndication des prêts à destination en particulier de la Chine et de la Thaïlande. Celle-ci s'est lancée dans la même activité, mais en direction du Laos, sous l'égide de la toute nouvelle Export-Import Bank.

Depuis mars 1993, trente-deux banques étrangères (dont vingt nouvelles) sont admises à opérer en Thaïlande même. La Bourse de Singapour a été, avec la privatisation partielle de Singapore Telecom, le lieu de naissance d'un capitalisme populaire... et informatique : un habitant sur deux a acheté des actions, désormais négociables dans les distributeurs automatiques de billets ! L'Etat garde cependant un poids déterminant, en particulier à travers une épargne forcée de 40 % des salaires ; une partie de ce capital peut désormais être convertie en actions. Là comme ailleurs, la libéralisation est moins évidente que l'internationalisation et que la montée en puissance.

Jean-Louis Margolin

Université de Provence



Chiffres pour l'année 1993

Total de la population	9,9 millions d'habitants
Taux de natalité	48/1000
Taux de mortalité	16 /1000
Espérance de vie	50 ans
Population urbaine	12 à 15 %

PIB par tête		environ 200 dollars
Croissance du PIB		5,5 %
Exportations		219 millions de dollars
Importations (estimation)		404 millions de dollars
Taux de change du Riel	Mars 1980 :	4 pour 1 dollar
	Octobre 1994 :	2 583 pour 1 dollar

PAYS • Le Cambodge

Fragiles progrès

LES signes de convalescence sont encore timides dans un pays accablé par un quart de siècle de guerre. Certes, le péril khmer rouge paraît désormais enkysté dans quelques zones relativement marginales. L'étrange coalition au pouvoir (ex-communistes et sihanoukistes), légitimée par le vote de mai 1993, survit aux crises et a su prendre quelques mesures positives : Constitution garantissant la propriété privée, limitation de la déforestation (73 % de surface boisée en 1969, 49 % en 1993), uniformisation fiscale à un bas niveau, lutte contre la spéculation foncière urbaine, encouragement aux investissements étrangers productifs (prospection de pétrole offshore et d'or, turbines électriques, projet de raffinerie). La production agricole augmente un peu et surtout se diversifie en dehors du riz : le péril de disette paraît écarté.

Cependant, les dépenses des forces de l'ONU ont représenté, en 1992-1993, le dixième du PIB et motivé un boom passager de l'immobilier et des services ; depuis leur départ, c'est l'aide internationale – plus de 1,2 milliard de dollars promis depuis juin 1992 – qui tient l'économie à bout de bras : le cours du riel s'est stabilisé malgré les déficits des échanges d'une part, du budget de l'autre, et la chute des ressources publiques (6,2 % du PIB en 1992, 5,2 % en 1993) entraînée par la suppression préélectorale de tout impôt agricole ; les fonctionnaires et les militaires sont payés – d'ailleurs très irrégulièrement ; les faibles infrastructures commencent à être remises en état.

Les handicaps demeurent écrasants. Alors que les quatre cinquièmes des actifs sont agricoles, les millions de mines encore enterrées et les zones d'insécurité ont réduit d'un quart les surfaces cultivées par rapport à 1969. On ne compte que 70 usines environ (rizeries non comprises), les cigarettes représentant 40 % de la production industrielle... 85 % de l'énergie consommée proviennent du bois à feu. Les exportations de caoutchouc naturel sont inférieures de quatre cinquièmes à celles des années 60, et le tiers des ventes à l'étranger (pierres précieuses, bois, largement contrôlés par les khmers rouges) s'effectuerait en contrebande...

L'atmosphère, enfin, reste malsaine. Beaucoup des investissements étrangers réalisés depuis trois ans auraient pour raison d'être la spéculation, voire le blanchiment d'argent sale. Les salaires des agents de l'Etat sont désespérément bas (de 20 à 50 francs par mois pour les soldats), ce qui suscite détournements, travail au noir et corruption généralisés. La pression de la xénophobie khmère a entraîné l'interdiction constitutionnelle de la propriété foncière aux étrangers et l'expulsion des rares ouvriers qualifiés (en particulier dans le bâtiment), souvent vietnamiens !

J.-L. M.

SECTEUR • L'édition

Confiance revenue

UNE année « *plutôt satisfaisante* » et un second semestre prometteur : c'est l'opinion du président du Syndicat national de l'édition, Serge Eyrolles, sur l'activité globale du secteur en 1994. Pourtant, le premier semestre a été peu encourageant. Le chiffre d'affaires de l'édition française n'a augmenté que de 2,5 % en francs courants par rapport à la même période de l'année précédente, soit une évolution très faible en francs constants.

Seules quelques catégories d'ouvrages ont continué à progresser, moins cependant qu'en 1993 : les livres pratiques (+ 8 % en francs courants), les encyclopédies et dictionnaires (+ 4,5 %) ainsi que les ouvrages scolaires (+ 4,5 %). Mais les sciences humaines et sociales sont restées à la traîne (+ 2,5 %), tout comme la littérature générale (+ 2 %) et la jeunesse (+ 2 %), tandis que les livres d'art, les ouvrages scientifiques, techniques et médicaux reculaient (- 1 % dans les deux cas).

Il faut pourtant nuancer. D'une part, avec une hausse de 4,5 % en francs courants, l'édition française avait connu en 1993 la plus forte progression d'activité depuis 1990 (1). D'autre part, le second semestre, et surtout la fin de l'année, sont toujours décisifs dans les statistiques de l'édition (avec une envolée traditionnelle des ventes de « livres-cadeaux » : livres d'art, albums pour la jeunesse, ouvrages grand public, etc.). Or plusieurs signes favorables confirment, selon Serge Eyrolles, une reprise après des années de récession : le Salon du livre de jeunesse de Montreuil avait cette année sensiblement étendu sa surface, ce que prévoit de faire également le Salon du livre, en 1995. Preuve que les éditeurs ont, dans l'ensemble, repris confiance.

Autre facteur encourageant, l'adoption en cours du texte réglementant le « photocopillage ». Après plusieurs mois de discussions, le projet de loi sur la reprographie des œuvres protégées a été approuvé par l'Assemblée nationale et le Sénat (*le Monde* les 20-21 novembre et 17 décembre). Voilà qui devrait répondre au souhait de la profession de faire respecter la notion de droit d'auteur, et surtout aider les éditeurs de sciences humaines à lutter contre une pratique qui leur causait un grave préjudice : de 1980 à 1992, les ventes moyennes des ouvrages de sciences humaines auraient chuté de 2 200 à 800 exemplaires.

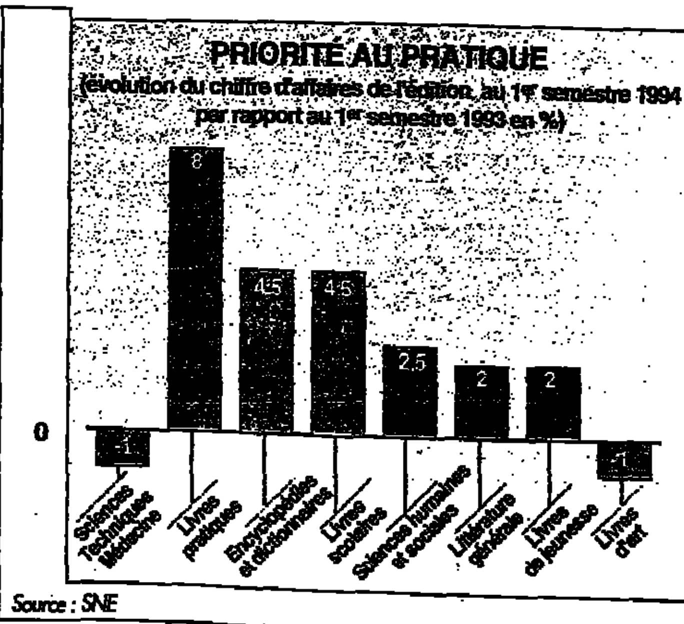
Mais d'autres questions restent en suspens, comme le plafonnement des remises aux collectivités (qui conditionne la survie d'un certain nombre de librairies) ou le prêt payant dans les bibliothèques. Modifiant le jeu de la concurrence, l'essor du livre à 10 francs inquiète aussi certains éditeurs, tout comme le recul du livre français en Afrique, provoqué par la dévaluation, en janvier, du franc CFA. Enfin, la bonne tenue globale du secteur ne doit pas masquer les difficultés rencontrées par de nombreuses maisons. En 1994, certaines ont été contraintes de déposer leur bilan (Scandéditions, les Presses universitaires de Nancy), d'autres à se restructurer (Quai Voltaire (2), Dunod), d'autres enfin se sont adossées à des entreprises plus puissantes (comme P.O.L., passé en juin sous le contrôle de Balland).

En la matière, le phénomène le plus marquant de l'année reste le rachat du groupe Masson – comprenant notamment Armand Colin et Belfond – par le Groupe de la Cité (*le Monde* du 23 novembre). En absorbant le troisième éditeur français, leader sur le marché du livre médical, le numéro un de l'édition française prend pied dans un secteur d'où il était jusqu'alors absent, et creuse l'écart qui le séparait déjà de son rival, Hachette Livre. Pour l'édition française, c'est un pas supplémentaire et significatif sur le chemin de la concentration.

Florence Noiville

(1) En 1993, le chiffre d'affaires de l'édition française s'est élevé à 14,1 milliards de francs (hors clubs de vente par correspondance).

(2) Quai Voltaire, à la suite du décès de son propriétaire, Gérard Voitey, vient d'entamer une procédure de dépôt de bilan.



Source : SNE

Les graphiques et les cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde*.